



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





Earl of Harrowby.

OXFORD UNIVERSITY



ST. GILES', OXFORD OX1 3NA

Vet. Fr. III. B. 3925



Earl of Harrowby.

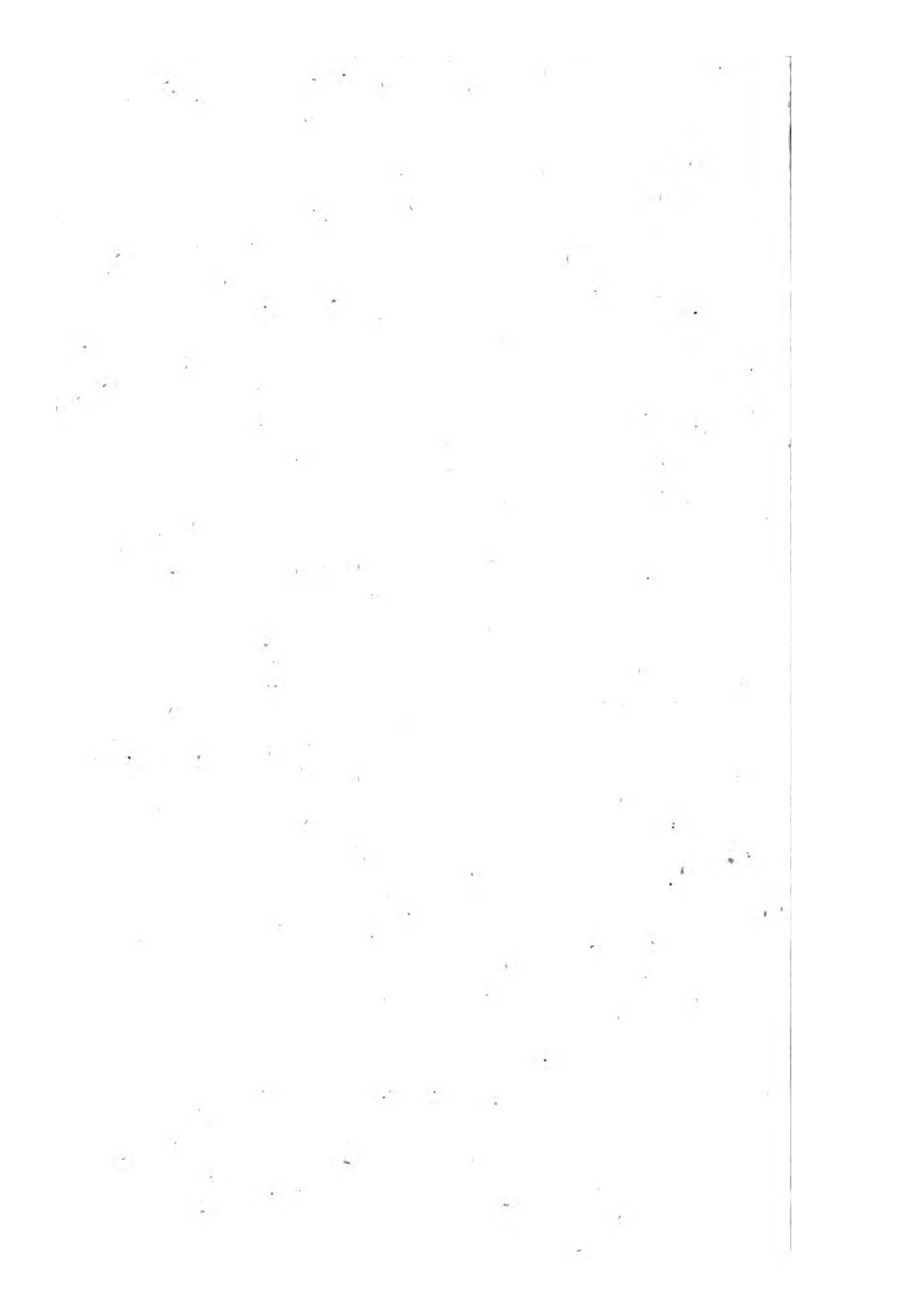


OXFORD UNIVERSITY



ST. GILES', OXFORD OX1 3NA

Vet. Fr. III. B. 3925



OEUVRES COMPLÈTES

DE

DUCLOS,

**Historiographe de France, Secrétaire perpétuel
de l'Académie françoise, Membre de celle
des Inscriptions et Belles-Lettres;**

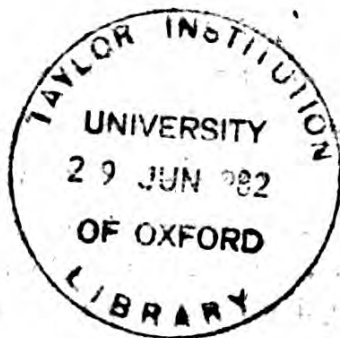
*Recueillies pour la première fois, revues et corrigées sur
les manuscrits de l'auteur, précédées d'une notice histo-
rique et littéraire, ornées de six portraits,*

**Et dans lesquelles se trouvent plusieurs écrits inédits, notamment
des *Mémoires* sur sa vie, des *Considérations sur le goût*, des
Fragmens historiques qui devoient faire partie des MÉMOIRES
SECRETS, etc., etc.**

TOME DIXIÈME.

A PARIS,

**Chez DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de
bois, n.° 243, côté du jardin.**



1982

M É M O I R E S

SUR LA VIE

DE DUCLOS,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME.

JE veux écrire les mémoires de ma vie. Ils seroient peu intéressans pour le public; aussi n'est-ce pas au public que je les destine : mon dessein est de me rappeler quelques circonstances où je me suis trouvé, de les mettre en ordre, et de me rendre à moi-même compte de ma conduite, et d'en amuser peut-être un jour quelques amis particuliers.

Je suis né à Dinan en Bretagne, le 12 février 1704, d'une famille honnête et ancienne dans le commerce. Cette ville, située dans le meilleur air, entourée du paysage le plus agréable, est à cinq lieues sud de celle de St.-Malo, avec laquelle elle communique par le moyen de la marée,

qui monte jusqu'à Dinan. Ainsi, les Dinanais sont à portée de partager, avec les Maloins, le commerce maritime. Je n'avois que deux ans et demi lorsque je perdis mon père en 1706; et je me le rappelle encore aujourd'hui aussi distinctement que si je le voyois. J'étois pour lui et pour ma mère un objet de cette tendresse de préférence qu'on prend ordinairement pour un enfant qui vient long-temps après ses aînés, et lorsque son père et sa mère ne sont plus dans leur jeunesse. J'avois une sœur plus âgée que moi de dix-huit ans, et un frère qui l'étoit de dix-sept.

Ma mère, restée veuve à quarante-un ans, avoit encore de la beauté, et une fortune assez considérable pour se voir recherchée par plusieurs prétendans. Il se présenta entr'autres un vieux marquis de Boisgelin, fort peu opulent, mais qui ne doutoit pas que son titre ne tournât la tête d'une bourgeoise. Celle de ma mère n'étoit pas si facile à tourner : elle réunissoit des qualités qui vont rarement ensemble : avec un caractère singulièrement vif, une

imagination brillante et gaie, elle avoit un jugement prompt, juste et ferme. Voilà déjà une femme assez rare; mais, ce qui est peut-être sans exemple, elle a eu, à cent ans passés, la tête qu'elle avoit à quarante. Qui que ce soit de ceux qui l'ont connue ne me contrediroit. Une telle femme n'étoit pas faite pour sacrifier sa liberté à une vanité ridicule. Mais un autre motif que je ne pourrois pas taire sans ingratitude, fut sa tendresse pour ses enfans. Elle déclara donc audit marquis et autres, qu'elle avoit autant d'enfans qu'elle en pouvoit élever et établir honnêtement pour leur état, et ne vouloit pas leur donner un beau-père qui, avec les meilleurs sentimens, n'auroit pourtant jamais pour eux ceux d'un père. Dès ce moment, ceux qui l'avoient recherchée, renoncèrent à leurs prétentions, restèrent ses amis, et plusieurs lui ont rendu service. Mon père qui, avec un bon esprit, reconnoissoit la supériorité de celui de ma mère, lui avoit toujours laissé diriger les opérations de commerce. Ainsi, maîtresse de tout du vi-

vant de son mari, devenue veuve, elle n'eut rien à changer dans son plan de conduite.

Le commerce de St.-Malo étoit alors dans sa plus grande activité par celui de la Mer du Sud, et par la course. Tout y étoit négociant ou corsaire, et souvent l'un et l'autre. Au milieu des malheurs de la guerre qui désoloit, accabloit et ruinoit la France, les armateurs maloins, et ceux qui s'y associoient, voyoient leurs entreprises réussir sur toutes les mers. Je ne rappellerai point les Duguay-Trouin, les Magon, les Loquet, les Vincent, les Porrée, les Moreau, les Lefer et tant d'autres. La liste en seroit trop longue, et je ne suis pas ici historiographe, mais un petit particulier qui écrit ses souvenirs. On sait du moins que par le courage, l'habileté et l'opulence, jamais St.-Malo ne fut dans un état plus brillant. On sait encore les sommes prodigieuses que cette ville fournit pour subvenir aux pertes que la France faisoit partout ailleurs. Ce sont de ces services qu'un gouvernement, je ne dis pas

reconnoissant, ce seroit trop prétendre, mais éclairé et prévoyant, ne devoit jamais oublier, pour en obtenir un jour de pareils.

Ma mère prit, dans les armemens, quelques intérêts qui ajoutèrent à sa fortune, déjà honnête, du moins pour ces temps-là en province, et dans une ville du troisième ou du quatrième ordre; car on n'en doit pas juger par les idées de Paris, ni même des idées de Paris au commencement du siècle, par celles d'aujourd'hui. Le système de Law a totalement, à cet égard, dépravé les imaginations. La révolution subite qui se fit dans les fortunes, fut pareille dans les têtes. Le déluge de billets de banque, dont Paris fut inondé, et qu'on se procuroit par toutes sortes de moyens, excita, dans tous les esprits, le désir de participer à ces richesses de fiction. C'étoit une frénésie. La contagion gagna les provinces. On accouroit de toutes parts à Paris, et l'on estime à quatorze cent mille âmes ce qui s'y trouva en 1719 et 20. La chute du système fut aussi rapide que l'a-

voit été son élévation. Mais la cupidité ne disparut pas, et subsiste encore. Avant ce temps, qu'on peut nommer fabuleux, les particuliers n'espéroient de fortune que du travail et de l'économie. Un bon bourgeois de Paris, avec cent mille livres de biens-fonds, passoit pour être à son aise, et, sans renoncer absolument à augmenter sa fortune, en étoit satisfait. Aujourd'hui, personne ne met de bornes à ses désirs. On a tant vu de gens devenus subitement riches ou pauvres, qu'on croit avoir tout à espérer ou à craindre, et souvent avec raison, par les révolutions fréquentes qu'on voit dans les finances de l'état. Un autre malheur du système fut le luxe et la corruption des mœurs qui en est la suite. Je l'ai vu croître au point, qu'il a été porté plus loin depuis la régence, qu'il ne l'avoit été depuis la renaissance des arts jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, sur-tout chez les particuliers. Aussi ai-je vu s'étendre la misère, qui marche toujours d'un pas égal avec le luxe. Si les gens morts il y a soixante ans revenoient, ils ne reconnoi-

troient pas Paris à l'égard de la table, des habits, des meubles et des équipages. Il n'y avoit, par exemple, des cuisiniers que dans les maisons de la première classe. Plus de la moitié de la magistrature ne se servoit que de cuisinières. Il y a trente ans qu'on n'auroit pas vu à pied, dans les rues, un homme vêtu de velours; et M. de Caumartin, conseiller d'état, mort en 1720, a été le premier homme de robe qui en ait porté. Je me rappelle, au sujet de la modestie de la haute magistrature d'autrefois, que le président à mortier de Nesmont fut le premier qui fit mettre sur sa porte le marbre d'hôtel. Quand la plus haute magistrature étoit modeste, la finance n'auroit osé être insolente. Les financiers les plus riches jouissoient sourdement de leur opulence. J'en ai encore vu qui avoient un carrosse simple et doublé de drap brun ou olive, tel que Serrefort le recommande à madame Patin dans la comédie du *Chevalier à la mode*; car les comédies et les romans déposent des mœurs du temps, sans que les auteurs en aient eu

le dessein. Tous les genres de luxe ne dépendoient pas autrefois uniquement de l'opulence. Il y en avoit dont l'état des personnes décidoit. Si j'ai vu des distinctions personnelles quant au luxe, j'en ai vu encore dans la manière de paroître en public. Par exemple, on ne voyoit dans les premières loges de l'opéra et de la comédie, que des personnes de qualité, et dans les balcons que des seigneurs françois ou étrangers. Je ne parle point des petites loges, dont l'origine est assez singulière ; la voici : Les seuls fils et filles de France ont le droit de faire mettre un tapis au devant de leurs loges, c'est-à-dire lorsque le roi n'y est pas ; car alors la famille est à sa suite. S. A. R. duchesse d'Orléans, femme du régent, n'étant que petite-fille de France, n'avoit pas le droit du tapis ; c'est pourquoi elle alloit dans la loge de Madame, veuve de Monsieur, frère de Louis XIV, et fils de France. Mais Madame n'allant pas au spectacle tous les jours où la duchesse d'Orléans vouloit y aller, celle-ci prit le parti de louer une petite loge où,

gardant une espèce d'*incognito*, l'étiquette du tapis étoit évitée.

Les princesses du sang suivirent cet exemple. Aujourd'hui chacun a pour son argent tout ce qui lui plaît, places, équipages, etc. Il est sûr que les carrosses sont doublés depuis trente ans. Les valets ne se sont pas moins multipliés. Quantité de services, de fonctions jadis réservées aux femmes, sont exercées par des hommes, ce qui enlève à la campagne la plus belle jeunesse, augmente dans la ville le nombre des fainéans et des catins que la misère livre à la débauche. Si Henri III disoit de Paris : *Capo troppo grosso*, que diroit-il aujourd'hui, que cette capitale est le vampire du royaume ?

Je m'aperçois que, ne m'étant proposé que d'écrire mes mémoires, j'y joins beaucoup d'autres souvenirs. Je pourrois donc bien, si je n'y prends garde, faire une suite des *Considérations*, où je suis naturellement porté. A la bonne heure ! il en arrivera ce qui pourra ; je ne m'en contraindrai point. Je reviens cependant à ce qui

me regarde. J'avois déjà six ans lorsqu'il fallut penser à me donner ce qu'on appelle de l'éducation. Elle n'est pas précoce en province; d'ailleurs, paroissant destiné au commerce par l'état de ma famille, il suffisoit de m'apprendre à lire et à écrire, sauf à me faire ensuite faire d'autres études, suivant les circonstances.

Mon frère très-aîné avoit fini ses classes. Comme il avoit passé ses dernières vacances dans une de ces abbayes de génovéfins, où trois ou quatre religieux forment toute la communauté, et vivent à peu près comme des gentilshommes de château, cette vie lui parut assez douce, et il résolut d'entrer dans la congrégation. Tel est communément le principe des vocations. Se fait-il une mission dans une ville, tous les enfans font des processions. Y vient-il un régiment, ils font l'exercice. Pour moi, élevé dans Paris, où tout inspire la vocation pour le plaisir, j'ai été long - temps sans en éprouver d'autre. Mais n'anticipons point.

Ma mère voulut d'abord s'opposer au

parti que mon frère vouloit prendre. Il fallut enfin y consentir ; et, pour lui procurer quelque douceur dans son état, elle lui assura une pension viagère. Dans la même année 1709, ma sœur fut mariée à Rennes, avec un secrétaire du roi, nommé Pellenec, dont elle a eu onze enfans, dont trois garçons qui sont morts à la mer, quand ils commençoient à s'avancer dans le service de la compagnie des Indes. Des huit autres enfans, qui étoient des filles, cinq sont mortes en bas âge, et l'aînée à la veille d'être mariée. Les deux cadettes l'ont été. L'une a épousé La Soualaye, gentilhomme breton, retiré du service avec la croix de Saint-Louis. Ils n'ont point d'enfans. L'autre avoit épousé un conseiller au parlement, nommé de Careil, assez mauvais sujet. Elle en avoit eu un enfant mort en bas âge. La mère le suivit de près, en 1768 ; et son mari ne lui survécut que d'un an, et c'est ce qu'il a fait de mieux en toute sa vie, puisqu'il étoit du baillage d'Aiguillon

Après ce petit détail de ma famille, je

reviens à moi. Ma sœur obtint de ma mère de m'envoyer à Rennes, où je serois, disoit-on, mieux élevé qu'à Dinan. Ce motif suffisoit pour y déterminer ma mère, qui m'aimoit tendrement, mais sans faiblesse, et à qui l'on disoit que j'annonçois beaucoup d'esprit, et des dispositions qu'il falloit cultiver. L'opinion qu'on avoit de moi, n'étoit fondée que sur une vivacité extrême, et une mémoire singulière. A l'égard de la vivacité, il n'y a rien qui n'y paroisse encore. On sait au surplus ce que deviennent souvent ces petits prodiges de l'enfance, et le public a été depuis à portée de me juger. Il est sûr que les affaires de ma mère, ses fréquens voyages à St.-Malo pour son commerce, ne lui permettoient pas de veiller elle-même à mon éducation. Le dépôt des prisonniers anglois faits par nos corsaires, étoit alors à Dinan. Les soldats et les matelots étoient renfermés au château; mais les officiers avoient la ville pour prison. Plusieurs d'entr'eux, très-estimables, méritoient toutes sortes d'égards, étoient reçus partout, et ren-

doient leur société agréable. Un chevalier Hamilton, officier de la reine Anne, m'avoit pris dans une singulière affection. Il m'emportoit souvent dans ses bras, et se promenoit ainsi sur la place, où ma mère pouvoit me voir de ses fenêtres. Cependant comme la maison où demeuroit le chevalier Hamilton, étoit sur la même place, il m'emporta un jour chez lui, et me fit boire un peu de punch qui ne me déplut pas. Ma mère s'en aperçut le soir, et, ne jugeant pas que ce régime me convînt, elle en témoigna son mécontentement au chevalier, et ne lui permit plus de m'emmener. Mais un petit garçon très-éveillé, tel que je l'étois, étoit si difficile à retenir, dans une petite ville où les enfans courent hors de la maison dès qu'ils peuvent marcher, que ma mère prit le parti de m'envoyer à Rennes, où ceux d'un état honnête ont moins de liberté.

Me voilà donc chez ma sœur, où je devois recevoir une si bonne éducation. Son premier soin fut de me faire habiller plus élégamment que les enfans ne l'étoient à

Dinan, pour me mener avec elle dans ses visites. Quoiqu'elle fût jeune, un petit frère de six ans qu'on présente est un certificat de plus de la jeunesse de la sœur. On continua à me faire lire et à me former à l'écriture. Cependant, comme je pouvois être dans la suite destiné à autre chose que le commerce, on crut devoir me faire apprendre le latin; et vers huit à neuf ans on me donna un rudiment, avec une manière de précepteur qui, en montrant le latin, achevoit d'en apprendre lui-même autant qu'il lui en falloit pour être prêtre. Il y avoit alors à Rennes une quantité de fils de paysans qui, préférant avec plus de raison pour eux, que d'avantage pour l'état, le métier de prêtre à celui de laboureur, venoient tous les jours d'une demi-lieue et plus au collège, avec un morceau de pain dans leur poche pour leur dîner, et retournoient le soir chez eux l'hiver comme l'été, et quelque temps qu'il fit. Quand ils avoient fini leurs humanités, les plus instruits d'entr'eux, pour s'exempter de retourner journalle-

ment chez leurs pères, et les décharger aussi d'un inutile à leurs travaux, cherchoient à se placer dans quelque maison où l'on voulût leur donner un enfant à préparer aux études. Avec un habit noir on en faisoit une ébauche d'abbé qui, en conduisant son marmot, faisoit sa philosophie ou sa théologie. Ce fut un de ces docteurs qu'on chargea d'en faire un autre de moi, si cela se pouvoit.

Ma mère, voyant la route qu'on me faisoit prendre, crut que je la suivrois encore mieux à Paris qu'en province. La paix venoit de terminer la guerre avec les Anglois, et lorsqu'elle est faite avec eux, c'est pour les marins bretons comme si elle l'étoit avec l'univers. Le commerce de la Mer du Sud alloit cesser, ainsi que la course; on pensa donc à me disposer à tout autre parti, sans déterminer précisément à quoi; mais à me faire, en attendant, faire mes études. Horace dit, en parlant du soin que son père prit de l'éducation de ce fils: *Ausus Roman portare docendum*. Ma mère eut la même audace; car je suis le pre-

mier bourgeois de Dinan, et jusqu'ici le seul, élevé à Paris dès l'enfance ; quoiqu'il y en eût alors quelques-uns à qui leur fortune le permettoit. Une certaine noblesse du canton trouvoit presque insolent qu'une simple commerçante *osât*, pour me servir du terme d'Horace, donner à son fils une forme d'éducation qui ne convenoit qu'à des gentilshommes, dussent-ils en profiter ou non. On m'envoie donc à Paris, en 1713, par le coche, et à la garde du cocher, comme un paquet à remettre à son adresse.

Puisque je n'écris mes mémoires que pour m'amuser, et que j'ai déjà fait quelques digressions sur les mœurs des différens temps, en voici encore une, et ce ne sera peut-être pas la dernière. Dans ce temps-là, et même plus tard, les gens les plus aisés, d'état assez considérable (et j'en pourrois citer qui tiennent un rang à la cour), ne voyageoient guère que par les voitures publiques. Louis XIV avoit fait presque tous ses voyages à l'armée et ses campagnes à cheval, et ne se servoit de car-

rosses , qui n'étoient que des cochés à mantelets , que lorsqu'il y menoit des femmes. Ce fut ainsi qu'il visita ses nouvelles conquêtes en 1670, emmenant avec lui, dans le même carrosse, la reine; Madame, femme de Monsieur, frère unique du roi; madame de La Vallière, maîtresse déjà répudiée *in petto*, et la marquise de Montespan, favorite avouée. Aussi le peuple de la ville et des campagnes couroit-il au devant, pour voir, disoit-il, les trois reines.

Le roi Stanislas disoit un jour qu'il avoit voyagé en France, dans sa jeunesse, d'une manière agréable et peu coûteuse. On trouvoit, en arrivant à l'auberge, son dîner et son souper prêts; cela s'appeloit, je crois, ajoutoit-il, le messenger. Il étoit alors, il est vrai, bien éloigné de penser qu'il dût, peu d'années après, monter sur le trône; mais enfin c'étoit un palatin; et quel seroit aujourd'hui le jeune seigneur qui oseroit voyager ainsi, quand on voit des officiers très-subalternes joindre leurs régimens en chaise de poste? La première

qui ait été faite en France, le fut pour le ministre Louvois, qui étoit obligé de suivre le roi à l'armée, et ne devoit pas être bon cavalier, ni quitter son portefeuille et ses papiers. Le maréchal de Brancas m'a dit qu'ayant été attaqué de la petite vérole à l'armée, on le transporta dans la ville la plus proche du camp, dans la chaise de Monseigneur, fils de Louis XIV, la seule qu'il y eût à l'armée.

Il me semble que, si j'étois un fat, me voilà assez bien justifié d'être arrivé à Paris par le coche; mais j'avoue que c'étoit la voiture qui convenoit à mon état. Quoique le cocher fût mon principal Mentor, on m'avoit recommandé à des femmes de la connoissance de ma famille, et qui alloient aussi à Paris. Un petit garçon vif, et parlant à tort et à travers, les amusoit assez pour qu'elles prissent de moi le plus grand soin; et un vieux prêtre de notre voiture me trouvoit déjà tant d'esprit, et en avoit tant lui-même, qu'il prétendoit que je serois un jour docteur de Sorbonne. Il auroit depuis bien rabattu de ses espé-

rances. A mon arrivée à Paris, un ami de mon beau-frère, gentilhomme du prince de Conti, devoit venir me recevoir. Mais n'ayant pas apparemment bien calculé le temps du voyage, il ne vint que le lendemain. Cependant chacun, supposant qu'on alloit venir me prendre, comme je l'avois dit en route, étoit parti pour se rendre où on l'attendoit; de sorte que je restois dans le bureau, rue de la Harpe, à la Rose rouge, avec les autres paquets, mais sans adresse sur le dos, pour être porté à ma destination. Cela m'inquiétoit fort peu. Tous les objets étoient nouveaux pour moi, et, naturellement gai, je me trouvois bien partout. Le cocher n'étoit pas de même, attendu qu'il étoit plus sensé, et que je lui étois confié. Voyant approcher l'heure où le bureau devoit se fermer, il alla dans le quartier, chez un marchand à qui il portoit souvent des paquets, et le pria de se charger de moi pour une nuit. Il y consentit, et sa femme vint avec le cocher au bureau, d'où elle m'emmena chez elle, très-près de là, dans la même rue.

Ces honnêtes bourgeois paroisoient à leur aise, autant que je puis m'en souvenir. Ils n'avoient point d'enfans; mais ayant eu un fils qui étoit mort depuis deux ans, et qui, s'il eût vécu, eût été à peu près de mon âge, cela leur fit croire que je lui ressemblois, et ils me firent mille caresses.

La servante apporta le souper, où je montrai beaucoup d'appétit, et l'on me mit ensuite dans un petit lit bien propre, où je dormis comme on dort à l'âge que j'avois, et comme je ne dors plus. Le lendemain la matinée se passa sans que personne vînt me réclamer. Le cocher étoit le seul qui s'en inquiétoit. Je ne m'en embarrassois nullement, et mes bonnes gens ne paroisoient point ennuyés de me garder. Je les amusois apparemment par du bruit et ma confiance en eux. S'ils trouvoient encore que je ressemblois à leur fils, il falloit qu'il fût un petit étourdi. Je déjeûnai et dinaî toujours à bon compte. Vers cinq heures, parut enfin cet ami de mon beau-frère, qui devoit me recevoir. Il remercia mes hôtes, qui ne voulurent

rien accepter pour mon gîte, et m'auroient volontiers gardé plus long-temps, me fit monter en carrosse avec lui, me conduisit tout de suite, rue de Charonne, à la pension où l'on m'attendoit, et m'y laissa.

Cette pension, très-célèbre autrefois, mérite que j'en parle. Le marquis de Dangeau (*), à qui Boileau a dédié sa cinquiè-

(*) Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, naquit en 1638. Les agrémens de son esprit et de sa figure l'avancèrent à la cour de Louis XIV, et son goût déclaré pour les lettres lui valut une place dans l'académie françoise et dans celle des sciences. Il mourut à Paris, en 1720, à quatre-vingt-deux ans, conseiller d'état d'épée, chevalier des ordres du roi, grand-maître des ordres royaux et militaires de Notre-Dame du Mont Carmel et de St.-Lazare de Jérusalem. Quand il fut revêtu de cette dernière dignité, il apporta plus d'attention au choix des chevaliers, et renouvela l'ancienne pompe de leur réception; ce que le public, toujours malin, ridiculisa. Mais, ce qui fut à l'abri de tout ridicule, c'est qu'il procura, par ses soins, la fondation de plus de vingt-cinq commanderies, et qu'il employa les revenus de la grande maîtrise à faire élever en commun douze jeunes gentilshommes de la meilleure noblesse du royaume. L'envie alors lui pardonna son élévation. A la cour, dit Fontenelle, où l'on ne croit guère à la probité et à la vertu, il eut toujours une réputation nette et entière. Ses discours, ses manières, tout se sentoit en lui d'une politesse qui étoit encore moins celle d'un homme du grand mon-

me satire, forma cet établissement. Comme il étoit grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, il se chargea généreusement de l'entretien et de l'éducation de vingt jeunes gentilshommes, qu'il fit chevaliers de cet ordre, et les rassembla dans une maison de

de que d'un homme officieux et bienfaisant : on auroit dû lui passer, en faveur de l'honnêteté de ses manières, la manie de vouloir être un très-grand seigneur. Madame de Montespan, qui ne le croyoit pas fait pour jouer ce rôle, disoit malignement de lui qu'on ne pouvoit s'empêcher de l'aimer et de s'en moquer. Il avoit épousé en premières noces Françoise Morin, sœur de la maréchale d'Estrées, et en secondes la comtesse de Lewestein de la maison palatine, mais d'une branche peu opulente. Ce fut le cardinal de Furstemberg, oncle de la demoiselle, qui fit ce dernier mariage. On a du marquis de Dangeau des mémoires manuscrits, dans lesquels Voltaire, Hénault, La Beaumelle ont puisé plusieurs anecdotes curieuses. Il y en a beaucoup de hasardées. Ce n'étoit pas toujours Dangeau qui rédigeoit ces Mémoires. « C'étoit, dit Voltaire, un vieux valet de » chambre imbécile, qui se mêloit de faire à tort et à tra- » vers des gazettes manuscrites de toutes les sottises qu'il » entendoit dans les antichambres ». En réduisant cette phrase un peu tranchante, il resté qu'on doit se tenir en garde en lisant les Mémoires qui portent le nom de Dangeau. On a encore de lui un petit ouvrage manuscrit, dans lequel il peint Louis XIV, tel qu'il étoit au milieu de sa cour.

la rue de Charonne, en bon air, avec un jardin, mur mitoyen du couvent de Bon-Secours. Il y établit un principal instituteur qui choisissoit les autres, ce qui n'empêchoit pas le marquis et l'abbé de Dangeau (*), son frère, de venir de temps en temps inspecter la manutention et l'ordre de la maison. Les enfans qu'il y plaçoit, étant trop jeunes pour les armes et l'équi-

(*) Louis Courcillon de Dangeau, membre de l'académie françoise, abbé de Fontaine-Daniel et de Clermont, naquit à Paris en 1643, et y mourut en 1723, à quatre-vingts ans. Peu de gens de condition ont aimé les lettres autant que lui. Il imagina plusieurs nouvelles méthodes pour apprendre l'histoire, le blason, la géographie, etc. Il possédoit presque toutes les langues; mais ses vertus étoient bien au-dessus de son savoir. « Plein d'humanité pour les malheureux, dit d'Alembert, il prodiguoit, avec une fortune médiocre, ses secours à l'indigence, et joignoit à ses bienfaits le bienfait plus rare de les cacher; il avoit cette sage économie sans laquelle il n'y a pas de générosité; et qui, ne dissipant jamais pour pouvoir donner sans cesse, sait toujours donner à propos. Son cœur étoit fait pour l'amitié, et, par cette raison, n'accordoit pas aisément la sienne; mais, quand on l'avoit obtenue, c'étoit pour toujours. S'il avoit quelques défauts, c'étoit peut-être trop d'indulgence pour les fautes et pour la foiblesse des hommes, défaut qui, par sa rareté, est presque une vertu, et que bien peu de personnes ont à se reprocher, même à

tation, la base des exercices étoit la lecture, l'écriture, le latin, l'histoire, la géographie et la danse. On imagine bien que la sublime science du blason n'étoit pas oubliée dans une éducation destinée à des gentilshommes, dont chacun l'auroit inventée, si elle ne l'étoit pas. C'étoit aussi, avec la grammaire, ce que l'abbé de Dangeau affectionnoit le plus. Il a été un très-

» l'égard de leurs amis. Il possédoit au suprême degré cette
 » connoissance du monde et des hommes, que ni les livres,
 » ni l'esprit même ne donnent au philosophe, lorsqu'il a
 » négligé de vivre avec ses semblables. Jouissant de l'esti-
 » me et de la confiance de ce qu'il y avoit de grand dans le
 » royaume, personne n'étoit de meilleur conseil que lui
 » dans les affaires importantes. Il gardoit inviolablement
 » le secret des autres et le sien. Cependant, son âme noble,
 » délicate et honnête ignoroit la dissimulation, et sa pru-
 » dence étoit trop éclairée pour ressembler à la finesse.
 » Doux et facile dans la société, mais préférant la vérité
 » en tout, il ne disputoit jamais que lorsqu'il falloit la dé-
 » fendre; aussi le vif intérêt qu'il montrait alors pour elle,
 » avoit, aux yeux du grand nombre, un air d'opiniâtreté,
 » qu'elle est bien moins sujette à trouver parmi les hom-
 » mes, qu'une froide et coupable indifférence ».

On a de l'abbé de Dangeau des *Réflexions* sur toutes les parties de la Grammaire, 1684, *in-12*, et d'autres ouvrages utiles.

bon académicien, un fort grammairien, et a porté, dans cette partie, beaucoup de sagacité. Lui et son frère étoient véritablement des gens de lettres. J'en parle, comme je le dois, dans l'Histoire de l'académie. Quoique la maison que le marquis de Dangeau avoit établie, fût originairement et particulièrement destinée à ses élèves chevaliers, il avoit permis qu'on y admît d'autres enfans, dont les parens payoient la pension, ne fût-ce que pour exciter l'émulation commune. Il y avoit, par exemple, le chevalier d'Aidie, pensionnaire du marquis; et l'abbé d'Aidie, frère du chevalier, y étoit aux frais de sa famille. J'y avois sur ce pied-là deux parens, ce qui avoit donné l'idée de m'y faire élever. Cependant presque tous, chevaliers et autres, étoient enfans de condition, depuis l'âge de sept à huit ans jusqu'à quinze ou seize, qu'ils passoient à l'académie, ou entroient au service. Ils pouvoient donc, avant leur sortie, être au moins aussi instruits de ce qu'on enseigne dans les collèges, que si on les y eût mis. N'ayant pas

la même destination que la plupart de mes camarades d'études, tout jeune, ou même tout enfant que j'étois, je sentis bientôt que je ne pouvois me distinguer des petits comtes ou marquis (car il y en avoit plusieurs qu'on ne nommoit pas autrement), que par quelque supériorité sur eux à d'autres égards. Nous étions distribués en trois classes; et chacun étoit dans celle dont il pouvoit recevoir les leçons. Je fus mis d'abord dans la dernière, où l'on parloit de l'alphabet, et dont les docteurs commençoient le rudiment latin. J'en étois déjà là, et je fis assez de progrès pour qu'on me fit passer en peu de temps à la seconde classe. Mes petits succès me donnèrent de l'émulation. Depuis je n'oubliai rien pour éclipser mes compagnons d'étude dans les deux premières classes, et j'y parvins.

Quelqu'opinion que des enfans aient prise de leur noblesse dans leurs masures ou leurs châteaux, les qualités personnelles, les dons sensibles de la nature, tels que la force du corps et les talens de l'es-

prit, ne perdent point leurs droits à leurs yeux. Dans un collège, république d'enfans, le petit bourgeois vigoureux réprime le petit seigneur avantageux et foible; et celui qui prime dans sa classe, jouit d'une considération marquée de la part de ses camarades. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi dans les couvens. L'éducation qu'on y donne aux filles n'a rien qui puisse élever assez l'amour-propre, pour que celles d'une naissance commune puissent aspirer à se procurer une distinction de mérite personnel qui les fasse considérer de leurs compagnes d'une naissance illustre; puisque des religieuses mêmes qui, le jour de leur profession, ont été couvertes du drap mortuaire, se prévalent encore de leur noblesse.

N'ayant rien de mieux à faire pour me distinguer de la plupart de mes camarades, que de profiter des leçons qu'on nous donnoit, je m'appliquai aux différentes études de la pension. J'y demeurai cinq ans, après quoi on me mit au collège d'Harcourt. J'aurois pu entrer tout de sui-

te en philosophie, attendu que j'étois assez instruit de tout ce qu'on enseigne dans les classes d'humanités. Cependant on ne me plaça qu'en seconde. Mais j'y fus toujours si supérieur aux autres écoliers, que je fus constamment le premier, et il en fut ainsi en rhétorique, où j'eus tous les prix. Ces petits honneurs sont peut-être les plaisirs les plus vifs qu'on ait dans la vie. Je sens, en écrivant ces bagatelles, que je me rappelle avec satisfaction ce temps de ma vieille enfance. Mon seul rival en rhétorique étoit le marquis de Beauveau (*). Notre émulation nous inspira une estime réciproque, et fit naître notre amitié au sortir du collège. J'ai connu peu d'hommes de sa naissance qui eussent autant d'esprit,

(*) Louis-Charles-Antoine, marquis de Beauveau, né en 1710, d'une famille ancienne et illustre, fut d'abord capitaine au régiment de Lambesc cavalerie, et ensuite mestre de camp du régiment de cavalerie de la reine; il se distingua au siège de Philisbourg, en 1734, et à l'affaire de Clausen, en 1735. La guerre s'étant rallumée, il commanda le régiment à la prise de Prague, et rentra en France avec l'armée. Il fut fait maréchal de camp. Employé à l'armée de Flandres, il fut blessé mortellement au siège d'Ypres.

de littérature et d'élévation d'âme, avec un peu de romanesque dans l'esprit, défaut ou qualité qui contribue à former les hommes illustres et rares. Il étoit en passe de venir à la tête de nos armées, s'il eût eu un courage moins bouillant. Il étoit déjà maréchal de camp, lorsqu'à l'attaque du chemin couvert de la ville d'Ypres, en 1744, il se mit à la tête des grenadiers, et reçut un coup de fusil au travers du corps, dont il mourut peu d'heures après. Des soldats ayant voulu l'emporter : Mes enfans, leur dit-il, laissez-moi; j'ai fait mon devoir; continuez de faire le vôtre. Je rends à sa mémoire ce que l'état auroit rendu plus amplement à sa personne, s'il avoit vécu plus long-temps.

Son extrême valeur, ses talens et sa passion pour la guerre le faisoient compter parmi ce petit nombre de généraux, que le vrai militaire désigne pour le commandement des armées. Il n'étoit pas moins propre aux négociations, et il rendit de grands services quand il fut envoyé par la cour de France, en partie pour diriger les démarches de l'empereur Charles VII. Il avoit et méritoit des amis, cultivoit les lettres, et étoit fort au-dessus des petites importances des cours et de la frivolité du siècle.

A peine étois-je au collège, que le malheureux système de Law commença par enivrer les têtes d'un fol espoir d'opulence, et finit bientôt par bouleverser toutes les fortunes. Le dénouement de cette pièce fut d'avoir enrichi des fripons, grands ou petits; ruiné la moyenne classe, la plus honnête et la plus utile de toutes; confondu les conditions; corrompu les mœurs, et altéré le caractère national. J'étois trop jeune pour sentir cette révolution; mais la fortune de ma mère en fut, sinon absolument renversée, du moins très-altérée. Les commerçans ne peuvent vaquer à la fois à leurs entreprises et à l'administration des biens de campagne. Ma mère venoit de se défaire de ceux-ci, et de quelques maisons, pour en appliquer l'argent au commerce. Cependant la plus grande partie du prix de ces aliénations n'étant pas encore payée, fut remboursée en billets de banque qui devinrent, comme il arrive et arrivera toujours aux effets royaux, des feuilles de chêne.

Le paysan et le bas peuple, en France,

sont toujours à peu près dans la misère ; ainsi les banqueroutes subites ou graduelles tombent, et ne peuvent tomber que sur les citoyens qui étoient assez dans l'aisance pour placer leurs fonds sur le roi ; mais c'est aussi, en dernière analyse, de la campagne, de la culture que sortent les ruisseaux qui forment le fleuve d'opulence où puisent le roi, les grands et le peuple des villes. Dans les secousses des finances d'un état, les rentiers sont les premières victimes. Les grands s'en ressentent peu, et quelquefois y gagnent, en se libérant de leurs dettes à peu de frais. Dans le temps de la crise, plus ou moins longue, les artisans des villes, et sur-tout ceux du luxe, éprouvent de la détresse, parce que les gens aisés qui les employoient, ne l'étant plus, se restreignent, et ne les occupent plus, ou les occupent moins. La souffrance gagne toutes les classes des citoyens par une espèce d'ondulation, jusqu'à ce que l'état ait repris un peu de consistance. Les choses reprennent ensuite le même train, et préparent une nouvelle ré-

volution qui arrive en France , où tout s'oublie, tous les quarante ans. Nous touchons actuellement à une de ces crises d'état. Celle du système fut terrible pour beaucoup de famille , et la mienne fut de ce nombre. Quelque dérangement que ma mère eût éprouvé , elle ne changea rien à ce qu'elle avoit commencé pour moi , et voulut que mon éducation s'achevât à Paris. Peut-être ne m'y eût-elle pas envoyé , si le système fût arrivé avant qu'elle y eût pensé , et je ne sais si c'eût été pour moi un bien ou un mal , où si j'en aurois été plus ou moins heureux ; mais j'aurois vraisemblablement été d'une autre profession que celle où j'ai été engagé. Quoi qu'il en soit , cette première éducation , qu'on va chercher dans la capitale , se trouve en province comme à Paris , et peut-être avec des inconvéniens de moins pour les mœurs. Partout on enseigne , et avec d'aussi mauvaises méthodes , le latin , le grec et la philosophie scolastique. Cela est un peu changé , et j'avoue que les réformes , à cet égard , ont commencé dans la capitale ;

mais dans le temps dont je parle, tout étoit pareil. Le proviseur d'Harcourt, où j'étois, étoit le fameux Dagoumer, le plus terrible argumentateur de l'université, et qui donnoit le ton aux écoles. C'est lui que Lesage a peint dans Gilblas, sous le nom du licencié Guyomar. Les leçons de philosophie, dans les écoles, valent aujourd'hui beaucoup mieux qu'il y a trente ou quarante ans. Eh! combien n'y auroit-il pas de réformes à faire dans les autres études! Faut-il six ou sept années pour apprendre du latin et les élémens du grec? Deux ans au plus, et de meilleures méthodes, suffiroient pour cet objet. Faut-il qu'il y ait à Paris douze collèges de plein exercice pour la même routine, et qu'il n'y en ait aucun de ceux-là pour les langues vivantes, et d'autres connoissances applicables aux différentes destinations des élèves? Je m'aperçois que je fais ici le réformateur, et je vais passer à un temps où j'aurois eu moi-même grand besoin de réforme.

Tant que j'avois été dans les humani-

tés, l'étude avoit été mon plus grand plaisir. Je ne me bornois pas à celle qui m'étoit prescrite; ma facilité me laissoit du temps de reste; et je l'employois à dévorer les livres que je pouvois me procurer. Je continuai de lire des poètes, des historiens, des moralistes et les philosophes non scolastiques; car les cathégories, les universaux, les degrés métaphysiques, et le jargon de l'école, s'accordoient peu avec mon goût pour la littérature. Ce ne fut pourtant pas là le plus grand écueil pour la philosophie, et sur-tout pour la mienne. J'étois déjà dans l'âge où la plus vive passion d'un jeune homme se développe avec impétuosité, pour peu qu'on lui donne d'essor.

Jusqu'à la dernière année du collège, j'avois eu peu de liberté. J'en eus alors davantage. Voyons l'usage que j'en fis. Des jeunes gens rassemblés, quelque surveillés qu'ils soient, acquièrent bientôt ensemble la théorie du vice, et un de mes camarades, un peu plus âgé que moi, m'en facilita la pratique, en me menant chez

des filles. J'étois donc déjà assez libertin quand ma mère me fit revenir en Bretagne, à la fin de mes classes, pour voir quelle seroit ma vocation. Je n'en avois point alors d'autre que de retourner à Paris, dans le dessein d'y continuer de vivre comme j'avois commencé depuis quelques mois. Je n'en fis pas confidence à ma mère, sachant qu'elle ne penseroit pas comme moi. Ainsi, le moyen dont je me servis fut le désir de faire mon droit, d'être reçu avocat, et d'en embrasser la profession, pour laquelle on croyoit me voir du talent. J'ai oublié de marquer qu'en 1718, peu de temps avant la décadence de sa fortune, ma mère étoit venue à Paris dans le dessein de voir par elle-même quel fruit je retirois de l'éducation qu'elle me procuroit. Elle avoit été si contente de ce qu'on lui dit de mes dispositions et de mes progrès, que cela avoit fort contribué à la faire persister à me laisser à Paris, malgré les pertes que lui causa le système. Ce fut la même opinion, que je pourrois, par les talens qu'elle me supposoit, et que j'avois

peut-être, réussir dans la capitale, qui la fit consentir à m'y renvoyer faire mon droit. Je ne portois pas, comme elle, mes vues dans l'avenir. Il me suffisoit pour le présent de retourner à Paris, et m'y voilà avec une pension, modique, mais exactement suffisante, si je n'eusse été occupé que de mes devoirs. C'étoit ce qui me touchoit le moins. Je pris cependant ma première inscription aux écoles; mais, au lieu de les suivre, j'appliquai au maître d'armes ce qui étoit destiné à l'agrégé. Il est vrai que la plupart de mes camarades d'études n'en faisoient pas plus que moi. Aussi dirai-je en passant que le cours du droit se fait encore plus mal que tous les autres, quoique les professeurs et les agrégés soient très-habiles et choisis au concours. Mais il y a certains abus de tradition qu'on ne corrigerait aux écoles du droit et ailleurs, que par une réforme dans le plan de toutes les études.

Voyons un peu, pendant les années destinées au droit, quels étoient mes docteurs : de jeunes libertins aux écoles; et

dans les salles d'armes quelque chose de pis. Autrefois la fureur des duels avoit mis à la mode ces salles d'escrime, où se rendoient les jeunes gens de la première qualité. Mais depuis que la juste sévérité de Louis XIV a éteint cette frénésie, une pareille jeunesse fait tous ses exercices à l'académie; de sorte qu'on ne trouve guère chez les maîtres d'armes que des jeunes gens de famille honnête, et d'autres dont il seroit difficile de dire l'état ou la destination. Parmi les premiers je nommerai de Gènes, qui, dans la suite, a été la meilleure plume des avocats. Nous nous sommes retrouvés bien des années après; et, en parlant de nos anciens camarades, il s'en trouva quelques-uns qui n'avoient pas eu une fin aussi honnête que nous.

Presque tous ceux qui se sont perdus par leur faute, en accusent la fortune; pour moi, si la fortune étoit quelque chose, je n'aurois qu'à la remercier. Il semble que la providence m'ait conduit par la main, non pas aux postes où je ne prétendois ni ne devois prétendre, mais à travers

les précipices de mon état, et quelquefois des bourbiers ; me soulevant pour m'empêcher d'enfoncer le pied trop avant ; me tenant par fois suspendu sur le précipice, et ne m'y laissant jamais tomber.

Je ne me rappelle pas aujourd'hui, sans frémir, les suites que mes nouvelles liaisons pouvoient avoir. Je me trouvai, par exemple, acteur dans une bagarre qui arriva au pont St.-Michel. Des archers avoient mis la main sur un homme arrêté pour dettes, et qui se débatoit en criant au secours. Dés jeunes gens, que j'avois vus dans les salles d'armes, se proposèrent de l'enlever aux archers. Je m'y joignis. Nous voilà l'épée à la main. D'autres étourdis en firent autant. La populace barbant les archers, nous leur arrachâmes leur proie, que nous laissâmes échapper par la rue de la Harpe. Pour peu que la résistance eût été longue, la garde du Palais et du Châtelet seroit survenue, nous auroit tous enveloppés, et les libérateurs auroient très-bien pu tenir compagnie à leur protégé. Quand j'eus bien savouré l'horreur de

cette belle équipée, je ne laissai pas de faire réflexion, que si j'eusse été mis en prison, je n'étois connu que de fous, peut-être aussi dénués d'appui que moi, qui ne pouvois alors réclamer aucun homme sage ou puissant.

Puisque je me rends si bien justice sur mes sottises, je dois me souvenir que des sentimens d'honneur m'ont préservé d'écueils où beaucoup d'autres auroient échoué. J'eus dans ce temps-là occasion de connoître un très-mauvais sujet, nommé Saint-Maurice. C'étoit un homme de quarante à cinquante ans, qui, après avoir fait bien des métiers, avoit un emploi à la compagnie des Indes. Ce n'étoit pour lui qu'un manteau qui couvroit un insigne fourbe; car il n'avoit, pour subsister, nul besoin de ses appointemens. Il avoit de l'esprit, de la littérature, et faisoit assez joliment des vers par amusement et sans prétention d'auteur. Le hasard me le fit connoître. Un officier de la compagnie des Indes, chez qui j'allai recevoir une partie de ma pension, qu'il s'étoit chargé de me

remettre, voulut aussi me donner à dîner, et me mena chez un traiteur, vis-à-vis le Palais-Royal. Saint-Maurice y entroit en même temps avec Crébillon le père, et Piron. Ce sont les premiers gens de lettres avec qui je me sois trouvé. L'officier et Saint-Maurice, qui se connoissoient, voulurent que nous dînassions tous les cinq ensemble. Le repas fut gai; les saillies de Piron, et le ton grivois de Crébillon me plurent beaucoup; Saint-Maurice n'y gâtarien. Ma vivacité et les traits qui m'échappoient attirèrent leur attention. Nous nous quittâmes assez contents les uns des autres, et Saint-Maurice m'invita à déjeuner chez lui pour le lendemain. J'y allai.

Il logeoit à un troisième étage sur le Palais-Royal, en face de la compagnie des Indes. Son logement étoit composé de trois pièces, dont la principale étoit meublée, tapisserie, lit et chaises, d'une serge violette. Vous eussiez cru entrer dans la retraite d'une dévote. Cette modeste tapisserie étoit un peu égayée par une suite d'estampes sous verres, encadrées dans

des bordures brunes, qui renfermoient les sujets les plus lascifs. Tout son domestique consistoit en une servante jeune et jolie, vêtue en paysanne très-propre: c'étoit un habit de goût. On voyoit d'abord que si elle faisoit le lit de son maître, elle le défaisoit aussi.

Je trouvai, en arrivant, la nape mise, et je vis, dans la suite, qu'on ne l'ôtoit guère que pour la changer. Le déjeuner, qu'on apporta de chez le traiteur voisin, étoit des pigeons à la crapaudine, saucisses et autres choses pareilles, avec de très-bon vin. Nous allions commencer, lui, la jeune paysanne et moi (car tout en servant elle mangeoit avec son maître), lorsqu'il entra une femme d'environ vingt-cinq ans, assez jolie, et proprement vêtue. Sans m'informer de ce qu'elle pouvoit être, il me suffisoit, pour savoir à quoi m'en tenir, de la voir venir librement demander à déjeuner à un garçon, tel que j'avois déjà pu juger Saint-Maurice. C'étoit une fille entretenue par un homme âgé, qui, occupé d'affaires pendant la journée,

venoit s'en délasser le soir chez elle, sans la fatiguer beaucoup, quoiqu'il pût fort bien l'ennuyer. Au surplus, cet amant utile lui laissoit, comme on voit, une liberté très-honnête dont elle savoit user.

Nous voilà donc à table en partie carrée. Les propos furent gaillards. Il n'y entroit ni bel esprit, ni métaphysique; mais force saillies. Le vin excitant la gaîté et la hardiesse que j'avois assez naturellement, je hasardai quelques embrassades et autres menues licences, qui furent si bien reçues de la nymphe qui faisoit notre quatrième, que j'aurois pu aller plus loin, si je n'eusse senti que Saint-Maurice, et la belle même, trouveroient mauvais que je voulusse, dans une première entrevue, achever une aventure qui pouvoit, plus décemment pour eux, s'achever ailleurs. Le jour, au mois de septembre, alloit finir, que le déjeûner duroit encore, c'est-à-dire que nous tenions toujours table et propos joyeux. Il fallut enfin se quitter, avec promesse de se retrouver. Je donnai le bras à la belle, jusqu'à la maison où elle logeoit,

dans la même rue. Je voulois y monter ; mais elle m'obligea de la laisser à sa porte, attendu que c'étoit l'heure de *son monsieur*, et me permit de venir la voir à toute autre heure que celle-là. J'y allai dès le jour suivant, entre dix et onze heures. Le traité, dont les préliminaires étoient convenus de la veille, fut conclu après quelques pourparlers, et ratifié à la satisfaction des parties. Sur le midi, elle me congédia, prétendant avoir une affaire à cette heure-là ; mais que nous nous reverrions. Comme la mienne étoit faite, je ne fis aucune difficulté de me retirer. J'y retournai encore quelquefois. Cependant, quelques autres conquêtes de cette nature m'obligèrent de me partager. Ces aventures libertines ne sont pas de durée, parce que ces demoiselles ayant des relations avec quelques-unes de leurs pareilles, j'en connus bientôt plusieurs.

La délicieuse société ! il ne lui manquoit que d'être honnête, ce qui ne l'empêchoit pas d'être fort de mon goût, à l'âge que j'avois, avec une ardeur immodérée pour

les femmes. Je les aimois toutes, et je n'en méprisois aucune. La délicatesse de sentiment ne s'allie guère à un tempérament de feu. La connoissance de Saint-Maurice auroit pourtant été plus dangereuse pour moi que celle de ces coquines, si j'avois eu moins de principes. Heureusement je n'étois que libertin. J'allois de temps en temps chez lui, et j'y trouvois communément compagnie joyeuse et à table. Son emploi n'exigeant que quelques heures de la matinée, il donnoit souvent de ces déjeûners-dîners, qui se prolongeoient tellement, que tous les repas s'y confondoient. Quoique les mets ne fussent pas recherchés, cette espèce de table ouverte, à des convives de grand appétit et fort alertes, n'étoit pas d'une foible dépense; et les appointemens d'un médiocre emploi ne pouvoient pas y suffire. Je ne tardai pas à savoir le mot de l'énigme.

Saint-Maurice paroissoit prendre beaucoup de goût pour moi, et mon ardeur pour le plaisir étoit ce qui m'attiroit le plus son estime. Il comptoit bien s'en ser-

vir pour ses vues, et se trompa. Il m'engagea un jour à une promenade aux Champs-Élysées, et là il me dit qu'il se trouvoit à la tête d'une société de personnes assez considérables par leur état et leur fortune, auxquelles il avoit persuadé qu'il étoit en commerce avec les génies élémentaires dont il pouvoit leur procurer les faveurs; que dans certains jours il rassembloit ses adeptes dans une salle où, les volets fermés, deux bougies ne donnoient de lumière que ce qu'il en falloit pour se reconnoître, en prenant place autour de la salle. Alors Saint-Maurice, en qualité de ministre du génie *Alaël*, après une espèce d'invocation en style oriental et cabalistique, faisoit le tour de l'assemblée, recevant de chacun un billet cacheté, qui contenoit la demande de ce qu'on désiroit du génie. Il s'approchoit ensuite d'une manière d'autel, sur lequel étoit un réchaud plein de braise allumée, où le ministre paroissoit jeter tous ces billets, qui étoient consumés. Mais comme il étoit excellent escamoteur, dont il avoit même fait le métier,

il substituoit, aux billets recueillis, ceux qu'il avoit apportés tout préparés. Il annonçoit alors qu'à la première assemblée il apporteroit à chacun la réponse à sa demande; et l'on se séparoit. Rentré chez lui, il ouvroit les vrais billets, et composoit les réponses. Les initiés y trouvant toujours quelque chose de relatif à la demande qu'ils avoient faite dans un billet brûlé sans être décacheté, ne doutoient pas que leur prière n'eût monté jusqu'au trône d'*Alaël*.

Le grand prêtre Saint-Maurice se borroit à donner séparément à chacun la lecture de la réponse à son billet, sans la lui laisser, de peur des conséquences. Ce qu'il y avoit de plus singulier, c'est que le génie, qui étoit assez puissant pour satisfaire à tous les vœux, demandoit souvent de l'or. Ce qui est plus singulier encore, l'or étoit aussitôt remis à son ministre pour l'employer suivant les ordres d'*Alaël*, sans qu'il fût permis de s'informer de la destination.

Lorsque Saint-Maurice eut fini, je lui

éclatai de rire au nez. Il en parut fort scandalisé, et me dit, du plus grand sérieux, que la confiance qu'il venoit de me faire étoit une preuve de son estime pour moi, et que, pour m'en convaincre, il pouvoit me rendre témoin d'une assemblée; que j'y verrois de jeunes et jolies femmes, et qu'il avoit assez de pouvoir sur elles, pour m'en faire jouir. Ces dernières paroles attirèrent mon attention. Quel appât pour un appétit de vingt ans! Je fus près de le prendre au mot. Il le sentit, et me pressa. Si je ne me rendis pas, je fus du moins fort ébranlé. J'entrai en éclaircissemens. Je lui dis que, vu les preuves qu'il m'offroit, je ne doutois pas de ce qu'il me disoit; mais que je ne le concevois pas mieux. Il me répondit que j'étois jeune, et ne connoissois encore ni les hommes, ni Paris; que dans cette ville où la lumière de la philosophie paroît se répandre de toutes parts, il n'y a point de genre de folie qui n'y conserve son foyer, qui éclate plus ou moins loin, suivant la mode et les circonstances. L'astrologie judiciaire, la pierre philosophale,

la médecine universelle, la cabale, etc., ont toujours leurs partisans secrets, sans parler des folies épidémiques, telles que l'agiot, dont je venois d'être témoin, temps où chacun s'imaginait pouvoir devenir riche, sans que personne devînt pauvre.

J'ai reconnu dans la suite la vérité de ce que Saint-Maurice me disoit, et j'ai eu des preuves convaincantes de ce qui le regardoit lui-même. Un homme très-riche, dont je tairai le nom par égard pour sa famille et les personnes considérables ses alliées, étoit une des dupes de Saint-Maurice, et lui a fourni plus de cinq cent mille francs. Cet homme étoit d'ailleurs très-sage, et dans toutes les affaires, le conseil de sa famille et de beaucoup d'autres. J'ignore s'il vit encore; car depuis le dérangement de sa fortune et sa manie reconnue, il s'est expatrié, et peut-être sans être détrompé de ses idées cabalistiques.

Malgré l'appât séduisant que me présentait le ministre d'*Alaël*, l'honneur l'emporta; je refusai nettement. C'est la

circonstance de ma vie qui, vu la force de la tentation, m'a donné le plus d'estime pour moi. Je refusai absolument la proposition de Saint-Maurice, et lui dis que je ne voulois avoir aucune part à une fourberie; que d'en être simplement témoin, seroit en être complice, et que cela ne pouvoit finir pour lui que d'une façon déshonorante. Mes expressions le choquèrent, et, piqué de s'être ouvert sans succès, il vouloit le prendre haut; mais, jugeant que je ne le prendrois pas bas, il se radoucit, et nous finîmes assez froidement notre promenade. Je cessai, dès ce moment, de le voir. Deux ou trois ans après j'appris qu'il avoit été enlevé et mis à Bicêtre. Il n'y fut pas long-temps. Des personnes puissantes, du nombre de ses disciples, désabusées ou non, mais craignant de voir leur nom mêlé dans une affaire d'éclat, agirent en sa faveur, et lui firent rendre la liberté. Pour couvrir apparemment la tache de Bicêtre, il prit un carrosse et un bel appartement dans un hôtel garni; et, après s'être montré quelque

temps ainsi dans Paris, il se retira à Rouen, où il tenoit un état brillant, et recevoit chez lui ce qu'il y avoit de plus distingué. Il donna même une fête superbe à la naissance du Dauphin, en 1729. J'aurai encore à parler de lui à l'occasion d'un voyage que je fis dans ce temps-là en Normandie. Je reviens à moi.

Quoique je ne fusse pas un mauvais sujet, je vivois avec des gens qui l'étoient passablement, et c'est un moyen de le devenir. Je ne sais par quelle voie ma mère en fut instruite; mais elle me rappela en Bretagne. Je voulus lui donner quelques mauvaises raisons : malheureusement elle n'aimoit que les bonnes. Jen'avois point de celles-là, et il me fallut partir au mois de février 1725. Je n'éprouvai pas, en apercevant les clochers de Dinan, qui se voient de loin, ce sentiment de plaisir qui m'affecte aujourd'hui quand j'y retourne. Je quittois Paris avec beaucoup de chagrin, et je trouvai ma mère fort mécontente de ma conduite, quoiqu'elle en ignorât une partie. Il n'étoit plus question de m'initier

dans le commerce qu'elle avoit quitté. D'ailleurs mon éducation n'y avoit pas été dirigée, et l'état de ceux avec qui je l'avois partagée, et avec lesquels je me rencontrais à Paris, me rendoit difficile sur des partis qui, sans cela, ne m'auroient pas répugné. Il m'en restoit, avec ma médiocre fortune, un qui ne blessait pas mon petit amour-propre, et pour lequel on croyoit me voir du talent; c'étoit le barreau. J'aurois beaucoup mieux aimé le service, et je dis à ma mère qu'on m'offroit une lieutenance dans le régiment de Piémont, où un de mes parens venoit d'en avoir une; et qu'avec une pension de cinq à six cents livres, je serois en état de m'y soutenir honnêtement. Ma proposition fut très-mal reçue. Ma mère avoit, à ce sujet, des principes vrais ou faux, mais dont il ne me fut pas possible de la faire départir. Elle me dit que le service n'appartenoit qu'aux gens de condition; qu'ils ne devoient pas même suivre d'autre route; qu'elle ne voyoit qu'avec mépris des gentilshommes exercer de très-bas emplois

qui, dans sa jeunesse, étoient des récompenses de valets, ou de gens sans état, et incapables de tout autre; mais que pour un honnête bourgeois, le service étoit un métier de libertin, à moins qu'il ne fût assez riche pour sortir de sa classe, et tel que le parent que j'en citois, dont le frère aîné avoit acheté une charge dans une cour supérieure, après avoir eu son père secrétaire du roi. Le refus de ma mère fut si absolu, et ses résolutions étoient toujours si fermes, qu'il n'y avoit pas à y revenir.

Je m'attachai uniquement à lui rendre des devoirs assidus, et à effacer, par une conduite régulière, les impressions qu'elle avoit reçues à mon sujet. Je restai ainsi jusqu'au mois de novembre, cherchant tous les moyens de retourner à Paris. Enfin, je représentai à ma mère qu'ayant déjà commencé mon droit, je ne pouvois rien faire de mieux que de le finir, et de me faire recevoir avocat, attendu que ce titre étoit toujours nécessaire à plusieurs professions que je pouvois embrasser. Elle y consentit.

J'allai, avant de partir pour Paris, passer quelque temps chez ma sœur, à Rennes. Ce fut là que je connus M. de La Chalotais (*), alors avocat général, dont j'aurai occasion de parler, dans la suite, plus amplement qu'ici. Je dirai simplement que notre goût pour la littérature nous en inspira l'un pour l'autre. Toutes les fois que je me suis trouvé depuis à Rennes aux états, il a été ma société habituelle; notre liaison s'est fortifiée, et sa disgrâce en a resserré les nœuds.

Je me trouvai enfin, au commencement

(*) Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, procureur général au parlement de Rennes, mort en 1786, fut l'un des premiers magistrats qui se signalèrent dans l'affaire de l'expulsion des Jésuites. Son *Compte rendu* de leurs constitutions (1762, 2 vol. in-12) sera long-temps célèbre par la force et l'énergie du style; mais, comme l'éloquence entraîne quelquefois trop loin, il n'a point gardé de justes mesures, lorsqu'il a parlé des hommes célèbres que la société éteinte a produits dans presque tous les genres. Une affaire plus intéressante l'occupa encore: il crut, en qualité d'homme public, devoir résister au commandant de la province, le duc d'Aiguillon, qui abusoit de son autorité, mais qui n'agissoit que par ordre de la cour: cette démarche lui attira une longue disgrâce, des emprisonnemens, et son procès lui fut fait par des commissaires nommés par le gouver-

de 1726, dans ce Paris que je désirois tant, et où je me conduisis un peu mieux que je n'avois fait. Je me mis en pension chez un avocat au conseil, et repris des inscriptions en droit. Mais, pour dire les choses fidèlement, je m'occupois très-peu des devoirs que je paroissois m'imposer ; je donnois presque tout mon temps à la lecture des livres de belles-lettres latines et françoises. Cette étude ne donne pas beaucoup de goût pour la procédure, et le hasard m'en éloigna encore. Un jour, avant d'entrer à la comédie, que je suivois plus

nement. Les accusations intentées contre lui ayant paru destituées de preuves, il revint dans sa patrie, et y jouit de l'amitié et de l'estime de ses concitoyens. Il avoit, dans la conversation, beaucoup de feu, d'agrément, et l'esprit de saillie. Mais il ne sut pas toujours réprimer ses bons mots, et éprouva qu'une parole hasardée est quelquefois la source de bien des peines. Parmi les mémoires qu'il publia, dans le cours de sa fameuse affaire, on distingua l'*Exposé justificatif de sa conduite*, 1767, in-4°. Il écrivit l'un de ses mémoires en prison, avec un curedent et de la suie sur des papiers de biscuit, et c'est à cette occasion que Voltaire dit que son curedent gravoit pour l'immortalité. On a encore de lui un *Essai d'éducation nationale*, où l'on trouve des vues lumineuses, et quelques idées qu'on ne pourroit adopter qu'avec des modifications.

DICT. HIST.

que les écoles, je m'arrêtai au café de Procope, où l'on dissertoit sur la pièce qui se jouoit alors. Quelques bonnes observations que j'entendis, me donnèrent envie d'y revenir.

Il y avoit alors deux cafés où se rassembloient des gens de lettres; celui de Procope, en face de la comédie, et celui de Gradot, sur le quai de l'École. Lamotte, Saurin, Maupertuis, étoient les plus distingués de chez Gradot. Boindin (*), l'ab-

(*) Nicolas Boindin, né à Paris en 1676, entra dans les mousquetaires en 1696; mais, ne pouvant résister à la fatigue du service, il renonça au métier des armes. Il fut reçu, en 1706, à l'académie des inscriptions et belles-lettres, et l'auroit été à l'academie françoise, si la profession publique qu'il faisoit d'être athée, ne lui eût fait donner l'exclusion; c'étoit un homme d'esprit, d'érudition, et même de goût, quoique par l'habitude de disputer, il ait fini par ne plus rien voir que de problématique dans les opinions humaines. Sa comédie du *Port de mer* est souvent d'un comique très-vif. On ne sait trop pourquoi les comédiens n'ont pas conservé sur leur répertoire *le Bal d'Auteuil* et *les Trois Gascons*; ils en représentent tous les jours qui ne sont pas, à beaucoup près, aussi piquantes.

Malgré son athéisme, il échappa à toute poursuite, parce que dans les disputes entre les jésuites et leurs adversaires, il péroroit souvent dans les cafés contre ceux-ci; aussi disoit-



bé Terrasson, Fréret et quelques artistes, s'étoient adonnés au café de Procope, et s'y rendoient assidûment, indépendamment de ceux qui y venoient de temps en temps, tels que Piron, l'abbé des Fontaines, La Faye et autres. Je ne crois pas que ces cafés soient aujourd'hui sur le même pied. Il y a plus de trente-cinq ans que je n'y suis entré, et je n'entends citer per-

il plaisamment à un homme qui pensoit comme lui, et qu'on paroisoit vouloir inquiéter : On vous tourmente, vous, parce que vous êtes un athée janséniste ; mais on me laisse en paix, parce que je suis un athée moliniste. Ce n'est pas qu'il penchât plus pour Molina que pour Jansénius ; mais il sentoit qu'il gagneroit plus à se tourner du côté de ceux qui étoient alors en faveur. Voici comme Boindin est peint dans le Temple du Goût :

Un raisonneur, avec un fausset aigre,
 Crioit : Messieurs, je suis ce juge intègre.
 Qui toujours parle, argue et contredit ;
 Je viens siffler tout ce qu'on applaudit.
 Lors la Critique apparut, et lui dit
 Ami Bardou, vous êtes un grand maître,
 Mais n'entrez en cet aimable lieu :
 Vous y venez pour fronder notre Dieu,
 Contentez-vous de ne le pas connoître.

Marmontel, dans sa jeunesse, recherchoit beaucoup le vieux Boindin ; ce dernier lui dit un jour : Trouvez-vous au café Procope. — Mais nous ne pourrons parler de matières

sonne de connu dans les lettres qui s'y rende.

Je retournai chez Procope. Je trouvai, en y entrant, qu'on y traitoit un point de métaphysique, et que Fréret (*) et Boindin étoient les tenans de la dispute. Le premier étoit l'homme de la plus vaste et de la plus profonde érudition que j'aie connu, et ses connoissances portoient sur une forte base de philosophie. L'autre,

philosophiques. — Si fait, en convenant d'une langue particulière, d'un argot. Alors ils firent leur dictionnaire : l'âme s'appeloit Margot, la religion Javotte, la liberté Jeanneton, et Dieu M. de l'Être. Les voilà disputant et s'entendant très-bien : un homme en habit noir, avec une fort mauvaise mine, se mêlant à la conversation, dit à Boindin : Monsieur, oserai-je vous demander ce que c'étoit que ce M. de l'Être qui s'est si souvent mal conduit, et dont vous êtes si mécontent ? Monsieur, reprit Boindin, c'étoit un espion de police. On peut juger de l'éclat de rire, cet homme étant lui-même du métier.

DICT. HIST.

(*) Ferrer, né à Paris, en 1688, d'un procureur au parlement, se fit recevoir avocat, par complaisance pour sa famille ; la nature ne lui avoit donné aucun goût pour le barreau, et il le quitta pour se livrer à l'histoire et à la chronologie. L'académie des inscriptions lui ouvrit ses portes dès l'âge de vingt-cinq ans ; il signala son entrée par un dis-

avec beaucoup de sagacité, parloit avec une éloquence véhémence, sans en être moins correct dans la langue. Il ne montrait jamais plus d'esprit dans une dispute que lorsqu'il avoit tort, ce qui lui arrivoit assez, quand il ne parloit pas le premier, attendu qu'il étoit naturellement contradicteur. Une pièce étoit-elle mal reçue, il en relevoit les beaux endroits, et la défendoit vivement. Étoit-elle applaudie, il en découvroit très-finement et en montrait les moindres défauts. Il cherchoit sur-tout à combattre les opinions reçues dans les

cours sur l'origine des François, savant, mais hardi, qui, joint à des propos indiscrets sur l'affaire des princes avec le régent, le fit enfermer à la Bastille. Bayle fut presque le seul auteur qu'on lui donna pour égayer sa prison; et il le lut tant de fois, qu'il le savoit par cœur. Ayant obtenu sa liberté, Fréret s'adonna entièrement à ses anciennes études; on lui doit plusieurs mémoires pleins d'une érudition profonde et de discussions épineuses : ils sont répandus dans les différens volumes de la collection académique des inscriptions et belles-lettres. Il avoit une littérature très-étendue; sa mémoire étoit prodigieuse; il écrivoit avec netteté et avec ordre; mais il avoit du penchant pour les opinions singulières; il mourut en 1749, dans sa soixante-unième année.

matières les plus graves, ce qui lui avoit fait une réputation d'impiété, dont il m'avoua un jour qu'il se repentoit fort; qu'elle avoit beaucoup nui au repos de sa vie; qu'on ne doit jamais manifester de tels sentimens, et qu'on seroit encore plus heureux de ne les pas avoir. On sait qu'il est traité d'athée dans les couplets attribués au poëte Rousseau. Le sage Fontenelle, qui estimoit Boindin à beaucoup d'égards, et qui en étoit respecté, lui ayant demandé pourquoi il se livroit si fort à la contradiction: C'est, dit Boindin, que je vois des raisons contre tout. Et moi, répondit Fontenelle, j'en vois pour tout, et j'aurois la main pleine de vérités, que je ne l'ouvrerois pas pour le peuple.

J'ai toujours trouvé Boindin très-raisonnable dans le tête-à-tête; mais aussitôt qu'il se voyoit au milieu d'un auditoire, comme au café, il ambitionnoit les applaudissemens que lui attiroit son éloquence. A soixante ans passés, il avoit encore cette passion puérile. Il étoit de l'académie des belles-lettres, et seroit entré

à la françoise, dont il auroit été un membre distingué par une grande connoissance de la langue, si le cardinal de Fleury ne s'y fût pas opposé. On abusa, dit-on, contre lui d'un hommage qu'il avoit voulu rendre à trois philosophes. C'étoit une cornaline sur laquelle il avoit fait graver trois profils très-ressemblans de Descartes, Bayle et Fontenelle, auxquels il avoit indiscrètement appliqué : *Sunt tres qui testimonium perhibent de lumine*. Je me suis un peu arrêté sur Boindin, parce que c'est le seul de l'académie des belles-lettres dont on n'ait point parlé à la séance publique qui suivit sa mort. On auroit pu au moins en user pour lui, comme on avoit fait pour le trop fameux père Tellier, dont tout l'éloge se borna aux dates de sa naissance, de sa nomination à la place de confesseur du roi, et de sa mort. On n'auroit manqué ni à l'usage, ni à la décence.

J'étois donc arrivé au café au plus fort de la discussion métaphysique. Après avoir entendu quelque temps les deux ac-

teurs, je hasardai, sur la question, quelques mots qui attirèrent leur attention. L'auditoire parut surpris qu'un jeune homme osât se mesurer avec de tels athlètes. Cependant ils me firent accueil l'un et l'autre, et m'invitèrent à revenir. Je n'y manquai pas, et, comme j'y trouvois toujours Boindin, je devins bientôt son antagoniste, et partageois avec lui l'attention de l'auditoire, qui m'affectionnoit de préférence, parce que Boindin avoit la contradiction dure, et que je l'avois gaie. Il s'agissoit un jour, entre lui et moi, de savoir si l'ordre de l'univers pouvoit s'accorder aussi bien avec le polythéisme qu'avec un seul Être Suprême. Je soutenois l'unité de l'Être nécessaire, et Boindin prétendoit pouvoir concilier tout avec la pluralité des dieux. Il n'y avoit point de sophisme qu'il n'employât pour étayer son système. L'assemblée étoit nombreuse et attentive. Boindin, pour en capter les suffrages, se livroit au feu de son éloquence, lorsque j'éclatai de rire. Il en fut choqué, et me dit brusquement

que rire n'étoit pas répondre. Je l'avoue, lui dis-je; mais je n'ai pu m'en empêcher, en vous voyant soutenir la pluralité des dieux. Cela prouve le proverbe : *Il n'est chère que de vilain*. Comme il passoit pour n'en admettre aucun, chacun rit de l'application du proverbe; il le prit lui-même de bonne grâce, et la dispute finit.

Les caractères des gens de lettres qui se rendoient à ce café étoient assez variés. Boindin dissertoit toujours et ne causoit jamais. Fréret raisonnoit, et s'appuyoit souvent de citations et d'autorités, non pour établir en érudit, mais pour développer ses principes en philosophe. Il avoit fait un ouvrage qui seroit dangereux, s'il étoit à la portée du commun des lecteurs. Il auroit été très-fâché qu'il devînt public. J'en ai pour preuve la lettre qu'il m'écrivit, en me l'envoyant quelque temps après que je fus devenu son confrère à l'académie des belles-lettres. Il me marquoit, dans son billet, que j'ai gardé pour sa justification, si l'on trahissoit sa confiance, que cet ouvrage n'étoit que pour des amis

interioris admissionis. J'aurai occasion de parler dans la suite de la coupable frénésie qui règne aujourd'hui, de tirer des cabinets, et de rendre publics des écrits qui n'en devoient jamais sortir. Fréret lui-même pensoit ainsi, et comptoit jeter le sien au feu. Le seul inconvénient avec lui, en le consultant sur un fait ou une question, étoit la multiplicité de ses connoissances qui l'engageoit dans des digressions, de sorte qu'on apprenoit, à la vérité, une quantité de choses curieuses, et celle qu'on vouloit particulièrement savoir, restoit à l'écart, ou arrivoit la dernière.

L'abbé Terrasson (*), qui venoit sou-

(*) Jean Terrasson, né à Lyon en 1670, fut envoyé par son père à l'institution de l'Oratoire à Paris. Il quitta bientôt cette congrégation, y rentra de nouveau, et en sortit pour toujours. Son père, irrité de cette inconstance, le réduisit par son testament à un revenu très-médiocre. L'abbé Bignon, instruit de son mérite, lui obtint une place à l'académie des sciences, en 1707, et, en 1721, la chaire de philosophie grecque et latine. L'abbé Terrasson s'enrichit par le fameux système; mais cette opulence ne fut que passagère: la fortune étoit venue le trouver sans qu'il l'eût cherchée; elle le quitta, sans qu'il songeât à la retenir. Me voilà tiré d'affaire, dit-il, lorsqu'il se trouva réduit, pour la seconde

vent au café, avoit beaucoup d'érudition grecque, latine, et dans plusieurs langues modernes ; étoit géomètre, physicien, et doué d'un esprit philosophique qu'il por-

fois, au simple nécessaire, je revivrai de peu ; cela m'est plus commode. Quoiqu'il eût conservé, au milieu des richesses, la simplicité de mœurs qu'elles ont coutume d'ôter, il n'étoit pas sans défiance de lui-même. Je répons de moi, disoit-il, jusqu'à un million. Ceux qui le connoissoient auroient répondu de lui par delà. L'ignorance où étoit l'abbé Terrasson sur la plupart des choses de la vie, lui donnoit une naïveté que bien des gens traitoient de simplicité, ce qui a fait dire qu'il n'étoit homme d'esprit que de profil. La marquise de Lassai, qui étoit de sa société, répétoit volontiers qu'il n'y avoit qu'un homme de beaucoup d'esprit qui pût être d'une pareille imbécillité. Quand la vieillesse et les infirmités commencèrent à le rendre inutile à la société, il disparut de la scène. Il se monroit tout au plus dans les lieux publics où il ne pouvoit être à charge à personne. Je calculois ce matin, disoit-il un jour à Falconet, que j'ai perdu les quatre cinquièmes des lumières que je pouvois avoir acquises ; si cela continue, il ne me restera pas même la réponse que fit à l'agonie ce bon M. de Lagny à Maupertuis. On sait que Maupertuis demanda à M. de Lagny, sur le point d'expirer, quel étoit le carré de douze. Le mourant répondit, sans hésiter, cent quarante-quatre. Les principaux ouvrages de l'abbé Terrasson sont : Sethos, roman moral ; la traduction de Diodore de Sicile ; et une dissertation critique sur l'Iliade.

toit dans tout ce qu'il traitoit; c'est-à-dire, pour me servir de sa définition, de cette supériorité de raison qui nous fait rapporter chaque chose à ses principes propres et naturels, indépendamment de l'opinion qu'en ont eue les autres hommes. Le caractère de son esprit paroît sur-tout dans sa dissertation sur l'Illiade, excellente poétique. Il y distingue très-bien ce qui concerne le plan, l'ordonnance, les mœurs, les caractères d'un poëme. Il n'auroit peut-être pas si bien jugé de ces détails qui sont du ressort du goût, attendu qu'il y entre souvent un peu d'arbitraire, et qu'il confrontoit tout à la raison. Attaché à son sentiment, parce qu'il le croyoit raisonnable, il lui étoit très-indifférent qu'il fût adopté. Avec beaucoup d'esprit, le fond de son caractère étoit la simplicité, la naïveté, et quelque chose de niais. Il y a des hommes qui, tenant de la nature un point de singularité, l'exagèrent à dessein, pour le rendre plus piquant, ce qui, contre leur intention, produit un effet contraire. La singularité de l'abbé Terrasson étoit si

naturelle, qu'il ne s'en doutoit pas. Il pouvoit quelquefois remarquer que les autres ne lui ressembloient pas ; mais il n'alloit peut-être pas jusqu'à conclure qu'il ne leur ressembloit point : c'est-à-dire qu'il ne faisoit point de retour sur lui-même.

Ses amis puissans, tels que la comtesse de Vêrue, et le marquis de Lassai, avoient entrepris de lui faire une fortune considérable, par le moyen de Law, leur ami, dans le temps des billets de banque. Ils en avoient déjà procuré pour huit ou neuf cent mille francs à l'abbé, qui disoit qu'il ne répondoit de sa tête que jusqu'au million. Il plaisantoit, ou ne se connoissoit pas. Les richesses ne l'auroient pas enivré ; la reconnoissance l'égara. Il crut voir le salut de l'état dans le système qui en fut la ruine. Il composa un ouvrage pour en prouver l'excellence ; et le jour même que parut cet éloge du système, parut l'arrêt du conseil qui en fut la ruine. Ce qui prouve la bonne foi de l'abbé, c'est qu'il ne prit aucune des précautions qui pouvoient sauver une partie de sa fortune. Il

se retrouva au point d'où il étoit parti ; n'eut pas le moindre regret à son opulence passagère ; et s'avoua fort content d'en être débarrassé, pour ne se livrer qu'à l'étude.

Un homme, que je connus en même temps que l'abbé Terrasson, fut du Marsais (*), qui avoit aussi beaucoup d'esprit

(*) César Chesneau du Marsais, né à Marseille, en 1676, entra dans la congrégation de l'Oratoire ; mais le désir d'une plus grande liberté la lui fit quitter bientôt après. Il vint à Paris, s'y maria, fut reçu avocat, et commença à travailler avec succès. Des espérances flatteuses l'avoient engagé dans cette profession ; mais, trompé dans ses espérances, il ne tarda pas à l'abandonner. L'humeur chagrine de sa femme, qui croyoit avoir acquis, par une conduite sage, le droit d'être insolente, l'obligea à se séparer d'elle. Il se chargea de l'éducation du fils du président de Maisons. La mort du père l'ayant privé de la récompense que méritoient ses soins, il entra chez le fameux Law, pour être auprès de son fils. Après la chute de ce charlatan, il éleva les fils du marquis de Beaufrémont, et en fit des élèves dignes de lui. Cette éducation finie, il prit une pension, dans laquelle il instruisit, suivant sa méthode, un certain nombre de jeunes gens. Des circonstances imprévues le forcèrent de renoncer à ce travail utile. Obligé à donner quelques leçons pour subsister, sans fortune, sans espérances, et presque sans ressource, il se réduisit à un genre de vie fort étroit. Ce fut alors que les auteurs de l'Encyclopédie l'associèrent à

philosophique, qu'il appliqua principalement à la grammaire. Comme il étoit venu tard de sa province à Paris, il avoit conservé l'accent provençal, qui l'empêchoit de bien juger des sons de la langue. Nous en parlions un jour, et, sur ce que je lui

leur grand ouvrage. Les articles, dont il l'enrichit sur la grammaire, respirent une philosophie saine et lumineuse, un savoir peu commun, beaucoup de précision dans les règles, et de justesse dans leur application. Il mourut à Paris, en 1756, à quatre-vingts ans.

Son caractère doux et tranquille, et son âme toujours égale, étoient peu agités par les différens événemens de la vie, même par les plus tristes. Son extérieur et ses discours n'annonçoient pas toujours ce qu'il étoit. Il avoit l'esprit plus sage que brillant, la marche plus sûre que rapide, et étoit plus propre à discuter avec lenteur qu'à saisir avec promptitude. Son peu de connoissance des hommes, son peu d'usage de traiter avec eux, et sa facilité à dire librement ce qu'il pensoit, lui donnoient cette naïveté, cette simplicité qui n'est pas incompatible avec beaucoup d'esprit. Fontenelle disoit de lui : C'est le nigaud le plus spirituel, et l'homme d'esprit le plus nigaud que je connoisse. C'étoit le La Fontaine des philosophes. On a de lui plusieurs ouvrages estimés, 1.^o Traité des Tropes; 2.^o Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine; 3.^o Les véritables Principes de la grammaire; 4.^o Logique, ou Réflexions sur les opérations de l'esprit, etc., etc.

en dis, il m'engagea à mettre mes observations par écrit. Elles font partie des notes que je fis dans la suite sur la Grammaire de Port-Royal. Il avoit encore été plus avant que l'abbé dans le temple de la fortune, en acceptant la place de gouverneur du fils de Law, et n'en revint pas plus riche. Après avoir vécu familièrement avec le maréchal de Noailles, qui l'appeloit son philosophe, avoir été long-temps promené sous ce titre dans plusieurs sociétés distinguées, il fut toujours aussi étranger dans le monde, que le monde l'étoit pour lui. On l'y trouvoit un niais de beaucoup d'esprit, et l'on croyoit faire assez pour lui que de s'en amuser, en lui laissant pour fortune le manteau de Diogène. Les éducations dont il fut chargé, ne lui valurent pas davantage; et il auroit passé les dernières années de sa vie fort mal à l'aise, si le comte de Lauraguais-Branças, qui ne lui devoit rien, ne lui eût fait une pension.

Parmi ceux qui venoient chez Procope, il y en avoit qui alloient aussi au café de

Gradot; tels que le marquis de La Faye (*). Avec de la finesse dans l'esprit, de la littérature françoise, beaucoup de politesse, le meilleur ton dans la conversation, faisant des vers faciles, c'étoit un homme très-aimable, et qui auroit pu servir de modèle à ce qu'on appelle les gens du monde. Il jouissoit d'une fortune considérable, tenoit une bonne maison, et y rassembloit souvent compagnie choisie de différens états. Son frère aîné, capitaine aux gar-

(*) Jean-François Leriget de La Faye, d'abord capitaine d'infanterie, puis gentilhomme ordinaire du roi, mérita, par ses talens et son goût pour les lettres, une place à l'académie françoise, qui l'admit en 1730; il mourut l'année suivante, à cinquante-sept ans, regretté de tous les gens de lettres qu'il charmoit par son esprit, sa douceur et sa politesse. Voltaire, qui l'avoit beaucoup connu, en a fait un portrait avantageux, mais vrai :

Il a réuni le mérite
 Et d'Horace et de Pollion,
 Tantôt protégeant Apollon,
 Et tantôt chantant à sa suite.
 Il reçut deux présens des Dieux,
 Les plus charmans qu'ils puissent faire;
 L'un étoit le talent de plaire,
 L'autre le secret d'être heureux.

On a de lui quelques poésies, où l'on remarque un esprit délicat et une imagination agréable. Sa pièce la plus connue

des, homme d'esprit et fort instruit, avoit formé la plus belle bibliothèque qu'un particulier pût avoir, et dont le catalogue est, je crois, le premier qui ait été imprimé, et qui ait servi à l'ordre de ceux qui ont paru depuis. Il est connu et recherché dans la librairie. Le capitaine La Faye, ayant eu la jambe emportée d'un boulet de canon, fut obligé de quitter le service, et, pour s'en consoler, se renferma dans sa bibliothèque, sur laquelle il mit pour inscription :

Me læsît Mavors, læsum mulcère Camenæ.

A sa mort, son fils étant mineur, cette bi-

est son Ode apologétique de la poésie, contre le système de Lamotte, en faveur de la prose. On y trouve cette belle strophe :

De la contrainte rigoureuse,
Où l'esprit semble resserré,
Il reçoit cette force heureuse
Qui l'élève au plus haut degré.
Telle dans des canaux pressée,
Avec plus de force élancée,
L'onde s'élève dans les airs :
Et la règle, qui semble austère,
N'est qu'un art plus certain de plaire,
Inséparable des beaux vers.

DICTIONNAIRE HIST.

bibliothèque fut vendue. Le frère du capitaine racheta de la succession les livres qui convenoient le plus au genre de littérature dont il s'occupoit, et, les joignant à ceux qu'il avoit déjà, en fit une collection très-curieuse, au service de tous les gens de lettres. Il étoit secrétaire du cabinet du roi, et a été de l'académie françoise. Le duc de Bourbon, qui avoit été premier ministre, le chargea d'une commission assez singulière. Ce prince, ayant résolu de se marier, envoya La Faye en Allemagne, choisir la princesse dont la figure lui plairoit le plus, s'en rapportant absolument au goût du commissionnaire. La Faye, après avoir parcouru l'Allemagne, donna la pomme à Caroline de Hesse Rhinsfeld, princesse aussi aimable que son mari l'étoit peu; aussi a-t-elle été plus regrettée que lui du public. Elle est morte à vingt-six ans, en 1741, dix-huit mois après son mari, et dans le temps où elle pouvoit être heureuse. Je ne m'attendois guère, quand elle arriva ici, que je dusse faire son épitaphe, dont je fus chargé par sa belle-

mère, madame la Duchesse (*). La Faye, qui avoit pris de l'amitié pour moi, m'auroit volontiers emmené avec lui dans son voyage d'Allemagne, et je l'aurois encore plus volontiers accompagné; mais ce ne pouvoit pas être à l'insçu de ma mère. Je lui laissois bien ignorer ma vie dissipée, et le peu d'application que je donnois à la jurisprudence; mais un voyage de plaisir auroit mis ma conduite trop à découvert, m'auroit fait rappeler en province, et c'étoit ce que je redoutois le plus.

Peu de temps avant ce voyage, La Faye m'avoit mené chez Gradot pour me faire connoître, me dit-il, le plus aimable des gens de lettres; et j'en jugeai comme lui. C'étoit Lamotte. Après avoir vécu dans les meilleures sociétés de Paris et de la cour,

(*) Voici cette épitaphe, qui a été trouvée dans les papiers de Duclos, écrite sur une carte à jouer : « Auguste par sa » naissance, elle mérita par ses vertus les respects dûs à » son rang; la beauté, la jeunesse et les grâces en relevoient » l'éclat; sa bonté la fit aimer, ses souffrances la firent » plaindre, sa patience la fit admirer. Sa mort, vraiment » chrétienne, nous assure qu'elle repose en paix dans le sein » de Dieu ».

devenu aveugle et perclus des jambes, il étoit réduit à se faire porter en chaise au café de Gradot, pour se distraire de ses maux dans la conversation de plusieurs savans ou gens de lettres qui s'y rendoient à certaines heures. J'y trouvai Maupertuis(*), Saurin, Nicole, tous trois de l'académie des sciences; Melon, auteur du premier traité sur le commerce; et beaucoup d'autres qui cultivoient ou aimoient les lettres. Lamotte étoit le point de réunion de l'assemblée, et personne n'y étoit plus propre que lui, par le ton de politesse qu'il mettoit dans la discussion. Les sciences dont il ne s'étoit pas occupé, ne lui étoient pas étrangères. Il en saisissoit la métaphysique. Ses idées étoient nettes, précises,

(*) Nous croyons devoir mettre ici un portrait de Maupertuis, trouvé dans les papiers de Duclos, et fait par M. de Forcalquier-Branças, le même qui a fait celui de Duclos, que nous avons inséré dans la notice. « D'une humeur char-
» mante par accès, d'une vanité insupportable, d'une socié-
» té impossible, d'une conversation délicieuse; l'esprit
» prompt, le cœur droit, la tête folle; la justesse préside à
» ses pensées, l'agrément à ses propos, la vanité dirige tou-
» tes ses affections. L'ennui le promène dans tout l'univers;
» on l'estime, il plaît, il est impossible de s'y attacher ».

et rendues avec ordre et clarté. Ses ouvrages, et sur-tout ses qualités personnelles, lui avoient fait des enthousiastes; aussi étoit-il l'objet de l'envie de ceux qui n'étoient pas en état de l'estimer.

Malgré ses succès en différens genres de poésie, mille grimauds répétoient (car ils n'en savoient rien par eux-mêmes), qu'il n'étoit pas poète; ils vouloient dire versificateur. Quoiqu'il ait fait nombre de beaux vers, il est sûr qu'à cet égard il étoit inférieur à Boileau et à Rousseau; mais il leur étoit fort supérieur par l'étendue de l'esprit, et n'étoit pas, comme eux, renfermé dans les bornes du talent. Il passoit, dans son temps, pour le meilleur écrivain en prose. Voltaire n'avoit encore écrit qu'en vers, et Lamotte n'avoit pas cette vivacité de coloris; mais, dans les matières susceptibles d'analyse et de discussion, si Voltaire est plus brillant, Lamotte est plus lumineux. L'un éblouit, et l'autre éclaire. Ce n'est pas que je veuille faire aucune comparaison de lui à Voltaire pour le génie, les talens et le goût. Je ne

parle ici que de ce qui concerne le raisonnement. Lamotte a beaucoup perdu de sa réputation depuis sa mort; mais il étoit de son temps un des auteurs les plus distingués. Les penseurs liront toujours avec plaisir ses discours et ses réflexions sur la critique. Ses odes, pleines d'esprit et d'une raison fine, leur plairont plus que celles où règne un pompeux délire de mots, qu'on appelle enthousiasme, et qui est si vide de sens et si froid. Inès de Castro restera au théâtre. Ses opéras sont estimés, et l'Europe galante le fait regarder comme l'inventeur de l'opéra-ballet. Il faut oublier qu'il a fait une Iliade. Ses fables, dont il a inventé presque tous les sujets, lui feroient honneur, si le style n'étoit pas précieux, affecté, et par là sans goût dans l'expression.

Lamotte, à qui j'avois été annoncé par La Faye, me fit assez d'accueil pour m'en attirer de la part de l'assemblée. J'y allai donc quelquefois. Mais, comme j'étois venu me loger dans le quartier du Luxembourg, où j'avois fait des connoissances

qui m'étoient chères, et dont je parlerai, je préférerai d'aller au café de Procope, voisin de la comédie, que j'aimois beaucoup. Cela me donna occasion de connoître Baron, le Roscius de notre siècle. C'étoit le plus grand comédien dans le tragique et le comique noble, qui ait paru sur le théâtre françois. Après l'avoir quitté pendant quelques années, il y étoit remonté, et avoit, par sa manière de réciter noble et naturelle, proscrit une déclamation chantante qui s'étoit introduite pendant son absence. Son jeu étoit si vrai, qu'il faisoit oublier le comédien : on croyoit voir le personnage. A soixante-quinze ans passés, il jouoit des rôles d'amoureux, sans qu'on fit attention à son âge. Il avoit reçu de la nature tout ce qu'il en pouvoit recevoir pour sa profession; la figure, la voix, l'intelligence, les entrailles. Ajoutez-y qu'il avoit été adopté, élevé et instruit par Molière. Racine, qui faisoit répéter ses pièces avec le plus grand soin, disoit à Baron : Pour vous, je vous livre à vous-même, le cœur vous en dira plus que mes leçons.

Baron avoit fait quelques pièces qui sont restées au théâtre. Mais il y en a une sous son nom, c'est l'Andrienne, qu'on attribue au père de La Rue, jésuite, qui, montant en chaire à Paris et à la cour, ne pouvoit décemment travailler dans un genre condamné par tous les gens de son état, et contre lequel il avoit vraisemblablement déclamé lui-même.

Baron, sans estimer l'état de comédien, dont il pensoit très-modestement, avoit de son art d'acteur la plus haute opinion, et peut-être y devoit-il en partie sa supériorité sur tous les comédiens. A talens égaux, tout homme enthousiaste de sa profession doit l'emporter sur les autres. Il s'imaginoit qu'un acteur parfait, tel qu'il se croyoit (et du moins n'avoit-il point d'égal), devoit aller de pair avec ce qu'il y avoit de plus grand par la naissance, les dignités et le génie.

On se souvient encore de son ton de familiarité avec les princes mêmes, qui le lui passoient en riant à cause de sa manie. Il occupoit, à l'Estrapade, une maison

très-bien meublée, où il recevoit bonne compagnie. Il ne manquoit pas de littérature, et avoit un cabinet de livres choisis, parmi lesquels il s'en trouvoit qui ne sont guère que dans des bibliothèques en forme, tels que les *ad usum* et les *variorum* complets. Je l'avois connu dès le temps que j'étois au collège d'Harcourt. Je le rencontrais assez souvent chez un libraire qui étoit en face du collège, et il m'y avoit fait amitié. Ma curiosité sur ce qui avoit rapport à Molière, Corneille, Racine, et les autres hommes illustres de son temps, lui plaisoit, et il satisfaisoit volontiers à mes questions, qui, loin de l'importuner, lui inspirèrent, sans doute, le goût qu'il prit pour moi. Il me dit tant de traits de la bonhomie du grand Corneille, que je vis qu'il étoit aussi naturel de l'aimer que de l'estimer. Supérieur à la vanité, sans orgueil, méprisant ou même ignorant l'intrigue, il se sentoit, s'apprécioit quelquefois, et pouvoit dire, comme il l'a dit avec une noble fierté :

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

Thomas Corneille, inférieur à son aîné pour le génie, l'emportoit par ses connoissances dans les arts, dont il a fait un dictionnaire, et ne cédoit qu'à lui pour le théâtre, avant que Molière et Racine s'y fussent fait connoître. Les deux frères avoient une telle convenance de caractère, qu'ayant épousé les deux sœurs, en qui se trouvoit la même différence d'âge, de vingt ans, qu'entre les deux frères, ils ne formèrent qu'une maison et un ménage qui subsista vingt-cinq ans, et ne finit que par la mort de l'aîné, en 1684, ce qui fait également l'éloge des femmes et des maris. J'ai connu particulièrement plusieurs de ceux qui avoient vu Pierre, et qui avoient été en liaison avec Thomas. Tous en portoient le même jugement. Ils ne parloient pas si favorablement du caractère de Boileau et de Racine. En rendant justice à leur mérite d'auteur, ils prétendoient que leur commerce n'étoit nullement agréable.

On ne pouvoit parler avec Boileau que de lui. Il ne connoissoit, disoit-il, que trois génies dans le siècle, Molière, Cor-

neillé et lui ; et ne comptoit Racine que pour son écolier, un bel esprit, ajoutoit-il, à qui il avoit appris à faire difficilement de bons vers. Telle étoit sa décision dans une assemblée où étoient Boindin, La Faye et Lamotte, qui me l'ont dit. Je ne crois pas que personne l'associe jamais pour le génie à Molière et Corneille, ni le place au-dessus de Racine. Il a sûrement bien mérité des lettres et de la langue pour le goût de l'expression. Le Lutrin et l'Art poétique seront toujours lus avec fruit. Mais il n'a pas appris à Racine à faire des tragédies, ni à Quinault, qu'il a tant dénigré, à faire des opéras. Il auroit dû encore citer La Fontaine dans l'Art poétique, et ne pas dire que Molière

Peut-être de son art eût remporté le prix.

Le *peut-être* est de trop. Molière a certainement obtenu la palme sur tous les anciens, et aucun moderne ne la lui a enlevée ; quoique plusieurs, dont je pourrai parler, aient mérité des couronnes dans la même carrière. Il avoit naturellement du fiel, de l'humeur et de l'envie. Il disoit un

jour à Fréret, de qui je le tiens, croyant se donner un éloge : Jeune homme, il faut penser à la gloire ; je l'ai toujours eu en vue, et n'ai jamais entendu louer quelqu'un, fût-ce un cordonnier, que je n'aie ressenti un peu de jalousie. Je suis persuadé qu'il n'en étoit rien ; c'étoit seulement, pour exciter l'émulation du jeune Fréret, une hyperbole assez mal choisie, mais qui n'en déceloit pas moins le fond du caractère.

Racine, différent à plusieurs égards de son prétendu maître, en connoissoit le foible, et le laissoit se flatter d'une supériorité à laquelle le disciple savoit bien que le public ne souscrivoit pas. Il s'assuroit par là un prôneur dont la voix étoit comptée pour beaucoup. Car, quelque mérite qu'il eût, il ne dédaignoit pas un certain manége dont il auroit pu se passer, et qui, sans ajouter à la renommée, nuit quelquefois à la réputation de l'auteur. Il étoit naturellement railleur, et auroit été satirique, s'il n'eût pas craint la représaille, et de se compromettre. Boileau, qui le connoissoit bien, disoit qu'il étoit le plus ma-

lin des deux. Racine étoit très-poli dans le monde, contraint avec ses égaux, et affectoit la familiarité avec les grands. Il ne vivoit guère en société littéraire et particulière qu'avec Boileau, Molière et La Fontaine, ménageant fort les deux premiers, qui étoient en faveur auprès du roi, et traitant très-légèrement La Fontaine, assez bon pour le souffrir, ou même pour n'y pas faire attention. On sait que Molière, excédé des mauvaises plaisanteries de Boileau et de Racine sur La Fontaine, dit un jour : *Nos beaux esprits ont beau se trémousser, ils n'effaceront pas le bonhomme.* L'abbé de Saint-Réal (*),

(*) César-Richard de Saint-Réal, fils d'un conseiller au sénat de Chambéry, vint à Paris de bonne heure. La vivacité de son esprit l'y fit rechercher. De retour dans sa patrie, en 1675, Charles Emmanuel II le chargea d'écrire l'histoire d'Emmanuel I.^{er}, son aïeul. On ignore s'il exécuta ce projet. La duchesse de Mazarin, s'étant réfugiée en Savoie, goûta l'abbé de Saint-Réal, et l'emmena avec elle en Angleterre. Ce voyage ayant dérangé ses études, il vint jouir de la tranquillité à Paris; il y vécut en philosophe jusqu'en 1692, qu'il se rendit à Chambéry, où il mourut vers la fin de cette année. Cet écrivain avoit une imagination vive, un esprit profond; mais son goût n'étoit pas toujours

homme très-instruit, et dont les ouvrages sont estimés, sortant d'une conversation avec Boileau et Racine, entra dans une maison où il trouva Thomas Corneille, Fontenelle, et quelques autres gens de lettres. Je viens, dit-il, me délasser avec vous, de deux hommes que je quitte, Racine et Boileau, avec qui on ne peut parler que de vers, et des leurs. Quoi qu'il en soit, ceux dont il s'agit ici ont aujourd'hui chacun leur place bien reconnue.

Molière étoit le plus philosophe de tous les gens de lettres de son temps, et, quoiqu'en ait dit Boileau, on retrouve, dans

sûr. Le fameux romancier Varillas, auprès duquel il vécut quelque temps, l'accusa de lui avoir enlevé ses papiers; mais cette imposture n'altéra pas l'idée que le public avoit de sa probité. On lui reprochoit seulement d'être d'une sensibilité puérile pour la critique, vif et impétueux à l'excès dans la dispute. Ses principaux ouvrages sont : 1.° La Conjuración contre Venise. L'auteur paroît avoir pris Salluste pour modèle. Il y a du sens dans les réflexions, un coloris vigoureux dans les portraits, et un choix heureux dans les faits. 2.° Sept Discours sur l'usage de l'histoire, pleins de réflexions judicieuses, mais écrits sans précision, etc., etc.

DICTIONNAIRE HIST.

ses moindres pièces, le cachet de l'auteur du *Misanthrope*. Boileau restera un de nos bons auteurs classiques pour les vers. On lui a peut-être trop accordé de son vivant; peut-être lui refuse-t-on trop aujourd'hui. La gloire de Racine a plutôt augmenté que diminué, et se soutiendra. La Fontaine est, par son style, l'auteur le plus original de la langue, et, par là, moins susceptible de traduction. Quoique la naïveté fût le fond de son caractère et de ses ouvrages, on y trouve quelquefois des vers de la plus haute poésie, et des pensées profondes. Jamais auteur n'eut moins d'amour-propre. Il se mettoit sincèrement au-dessous de tous ceux dont il avoit emprunté des sujets ou de simples traits, d'Ésope, de Phèdre, de Bocace, etc., ce qui lui fit dire un jour par Fontenelle, qui l'aimoit et l'estimoit beaucoup : *Tais-toi, tu n'es qu'une bête qui as plus d'esprit qu'eux*. Lorsque La Fontaine demanda si saint Augustin avoit autant d'esprit que Rabelais, cette question, qui fit éclater de rire l'assemblée, n'eût peut-

être pas paru aussi ridicule à d'autres qu'à des jansénistes.

Je m'aperçois que, ne m'étant proposé que d'écrire mes peu intéressans mémoires, je me suis laissé aller à une discussion littéraire. A la bonne heure ! je n'écris ceci que pour amuser ma vieillesse, et je m'amuse. Je reviens pourtant à moi.

Je continuoïis de prendre des inscriptions aux écoles de droit, sans les suivre, et l'étude de l'avocat au conseil m'attachoit fort peu. Les connoissances que je fis aux spectacles, soit nouvelles, soit renouvelées du collège, me lièrent avec quelques jeunes gens de qualité qui m'accueillirent. Je n'en fus guère moins libertin ; mais cela me sauva d'associations qui pouvoient m'entraîner dans une sorte de crapule. Je fus aussi initié dans des maisons honnêtes et même distinguées. Engagé journellement alors à des dîners et des soupers, je vis que ce que j'avois de mieux à faire, étoit de ne pas payer inutilement une pension, et je pris une petite chambre garnie. Ainsi, n'ayant point d'é-

tat que celui d'un étudiant qui n'étudioit point (du moins ce qui étoit de mon devoir, car les belles-lettres prenoient le temps que je ne donnois pas au plaisir), j'étois à portée d'être reçu dans les sociétés d'un rang supérieur au mien, ce qui n'arrive qu'à Paris, pour les hommes, pourvu qu'ils soient de famille honnête, et ne soient pas dans une dépendance personnelle. Ils peuvent vivre avec ce qu'il y a de plus grand, si les mêmes goûts les associent; j'en eus la preuve. J'avois fait quelques autres connoissances que de jeunes gens. Un homme en crédit, sachant que ma fortune étoit assez bornée, me proposa une place très-lucrative, mais qui m'auroit donné un maître; je la refusai. Il me pressa, et, voyant que ses instances étoient inutiles, il me dit, en m'embrassant: Je ne puis vous blâmer: quelque amitié que j'aie pour vous, nous ne pourrions exactement vivre ensemble comme nous vivons; je serai peut-être plus heureux dans une autre circonstance.

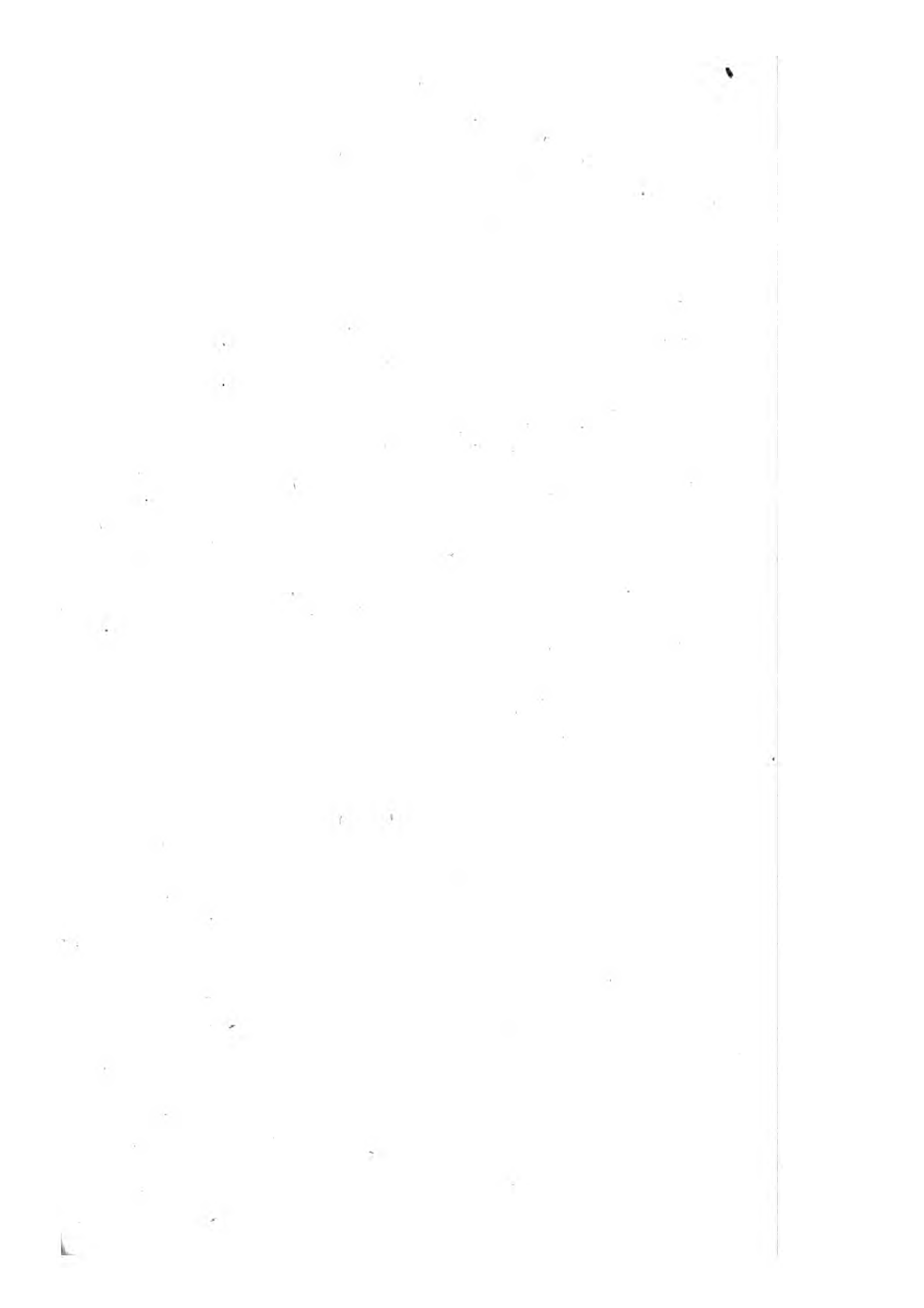
J'avois déjà une répugnance naturelle

pour la dépendance, ou plutôt l'asservissement. L'approbation que donnoit à mon refus un homme qui auroit pu s'en offenser, et qui me vouloit du bien, ne fit que me confirmer dans mes sentimens. Si mon petit amour-propre m'a quelquefois fait négliger la fortune, il m'a toujours empêché de m'écarter de l'honneur. Je n'ai, par exemple, jamais accepté avec des seigneurs, de ces soupers libertins que j'ai souvent faits avec mes égaux. Je me souviens que, me trouvant à un souper d'hommes chez le prince de Guise, avec sept ou huit jeunes gens de la cour les plus à la mode, le repas fut très-gai. Entre minuit et une heure, on proposa, pour couronner la fête, d'envoyer, chez une célèbre abbesse, chercher des filles. La proposition fut applaudie, et je ne la contredis point. Mais, pendant que le Mercure étoit en course, quoique j'eusse la tête échauffée de vin de Champagne, je ne la perdis point, et, sous prétexte d'un besoin, je m'évadai. Je trouvai le lendemain un de nos convives, qui me dit qu'on s'étoit fort réjoui; qu'on

m'avoit regretté; mais qu'apparemment je m'étois senti incommodé. Je le rassurai sur ma santé de la veille, et ajoutai que je n'aimois pas les parties de plaisir qui pouvoient finir par un éclat; que ces messieurs, en cas d'aventure, avoient des noms qui imposent, et que celui d'un particulier comme moi figureroit mal sur une telle liste. Ce motif de mon éclipse, qu'il dit aux autres, ajouta quelque estime au goût qu'ils avoient pour moi.

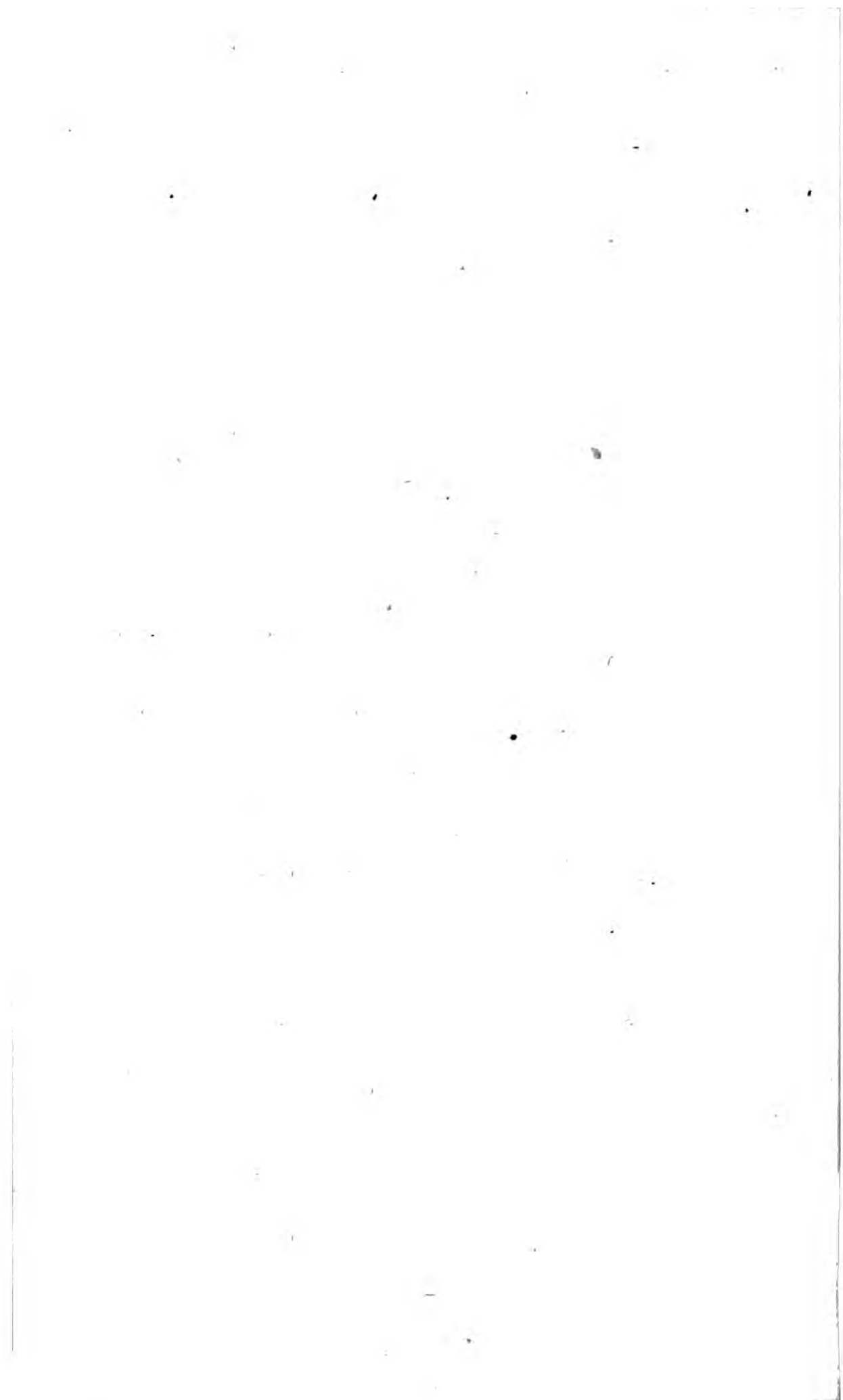
La vie que je menois me plaisoit beaucoup plus que mes devoirs. Ma mère n'en auroit pas été aussi contente que moi; mais je ne l'en instruisois pas.

Quoique ma conduite ne fût pas absolument sans reproche, je vivois du moins habituellement dans ce qu'on appelle la bonne compagnie.



CONSIDÉRATIONS

SUR LE GOUT.



CONSIDÉRATIONS

CRITIQUES ET HISTORIQUES

SUR LE GOUT

LES mots qu'on entend le plus souvent prononcer, ne sont pas toujours ceux qui font naître les idées les plus claires. Le mot goût, pris au figuré, est du nombre de ceux dont la signification n'est pas fort précise. Si nous n'avions jamais pour objet de nos pensées que des êtres physiques, tels qu'un arbre, une fleur, etc., nos expressions seroient toujours claires pour ceux qui connoïtroient ces objets, et parleroient la même langue; mais, comme notre esprit se porte souvent sur des objets moraux ou métaphysiques, sur des abstractions, des modes, des rapports, etc., nos perceptions, qui peuvent être très-claires pour nous, ne le sont pas également pour ceux à qui nous voulons les communiquer. Nous n'attachons pas tous au même terme une idée parfaitement uniforme; la moindre idée accessoire, ajoutée à une idée simple, peut mettre de la diversité dans nos jugemens. Si je dis à

quelqu'un, en entrant dans un parterre : voilà de belles fleurs, il sera sûrement d'accord avec moi sur l'existence des fleurs ; mais l'idée de beauté que j'y ai ajoutée, suffit pour que le jugement qu'il en porte diffère du mien ; et ce que je trouve beau peut lui paroître fort différent.

Indépendamment des idées réunies dans une proposition, combien avons-nous de termes qui, loin de porter la même idée dans tous les esprits, ne sont pas bien nettement conçus par celui qui les emploie ! Les mots de courage, de modestie, d'honneur, de vice, de vertu, tous si communs dans les conversations, sont-ils des signes d'idées bien précises ? Il n'y en a pas un de ce genre qui ne pût être la matière d'une discussion. Les mots transportés du propre au figuré, sont encore une source d'obscurité ou d'équivoque.

Lorsque les hommes ont voulu transmettre des idées relatives aux opérations de leur esprit, au mouvement de leur âme, à leurs sentimens, ils ont emprunté les dénominations des objets sensibles où ils croyoient remarquer quelque analogie avec ce qui s'opère dans leur âme. On parle du brillant de l'esprit, du feu de l'imagination, de la chaleur de l'amitié ; ces expressions figurées ont souvent plus d'agrément, de force, d'énergie, que les termes propres ; l'es-

prit est frappé à la fois de la lumière directe de l'objet et de la lumière réfléchie de l'image. Si, pour peindre les opérations de l'esprit, nous adoptons les noms des objets sensibles, nous empruntons aussi ceux des sens mêmes. Le toucher, la vue, l'odorat et le goût entrent figurément dans tous nos entretiens. On n'entend parler que de toucher, voir, sentir et goûter les choses les moins matérielles. L'ouïe est le seul de nos sens qui ne se prenne point au figuré. Si l'on se sert plus communément aujourd'hui du verbe entendre que du verbe ouïr, ce terme, loin d'avoir été emprunté du sens de l'ouïe, y a été appliqué d'après l'entendement de l'esprit.

Rien n'est plus ordinaire que l'usage figuré des autres sens avec des acceptions aussi claires, que s'il s'agissoit du propre; il y en a cependant un dont l'acception n'est pas absolument claire, c'est le goût. Aucun terme ne se prononce aussi souvent; mais, s'il est question de savoir quelle est sa nature, quel est son objet, les définitions différentes qu'on en donne, prouvent d'abord que l'idée n'en est pas uniforme. J'ai même entendu quelquefois avancer que le goût ne se définissoit pas, et que, si l'on pouvoit le définir, on pourroit l'inspirer; il en seroit donc du mot goût comme de celui de hasard, qui ne signifie autre chose, en parlant de la cause d'un événe-

ment que *je n'en sais rien*. D'ailleurs il n'est pas vrai qu'on puisse donner ce qu'on peut définir : on définit assez clairement d'autres facultés, telles que l'esprit, le génie, le talent, le jugement, etc., sans les communiquer par la définition. Il me semble qu'un homme raisonnable ne doit jamais prononcer un mot sans y attacher un sens décidé, du moins pour lui-même, puisque par les mots ce ne sont que ses idées qu'il veut communiquer.

D'après ce que j'ose avancer ici, on est en droit de demander ce que j'entends par le goût. Il me semble que le goût est le sentiment du *beau*. Le beau seul est donc l'objet du goût qui, dans les auteurs et les artistes, est le talent de le produire, et, dans les juges, celui de le sentir et d'être blessé du contraire ; car le goût ne consiste pas moins à rejeter ce qui est désagréable, qu'à être flatté du beau.

Il paroît assez singulier que, pour exprimer une faculté si fine de l'âme, on ait choisi un des deux sens qui, pris au propre, transmettent le moins d'idées, et ne font jamais que des fonctions matérielles. Le toucher, la vue et l'ouïe, outre la propriété, commune à tous, d'être agréablement ou désagréablement affectés, sont le véhicule de presque toutes nos idées, sans que cette fonction fasse éprouver matériellement ni

peine, ni plaisir. La main, ou seule ou avec le secours de l'œil, estime et mesure l'étendue, les distances, les proportions. L'ouïe et la vue, par le moyen de la parole et de l'écriture, enrichissent l'esprit d'une infinité de connoissances. Le physique se fait à peine sentir dans toutes ces opérations de l'âme, quoiqu'il soit le moyen de ce qu'elle éprouve; mais le goût et l'odorat sont uniquement bornés au physique. Cependant on a choisi le goût pour le signe, la figure d'une des plus délicates fonctions de l'esprit, même à l'égard des choses qui sont uniquement du ressort de la vue. On cite le goût en peinture, en sculpture, en architecture, etc. Si l'on dit d'un connoisseur, qui distingue et apprécie les beautés d'un tableau, qu'il a de *bons yeux*; cette expression ne lui attribue rien de matériel, mais du goût et de la pénétration, comme on dit encore qu'il a le tact fin, quoiqu'il ne soit nullement question de choses qu'on puisse toucher. Les yeux et le toucher sont pris figurément.

Puisqu'il y a tant de sortes de beautés que la vue seule nous met à portée de sentir, pourquoi lui a-t-on préféré le goût pour en faire le juge universel du beau en tout genre? Je crois que cette préférence vient particulièrement de l'obscurité de cette expression. Combien y a-t-il de gens naturellement très-sensibles au beau, et

blessés de ce qui s'en écarte, qui ne seroient nullement en état de motiver leur jugement. Cela me plaît ou cela me déplaît. Voilà leur décision souvent très-juste; mais le pourquoi dépend d'une analogie très-fine, dont très-peu d'esprits sont capables. Il est donc naturel, qu'en voulant rappeler les impressions qu'on reçoit à la manière dont les sens sont affectés, on ait choisi celui dont on est dispensé de rendre compte. C'est un axiome qu'on ne dispute pas des goûts.

Mais quand des philosophes auroient dirigé l'esprit dans le choix du terme figuré, pour être le signe représentatif des opérations les plus intellectuelles, ils n'en auroient pas choisi un autre. C'est ce qui va fixer l'objet du goût.

Le propre du beau est de plaire, d'être agréable, de quelque nature que soit l'agrément; or, le goût physique ne juge que des saveurs, c'est son unique fonction. Quoique la nature ait attaché du plaisir aux alimens nécessaires à notre conservation, ce plaisir n'est pas la mesure de leur salubrité, puisque les plus salubres ne sont pas toujours les plus agréables, et que dans bien des occasions le goût répugne à des potions dont la vie peut dépendre; le goût juge donc uniquement de ce qui est agréable, c'est pourquoi il s'applique figurément à ce qui peut plaire ou dé-

plaire. Le premier qui adopta le goût pour symbole de ce qui flattoit sa vue, son oreille ou son esprit, crût y reconnoître quelque analogie avec l'impression des saveurs. Le goût est un sentiment non raisonné; la discussion peut le confirmer, quelquefois le détruire, et ne l'inspire jamais. S'il est accompagné et guidé par une sorte de discussion, elle est si fine et si prompte, qu'elle paroît plutôt être un effet de l'instinct qu'un jugement en forme.

La bonté ni la vérité ne sont point du ressort du goût, mais de la raison; quoique le bon et le vrai doivent être le fondement du beau, le goût ne juge que du dernier. Personne n'ignore que la raison, l'esprit, le jugement, le sentiment, le goût, ne sont point des êtres distincts et séparés de l'âme; mais il est souvent à propos, pour éclaircir nos idées, d'envisager séparément, et par abstraction, ces différentes facultés. Ainsi, parler du goût, c'est considérer l'âme uniquement occupée du beau.

Il est si particulièrement et si exclusivement l'objet du goût, qu'on ne peut jamais l'appliquer aux vraies sciences; qui que ce soit ne s'avisera de chercher le goût en géométrie, en astronomie, en chimie, en médecine, etc. Son ressort ne s'étend pas non plus sur les grands objets de la société. On n'entendra point parler d'un gé-

néral, d'un politique, d'un négociateur de bon goût; on dit bien d'un homme qu'il a du goût pour la géométrie, pour la guerre, ou pour toute autre science; mais le goût est pris alors dans une acception très-différente, et ne signifie que l'inclination, le talent, les dispositions naturelles pour telle ou telle science. L'empire du goût s'étend sur la poésie, la musique, la peinture, enfin sur tous les arts que, pour cette raison, on nomme les arts de goût; ce qui n'en exclut pas les règles, qui ne sont cependant que des observations sur ce qui a plu, et sur les moyens de plaire.

En bornant le goût aux choses purement agréables, en l'excluant des grands objets de la société, je ne prétends nullement en diminuer le mérite. Il suppose beaucoup d'esprit, et en exige peut-être plus que des sciences plus utiles. Cet esprit, cependant, est ordinairement plus fin et délicat que ferme et profond. Le beau, quelque part qu'il se trouve, n'est que la forme, l'extérieur des choses; le goût ne s'exerce que sur des surfaces.

Il est si vrai que l'extérieur constitue seul la beauté prise au propre, qu'en parlant de la beauté d'une personne, on ne fait aucune attention à la santé, à la force, au caractère: rien enfin de ce qui est intérieur ne se présente à l'esprit. Le

beau, transporté au figuré, a conservé la même acception qu'il a au propre. Le goût n'a que le beau pour objet; mais tous les genres de beauté ne sont pas de son ressort.

J'avouerai qu'on place parmi les auteurs de goût des génies créateurs et profonds, tels que Corneille et Molière; mais, si l'on y fait attention, on verra que ce n'est pas sur la partie du génie que le goût prononce; on ne dira pas que dans leurs ouvrages, les plans, les situations, les caractères, sont de bon goût; quoiqu'on dise communément de belles situations, de beaux caractères, de beaux sentimens, ces différens genres de beauté exigent, pour être produits et sentis, toute autre qualité que du goût. C'est l'auteur qui a travaillé dans ce genre, ou celui qui en a fait une étude particulière, qui juge du plan et même des situations, du moins quant à l'art de les préparer, qui en fait le premier mérite. Le spectateur le moins exercé est blessé d'une situation forcée, sans savoir pourquoi, et touché de celle qui est préparée, mais sans reconnoissance pour l'art qu'il ignore.

Il faut de la sagacité, de la justesse et de l'expérience pour juger des caractères. L'élévation des sentimens ne se fait parfaitement sentir qu'à des âmes élevées; les passions qu'à des âmes sensibles, et qui en ont éprouvé; le goût juge sim-

plement de l'élégance d'expression, du coloris, du style de ces grands ouvrages. Racine, à cet égard, avoit plus de goût que Corneille et Molière, sans qu'on en doive rien conclure à leur désavantage.

Newton pouvoit fort bien manquer de goût, quoiqu'il pût aussi en avoir; mais on voit qu'en général les hommes occupés de grandes affaires, de vastes desseins, d'études fortes, ont peu de goût *sur* les choses qu'on désigne sous ce titre. Peut-être cela vient-il aussi de ce qu'ils en ont peu *pour* ces choses-là, et n'y sont pas exercés. En effet, le goût exige, outre les dispositions naturelles, beaucoup d'exercice pour se perfectionner, s'étendre et s'affermir : aussi personne ne l'a peut-être jamais eu universel. Tel qui l'a exquis en musique, en est privé en peinture ou dans telle autre partie des arts; il y en avoit peu quand l'érudition régnoit exclusivement, mais elle le préparoit. La philosophie, qui doit l'éclairer, l'a peut-être altéré dans quelques esprits, et perfectionné pour d'autres; car elle peut opérer ce double effet, elle dessèche ce qu'elle n'éclaire point.

Après avoir établi que le beau seul est l'objet du goût, il faudroit définir le beau, et déterminer ce qui le constitue; mais c'est la matière d'un mémoire particulier. Je dirai seulement

que le beau, quelque part qu'on le considère, me paroît résulter de l'accord, de l'harmonie, de la convenance de toutes les parties d'un tout. On dira peut-être que c'est plutôt définir la perfection que le beau; mais peut-être aussi les degrés du beau ne sont-ils que les degrés vers la perfection qui constitue le beau parfait.

Si les esprits bien organisés sont naturellement attirés par le beau, d'où peuvent naître tant de variétés de goûts de particulier à particulier, et sur-tout de nation à nation? C'est ici qu'on peut remarquer encore l'analogie qui se trouve entre le goût sensuel et le goût intellectuel. L'un et l'autre, quoique naturels, participent beaucoup de l'habitude. Comme on apprend à goûter certains alimens, le goût intellectuel se forme par l'exercice; si le goût physique a des préférences, de manière que ce qui est *sapide* pour un palais est insipide pour un autre; le goût intellectuel n'a-t-il pas ses prédilections, de sorte que tel se passionne pour les beautés d'un art auxquelles tel autre est peu sensible? Le goût physique se déprave par l'usage de mets recherchés et peu naturels, l'autre par un choix de mauvais modèles. Le goût est de tous les sens celui qui dégénère le plus facilement, les autres s'affoiblissent sans être viciés; on en peut dire autant du goût intellectuel: ce qui arrive de par-

particulier à particulier, souvent dans le même individu, par l'âge ou d'autres circonstances, doit être encore plus frappant de nation à nation, ou d'un siècle à un autre. Il est aisé de s'en convaincre, par la comparaison des ouvrages étrangers et des nôtres, et par celle de la littérature et des arts d'un même peuple en différens âges. Les causes morales influent plus que le physique sur les variations du goût dans les lettres et dans les arts. On ne les cultive point chez les peuples barbares ou conquérans, ce qui est à peu près la même chose, partout enfin où l'on est occupé de sa subsistance ou de l'enlever aux autres.

Les Grecs, à qui le monde moderne a dû les premiers modèles en tous genres, faisoient sans doute la guerre; mais c'étoit ordinairement par le seul principe noble qui puisse l'autoriser, l'amour de la liberté, qui élève l'âme et la maintient dans toute la force de son ressort.

Si je cite les Grecs comme le plus ancien des peuples policés, ce n'est pas que je doute que les sciences et les arts n'aient fleuri antérieurement chez d'autres peuples, tels que chez les Égyptiens et beaucoup d'autres; mais il ne nous en reste point de monumens comparables à ceux qui attestent aujourd'hui ce qu'étoient les Grecs dans les lettres et dans les arts. Nous sommes

portés à regarder comme inventeurs ceux dont les preuves ont échappé au ravage des temps. Quoiqu'il y ait toujours eu une tradition de peuple à peuple que le philosophe aperçoit, ce que les hommes appellent invention, n'est souvent que transmission ou renouvellement.

Quoi qu'il en soit, on ne voit nulle part mieux qu'en Grèce l'influence du gouvernement sur les arts de goût. Les deux principales républiques, Sparte et Athènes, peuvent être considérées comme représentant toute la nation. Les autres états de la Grèce cultivoient ou négligeoient les arts suivant le rapport de leurs mœurs avec celles d'Athènes ou de Sparte. La sévérité de celle-ci, uniquement occupée de la guerre, ne pouvoit, par sa constitution, faire naître les arts d'agrément. L'éloquence seule devoit fleurir également dans ces deux républiques, où les affaires d'état se traitoient devant le peuple ; mais, comme les arts prennent toujours l'empreinte du génie particulier d'une nation, les deux genres d'éloquence étoient très-différens. A Sparte, il suffisoit de convaincre le peuple ; il falloit persuader celui d'Athènes. L'austère Lacédémonien eût été blessé d'un discours dont les ornemens auroient montré l'espoir injurieux de le séduire. Athènes admit donc les ornemens qui embellissent quelquefois l'éloquence, et finis-

sent par la corrompre. Ce fut ainsi qu'à ses orateurs et ses philosophes succédèrent les rhéteurs et les sophistes. C'est donc dans Athènes seulement qu'on doit considérer la naissance, les progrès, la perfection et la décadence du goût.

Lorsque les arts fleurissent dans une démocratie, ce qui est moins ordinaire que sous tout autre gouvernement, les fortunes s'y trouvant dans une proportion plus rapprochée, le goût y doit être plus uniforme. Les citoyens d'Athènes, grands ou petits, riches ou pauvres, traitoient publiquement des affaires d'état, en discouroient dans leurs sociétés particulières, assistoient aux mêmes spectacles, étoient frappés des mêmes objets, familiarisés avec les mêmes chefs-d'œuvres, et devoient parler la même langue, c'est-à-dire qu'on ne devoit pas distinguer chez eux, comme parmi nous : le langage de la cour, celui des différentes classes de la bourgeoisie, et le jargon du bas peuple : non que j'imagine, comme les enthousiastes de l'antiquité le répètent souvent, qu'une herbière d'Athènes parloit aussi purement que Théophraste, parce qu'elle le reconnut pour étranger ; eh ! quel est parmi nous l'académicien né dans certaines provinces, qui, parlant avec le plus d'élégance et de pureté, ne seroit pas, à son accent, reconnu dans nos halles ?

Suivons un peu le développement de l'industrie. Les métiers naissent du besoin, les arts naissent du luxe, les sciences et la littérature ont cette double origine.

Lorsque les arts s'introduisent dans une république, la première application s'en fait à l'utilité commune. Tout est pour l'état chez un peuple roi. Il fait et ordonne les dépenses ; il en veut jouir bientôt. L'opulence et l'inégalité des fortunes amènent le luxe et les distinctions extérieures qui en opèrent successivement de réelles. L'intérêt personnel commençant à prévaloir, celui de l'état en devient plus indifférent. Les dépenses publiques sont négligées, à mesure que celles des particuliers se multiplient.

Athènes, par un avantage qui ne s'est peut-être trouvé dans aucun état où la richesse ait pénétré, consacra la sienne au luxe public. Les Athéniens ne disputoient point entr'eux de faste extérieur. Ils vouloient que leur ville fût l'ornement de la Grèce. L'ambition de ce luxe national opéroit sur tout un peuple ce qu'on voit parmi nous chez des particuliers, avec cette différence que le luxe public fait naître des chefs-d'œuvres en tout genre, au lieu que le luxe privé est rarement en état de traiter les arts en grand, et en corrompt quelquefois le goût par des fantaisies bizarres et des caprices de mode.

La navigation, ouvrage d'une suite de siècles et de générations, et qui fait tant honneur à l'esprit humain, dut faire naître ou perfectionner, chez les Athéniens, une infinité de connoissances dont elle a besoin; car les arts, qui semblent avoir le moins de rapport, se prêtent des secours mutuels, et peuvent concourir à former le goût, ou la justesse d'esprit qui en est la base.

La passion des Athéniens pour l'éloquence, la poésie, la musique, les arts d'agrément, enfin pour tous les plaisirs de l'esprit, leur laissoit peu de sensibilité pour les spectacles barbares. Aussi ne voulurent-ils point admettre les combats d'animaux ni de gladiateurs, quoiqu'ils eussent le pancrace et le pugilat, quelquefois aussi dangereux, mais qu'ils tenoient de leurs grossiers ancêtres, et qu'ils conservoient moins par goût que par tradition.

Nous venons de voir pourquoi le goût devoit être aussi étendu qu'uniforme dans une république telle que celle d'Athènes. Il n'en étoit pas ainsi de Rome; toujours, comme Sparte, occupée de la guerre, et de plus de la fureur des conquêtes, ou agitée de dissensions domestiques, elle n'étoit nullement propre à cultiver les sciences et les arts, et même les dédaignoit, puisque dans le siècle le plus brillant, sous Auguste mê-

me, Virgile fait aux Romains presque un sujet d'éloge de leur indifférence à cet égard.

*Excudent alii spirantia molliùs æra,
Credo equidem; vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt causas meliùs; cœlique meatus
Describent radio, et surgentia sidera dicent:
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis et debellare superbos (*).*

J'excepterai toujours l'éloquence qui dut nécessairement être en vigueur à Rome, et le sera dans tout état où le peuple sera compté pour quelque chose.

Dans la république, et jusque vers sa fin, les sciences et les arts furent des plantes étrangères. Les Romains allèrent chercher en Grèce jusqu'à leurs lois : un esclave grec, Andronicus, leur donna les premières règles du drame; Térence, qui le perfectionna, étoit un esclave africain. Leurs meilleurs acteurs étoient communément

(*) D'autres peuples feront respirer l'airain avec plus de grâce, et donneront la vie au marbre; ils défendront les causes avec plus d'éloquence, mesureront le ciel avec le compas, et marqueront la route des étoiles. Pour toi, Romain, apprends à gouverner les nations; tes arts seront de dicter des lois, d'épargner les peuples soumis, et d'abattre les téméraires qui oseroient te résister. (Traduction de M. Binet, tom. III, pag. 160. 4 vol. in-12, chez Lenormand).

sortis de l'esclavage : de là vint, pour le dire en passant, et comme je l'ai fait voir plus en détail dans un autre ouvrage, le mépris de leur profession sur laquelle rejailissoit le vice de leur naissance; ce qui n'étoit pas en Grèce, où les acteurs étoient de condition libre.

Dès que les Grecs et les peuples les plus éclairés eurent subi le joug de Rome, les arts, ou plutôt les monumens des arts, y furent transportés par les vainqueurs. Les statues, les tableaux, les riches tapis, *textiles picturæ*, les vases précieux, les obélisques, tous les chefs-d'œuvres des arts furent la proie de l'avarice et de la cupidité des conquérans, étalés dans Rome, et adoptés par le luxe, sans l'être encore par le goût. Un luxe subit le précéda long-temps avant de le faire naître.

On ne transplante pas les auteurs et les artistes aussi facilement que les livres et les ouvrages de l'art; il faut bien des années de culture avant que les lettres et les arts soient, pour ainsi dire, acclimatés chez un peuple nouveau, et que ceux qui les cultivent aient formé des élèves et laissé des successeurs : j'en pourrois citer des exemples très-récens dans l'Europe moderne.

Quand des étrangers viennent pour s'instruire chez un peuple poli, comme tout n'y est pas politesse, ils n'en remportent long-temps que les ridicules et les faux airs.

Les Romains ne cherchèrent à devenir les émules des Grecs que sur les modèles de ceux-ci; et vers le siècle d'Auguste, sous ce prince, le plus habile des tyrans, et qui avoit tant d'intérêt à adoucir les mœurs, après avoir contraint les siennes, les lettres furent portées à un très-haut degré par des Romains ou des naturels d'Italie. Il y eut alors, par un malheureux échange, plus de goût et moins de vertu que dans la république. Non que je veuille adopter le paradoxe, aussi faux que dangereux, que les lettres puissent corrompre les mœurs. Cette erreur vient de ce qu'on a pris ou voulu prendre pour cause d'un mal ce qui arrive quelquefois en même temps, sans que l'un soit l'effet de l'autre. La richesse commence par procurer des commodités dont la privation n'étoit pas pénible, avant qu'elles fussent connues, mais dont la jouissance est agréable, et devient ensuite nécessaire. Le luxe s'y joint bientôt sans les améliorer. Les mœurs s'altèrent, et les lettres peuvent en même temps se perfectionner; mais, loin qu'elles soient la cause de cette corruption, elles en sont peut-être le seul dédommagement, en adoucissant les mœurs. Au reste, le vice peut abuser des choses même dont se sert la vertu. Il y a si peu de connexion entre le vice et les lettres, que depuis Auguste, et sous le despotisme

impérial, elles allèrent toujours en dégénéral, pendant que tous les vices croissoient et régnèrent ensemble. Enfin tout retomba dans la barbarie, sous le despotisme militaire, qui fait alternativement la force et la perte des princes qui l'emploient.

On assigne communément quatre époques au règne des lettres et des arts, les siècles d'Alexandre, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV; le premier a été plus justement nommé le siècle d'Athènes et de la Grèce. Si l'on en fait honneur à Alexandre, c'est qu'il a fait lui-même époque dans l'histoire universelle, que ce prince protégea les savans, fit les plus grandes dépenses pour les recherches et les expériences d'Aristote, son précepteur, et que, toutes choses égales, le goût brille plus particulièrement dans une cour, quand il s'y montre. D'ailleurs Athènes est un exemple unique parmi les républiques. En effet, ce n'est pas à Carthage et dans un état uniquement commerçant, qu'il faut chercher les arts d'agrément. La destruction de cette rivale ne procura que des richesses à l'avarice de Rome, et contribua plus à sa corruption qu'à son goût.

Nous venons de voir ce qui a mérité à Auguste l'honneur de faire la seconde époque. A l'égard de Léon X, sa famille doit être regardée comme la restauratrice des lettres et des arts en

Europe ; les Médicis recueillirent tout ce que la barbarie chassa de la Grèce ; ainsi les Grecs furent encore, pour l'Italie, ce que leurs ancêtres avoient été pour les Romains, leurs premiers maîtres, comme les Italiens ont été les nôtres. C'est de l'Italie que sont partis les rayons qui ont éclairé tous les états modernes ; mais ils ont porté en quelques endroits plus de chaleur qu'il n'en est resté au centre. On y trouve encore des hommes qui, en chaque genre, seroient distingués ailleurs ; mais les productions ordinaires sont des comédies bizarres, des sonnets, ou ce qui ne tient qu'au bel esprit, qui n'est de sa nature que le brillant des idées communes. Si les artistes de toutes les nations vont encore en Italie étudier les modèles de leur art, ils y cherchent plutôt les chefs-d'œuvres dont elle est dépositaire, que ce qu'elle produit aujourd'hui.

Le siècle de Louis XIV, et je ne le borne pas à la France, a égalé en tout les trois siècles renommés, et les a surpassés en plusieurs points. Ce siècle dure encore, malgré les déclamations de ceux qui ne contribuent en rien à sa gloire. Si quelques talens paroissent peut-être avoir moins d'éclat, combien de lumières, quelquefois, je l'avoue, mêlées d'un peu de fumée, ne se sont pas répandues de proche en proche ! Plusieurs de ceux qui se bornent à juger des let-

tres, en ont autant que ceux qui les cultivent par état, et plus que bien des auteurs qui brilloient autrefois. Tel qui auroit parlé alors, ne seroit pas aujourd'hui en état d'entendre. Je ne nierai pas que des esprits éblouis de leur propre lumière n'aient pu, par hasard, la porter dans de fausses routes; mais c'est toujours la clarté qui fait reconnoître la vraie, et y ramène; au lieu que des gens, qui ne peuvent régner que dans les ténèbres, ont exagéré de légers écarts, non pour ramener, mais pour empêcher de marcher.

Ceux qui occupent certaines places sans les remplir, voudroient n'avoir que des aveugles pour témoins. Ils regrettent le règne des talens futiles, et protègent de petits chiens qui ne peuvent les démasquer. Ils voudroient éteindre partout le flambeau de la raison. Ce sont, si je puis en matière si grave employer une comparaison frivole, ce sont des femmes dont le visage craint le grand jour. S'ils sont quelquefois obligés de recourir aux gens d'esprit, ils les recherchent comme instrumens, et les haïssent comme témoins.

Après avoir considéré l'état des sciences, des lettres et des arts dans leurs différentes époques, on remarque aisément quelle forme de gouvernement leur est la plus favorable. Il me semble

que c'est un état opulent régi par des lois douces, tel que celui d'Athènes ; telle fut aussi l'administration des Médicis, qui, après quelques contrariétés, usurpèrent la souveraineté par l'amour de leurs concitoyens, usurpation plus légitime que le droit de conquête. Les mêmes avantages se trouvent dans une monarchie tempérée par une politique habile, telle que celle d'Auguste, ou par le désir de plaire à un prince puissant qui aura été assez heureux pour l'inspirer, ou en jouir s'il le trouve établi. Alexandre est un exemple du premier, et Louis XIV du second.

A quelque degré de perfection que les sciences, les lettres et les arts soient portés dans une monarchie, le goût doit y être presque aussi varié qu'il s'y trouve de classes de citoyens isolés les uns des autres. J'entends, par ce goût varié, celui qui dépend de l'arbitraire ou qui en participe ; car le bon goût est un, et se dirige constamment vers le vrai beau ; mais qui regardera-t-on dans une monarchie comme les vrais gardiens du goût ?

Le prince et un petit nombre d'hommes peuvent être nés avec un goût naturel pour le beau ; auquel l'habitude d'en être frappés, la facilité de s'en procurer les modèles, les rendra sensibles. Ils peuvent exciter, récompenser, encoura-

ger les talens ; mais ils ne peuvent ni ne doivent en faire une étude qui nuirait à des devoirs essentiels. *N'as-tu pas honte*, disoit un jour Philippe à Alexandre, *de chanter si bien?* Il eût été à désirer pour l'humanité qu'il ne se fût occupé que de musique ; mais....

Les hommes livrés à des professions graves, telles que la magistrature, à une administration de commerce, de finance, enfin, à tout ce qui exige une application suivie, nés, comme les premiers dont je viens de parler, avec un goût naturel, ne peuvent l'avoir fort exercé.

Le peuple, moins considéré dans une monarchie que dans les républiques, livré à des travaux pénibles, ou dégradé par la misère, n'en est pas même à soupçonner la perfection des arts. Les plus grossières productions font sur son âme plus d'impression que les chefs-d'œuvres de délicatesse et de goût. J'excepterai toujours l'éloquence : j'entends celle qui échauffe et subjugué l'imagination ; et peut-être n'y a-t-il que cette sorte d'éloquence qui en mérite le nom : trop d'art la refroidit et l'énerve. Si je ne craignois pas de scandaliser les gens polis et autres, je dirois que les missionnaires et les charlatans, inspirés par le zèle et l'intérêt, sont les plus éloquens orateurs.

Si les grands objets de la société politique ou

civile ont peu de rapport avec les lettres et les arts, si l'indigence de la plus nombreuse partie des citoyens les en écarte encore plus, où trouverons-nous les gardiens du goût?

On ne peut douter que ceux qui, par état, cultivent les lettres ou les arts, ne doivent, généralement parlant, avoir, dans la partie dont ils s'occupent, le goût plus exercé que ceux qui n'en font que leur délassement. Ces derniers, cependant, concourent aux progrès du goût; mais ce qui le soutient encore plus, c'est cette classe de citoyens qui, jouissant d'une opulence oisive, ou légèrement liés à la société générale par des places qui leur donnent plutôt un état, qu'elles ne leur imposent des occupations suivies, cèdent à un penchant naturel, consacrent leur fortune à l'encouragement des lettres et des arts, et y cherchent des amis, sans prétendre en faire des cliens.

Ces trois classes réunies en forment une peu nombreuse dans quelque état florissant que ce puisse être. Un seul exemple en offre la preuve. Les trois spectacles de Paris, qui exigent le concours de tant de talents divers, ne sont pas habituellement fréquentés par trois mille personnes, presque toujours les mêmes, et sont comme étrangers pour huit cent mille autres.

Les cabinets consacrés aux arts sont assez

rare. Une méprise très-commune, c'est de confondre le luxe avec le goût. Aussitôt que celui-ci se fait remarquer et s'attire des éloges dans une nation puissante, le luxe vient en usurper le nom. Certains riches se l'attribuent naïvement, sans en donner d'autres preuves que des dépenses magnifiquement bizarres. Il n'est pas rare de voir dans des appartemens surchargés de dorures, au lieu de tableaux de choix, de misérables copies, qui en occupent richement la place ; car le luxe s'allie et compose souvent avec l'avarice. Le luxe stupide est la manie des petites âmes, manie si forte, qu'ayant une fois éclaté, elle ne dispa- roît que lorsqu'une ruine absolue l'y force : c'est le dernier sacrifice de la vanité, car il est au-dessous de l'orgueil. Sans vouloir prendre parti entre les adversaires et les apologistes du luxe, il faut qu'il soit bien pernicieux de sa nature, puisqu'il est presque aussi dangereux de le proscrire d'un état que de l'y faire naître. Une loupe est une difformité ; mais on ne l'extirpe pas sans danger pour la vie.

Il y a encore une autre espèce d'usurpateurs de goût, comme on en voit de noblesse, incapables de rien produire, ou de soutenir ceux qui produisent. Ils se constituent juges des productions. Ils sont gens de goût par état. Ils n'en ont pas d'autre, trouvent assez de sots qui les

croient, et incommodent à la fois les lettres, les arts et les vrais juges. Je ne m'arrêterai pas à développer davantage ici ce caractère qui en auroit pourtant besoin.

Si le nombre des savans, des lettrés, des artistes, et de ceux qui sont dignes de les soutenir, est assez borné, cela n'empêche pas que l'utilité n'en soit très-étendue, et qu'ils n'influent beaucoup sur la gloire et la prospérité d'un grand état. Il y a telle fête publique qui assure la subsistance d'une infinité de familles, dont les professions n'y ont qu'un rapport éloigné. Il est donc fort à désirer que le bon goût, en tout genre, ne cède pas à l'inconstance, et se maintienne dans une nation où il est comme naturalisé, et met à contribution les peuples imitateurs.

Trois de mes confrères (*), dont le nom seul fait une recommandation pour leurs ouvrages, ont traité cette matière chacun dans le caractère qui lui est propre. Quels que soient leurs principes sur le goût, ils en ont du moins fourni des modèles.

(*) Voltaire, Montesquieu, d'Alembert.

FIN DES CONSIDÉRATIONS SUR LE GOUT.

100

MORCEAUX HISTORIQUES,

ET

MATÉRIAUX POUR L'HISTOIRE.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

MORCEAUX HISTORIQUES,

ET

MATÉRIAUX POUR L'HISTOIRE

TROUVÉS DANS LES PAPIERS DE DUCLOS (*).

*Mort de Madame Henriette d'Angleterre ,
première femme de Monsieur, frère unique
de Louis XIV.*

LE public a toujours soupçonné que Madame étoit morte empoisonnée le 30 juin 1660. Madame étant à St.-Cloud, en parfaite santé, but un verre d'eau de chicorée. Dans l'instant elle sentit des douleurs aiguës dans l'estomac, les convulsions suivirent; six heures après elle étoit morte; il eût été difficile de ne pas supposer de poison une mort si prompte et si violente. Mais ce n'est plus un soupçon; c'est un fait certain,

(*) Ces morceaux et matériaux devoient entrer dans les Mémoires Secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, ou servir à leur continuation.

quoique les preuves en soient connues de très-peu de personnes.

Le roi, frappé des circonstances de cette mort, fit venir devant lui Morel, contrôleur de la bouche de Madame; il fut introduit secrètement, la nuit même qui suivit la mort de cette princesse, dans le cabinet du roi, qui n'avoit avec lui que deux domestiques de confiance, et l'officier des gardes du corps qui amena ce domestique. *Regardez-moi*, lui dit le roi, *et songez à ce que vous allez dire : soyez sûr de la vie, si c'est la vérité; mais si vous osez me mentir, votre supplice est prêt. Je sais que Madame est morte empoisonnée; mais je veux savoir les circonstances du crime.* Sire, répondit Morel sans se déconcerter, *votre majesté me regarde avec justice comme un scélérat; mais, après sa parole sacrée, je serois un imbécile, si j'osois lui mentir. Madame a été empoisonnée: le chevalier de Lorraine a envoyé de Rome le poison au marquis d'Effiat, et nous l'avons mis dans l'eau que Madame a bue. Mon frère*, reprit le roi, *le savoit-il?* *Monsieur!* dit Morel, *nous le connoissons trop pour lui avoir confié le secret.* Alors le roi respirant : *Me voilà soulagé, sortez.* Pour entendre ce qui regarde le chevalier de Lorraine et le marquis d'Effiat, il faut savoir que le chevalier de Lorraine,

d'une figure charmante, d'un esprit séduisant, et sans aucun principe, étoit passionnément aimé de Monsieur, dont le goût grec étoit connu. Le chevalier avoit un tel ascendant sur l'esprit de Monsieur, qu'il exerçoit sur la maison un empire absolu, dont il abusoit au point que Madame en éprouvoit des insolences qu'elle n'auroit pas eu à craindre d'une rivale de son sexe. Le chevalier de Lorraine avoit envoyé le poison au marquis d'Effiat, premier écuyer de Monsieur, et digne d'être son ami, autant que des scélérats peuvent l'être. D'Effiat étoit petit-fils du maréchal d'Effiat, et fils du frère aîné de Cinqmars, grand écuyer, décapité à Lyon avec de Thou. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, et qui, ayant connu que le chevalier de Lorraine étoit à la fois le maître et la maîtresse de Monsieur, s'y étoit totalement dévoué. Je l'ai vu dans ma première jeunesse à Chilly : un petit vieillard assez vigoureux pour monter des chevaux très-vifs. Il mourut à plus de quatre-vingts ans, en 1719.

Un des trois témoins de l'interrogatoire de Morel le dit, long-temps après, au procureur général Joli de Fleuri, père de celui d'aujourd'hui, et je le tiens d'abord d'un magistrat très-distingué, ami du procureur général. Mais je l'ai su encore d'un plus qu'ami de mademoiselle

Chausseraie, à laquelle le roi l'avoit dit; elle avoit fait des mémoires très-curieux, que l'abbé d'Andigné, son parent, lui conseilla de brûler. Je soupçonne que l'ami intime qu'elle en chargea, ne les sacrifia pas tous; car il me promit un jour de les rechercher, et nous n'avons pas eu depuis occasion de nous retrouver; mais, dans une longue conversation que nous eûmes ensemble, il me confirma tous les faits dont il me voyoit instruit, et m'en apprit beaucoup d'autres. J'ai fait ailleurs connoître cette demoiselle Chausseraie (*voyez Mémoires secrets*). Quelqu'indignation que la présence du chevalier de Lorraine et du marquis d'Effiat pût réveiller dans le cœur du roi, ce prince, ne voulant pas laisser soupçonner qu'il sût rien de cet affreux secret, traita extérieurement d'Effiat comme à l'ordinaire, et accorda, après quelque temps, à Monsieur le retour du chevalier.

Il ne s'agit plus que d'expliquer pourquoi le chevalier fit empoisonner Madame. Louis XIV, voulant porter la guerre en Hollande, voulut aussi s'assurer de Charles II, roi d'Angleterre; pour y parvenir, il engagea Madame, sœur de Charles, à passer en Angleterre, et pour que ce voyage parût un effet du hasard, et non d'un projet politique, Louis XIV parut aller visiter ses conquêtes des Pays-Bas, et y mena toute sa

cour. Madame, alors, prit le prétexte du voisinage pour demander la permission de passer la mer, et d'aller voir son frère. Il n'y avoit d'abord que M. de Turenne et Louvois d'instruits du vrai motif du voyage ; mais M. de Turenne, amoureux de madame de Coëtquen, lui confia le secret dès le premier moment, afin qu'elle prît ses mesures pour être du voyage. Madame de Coëtquen, qui aimoit le chevalier de Lorraine, ne manqua pas de lui dire le mystère du voyage, et le chevalier n'eut rien de plus pressé que d'en instruire Monsieur. Ce prince fut outré qu'on eût eu assez peu d'égard, pour lui cacher un projet où sa femme jouoit le principal rôle. N'osant exhaler son ressentiment contre le roi, il traita Madame si mal, que le roi, dans la crainte que cette dissension domestique ne fit un éclat qui divulgueroit le secret, fit arrêter le chevalier de Lorraine, l'envoya prisonnier à Pierre-Encise, de là au château d'If; alors Monsieur, plus furieux que jamais, se retira à Villers-Cotterets, et y emmena sa femme; le roi, employant à la fois l'autorité et la douceur, envoya M. Colbert à Villers-Cotterets, pour ordonner le secret du voyage à Monsieur, et le ramener à la cour. On convint qu'il reviendrait, et que le chevalier de Lorraine sortiroit de prison, mais qu'il iroit quelques mois en Italie. Le

roi fit ensuite la tournée de Flandres, qui couvrit le voyage de Madame en Angleterre, d'où elle revint le 12 de juin, après avoir engagé Charles II à s'unir à la France contre la Hollande. Pendant ce temps-là, le chevalier de Lorraine, qui sentoit qu'il n'obtiendrait jamais son rappel que du consentement de Madame, ce qu'elle étoit fort éloignée d'accorder, prit le parti de s'en défaire par le poison. Le roi le fit revenir dans la suite : il s'en servoit pour gouverner Monsieur. Le chevalier de Lorraine mourut en 1702.

L'abbé de Choisi, écrivain agréable, et dont le style a les grâces négligées d'une femme, a quelquefois trop peu d'exactitude dans les faits. Par exemple, en parlant du voyage de Madame, il fait dire (page 406 de ses Mémoires), par le roi à M. de Turenne, que le chevalier de Lorraine avoit révélé le secret à Monsieur, et l'abbé venoit de dire (page 377) qu'il étoit en Italie; voilà des contradictions assez près les unes des autres. Il ne s'agit que de distinguer les époques: le chevalier étoit à la cour lors du projet, et en Italie lors du voyage et de la mort de Madame.

Causes secrètes de la guerre de 1741.

LE cardinal de Fleuri avoit le désir le plus sincère, à la mort de l'empereur Charles VI (le 20 octobre 1740), d'éviter la guerre avec la reine de Hongrie; il pensoit, avec raison et justice, que le roi, ayant à la dernière paix, dans les préliminaires signés à Vienne, le 3 octobre 1735, accepté la pragmatique-sanction, qui assuroit à la reine l'indivisibilité des états de l'Empereur, la France devoit être fidèle à ses engagements, et garantir l'exécution de la pragmatique.

Le cardinal se laissa entraîner à faire la guerre, par les sollicitations, ou plutôt les persécutions du roi et de la reine d'Espagne, et de Madame, infante, fille aînée de France, mariée à l'infant, le 26 août 1739. Rien n'étoit si vif, si pressant, que les lettres du roi, de la reine et de l'infante au cardinal. Tous les trois écrivoient au roi pour le même objet, qui étoit de procurer à l'infant un établissement en Italie; mais ils étoient bien convaincus que c'étoit particulièrement le cardinal qu'il falloit gagner. Je ne rapporterai que quelques lettres de l'infante pour donner une idée des autres. Après plusieurs lettres à ce su-

jet, auxquelles le cardinal ne répondoit pas toujours, l'infante lui écrivoit, le 21 septembre 1740, en ces termes :

« Monsieur, je vois bien que vous nous oubliez; cependant ce ne sera pas manque de vous en faire ressouvenir. Vous pouvez compter que je ne vous laisserai pas en repos jusqu'à ce que j'aie réussi. Quand j'étois en France, vous disiez que j'étois votre favorite, et il ne faut pas oublier ses amis, et sur-tout moi, qui étois une des personnes qui vous aimoient le plus. A moi, l'absence ne m'a pas fait le même effet qu'à vous, soyez-en persuadé ».

Huit jours après, le 28 septembre :

« Monsieur, je vous écris encore cette lettre pour faire ressouvenir le roi de nous; et vous, monsieur, de lui parler souvent de l'attachement sans bornes que j'ai pour lui, et d'être persuadé de l'obligation et tendre amitié éternelle que j'aurai pour vous, si vous nous protégez dans cette occasion ».

Dans une autre occasion :

« C'est vous qui avez contribué à mon mariage: vous voudrez bien me rendre parfaitement heureuse. Je vous aurai une obligation éter-

» nelle ; soyez persuadé de la reconnoissance
» que j'ai pour vous ».

Le roi et la reine d'Espagne n'épargnoient pas plus que l'infante les sollicitations vives, et les caresses au vieux cardinal.

« A cette heure, lui écrivoit le roi, c'est une
» belle occasion pour faire avoir quelque chose
» à l'infant, et je prie le roi, mon neveu, de se
» souvenir de sa fille en cette occasion, pour que
» leurs enfans aient quelque chose pour se main-
» tenir, et qu'ils ne restent pas des cadets. Je re-
» mets nos intérêts entre vos mains, vous assu-
» rant de nouveau de l'amitié que j'ai pour
» vous ».

« Mon cousin, lui mandoit la reine, je vous
» prie de faire souvenir le roi de France de sa
» fille et de son gendre ; je me rapporte entière-
» ment à vos lumières, et je remets nos affaires
» entre vos mains. J'attends tout de votre ami-
» tié, soyez persuadé de la mienne ».

« Monsieur, écrivoit encore l'infante, je n'ai
» pas eu de réponse à la lettre que je vous ai
» écrite, je crains que vous ne m'ayez oubliée ;
» je vous prie de vous ressouvenir de nous au-
» tant que je me ressouviens de vous ; je ne sais
» si c'est trop me flatter, mais j'en suis persua-

» dée.... Vous n'obligerez pas des ingrats : ce
» n'est pas seulement pour nous ; mais au cas que
» nous ayons des enfans , *qu'ils aient un mor-*
» *ceau à manger....* Je ne vous laisserai pas en
» repos que vous n'ayez fait quelque chose pour
» nous ».

On voit par ces lettres que les princes adoptent aisément, pour leurs intérêts, le style de leurs flatteurs.

La reine d'Espagne s'imaginait qu'il étoit de toute justice que ses enfans fussent souverains ; mais si ce principe étoit adopté en France et en Espagne pour tous les fils , petits-fils et princes, les deux monarchies seroient à la fin morcelées. Ce ne seroit peut-être pas un malheur pour les peuples qui ne sont jamais plus ménagés que par les petits princes ; mais ce n'est et ne peut être le système des grands rois.

L'Empereur avoit recommandé au duc de Lorraine, son gendre, de remettre ses intérêts entre les mains du cardinal de Fleuri : le duc auroit très-bien fait d'en user ainsi. Au lieu de prendre des voies d'amitié, lui et l'archiduchesse, sa femme, commencèrent par un acte qui devoit prévenir contre leurs desseins les deux puissances que la garantie de la pragmatique intéressoit le plus, la France et l'Espagne : dans la lettre par laquelle ils donnoient part à la cour de Madrid

de la mort de l'Empereur, l'archiduchesse prenoit le titre de *duchesse de Bourgogne, de Lorraine et de Bar*; elle mettoit encore autour de ses armes le collier de la Toison-d'Or, quoiqu'il y eût eu une convention par laquelle, à la mort de l'Empereur, la grande maîtrise de cet ordre retourneroit uniquement au roi d'Espagne. L'archiduchesse et son mari firent même assez entendre qu'ils conservoient des prétentions sur ces provinces.

La cour d'Espagne eut grand soin de faire observer au cardinal ce qu'on avoit à craindre d'une nouvelle maison d'Autriche, si elle parvenoit à l'empire avec autant de puissance qu'en avoit l'ancienne. Le cardinal le prévoyoit assez; mais il ne croyoit pas devoir manquer à la garantie que la France avoit signée au sujet de l'indivisibilité de la succession de l'Empereur dans la personne de l'archiduchesse: tel étoit l'objet de la pragmatique-sanction de 1713. On représentoit au cardinal que, sans manquer aux engagements sur l'indivisibilité de la succession de l'Empereur, la France devoit du moins empêcher que la couronne impériale passât sur la tête de l'héritier des biens patrimoniaux, et ne pas s'opposer aux prétentions des électeurs de Bavière, de Saxe et autres puissances sur la succession de l'Empereur, et que la France pouvoit même, comme auxiliaire, four-

nir des secours, sur-tout à la maison de Bavière, qui avoit donné tant de preuves d'attachement à Louis XIV dans la guerre de la succession.

On vient de voir avec quelle vivacité la reine d'Espagne pressoit le cardinal d'engager le roi à procurer un établissement à son gendre. Le roi, le plus tendre des pères, n'étoit pas difficile à gagner; mais le cardinal, qui avoit toute sa confiance, n'étoit pas si aisé à déterminer. Il avoit l'expérience, ainsi que les François, qu'alors que la France prend le moindre intérêt dans une guerre, elle devient bientôt la partie principale, et que nos alliés nous sont toujours onéreux, et jamais utiles. La guerre de la succession, qui s'étoit annoncée par les plus grandes espérances, avoit mis le royaume à deux doigts de sa ruine. Le mariage du roi nous avoit engagés dans une guerre pour le roi Stanislas. Nous avons vu, depuis la mort du cardinal de Fleuri, ce que l'alliance avec la maison de Saxe nous a produit; presque tous les princes de l'Europe sont ennemis ou jaloux de la France, et tous, dans leurs disgrâces, y cherchent un asile. Si un sultan pouvoit être détrôné, sans perdre la vie ou la liberté, il se réfugierait en France. Le cardinal, enfin, ne croyoit pas devoir précipiter l'Europe dans une guerre générale, pour faire

un établissement à don Philippe ; d'ailleurs, son âge avancé ne lui permettoit pas d'espérer de terminer la guerre quand il le voudroit.

Cependant les persécutions de la reine d'Espagne, le penchant du roi à satisfaire sa fille et son gendre, les sollicitations de la noblesse, et sur-tout des courtisans qui attendent toujours de la guerre leur fortune méritée ou non, l'emportèrent sur les intentions pacifiques du cardinal. Le comte de Belle-Isle, petit-fils du surintendant Fouquet, ne contribua pas peu à séduire le cardinal, sur qui il avoit du crédit, par le moyen de vieilles amies, jadis protectrices du ministre dans le temps où il n'étoit que l'abbé de Fleuri, cherchant à percer. Belle-Isle n'étoit, à la mort de l'Empereur, ni maréchal de France, ni duc et pair : la guerre seule pouvoit achever sa fortune. Un lieutenant général peut rester long-temps avec ce grade pendant la paix, et la mort du cardinal, qui ne pouvoit pas être éloignée, auroit privé Belle-Isle de son principal appui. Il en étoit inquiet, et consultant un jour sur sa fortune avec Chavigny, qui a passé pour un grand négociateur, parce qu'il a beaucoup intrigué, celui-ci lui dit qu'il ne devoit rien attendre que de la mort de l'Empereur, s'il savoit en profiter. Belle-Isle ne laissa pas échapper l'occasion, fit valoir les craintes de l'Espa-

gne et celles que devoit avoir la France sur la puissance future d'une nouvelle maison impériale.

L'irruption du roi de Prusse, dans la Silésie, fournit à Belle-Isle un moyen de dissiper les scrupules du cardinal sur l'infraction à la garantie. Frédéric étoit entré en Silésie, comme on l'a vu depuis entrer en Saxe, sous prétexte de conserver les états à leurs vrais maîtres, contre les entreprises des usurpateurs. On sait quels ont été les effets de ses promesses. Il a gardé la Silésie, et a dévasté la Saxe. Quoi qu'il en soit, Belle-Isle s'attacha à persuader au cardinal que l'électeur de Bavière et celui de Saxe, roi de Pologne, réclamant une partie de la succession de l'Empereur, la pragmatique n'avoit plus lieu. Comme il se répandit bientôt qu'il étoit question, entre l'archiduchesse et le roi de Prusse, d'un accommodement par lequel une portion de la Silésie seroit cédée à ce prince, le cardinal devoit, disoit-on, perdre tous ses scrupules. Enfin, ajoutoit-on, l'indivisibilité de la succession de l'Empereur ne donnoit à son héritier aucun droit à un empire électif, et la France pouvoit l'en écarter, sans violer sa garantie, outre qu'elle n'étoit tenue de sa part que de ne rien prétendre à cette succession, sans être encore obligée d'empêcher les autres puissances de réclamer des droits légitimes, sans compter

les prétentions que les princes prennent toujours pour des droits. De ce nombre étoit le roi de Sardaigne , qui prendra toujours parti dans les guerres d'Italie, jusqu'à ce qu'il soit maître du Milanois.

Le cardinal se détermina donc à nommer Belle-Isle notre ambassadeur et plénipotentiaire à la diète de Francfort pour l'élection d'un empereur. Les deux prétendans et rivaux du duc de Lorraine, gendre de Charles VI, et grand-duc de Toscane, étoient les électeurs de Bavière et de Saxe. La France préféroit le premier; mais, ce qui l'intéressoit le plus, étoit de s'opposer à l'élection du grand-duc. Les deux électeurs, pour ne pas se croiser, convinrent de réunir leurs suffrages en faveur de celui qui trouveroit moins d'opposition. On sait que l'électeur de Bavière fut élu empereur sous le nom de Charles VII, le 24 janvier 1742, et qu'il mourut le 20 janvier 1745. Les trois années de son règne, si l'on peut dire le règne d'un prince obligé de sortir de sa capitale, et de recevoir jusqu'à sa subsistance de la France, sa protectrice plutôt que son alliée (*); ces trois années, dis-je, furent pour

(*) La reine d'Espagne disoit, en parlant de l'Empereur à l'évêque de Rennes, qu'un allié à charge est un présent à faire à l'ennemi. Nous aurions pu, en bien des occasions, faire présent de l'Espagne.

nous une vicissitude de succès bons et mauvais , mais toujours ruineux. Sans entrer dans le détail des campagnes, j'observerai du moins qu'obérés ou trahis par nos alliés, tout le fardeau de la guerre portoit sur la France ; nous eûmes tour à tour, pour amies ou ennemies, les mêmes puissances. Dans le temps même que l'Angleterre signoit la neutralité avec nous, ses escadres attaquoient nos vaisseaux, et eurent cependant, à nombre supérieur, toujours le désavantage.

L'Espagne, qui nous engageoit dans une guerre uniquement pour ses intérêts, et qui monroit tant d'ardeur pour des conquêtes, nous faisoit perdre, par ses lenteurs, tout le fruit de nos efforts. Villarias, ministre de la marine espagnole, étoit absolument incapable de son emploi. La reine et notre ambassadeur (le comte de La Mark), et ensuite l'évêque de Rennes (Vauréal), le représentoient au roi. Ce prince le savoit ; il en convenoit : *Cela n'est que trop vrai*, disoit-il ; *mais Villarias est un bonhomme, et j'y suis accoutumé. Je suis d'habitude.* Il ajoutoit que les commis du ministre étoient des fripons qui le trompoient, et tout restoit en place. Ces contradictions se voient par fois ailleurs qu'en Espagne. Au milieu des opérations les plus instantes, on étoit arrêté par des misères d'étiquettes. Avant que d'envoyer à la diète de Francfort le

marquis de Montejo , en qualité de ministre plénipotentiaire d'Espagne, on prit toutes les mesures possibles pour qu'il n'y eût aucune discussion entre lui et le comte de Belle-Isle, plénipotentiaire de France, au sujet de la préséance. Car, malgré la médaille pompeuse par laquelle Louis XIV a voulu assurer la préséance à ses ambassadeurs sur ceux d'Espagne et autres, il n'y a rien de moins reconnu à Madrid, et presque tous les rois se sont accoutumés à prétendre que, se traitant réciproquement de frères, ils doivent marcher d'un pas égal; cela n'étoit pas ainsi quand les rois du nord donnoient la main chez eux à nos ambassadeurs. Ce ne fut que pendant la régence du duc d'Orléans que le roi de Danemarck obtint le titre de Majesté; et les états-généraux de Hollande celui de Hautes-Puissances. Si jamais nous avons à la fois des généraux et des ministres différens de certains que nous avons vus, la France reprendra peut-être sa supériorité....

Cette guerre, dont nous aurions si bien pu nous passer, nous coûta des sommes immenses, des milliers d'hommes, et plusieurs officiers distingués qui nous auroient été très-utiles, surtout le marquis de Beauvau, maréchal de camp, tué au siège d'Ypres, en 1744.

Négociation du duc de Duras en Espagne, depuis novembre 1752, jusqu'en septembre 1755, sous le règne de Ferdinand, beau-frère du roi de Portugal ().*

L'objet de la négociation du duc de Duras étoit :

- 1.^o De faire épouser une des dames de France au roi d'Espagne, Ferdinand, fils de Philippe V et de la Savoyarde, au cas que la reine d'Espagne vînt à mourir ;
- 2.^o D'engager le roi d'Espagne à faire un pacte de famille avec Louis XV ;
- 3.^o De demander un traité de commerce plus favorable à la France qu'à toute autre nation.

LE premier article exigeoit le plus grand secret : la conduite du duc de Duras, à cet égard, devoit se borner à plaire au roi, aux ministres et à la nation, à les concilier de plus en plus à la France, afin que, la reine venant à mourir, il trouvât l'Espagne favorable à la proposition d'un second mariage; il étoit de la plus grande im-

(*) Les deux principaux ministres d'Espagne étoient Carvajal et l'Ensenada. Le confesseur étoit le jésuite Ravajo. Le duc de Duras avoit avec lui le jésuite Desnoyers, et le maréchal de Noailles partageoit avec les ministres la correspondance des affaires étrangères, ce qui fait actuellement une lacune au dépôt.

portance que la reine, attaquée d'une maladie mortelle, ne soupçonnât rien du projet. Cette portugaise, dont le cœur étoit autrichien et anglois, gouvernoit absolument son mari, et auroit pu lui donner contre la France des préventions difficiles à détruire. L'image de la mort, qu'elle voyoit approcher, la plongeoit dans la douleur; elle pleuroit souvent sur elle : quelquefois elle cherchoit à se cacher son état, et auroit vu avec horreur tout ce qui l'auroit empêchée de se le dissimuler. Le duc de Duras gardoit ou croyoit garder profondément son secret; car, en tenant sa langue captive, sa vivacité lui faisoit commettre des indiscretions de caractère.

Jamais ambassadeur n'avoit été si magnifiquement payé : outre ses appointemens considérables, il avoit cinquante mille livres par forme de gratification, et on acquitta pour soixante mille livres de dettes criardes; on lui fournissoit beaucoup de bijoux qu'il distribuoit à la cour et dans les bureaux. Il avoit de grands avantages : le contrôleur Machault étoit son ami particulier, et la femme de Saint-Contest, ministre des affaires étrangères, étoit sa maîtresse; ce qui, à la cour, fait ordinairement d'un mari l'ami et le serviteur de l'amant. Indépendamment de sa qualité de c..., Saint-Contest étoit un sot; on l'avoit fait ministre, parce que son père avoit

été ambassadeur, et en avoit les talens : en conséquence, le fils s'étoit adonné à la lecture des gazettes, avoit été nouvelliste aux Tuileries, où l'on s'en moquoit souvent : ce docteur n'avoit, comme Sganarelle, jamais eu d'autres licences. Lorsque le duc de Modène fit, avec l'Empereur, ce traité qui rendra un jour la maison impériale maîtresse du Modénois, le duc de Modène ne se détermina qu'après avoir consulté Saint-Contest, qui ne l'honora pas même d'une réponse.

Quoique le roi Ferdinand, cousin-germain de Louis XV, eût le cœur françois, la reine, sa femme, élevée dans des principes opposés, avoit un tel ascendant sur lui, qu'elle pouvoit, sinon altérer ceux de son mari, du moins en empêcher l'effet. Ses préjugés contre nous étoient entretenus par le musicien castrat Farinelli, vendu aux cours de Vienne, de Londres et de Turin, et qui étoit dans la plus haute faveur auprès de cette princesse, et par elle auprès du roi. Il passoit sa vie dans leur intimité. Ce musicien étoit venu à Paris, où l'on avoit été curieux de l'entendre chanter; et les bijoux qu'on lui avoit donnés pour prix de sa complaisance, ne lui avoient pas paru dignes de son talent. Les ministres de Vienne, de Londres, et de Turin à Madrid, témoins du degré de faveur où il étoit, s'empressèrent de le combler de présens et de prévenances de

toute espèce; l'Empereur alla jusqu'à lui écrire (*).

Les courtisans du roi l'étoient aussi de Farinelli, et lui prodiguoient les bassesses, au point qu'il en plaisantoit; ce qui ne l'empêchoit pas d'y répondre par des respects extérieurs, pour les avertir sans doute de celui qu'ils se devoient à eux-mêmes. Il n'aimoit de son crédit que le solide : l'encens ne l'enivroit point, et le brillant de ses chaînes ne lui en cachoit pas le poids; il regrettoit souvent, avec ses familiers, le temps où, menant une vie vagabonde, et aussi libertine que son état le permettoit, parcourant les différentes villes, ne subsistant que du fruit de ses talens, il recevoit des applaudissemens, avoit des camarades, peut-être des amis, au lieu d'adulateurs.

La cour étoit alors partagée entre deux cabales : l'une étoit composée de ceux qui avoient conservé le levain autrichien, qui étoient jaloux de la France, ou qui gardoient du ressentiment

(*) En mars 1753, Farinelli reçut une boîte de cristal de roche, enrichie de diamans, de la part de l'Empereur et de l'Impératrice avec leurs portraits : toute l'Espagne en fut indignée. L'Empereur fit plus : quelques mois après, il écrivit de sa main une lettre remplie de protestations d'estime, de louanges et d'assurances de protection *dans tous les événemens.*



du renvoi de l'infante, et de plusieurs procédés légers de notre ministère à l'égard de la cour de Madrid. Le chef invisible de cette cabale, étoit la reine : le duc d'Huescar, favori du roi, étoit le principal agent; la reine et lui, en nous traversant, avoient grand besoin de cacher au roi leurs sentimens secrets, sans quoi ils l'auroient aliéné sans retour. Ce prince, attaché à la gloire de sa maison, aimoit le roi son cousin, et pensoit que le bien des deux monarchies exigeoit leur union; la reine ne pouvoit donc l'écarter de ce système qu'en le circonvenant, et par voie de séduction : c'est ordinairement la plus sûre, et l'on ne risque guère d'autre conduite à l'égard des rois. Elle étoit encore plus indispensable auprès de Ferdinand; ce prince doux, tranquille et insensible en apparence, sortoit quelquefois de cet état léthargique par des accès de fureur, et il étoit dangereux d'y donner occasion (*); il avoit beaucoup du caractère de son père, dont les vapeurs s'éloignoient peu de la folie.

L'autre parti étoit formé des vrais Espagnols qui regardoient les François comme leurs alliés naturels. Tel étoit devenu par degrés l'esprit général de la nation, sur-tout depuis qu'elle avoit

(*) Le duc de Duras mande, dans une de ses dépêches, que le roi maltraitoit quelquefois la reine; peut-être vouloit-il simplement dire que le roi la traitoit mal.

un roi né en Espagne; c'étoit aussi le système des deux principaux ministres, lorsque le duc de Duras arriva en Espagne.

Le premier avoit été quelque temps opposé à la France après les sujets de plainte qu'elle avoit donnés à l'Espagne; mais il avoit enfin sacrifié ses ressentimens à la vraie politique. C'étoit un homme très-froid, avec de la hauteur, fort attaché au roi dont il étoit aimé, estimé et considéré, d'un sens droit et peu étendu, et d'une probité reconnue; sur ce dernier article, le duc de Duras n'est pas, dans ses lettres, trop d'accord avec lui-même. Pendant que la plupart des grands rendoient des respects à Farinelli, à peine Carvajal vouloit-il recevoir les siens.

Le duc de Duras pressoit vivement ce dernier sur le pacte de famille; mais le ministre espagnol ne s'y prêtoit nullement; il convenoit que l'union et l'amitié devoient être la base de la politique des deux monarques; mais quand le duc de Duras s'appuyoit de l'exemple des deux branches de la maison d'Autriche qui souvent, sans avoir d'amitié l'une pour l'autre, prenoient, en toute occasion, le même parti, et faisoient cause commune, Carvajal s'appuyoit du même exemple contre la proposition du pacte de famille. *Les deux branches d'Autriche, disoit-il, en se soutenant mutuellement dans le fait,*

laissoient toujours espérer qu'on auroit pu les désunir, et se gardoient bien d'exciter ou d'affermir, par un pacte de famille, la jalousie des autres puissances. Enfin, sans refuser formellement, Carvajal évita toujours de se déterminer, et mourut pendant l'ambassade du duc de Duras qui trouva des obstacles réels avec Wall, successeur de Carvajal.

Le marquis de l'Ensenada, qui partageoit le crédit avec Carvajal, étoit le ministre qui secondoit le mieux les vues de notre ambassadeur, et auroit peut-être déterminé Carvajal, si celui-ci eût vécu encore quelque temps, ou que l'Ensenada n'eût pas ensuite été disgracié.

L'Ensenada, né dans l'obscurité, avoit d'abord tenu les livres d'un banquier de Cadix. Des talens, fort supérieurs à son état, le firent bientôt connoître; il s'éleva par degrés, fut intendant d'armée, et de là passa dans le ministère où il parut avec l'éclat d'un homme qui s'est créé lui-même. Ayant reçu du roi un titre de marquis, le nom qu'il prit (*La Ensenada*, en soi rien), prouve combien il étoit au-dessus de la vanité, ou du moins que son amour-propre n'étoit pas d'un ordre commun; son vrai nom étoit Zeno Somo de Silva (*).

(*) Plusieurs Espagnols ont pris des noms en mémoire d'événemens dont ils se glorifioient: le Biscayen Orendayn

L'Ensenada et Farinelli s'étoient connus dans un temps où leur liaison ne faisoit déroger ni l'un ni l'autre ; s'étant retrouvés à la cour, l'un en place et l'autre en faveur, ils continuèrent d'être amis. Farinelli se déclara tel avec courage, lors de la disgrâce de l'Ensenada ; il osa montrer à la reine le ressentiment qu'il avoit de ce qu'elle ne s'y étoit pas opposé, demanda à se retirer, et ne céda qu'aux excuses de cette princesse qui descendit à des bassesses pour le retenir. A l'égard de l'Ensenada, il ne se montra jamais si supérieur à sa place que lorsqu'il la perdit. Sur la permission qu'on lui donna d'emmenner, dans son exil, un certain nombre de domestiques, il répondit qu'il en avoit eu besoin pendant son ministère, mais que dans l'état où il se retrouvoit, il sauroit encore bien se servir lui-même. Peu de jours après on lui envoya une partie de sa maison. Le roi qui, en le déplaçant, s'étoit laissé entraîner par la cabale du duc d'Huescar, le regrettoit, et n'en parloit qu'en

prit le nom de *la Pas*, pour avoir signé la paix en 1725, entre l'Empereur et l'Espagne ; *Transport-real* pour avoir conduit l'infante en Italie ; Navarro, après le combat de Toulon, en 1744, se fit nommer *la Vittoria*, quoiqu'il fût resté à fond de cale, pendant que Decourt combattoit, et que la victoire fût très-équivoque entre les escadres combinées de France et d'Espagne, et la flotte angloise.

disant : *Ce pauvre l'Ensenada*. Il revint ensuite à la cour.

Les ministres , comme ceux de tous les princes foibles , étoient dans une continuelle opposition, maîtres absolus dans leurs départemens, et plus occupés à se traverser qu'à se concerter mutuellement dans les opérations que l'état exigeoit. Cela se voit ailleurs.

Il faut compter, parmi les ministres des princes catholiques, leur confesseur ; quand ils en font usage, ce personnage est alors aussi puissant qu'une maîtresse a pu l'être. Le jésuite Ravajo occupoit ce poste, quand le duc de Duras arriva en Espagne, et le jésuite Desnoyers, qui l'avoit accompagné, étoit le correspondant entre l'ambassadeur et Ravajo, et les exemptoit de se voir assez fréquemment pour rendre leur liaison suspecte aux ministres espagnols et étrangers.

Le père Ravajo s'intéressoit assez au duc de Duras, qui lui avoit persuadé qu'il étoit fort dévoué à la société, le père Desnoyers en étoit garant; l'Ensenada paroissoit porté pour la France, et seconder les desseins de notre ambassadeur; Carvajal désiroit aussi notre union avec l'Espagne, mais il répugnoit à un acte en forme: peut-être y auroit-il à la fin consenti, mais il mourut pendant l'ambassade, comme il a été

dit ; et Wall, son successeur, nous fut absolument opposé. Il étoit né à St.-Germain, fils d'un de ces Irlandois qui suivirent, en France, Jacques II, race dont le plus grand nombre étoit d'aventuriers qui n'abandonnoient rien chez eux, et qui détestent la nation chez laquelle ils ont trouvé un asile ; du moins, je n'ai pas encore vu d'exception, et j'en ai connu beaucoup faisant toujours des vœux contre nous, pour la patrie qui les a rejetés. Wall, plus fidèle à ce caractère qu'au roi d'Espagne, dont il étoit ministre, fut d'une partialité marquée et presque à découvert pour l'Angleterre contre la France. Réservé, et ne pouvant contenir son humeur avec notre ambassadeur, il communiquoit à celui d'Angleterre (Kienne) les mémoires de notre cour. Kienne, très-instruit des intérêts respectifs des puissances de l'Europe, avoit eu le temps de connoître à fond le caractère espagnol et l'esprit de la cour de Madrid. Les Anglois ont la sage méthode de laisser à poste fixe, ou du moins très-long-temps, leurs ministres dans les cours où ils les envoient, et savent les choisir ; au lieu que les nôtres, pris souvent au hasard, sont toujours censés convenir au roi, quand ils sont parens ou amis du ministre des affaires étrangères. A peine ont-ils pu prendre une légère connoissance de la cour où on les envoie, qu'impatiens

de revenir à la nôtre, ils se font remplacer par un autre; sur-tout en Espagne, quand ils ont obtenu la Grandesse ou la Toison-d'Or, leur principale affaire est faite. Le duc de Duras fut tellement la dupe de Kienne et de Wall, que la veille de la disgrâce de l'Ensenada, il écrivoit que ce ministre étoit dans la plus haute faveur, quoique le cardinal de Bernis lui eût mandé de Versailles que l'Ensenada étoit sûrement disgracié. Le duc de Duras, qui fut près d'avoir la Toison dès le commencement de son ambassade, en revint sans Grandesse ni Toison. Le marquis d'Aubeterre lui succéda.

A l'égard du traité de commerce, nous en pouvions faire un très-avantageux; mais on appela, dans cette négociation, des fermiers généraux qui, trouvant que ce traité ne seroit bon que pour l'état et pourroit nuire à la ferme, firent échouer le traité.

Révolution de Russie de 1762 ()*

LA princesse d'Anhalt-Zerbst, aujourd'hui impératrice de Russie, sous le nom de Catherine II, est née le 2 mai 1729; elle épousa, le 1.^{er} septembre 1745, Charles-Pierre Ulric, fils de Charles Frédéric, duc de Holstein Gotorp, et d'Anne Petrowna, fille aînée du czar Pierre I.^{er}. Catherine, devenue par son mariage grande-duchesse de Russie, dit en y entrant, et avant d'avoir vu son mari, à ceux qui l'accompagnoient : *Je régnerai ici*. On fait des prédictions sûres, quand on sait, comme elle, les accomplir.

(*) Duclos se préparoit à écrire l'histoire de la révolution de Russie, comme on a pu le voir dans ses Mémoires Secrets, tome II, page 254.

« N'étant pas aussi instruit, dit-il, des causes et des circonstances de cette révolution, que des faits que j'ai rapportés jusqu'ici, je termine à cette époque ce qui concerne la Russie; peut-être donnerai-je un jour, etc.... »

Les deux morceaux qu'on va lire, et qui ont été trouvés dans ses papiers, étoient les premiers documens qu'il avoit réunis. L'un a été écrit d'après des renseignemens très-sûrs donnés par la princesse d'Aschof, pendant son séjour à Paris; l'autre est le récit fait par l'impératrice elle-même.

Pour en préparer l'effet, elle s'attacha d'abord à plaire à son mari par toutes les complaisances pour ses manies puériles; chaque après-dînée il s'enfermoit avec elle; mais, au lieu de l'employer comme il étoit naturel de le supposer, cet imbécile de dix-sept ans vis-à-vis d'une femme de seize, lui faisoit faire l'exercice à la prussienne, ce qui faisoit dire à la jeune princesse qu'elle se croyoit propre à autre chose; mais cette autre chose ne dépendoit pas de son mari: il en étoit malheureusement incapable.

Ces tête-à-tête ridicules ayant duré quelque temps, et n'en résultant rien pour la succession à l'empire, le chancelier Bestuchef vint un jour trouver la grande-duchesse, et portant la parole, comme c'est le devoir de tout chancelier: *Madame*, lui dit-il, *il faut à l'empire un héritier de façon ou d'autre*. La princesse trouva d'abord un peu d'indécence dans la harangue du chancelier, et voulut répondre avec fierté; mais Bestuchef, pour corriger l'équivoque peu respectueuse de son premier propos, s'expliqua plus clairement qu'il n'avoit fait; et Catherine, voyant qu'il s'agissoit d'une affaire d'état, dit avec dignité au chancelier: *Puisqu'il faut absolument un héritier à l'empire, envoyez-moi ce soir Solticof, qui, je crois, en sait faire*. Ainsi dit, ainsi fait:

Sollicof ne la trompa point, et neuf mois après l'empire eut un héritier.

Dès que la grande-duchesse eut un fils, au lieu de cacher l'imbécillité de son mari, elle saisit toutes les occasions d'en relever les inepties, et de prouver qu'il étoit incapable de gouverner; elle comptoit disposer tellement les esprits, qu'à la mort d'Élisabeth, elle, Catherine, pourroit faire préférer au grand-duc, son fils, dont elle auroit la tutelle avec la régence de l'empire.

Elle avoit pris beaucoup de goût à la façon de faire des héritiers, et voulut aussi varier les faiseurs, quoiqu'elle s'efforçât d'en dérober la connoissance à son mari. Il la surprit un jour avec Poniatowski, aujourd'hui roi de Pologne. Le grand-duc voulut le prendre fort haut, et faire arrêter Poniatowski; mais elle le prit encore plus haut, lui prouva que l'éclat ne se feroit qu'à sa honte, et tout finit, comme les querelles de princes, par un traité. Il fut convenu qu'elle le verroit à sa fantaisie, quoiqu'avec du secret; que par reconnoissance elle cesseroit de traiter avec hauteur la comtesse de Voronzof, sa maîtresse, et même lui feroit une pension.

Cependant elle donna plusieurs associés à Poniatowski, en prit même dans des états obscurs, et finit par être visiblement cachée. Elle en eut cependant un, seul ou avec d'autres, pendant deux

ans, sans qu'on le soupçonnât, et qui lui a été très-utile dans la conspiration, c'est Orlof, sergent aux gardes qui, aidé de ses frères, lui gagna les soldats, et ce qu'il y avoit de troupes à Pétersbourg.

Soit que la conduite de Catherine fût connue ou ignorée de l'impératrice Élisabeth, celle-ci n'étoit guère en droit de lui faire des remontrances sur des goûts qui lui étoient communs.

Quoi qu'il en soit, le jour même que mourut Élisabeth (5 janvier 1762), le grand-duc fut proclamé empereur, sous le nom de Pierre III, et reçut le serment de fidélité, qui ne tire point à conséquence en Russie. Dès ce moment le czar, au lieu de déclarer grand-duc le prince dont Solticof lui avoit fait présent, ne s'en déclaroit nullement le père, ne dissimuloit point ce qu'il en pensoit, et regardoit la mère en conséquence. Pendant les six mois qui s'écoulèrent depuis son arrivée à l'empire jusqu'à son étrônement, il ne prit aucune mesure pour s'affermir et prévenir sa chute; il laissoit voir ouvertement son peu d'attachement à la communion grecque qu'il avoit embrassée en venant en Russie. Il assistoit avec beaucoup d'indécence au service de la chapelle, et ne sentoit pas l'impression défavorable qui en résulteroit contre lui dans l'esprit des peuples. Admirateur du roi

de Prusse, dont il n'auroit jamais pu être l'imitateur que dans la façon de s'habiller, il avoit toujours vu avec chagrin la Russie déclarée contre ce prince; sa première opération fut de faire la paix avec lui, pour qui Catherine prit ensuite parti par des motifs que nous verrons.

Cependant ce fut du jour même que Pierre III sortit de l'espèce d'esclavage où il étoit sous Élisabeth, que Catherine tomba sous celui de son mari, devenu empereur. Elle ne pouvoit pas douter qu'elle ne fût bientôt répudiée et mise dans un cloître. Ses craintes se trouvant de jour en jour plus fondées, elle chercha les moyens de prévenir son malheur par une conspiration contre son mari. On prétend qu'une jeune princesse d'Aschof, sœur de la frêle Woronzof, fut le principal ressort d'une entreprise si hardie, si délicate, et qui n'exigeoit pas moins d'habileté que de courage. Orlof, cet amant obscur et solide, secondé d'un frère, ainsi que lui, bas officier dans les gardes, procuroit d'avance à Catherine un appui dans l'affection des soldats.

Enfin, comme il ne s'agit pas d'amener une révolution dans une nation barbare par des négociations, il fallut prendre un de ces partis brusques, qui laissent à la fortune la plus grande partie du succès.

Catherine apprit un soir, par une indiscretion

de son mari dans un souper de débauche, que le lendemain il devoit la faire arrêter, et que c'étoit dans ce dessein qu'il lui avoit fait dire de venir dîner avec lui à Pétershoff, où il devoit se rendre d'Oranienbaum, où il étoit alors, avec les principaux de sa cour, et la plupart des ministres étrangers. Catherine part à l'instant, se rend à un couvent près de Pétersbourg, et là, s'étant concertée avec les conjurés, détache quelques gardes qui courent d'avance répandre dans la ville que le czar, tombé de cheval à la chasse, est mort de sa chute.

Bientôt elle s'avance elle-même, entre dans Pétersbourg, escortée des gardes qu'Orlof lui avoit gagnés, et qui la proclament à grands cris impératrice. Les cris se répètent et se répandent; la frénésie devient contagieuse; l'eau-de-vie est abandonnée dans les cabarets aux soldats et au peuple; l'ivresse achève la révolution. Les gardes sont changées, et les postes confiés aux conjurés les plus sûrs. Les chemins furent si exactement gardés, que le czar n'eut pas la moindre nouvelle de ce qui se passoit dans sa capitale. Il se rendit d'Oranienbaum à Pétershoff, où il comptoit trouver l'impératrice. Ce fut là qu'il sut en partie ce qui se passoit à Pétersbourg. Le feld-maréchal Munick lui proposa d'y marcher à l'instant : sa présence, détruisant le faux bruit de sa

mort, rameneroit le peuple à l'obéissance; et ceux qui étoient restés fidèles à leur maître, se joignant à lui, il reprendroit sa couronne, ou périroit noblement.

Ce parti n'étant pas accepté, Munick conseilla au czar de passer à Cronstadt, où, maître de la forteresse, du port et de la flotte, il seroit en état de contrebalancer les rebelles, jusqu'à ce que, le feu de la sédition se ralentissant, il pût les regagner,

Le czar, avec la cour qui lui restoit, hommes et femmes, s'embarque dans un yacht; mais dès qu'il fut près d'aborder, la sentinelle lui cria qu'il n'y avoit plus d'empereur, que Catherine étoit actuellement souveraine de la Russie, et que, s'il ne se retiroit, on alloit faire feu sur lui; les femmes effrayées n'eurent pas de peine à l'engager à reprendre le chemin d'Oranienbaum. Une heure plutôt, il étoit maître de Cronstadt; mais un jeune officier, du parti de Catherine, venoit d'y arriver seul; et, avant qu'on y sût rien de la révolution, il s'ouvrit d'abord à quelques officiers et soldats de la garnison, qu'il échauffa d'espérances de fortune; et, profitant de ce premier moment de chaleur si subit et si décisif chez un peuple accoutumé aux révolutions, où il y a si peu d'espace entre le trône et l'échafaud, il s'avance avec ceux qu'il a déjà gagnés, et pro-

pose brusquement au commandant de se déclarer pour Catherine ; celui-ci, retenu, ou par la fidélité pour son maître, ou par la crainte des suites, paroît incertain en refusant la proposition. Le jeune officier juge, par le maintien embarrassé du commandant, du peu de fermeté de son caractère, prend le ton absolu, voit qu'il peut, qu'il doit, par prudence même, user d'audace ; il ordonne aux soldats d'arrêter leur propre commandant : *Je vous fais prisonnier*, lui dit-il, *puisque vous n'avez pas eu le courage de me faire arrêter*. Toute la garnison venoit de se déclarer pour Catherine, quand le czar se présenta devant la place ; au milieu de l'effroi des femmes et du prince, quelques-unes furent si peu épouvantées, qu'elles dirent, en riant : *Qu'allions-nous faire dans cette galère ?*

Cependant le czar apprit, en arrivant à Oranienbaum, que sa femme, avec un corps de troupes et un train d'artillerie, est à Pétershoff, à trois lieues de lui ; il se croit encore en état de traiter avec elle ; mais Catherine, pour toutes conditions, lui fait dire de se rendre prisonnier, et d'envoyer à l'instant sa renonciation au trône : il obéit, et le dernier ordre qu'il donna, fut de faire mettre bas les armes aux dragons et husards qui l'accompagnoient, disposés à verser pour lui la dernière goutte de leur sang, et avec

lesquels il pouvoit du moins périr les armes à la main. Sa renonciation est conçue en termes plus avilissans encore, s'il est possible, que la conduite qu'il a tenue. On le conduisit dans le château de Robschak, à six lieues de Pétersbourg, et Catherine retourna triomphante dans la capitale, le dimanche 13 juillet. Deux jours changèrent la face de l'état.

— Quelque méprisable que le czar eût paru dans tout ce qu'il fit et ne fit pas, la compassion parloit encore pour lui dans le cœur d'une grande partie de la nation. Les murmures n'étoient pas fort retenus, gagnoient du terrain, et il y avoit des momens où un sujet hardi, qui se seroit déclaré pour lui au milieu de Pétersbourg, auroit fait une révolution aussi prompte que la première. Il avoit cependant perdu le plus sage et le plus expérimenté de ses partisans. Le vieux Munick ayant été conduit avec d'autres prisonniers devant Catherine : *Vous avez voulu combattre contre moi*, lui dit-elle : *Oui, madame*, répondit Munick ; *hier c'étoit mon devoir, aujourd'hui, si vous l'agréez, je combattrai pour vous.*

Une élévation si rapide ne parut pas un état sûr à cette princesse, tant que son mari vivoit : la fortune pouvoit changer. Depuis sept ou huit jours qu'il étoit arrêté, il s'élevoit parmi les gar-

des même des reproches , des remords et des insultes réciproques. Dans ces circonstances, le passage pouvoit être court de l'étincelle à l'incendie. Catherine cherchoit les moyens de se tirer d'inquiétude. Les Orlof, voyant qu'après ce qu'ils avoient fait, ils n'avoient plus que le choix de la faveur ou de l'échafaud, déterminèrent sans peine l'impératrice à sacrifier son mari; du moins dit-on qu'ils étoient tous trois seuls avec lui, lors de sa mort : on a dit aussi qu'ils l'avoient empoisonné; mais le tumulte, et les cris qu'on entendit, prouvèrent qu'ils employèrent une violence moins sourde que le poison; il y a apparence qu'ils l'étranglèrent, qu'il se défendit autant qu'il put; et les cris, qu'ils ne pouvoient pas empêcher qu'on entendît, leur fit imaginer de dire qu'ils provenoient des douleurs aiguës d'une colique.

De quelque genre qu'ait été la mort de ce malheureux prince, le procès-verbal de l'ouverture de son corps prouve qu'elle a été violente; c'est un monument d'absurdité. Les médecins et chirurgiens de la cour, aussi stupides que les autres Russes sont féroces, disent qu'ils ont vu clairement, par l'ouverture du corps, que le prince ne pouvoit pas vivre encore six mois : c'est d'abord convenir, encore plus clairement qu'ils n'ont vu, que les jours du prince ont été

abrégés ; ce qu'ils prétendoient sans doute donner pour consolation à ceux qui se seroient flatés d'un long règne. On peut encore conclure de l'ingénieuse observation de ces docteurs, qu'en fait d'assassinat, les degrés du crime doivent se mesurer sur l'âge et le tempérament de celui qu'on assassine.

Dès que l'impératrice fut au comble de ses desirs, elle publia des manifestes remplis d'expressions religieuses, rapportant tout ce qui étoit arrivé aux décrets incompréhensibles de la providence. Elle jugea aussi qu'il étoit convenable de jouer la douleur, qu'on exagère tant qu'on veut quand elle est fausse ; car son jeu, à cet égard, a passé les bornes de la vraisemblance.

Il faut pourtant avouer que la conduite politique de cette princesse commence à distraire de l'attention qu'on pourroit faire à sa morale.

Son mari avoit déjà fait, à son avènement au trône, la paix avec le roi de Prusse. Catherine comprit que ce qu'elle avoit de mieux à faire, étoit de n'entrer en aucune des guerres ; mais elle eut une raison de plus de s'intéresser de cœur au roi de Prusse : ce fut de trouver plusieurs lettres de ce prince dans la cassette du feu czar, et dans lesquelles il cherchoit à calmer le mari sur les déportemens de sa femme, et à vivre bien avec elle.

Outre le manifeste que Catherine fit publier, le jour qu'elle s'empara du trône, elle en fit paroître un second, où rien de ce qui pouvoit flétrir la mémoire de son mari n'étoit oublié.

Soit que les trop grands services gênent la reconnoissance des princes, soit que Catherine craignît que la jeune d'Aschof n'eût quelque jour intérêt de détruire son ouvrage, ses talens pour une conjuration la firent exiler avec son mari.

Lettre écrite par Catherine II.

PIERRE III avoit perdu le peu d'esprit qu'il avoit; il heurtoit tout de front; il vouloit casser les gardes; il alloit les mener à la campagne pour cela, comptant les faire remplacer par celles d'Holstein, qui devoient rester en ville; il vouloit changer la religion, se marier avec Élisabeth Voronzof, me répudier et m'enfermer.

Le jour de la célébration de la paix avec le roi de Prusse, après m'avoir injuriée publiquement à table, il avoit ordonné le soir de m'arrêter. Mon oncle, le prince Georges, fit rétracter cet ordre. Ce n'est que depuis ce jour que je prêtai l'oreille aux propositions qu'on me faisoit depuis la mort de l'impératrice Élisabeth. Le dessein étoit de le prendre dans sa chambre, et de l'enfermer, comme autrefois la princesse Anne et ses enfans. Il s'en alla à Oranienbaum (*). Nous étions suivis d'un grand nombre de capitaines aux régimens des gardes. Le sort du se-

(*) Oranienbaum, à dix lieues de France de Pétersbourg, sur le bord de la mer, vis-à-vis Cronstadt, qui n'en est séparé que par deux lieues de France de mer.

Oranienbaum veut dire *Maison des Orangers*.

cret étoit entre les mains des trois frères Orlof, dont Osten se souvient d'avoir vu l'aîné me suivre partout, et faire mille folies ; sa passion pour moi étoit publique, et tout a été fait par lui dans cette vue. Ce sont des gens extrêmement déterminés, et fort aimés du commun des soldats, ayant servi dans les gardes. J'ai la plus grande obligation à ces gens-là : tout Pétersbourg en est témoin. Les esprits des gardes étoient préparés, et il y avoit à la fin trente à quarante officiers, et près de dix mille hommes du commun dans le secret. Dans ce nombre il ne se trouva pas un traître, pendant trois semaines ; il y avoit quatre factions séparées, dont on réunissoit les chefs pour l'exécution, et le vrai secret étoit entre les mains des trois frères.

Panin vouloit que ce fût en faveur de mon fils ; mais ils n'y voulurent jamais consentir. J'étois à Pétershoff (*). Pierre III vivoit et buvoit à Oranienbaum. On étoit convenu, qu'en cas de trahison, on n'attendroit point son retour, mais qu'on assembleroit les gardes, et qu'on me proclameroit. Leur zèle pour moi fit ce que la trahison auroit effectué. Il se répandit un bruit, le 27, que j'étois arrêtée. Les soldats se mettent

(*) Pétershoff, à huit lieues de France de Pétersbourg, aussi sur le bord de la mer, sur le chemin d'Oranienbaum.

en mouvement ; un de nos officiers les calma. Vient un soldat chez un capitaine nommé Pacik, chef d'une faction, et lui dit qu'assurément j'étois perdue. Il l'assura qu'il avoit de mes nouvelles. Ce soldat, alarmé pour moi, va chez un autre officier, et lui dit la même chose : celui-ci n'étoit pas du secret ; effrayé d'entendre qu'un officier avoit renvoyé ce soldat sans l'arrêter, il s'en va au major : ce dernier fit arrêter Pacik, et envoya le rapport pendant la nuit à Oranienbaum : voilà tout le régiment en mouvement, et l'alarme parmi nos conjurés. Ils résolurent d'abord d'envoyer chez moi le deuxième frère d'Orlof, pour m'amener en ville, et les deux autres allèrent partout dire que j'y étois arrivée. Le hetman (*), Wolskouski et Panin étoient du secret.

Je me trouvois presque seule, à Pétershoff, avec les femmes qui me servoient, oubliée en apparence de tout le monde. Mes journées étoient très-inquiètes cependant, parce que je savois régulièrement tout ce qui se tramoit pour et contre moi. Le 28, à six heures du matin, Alexis Orlof entre dans ma chambre, m'éveille, et me dit, avec une grande tranquillité : *Il*

(*) Rosumofski, qui commandoit les gardes d'Ismaelofski ; Wolskouski, un des généraux des troupes ; Panin, gouverneur du grand-duc.

est temps de vous lever ; tout est prêt pour vous proclamer. Je lui demandai des détails, il me dit : *Pacik est arrêté.* Je n'hésitai plus ; je m'habillai au plus vite, sans faire de toilette, et je montai dans le carrosse qui l'avoit amené. Un autre officier étoit en guise de valet à la portière ; un troisième vint au-devant de moi, à quelques verstes de Pétershoff. A cinq verstes de la ville, je rencontrai l'aîné Orlof avec le prince Boratinski, le cadet. Celui-ci me céda sa place dans sa chaise ; car mes chevaux étoient rendus, et nous allâmes débarquer dans les casernes du régiment Ismaelofski (*). Il n'y avoit que douze hommes et un tambour qui se mit à battre l'alarme. Voilà les soldats qui arrivent, me baisent, m'embrassent les pieds, les mains, l'habit, me nomment leur sauveur. Deux amènent un prêtre sous les bras, avec la croix ; les voilà qui se mettent à prêter le serment. Cela fait, on me prie de monter dans un carrosse. Le prêtre, avec la croix, marchoit devant. Nous allâmes au régiment de Semionofski. Celui-ci vint au-devant de nous, en criant : *Vivat!* Nous allâmes à l'église de Cazan (**), où je descendis : le régi-

(*) Ismaelofski, troisième régiment des gardes ; Semionofski, second régiment ; Préobazenski est le premier.

(**) On appelle ainsi la première église de Pétersbourg,

ment de Préobazenski arriva en criant : *Vivat!* et en me disant : *Nous vous demandons pardon d'être venus les derniers ; nos officiers nous ont retenus , mais en voilà quatre que nous amèrons arrêtés , pour vous montrer notre zèle : car nous voulons aussi ce que nos frères vouloient.* La garde à cheval arriva après ; celle-ci étoit dans une fureur de joie que je n'avois jamais vue. Ils crioient en pleurant à la délivrance de leur patrie : cette scène se passoit entre le jardin du hetman et la Cazaniski. La garde à cheval étoit en corps, les officiers à la tête. Comme je savois que mon oncle, le prince Georges, à qui Pierre III avoit donné ce régiment, en étoit horriblement haï, j'envoyai des gardes à pied chez mon oncle, pour le prier de rester dans sa maison, de peur d'accident pour sa personne.

Point du tout ; son régiment avoit détaché pour l'arrêter ; on pilla sa maison, et on le maltraita ; j'allai au nouveau palais d'hiver, où le synode et le sénat étoient assemblés. On dressa à la hâte le manifeste et le serment. De là je descendis, et fis à pied le tour des troupes ; il y avoit plus de quatorze mille hommes, gardes et régiment de celles qui sont en terre ferme ; car la cathédrale de St.-Pierre est dans l'île qui fait la citadelle, la bastille et l'hôtel des monnoies de cette capitale.

mens de campagne (*). Dès que l'on me voyoit, c'étoient des cris de joie qu'un peuple innombrable répétoit. J'allai au vieux palais d'hiver pour prendre les mesures nécessaires et achever. Là, nous consultâmes, et il fut résolu que j'irois à la tête des troupes à Petershoff, où Pierre III devoit dîner. Il y avoit des postes posés sur tous les chemins, et de moment en moment on nous amenoit des langues. J'envoyai l'amiral Talisin à Cronstadt. Arrive le chancelier Wotonzof, pour me faire des reproches sur mon départ de Pétershoff. On l'amena à l'église pour prêter serment; ce fut ma réponse: ensuite arrivèrent le prince Trubetskoi (**), et le comte Alexandre Schowalof, aussi venant de Pétershoff, pour s'assurer des régimens et pour me tuer. On les mena aussi prêter serment, sans aucune violence.

Après avoir expédié tous nos courriers, et pris toutes nos précautions, vers les dix heures du soir, je me mis en uniforme des gardes, m'étant fait proclamer colonel avec des acclamations inexprimables. Je montai à cheval, et nous ne laissâmes que peu de monde de chaque régiment pour la garde de mon fils, qui étoit resté à la ville.

(*) Les quatre gardes seules font dix mille hommes.

(**) Trubetskoi, commandant le Préobazenski, Schowalof les Semionofski.

Je sortis ainsi à la tête des troupes, et nous marchâmes toute la nuit vers Pétershoff. Arrivée au petit monastère, le vice-chancelier Galitzin me vint apporter une lettre très-flatteuse de Pierre III. (J'oublois de dire qu'en sortant de la ville, trois soldats envoyés de Pétershoff, pour répandre un manifeste dans le peuple, me le donnèrent en me disant : *Tiens, voilà ce dont Pierre III nous a chargés ; nous te le donnons à toi, et nous sommes bien aises d'avoir cette occasion de nous joindre à nos frères*). Après donc cette première lettre de Pierre III, il m'en arriva une seconde portée par le général Michel Ismaelof, qui se jeta à mes pieds, et me dit : *Me comptez-vous pour un honnête homme ?* Je lui réponds : *Oui. Eh bien !* dit-il, *il y a plaisir d'être avec des gens d'esprit ; l'empereur s'offre à résigner ; je vous l'amenerai après sa résignation très-libre ; j'éviterai une guerre civile à ma patrie.* Je le chargeai sans difficulté de cette commission, et il alla la faire.

Pierre III renonça à l'empire à Oranienbaum en toute liberté, entouré de quinze cents Hols-tenois, et vint avec Élisabeth Voronzof, Gudt-witsh et Michel Ismaelof à Pétershoff, où, pour la garde de sa personne, je lui donnai cinq officiers et quelques soldats. C'étoit le 29 juin, jour de la Saint-Pierre, à midi. Tandis qu'on pré-

paroit à manger pour tout le monde, les soldats s'imaginèrent que Pierre III étoit amené par le feld-maréchal prince de Trubetskoi, et que celui-ci tâchoit de faire la paix entre nous deux. Les voilà qui chargent tous les passans, entr'autres le hetman, les Orlof et plusieurs autres, disant qu'il y a trois heures qu'ils ne m'ont vue, qu'ils meurent de peur que ce vieux fripon de Trubetskoi ne me trompe, *en faisant*, me disoient-ils, *une paix simulée entre ton mari et toi, et qu'on ne te perde, toi et nous aussi; mais nous les mettrons en pièces* (c'étoient leurs expressions). Je m'en allai parler à Trubetskoi, et lui dis : *Je vous prie, mettez-vous en carrosse, tandis que je ferai à pied le tour de ces troupes.* Je lui contai tout ce qui se passoit; il s'en alla en ville tout effrayé, et moi je fus reçue avec des acclamations inouïes, après quoi j'envoyai, sous le commandement d'Alexis Orlof suivi de quatre officiers choisis, et d'un détachement d'hommes doux et raisonnables, l'empereur déposé à vingt-sept verstes de Pétershoff, dans un endroit nommé Robschak, très-écarté, mais très-agréable, tandis qu'on préparoit des chambres honnêtes et convenables à Schlufselbourg, et qu'on eut le temps de mettre des chevaux pour lui, en relais. Mais le bon Dieu en disposa autrement : la peur lui avoit donné un cours de

ventre qui dura trois jours, et s'arrêta au quatrième. Il but excessivement ce jour-là, car il avoit tout ce qu'il vouloit, hors la liberté. Il ne m'a cependant demandé que sa maîtresse, son chien, son nègre et son violon; mais, crainte de scandale et d'augmenter la fermentation dans les esprits, je ne lui envoyai que les trois dernières choses. La colique hémorroïdale lui reprit avec le transport au cerveau; il fut deux jours dans cet état, d'où s'ensuivit une grande foiblesse, et, malgré les secours des médecins, il rendit l'âme en demandant un prêtre luthérien. Je craignis que les officiers ne l'eussent empoisonné, tant il étoit haï. Je le fis ouvrir, et il est certain qu'on n'en trouva pas la moindre trace: il avoit l'estomac très - sain; mais l'inflammation dans les boyaux, et un coup d'apoplexie l'avoit emporté; son cœur étoit d'une petitesse extrême, et étoit flétri.

Après son départ de Pétershoff, on me conseilla d'aller tout droit à la ville: je prévis que les troupes s'en alarmeroient; j'en fis semer le bruit, sous prétexte de savoir à quelle heure elles seroient en état de se mettre en chemin. Après trois jours d'une aussi grande fatigue, ils donnèrent l'heure à dix heures du soir: *Pourvu*, ajoutèrent-ils, *qu'elle vienne avec nous*. Je partis donc avec eux; et, à moitié chemin, je

vins me reposer à la maison de campagne de Kourakin, où je me jetai tout habillée sur un lit. Un officier m'ôta mes bottes. Je dormis deux heures et demie, et puis nous nous remîmes en chemin de Catherinhoff : je me remis à cheval; un régiment de hussards marchoit devant, puis mon escorte qui étoit la garde à cheval; puis venoit immédiatement après moi, toute ma cour; après moi marchèrent les régimens des gardes, selon leur ancienneté, et trois régimens de campagne. J'entraï en ville avec de grandes acclamations, et j'allai ainsi au palais d'été, où m'attendoient la cour, le synode, mon fils, et tout ce qui m'approche. J'allai à la messe : puis on chanta le *Te Deum*; puis on vint me féliciter, moi qui, depuis vendredi, six heures du matin, n'avois presque ni bu, ni mangé, ni dormi. Je fus fort aise de me coucher le dimanche au soir.

A peine étois-je endormie, à minuit, que le capitaine Pacik entra dans ma chambre, et m'éveilla en me disant : *Nos gens sont horriblement ivres : un hussard, dans le même état, a passé devant eux, il leur a crié : aux armes ! trois mille Prussiens arrivent, et veulent nous enlever notre mère ; là-dessus, ils ont pris les armes, et viennent pour savoir l'état de votre santé, disant qu'il y a trois heures qu'ils ne vous ont vue, et qu'ils iront tranquillement à*

la maison, pourvu qu'ils voient que vous êtes bien; ils n'écoutent ni leurs chefs, ni même les Orlof. Me voilà de nouveau sur pied; et, pour ne point alarmer ma garde de cour, qui étoit d'un bataillon, j'allai première à eux, et leur dis la raison pourquoi je sortois à pareille heure. Je me mis ensuite dans mon carrosse, avec deux officiers, et j'allai aux troupes, et leur dis que je me portois bien, qu'ils allassent dormir, et me donnassent aussi du repos, que je ne faisais que de me coucher, n'ayant pas dormi depuis trois nuits; que je souhaitois qu'à l'avenir ils écoutassent leurs officiers. Ils me répondirent qu'on leur avoit donné l'alarme avec ces maudits Prussiens; qu'ils vouloient tous mourir pour moi : *Eh bien!* leur dis-je, *je vous remercie; mais allez vous coucher.* Là-dessus, ils me souhaitèrent le bon soir et beaucoup de santé, et s'en allèrent, comme des agneaux, à la maison, tournant toujours les yeux sur mon carrosse, en se retirant. Le lendemain ils me firent faire des excuses, et regretterent beaucoup de m'avoir éveillée.

Il faudroit un livre entier pour décrire la conduite de chacun des chefs. Les Orlof brillent par l'art de savoir régir les esprits, par une prudente hardiesse, par les grands et petits détails, par une grande présence d'esprit, et par l'autorité que cette conduite leur a donnée. Ils ont beau-

coup de bon sens, un courage généreux; patriotes jusqu'à l'enthousiasme, et fort honnêtes gens; attachés avec passion à ma personne, et unis entr'eux comme jamais frères ne l'ont été. Ils sont cinq, mais trois seulement étoient ici.

Le capitaine Pacik s'est fort distingué en restant douze heures entières dans son arrêt, quoique les soldats lui ouvrissent portes et fenêtres, et cela pour ne point jeter l'alarme avant mon arrivée à son régiment, quoiqu'il s'attendît à tous momens d'être arrêté et mené à Oranienbaum, pour y être mis à la question. Heureusement cet ordre de Pierre III n'arriva que lorsque je fus entrée dans Pétersbourg.

La princesse d'Aschof, sœur cadette d'Elisabeth Woronzof, quoiqu'elle veuille s'attribuer tout l'honneur de cette révolution, étoit en très-mauvaise odeur à cause de sa parenté; et son âge de dix-neuf ans n'en imposoit à personne. Elle prétendoit que tout passoit par elle, pour venir jusqu'à moi. Cependant, depuis six mois, j'avois des correspondances avec tous les chefs, avant qu'elle en connût seulement le premier nom. Il est vrai qu'elle a beaucoup d'esprit; mais il est gâté par sa prodigieuse ostentation, et l'humeur naturellement brouillonne; elle est haïe des chefs, et amie des étourdis qui la mettoient au fait de ce qu'ils savoient, qui étoient

des menus détails. Iwan Jwanistch (*) Showalof, le plus bas et le plus lâche des hommes, a écrit, dit-on, à Voltaire, qu'une femme de dix-neuf ans avoit changé le gouvernement de cet empire : détrompez, je vous prie, ce grand écrivain. Il falloit cacher à la princesse d'Aschof les canaux des autres à moi, cinq mois avant qu'elle sût la moindre chose; et, les quatre semaines dernières, on ne lui disoit que le moins qu'on pouvoit. La force d'esprit du prince Baratinski qui cachoit à un frère chéri, adjudant du ci-devant empereur, ce secret, parce que ç'auroit été un confident, non pas à craindre, mais seulement inutile, mérite louange. Dans la garde à cheval, un officier, nommé Chitrou, âgé de vingt-deux ans, et un bas-officier de dix-sept, nommé Batromkin, ont dirigé toutes choses avec courage et activité.

Voilà à peu près notre histoire. Le tout se faisoit, je vous l'avoue, sans ma direction très-particulière; et, à la fin, j'y jetai de l'eau, parce que le départ pour la campagne empêchoit l'exécution, et que le tout étoit plus que mûr depuis quinze jours. Le ci-devant empereur, quand il

(*) Jwanistch étoit le favori de la défunte Élisabeth; Catherine II vient de lui accorder une pension, et la permission de voyager; il se dit pauvre, mais on sait qu'il a depuis long-temps de l'argent en Hollande et aussi en Suisse.

apprit le tumulte de la ville, fut empêché par les jeunes femmes dont il composoit sa suite, de suivre l'avis du vieux feld-maréchal Munick, qui lui conseilloit de se jeter dans Cronstadt, ou de s'en aller, avec peu de monde, à l'armée; et, quand il alla sur une galère, à Cronstadt, la ville étoit déjà à nous par la bonne conduite de l'amiral Talisin qui fit désarmer le général qui y étoit déjà de l'empereur. Quand Talisin y arriva, un officier du port, de son propre mouvement, menaça ce prince malheureux de faire tirer à boulets sur sa galère. Enfin, Dieu a mené tout à la fin qu'il s'étoit proposée, et tout cela tient plus du miracle que des choses prévues et arrangées; car tant de combinaisons heureuses ne peuvent se rencontrer que par les ordres du Tout-Puissant.

Bâtards de la maison de France.

LE duc de Longueville, beau-frère du grand Condé, qui avoit épousé successivement deux princesses du sang, prétendoit que le bâtard d'Orléans, comte de Dunois, ayant été légitimé à la réquisition des états généraux, sa postérité étoit devenue habile à succéder à la couronne. Quelque chimérique que pût être cette prétention, Louis XIV chargea le chancelier Seguier d'offrir au duc de Longueville toutes les grâces qu'il désireroit, en renonçant à ce droit vrai ou faux. Louis XIV étoit sans doute alors bien éloigné de penser à ce qu'il fit lui-même dans la suite pour ses bâtards. Quoi qu'il en soit, le duc de Longueville ne voulut se prêter à aucun arrangement; le roi, pour lui ôter toute parité avec les princes du sang, défendit que les aumôniers lui présentassent le pain bénit à la messe, ni qu'on lui fournît un carreau de la sacristie. Il lui interdit aussi l'entrée dans le balustre aux premières audiences des ambassadeurs, ce qui n'est permis qu'aux princes du sang, et à ceux qui ont un droit de charge. Le duc ayant osé y entrer, au mépris de l'ordre verbal qui lui avoit été donné de la part du roi, ce prince l'en fit

sortir; le duc se retira, la rage dans le cœur, et mourut peu de temps après, en 1663. Son fils, duc de Longueville, fut tué au passage du Rhin, en 1672, sans avoir été marié, ne laissant de son nom que la duchesse de Nemours, sa sœur d'un premier lit, veuve sans enfans, morte en 1707, et son frère aîné, l'abbé d'Orléans, prêtre, et mort fou en 1694.

Louis XIV, voulant procurer à ses bâtards ce qui l'avoit si fort révolté dans les Longueville, c'est-à-dire la qualité de prince du sang, et ensuite l'habileté à la succession à la couronne, se repentit sans doute de ce qu'il avoit fait contre le duc de Longueville : e'eût été une autorisation. Il falloit d'abord les faire légitimer; et comme ils se trouvoient double adultérins, si l'on nommoit la mère, la loi rendoit les bâtards du roi légitimes enfans du marquis de Montespan, qui n'est mort qu'en 1702. On imagina de faire un exemple. Le duc de Longueville, qui venoit d'être tué au passage du Rhin, lorsqu'il alloit être roi de Pologne, laissoit un bâtard. Le roi persuada à la duchesse de Longueville de tenter la légitimation du bâtard de son fils. L'autorité du roi, sourdement employée, et les autorités de droit administrées par le procureur général Harlay, depuis premier président, levèrent toutes les difficultés. Le chevalier de Longueville fut donc

légitimé en septembre 1672 (*); et quinze mois après, le dix décembre 1673, le duc du Maine, le comte de Vexin, et mademoiselle de Nantes, qui fut depuis madame la Duchesse, grand'mère du prince de Condé d'aujourd'hui, eurent des lettres de légitimation enregistrées sans autres motifs, que la tendresse, la volonté du roi, la grandeur de leur naissance, et l'espérance de leur mérite, et nulle mention de la mère. En janvier 1680, les trois enfans eurent, par lettres patentes enregistrées, la faculté de se succéder les uns aux autres dans leurs biens. En 1681, le roi fit, pour le comte de Toulouse (**), et pour mademoiselle de Blois, depuis duchesse d'Orléans, tout ce qu'il avoit fait pour les trois premiers enfans. Quelques années après, le roi, s'appuyant de l'exemple de Henri IV, à l'égard de César de Vendôme, en 1610, donna, par lettres enregistrées en 1694, au duc du Maine et au comte de Toulouse, le rang intermédiaire au parlement, entre les princes du sang et les pairs, et, le 8 juin, le duc de Vendôme, petit-fils de César, obtint le même rang intermédiaire

(*) Il fut tué au siège de Philisbourg, en 1688.

(**) Il épousa secrètement, le 16 février 1723, la marquise de Gondrin, sœur du dernier maréchal de Noailles; le cardinal de Noailles les maria dans sa chapelle; c'étoit pendant le lit de justice de la majorité de Louis XV.

au-dessus des pairs ; ces distinctions de rang furent confirmées par l'édit sur les pairies du mois de mai 1711. Le roi , ne pouvant donner à ses enfans naturels une supériorité réelle sur les princes du sang , affectoit de leur prodiguer des distinctions de préférence qui pussent établir dans les esprits , dans l'imagination du public , une égalité de considération pour les légitimés et les légitimes. Il donnoit , par exemple , à M. le Duc , son gendre , des entrées libres et familières qu'il refusoit à M. le Prince , de sorte que le fils entroit à des heures et en des occasions où le père demeuroit dans l'antichambre avec le reste de la cour. Madame la Duchesse , et même madame du Maine , menoient leurs dames d'honneur à Marly , ce que madame la Princesse , ni la princesse de Conti , ne purent jamais obtenir.

Quelque solidité que le roi cherchât à procurer à la grandeur de ses bâtards , il ne pouvoit pas ignorer que le rang de César de Vendôme avoit été attaqué , après la mort de Henri IV ; que ce même César n'avoit reçu , en 1619 , le collier de l'ordre qu'après les ducs de Guise , de Mayenne et de Joyeuse ; et qu'enfin François de Vendôme , fils de César , n'avoit eu séance au parlement , en 1649 et 1663 , que du jour de l'enregistrement de la pairie de Beaufort. Louis résolut donc d'égaliser en tout les légitimés aux princes

du sang; par un édit, enregistré le 10 août 1714, les légitimés et leurs descendans furent appelés à la couronne au défaut des princes du sang; et par une déclaration du 25 mai 1715, confirmative de l'édit, l'état des princes légitimés fut rendu égal en tout à celui des princes du sang. Tant de précaution devint inutile: l'autorité des rois ne leur survit point. Deux ans après la mort de Louis XIV, en 1717, l'édit de 1714, et la déclaration de 1715, furent révoqués; et le 26 août 1718, Louis XV, dans le lit de justice tenu aux Tuileries, révoqua, par un édit, celui de 1694: les légitimés furent réduits au rang de leurs pairies. Ce n'a été que par des déclarations successives de 1723, 1727 et 1745 que le rang intermédiaire a été conservé aux légitimés, ce qui aura toujours besoin d'être accordé à chaque génération, et ce qui finira vraisemblablement par ne plus l'être.

Lorsque le rang intermédiaire fut donné par Louis XIV au dernier duc de Vendôme, la veuve du duc de Verneuil (*) eut, à la cour, des honneurs de princesse; son mari n'avoit point eu d'autres honneurs que ceux de duc; il étoit précédé au parlement par son beau-fils, le duc de Sully, plus ancien duc.

Voyons maintenant sur quoi est fondée la lé-

(*) Fille du chancelier Séguier, et veuve du duc de Sully.

gitimation du comte de Dunois, si établie dans l'opinion publique. André Favyn est le premier historien qui en ait parlé dans son Théâtre d'Honneur, imprimé en 1620, tom. I.^{er}, p. 536. « Hugues Capet, dit-il, ordonna que dorénavant tout bâtard seroit non-seulement rejeté de la couronne, mais aussi de l'aveu et du surnom de France, et pour montrer l'observation de cette sainte ordonnance, c'est que, depuis six cents ans et plus qu'elle fut publiée, il ne se lit point que bâtard de France, ou issu, ou descendu de fils de France, ait été légitimé et avoué. Que Jean, comte de Dunois, fils bâtard de M. Louis de France, duc d'Orléans, qui, pour les grands et signalés services rendus à la couronne, fut par les états-généraux de France, assemblés par le commandement de Charles VII, et lui et sa descendance, déclarés princes du sang, et leur rang assigné immédiatement après les princes du sang ».

Où Favyn a-t-il vu la prétendue ordonnance de Hugues Capet? il ne marque non plus ni l'année, ni le lieu où se fit cette légitimation du comte de Dunois.

Baudot de Juilly, auteur d'une histoire de Charles VII, imprimée pour la première fois en 1697, dit, tom. II, pag. 552, de l'édition

de 1754, que le roi fit expédier, en faveur du comte de Dunois, des lettres patentes qui, après l'avoir légitimé, le déclarèrent prince du sang de France, et que ces lettres furent confirmées en pleins états, en 1454; mais Baudot ne cite point de garant. Le père Griffet, éditeur et continuateur du père Daniel, dit, tom. VII, pag. 341, dans une observation, que ces lettres patentes n'ont jamais existé, et je pense comme lui.

Dupuy, n.° 326 de son manuscrit, dit que ces lettres patentes furent données en 1454 ou 55. L'incertitude de la date fait voir qu'il parloit d'après la tradition. Il y a apparence que l'erreur vient de ce que Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, fils puîné de Louis, duc d'Orléans, eut un bâtard nommé Jean, qui fut légitimé par lettres données à Baugenci, en 1458; ces lettres sont indiquées au premier volume des grands officiers, page 210. Favyn et les autres auteurs, trompés par le nom de Jean, commun aux deux bâtards, auront attribué au plus illustre ce qui a été fait pour son neveu. D'ailleurs, le hérault Berry, pag. 405, édition du Louvre de l'histoire de Charles VII, qualifie le comte de Dunois seigneur du sang à la suite des autres. Ajoutons que les Longueville, ayant substitué dans leurs armes la bande, caractère de puînesse, à la bar-

re, marque de bâtardise, on se sera facilement accoutumé à les comprendre avec les princes légitimes. (*Voyez les Mémoires de Castelnau, t. II, p. 655*).

Les lettres de légitimation ne donnent pas le droit de succéder à la couronne au défaut des légitimes, mais seulement le droit de précéder les grands : d'ailleurs ces lettres n'ont point été enregistrées au parlement. Ce qui fait croire que ce droit de précéder les grands étoit personnel à celui qui l'obtint, c'est que plusieurs ducs ont pris le pas et le rang sur les Longueville.

Un des objets du père Daniel, en donnant son histoire, étoit de favoriser les desseins de Louis XIV pour ses bâtards ; il insinue que des bâtards ont régné en France ; et cela est faux. Sous la première race, les François n'étoient guère chrétiens que par le baptême, et conservoient encore beaucoup de mœurs des payens. Dago- bert avoit à la fois trois femmes réputées légitimes, Nanthilde, Usgarde et Berthilde. Les enfans nés de ces mariages étoient donc tous bâtards ou tous légitimes ; mais on ne peut pas plus les traiter de bâtards, que les fils d'un sultan. Les lois du christianisme n'étoient pas encore bien suivies sous la seconde race. C'est pourquoi les trois enfans de Louis II, dit le Bègue, savoir, Louis III, Carloman et Charles, dit

le Simple, furent également regardés comme légitimes, et régnèrent en France, quoiqu'Andsgarde, mère de Louis et de Carloman, eût été répudiée.

Le christianisme étant un peu plus épuré, dès le commencement de la troisième race, Philippe I.^{er} ne put jamais faire approuver, par le pape ni par les évêques de France, la répudiation de la reine Berthe. Depuis la mort de cette princesse, Philippe ne réussit pas davantage à faire prononcer le divorce entre Foulque, comte d'Anjou, et Bertrude, que le roi vouloit épouser. Les enfans qu'il en eut, furent déclarés bâtards. Les rois avoient alors moins de respect pour la religion que pour les ministres. Philippe, excommunié deux fois, fut obligé, pour obtenir son absolution, de se présenter nu-pieds, en posture de pénitent (1105), dans l'assemblée des évêques, et de faire serment, conjointement avec Bertrude, de n'avoir désormais ensemble aucun commerce criminel, et de ne se voir qu'en présence de témoins non suspects : cela ne se feroit pas aujourd'hui, quoique nos lois positives ne soient pas favorables aux bâtards (*).

(*) Je pense, en consultant la nature, que dans toute succession, de quelque genre qu'elle soit, qui suit l'ordre du sang ; nul étranger à ce sang ne devrait être préféré aux enfans naturels au défaut des légitimes.

*Ordre du Saint-Esprit. Prétentions de quelques
maisons, etc.*

ANCIENNEMENT, lorsque le roi tenoit chapitre, tous les chevaliers étoient assis et couverts comme lui, et les officiers de l'ordre, à l'exception du chancelier, restoient au bas bout de la table, debout et découverts. Louis XIV, pour épargner ce dégoût à ses ministres, officiers de l'ordre, introduisit l'usage de tenir le chapitre debout et découvert.

C'est mal à propos que les princes du sang ont le droit de présenter un chevalier dans les grandes promotions, c'est-à-dire celles qui passent huit chevaliers; cela n'est fondé ni sur les statuts ni sur un usage constant. L'opinion est donc que les fils de France en présentent deux, que les petits-fils, filles, petites-filles, et le premier prince du sang en présentent un. Tous les princes du sang prétendent, depuis le ministère du duc de Bourbon, père du prince de Condé d'aujourd'hui, avoir chacun ce droit de présentation d'un chevalier. L'origine de cette opinion vient de la première grande promotion de Louis XIV, du 31 décembre 1661; elle fut de

huit commandeurs ecclésiastiques, et de soixante-trois chevaliers; le roi en accorda deux à son frère, Monsieur, et un au prince de Condé dit le Grand. En 1688, 31 décembre, seconde et dernière grande promotion de Louis XIV, elle fut de quatre commandeurs ecclésiastiques, et de cinquante chevaliers; le roi en accorda encore deux à son frère, l'un pour d'Effiat, l'autre pour Châtillon, un à Madame, femme de Monsieur, et un sur le compte du duc de Chartres, fils de Monsieur, et depuis régent. Monsieur sollicita vivement celui du duc de Chartres, en faveur d'Estampes qui vouloit se battre contre Châtillon, si on le lui préféroit. Le roi en accorda aussi un à M. le Prince, fils du Grand Condé, et premier prince du sang, pour d'Audibert, marquis de Lussan.

.. Ce fut à la promotion de 1688 que les princes de la maison de Lorraine obtinrent un rang immédiatement après les princes du sang, et au-dessus de tous les autres chevaliers. A la première promotion du 21 décembre 1578, le duc d'Uzès fut le troisième chevalier entre le duc de Mercœur et le duc d'Aumale. Le duc de Gonzague étoit le premier. La préséance des Lorrains, en 1688, fut accordée à la sollicitation du chevalier de Lorraine, et, en reconnaissance de ce qu'il avoit fait consentir Monsieur, frère du roi,

au mariage du duc de Chartres avec une fille naturelle de Louis XIV : il y eut à cette promotion quatre Lorrains de reçus à cette même promotion. La maison de Rohan cessa de prétendre à l'ordre, sur le refus qu'on lui fit de lui donner rang après les ducs et pairs, et avant les ducs à brevet et les maréchaux de France. Le prince de Soubise et le comte d'Auvergne, de la maison de Bouillon, qui venoient d'être nommés, n'acceptèrent pas : les registres de l'ordre portent qu'ils n'ont refusé que pour n'avoir pas voulu céder aux cadets de la maison de Lorraine.

La distinction donnée aux Lorrains fit, sans doute, naître la prétention des Rohan et des Bouillon ; car, à la promotion de 1619, le comte de Rochefort, qui fut depuis duc de Montbazou, ne fut que le premier des gentilshommes, et son oncle, le marquis de Marigni, Rohan, le cinquante-cinquième.

A l'égard des Bouillon, il n'y en avoit point encore eu dans l'ordre, attendu qu'ils n'étoient point catholiques. Je crois, car je ne l'ai pas vérifié, que les registres portent, sur la distinction donnée aux Lorrains, que c'est sans tirer à conséquence.

A la promotion de 1724, première promotion de Louis XV, et qui fut de cinq commandeurs ecclésiastiques, et de cinquante-deux che-

valiers, le duc de Bourbon-Condé, premier ministre, fit nommer Tavanès, son premier gentilhomme; mais cela ne prouve pas un droit de présentation de prince du sang. Tavanès n'avoit pas besoin d'autre titre que sa naissance, et de sa place de lieutenant général de Bourgogne.

Il y a encore eu un autre préjugé, savoir que les compagnies de gendarmerie du titre de Dauphin, donnent à leurs commandans droit aux grandes promotions, sous prétexte que Le Hardi, marquis de La Trousse, capitaine lieutenant des gendarmes Dauphins, et Mornai de Villarceaux, des cheveu-légers, furent de la promotion de 1688; mais ils étoient gens de condition; et, ce qui étoit plus décisif, le premier étoit parent et ami de Louvois; l'autre avoit été, pour le moins, ami de madame de Maintenon. A toutes les cérémonies de l'ordre, jusqu'à celle du 1.^{er} janvier 1662 inclusivement, le lendemain de la promotion, tous les chevaliers, en grand habit, alloient à l'offrande à la suite du roi, communioient et dînoient ensuite avec lui en réfectoire. En 1603, les quatre grands officiers eurent le même honneur qui fut restreint depuis au seul chancelier de l'ordre. Les trois autres mangeoient depuis, dans une pièce séparée, avec les petits officiers. Comme ils réclamoient, en leur faveur, une déclaration de Henri IV, en 1603, on exi-

geoit qu'ils en produisissent l'original, et il n'y a qu'une copie dans les registres. Il est aisé de sentir pourquoi ce grand cérémonial, et sur-tout celui de la communion, a cessé.

Quoique les statuts fixent l'âge des gentilshommes à trente-quatre ans, pour recevoir l'ordre, le roi en donne quelquefois dispense, et il y en a une de droit pour celui qui porte la queue du manteau du roi, le jour du sacre. Ce fut à ce titre que le duc de Nevers, aïeul du duc de Nivernois d'aujourd'hui (1765) eut l'ordre à vingt ans, en 1661. Ce duc de Nevers avoit beaucoup d'esprit et de lettres. Tout le monde sait l'affaire des sonnets sur la tragédie de Phèdre qui réussit fort mal pour Racine et Boileau ; il avoit épousé une Damas, la plus belle femme de son temps, et qui l'étoit encore à soixante ans, lorsqu'elle mourut en 1715. M. le Prince, fils du Grand Condé, en étant amoureux, voulut lui donner une fête superbe, et trouva plaisant d'en faire faire les vers par le mari. Celui-ci, l'ayant découvert ou deviné, fit les vers, laissa faire les plus grands préparatifs, et, la veille de la fête, partit avec sa femme pour Rome.

Il y a un usage pour les charges de l'ordre, qui multiplie furieusement les cordons bleus, et en pare souvent d'étranges personnages, c'est de permettre de les vendre et d'en garder les

honneurs. On fait plus, on fait passer le cordon sur quelqu'un qui paroît l'acheter pour vingt-quatre heures, sans le payer, et en garde tout l'extérieur, après quoi il est livré au véritable acquéreur. Cela s'appelle, pour le postiche intermédiaire, avoir le *rapé* d'une charge. On a vu jusqu'à six hommes porter le cordon de la même charge; celui de greffier a décoré, en même temps, La Vrillière, Pontchartrain, Voisin, Lamignon, Vertamont, et Le Bas de Montargis. Les *rapés* sont ordinairement mieux placés que les charges. Dans quelques occasions, on a rougi des vrais titulaires, ce qui arriva au sacre du roi, où l'on obligea le trésorier et le greffier de se démettre, pour ne pas les voir figurer dans la cérémonie. Ces officiers, qui vendent leurs charges, et ceux même qui en ont le *rapé*, étant toujours des gens en faveur, ont fait établir qu'ils seroient regardés comme vétérans; et, pour les traiter avec plus de considération, on leur expédie un brevet de promesse d'être chevaliers à la première promotion, ce qui ne s'effectue jamais. Cependant, d'après ce brevet, ils portent le collier de chevalier à leurs armes; et les vrais titulaires, qui n'ont pas la même fiction de droit, en usent de même, quoiqu'ils ne le portent dans aucune cérémonie.

Il y a un fait curieux, très-sûr et peu connu,

au sujet du collier : la dévotion s'allioit assez facilement autrefois avec le plus grand désordre de mœurs, et la mode n'en est pas absolument passée. Le motif public de Henri III, en instituant l'ordre du Saint-Esprit, fut la défense de la catholicité, par une association des seigneurs qui ambitionneroient d'y entrer; le vœu secret fut d'en faire hommage à sa sœur, Marguerite de Valois, qu'il aimoit plus que fraternellement. Le Saint-Esprit est le symbole de l'amour. Les ornemens du collier étoient les monogrammes de Marguerite et de Henri, séparés alternativement par un autre monogramme symbolique, composé d'un Φ *phi* et d'un Δ *delta* joints ensemble, auxquels on faisoit signifier *fideltà* pour *fedeltà* en italien, et fidélité en françois. Henri IV, instruit de ce mystère, changea le collier par délibération du chapitre du 7 janvier 1597, et remplaça, par des trophées d'armes, le monogramme symbolique.

Valets de chambre du roi.

ON croit assez communément que les valets de chambre du roi ne peuvent pas être gentilshommes depuis, dit-on, que Henri IV donna un soufflet à un des siens, qui représenta au roi qu'ayant l'honneur d'être gentilhomme, il devoit être à couvert d'un pareil traitement; sur quoi ce prince jura de ne plus admettre de gentilshommes parmi ses valets de chambre. Que le soufflet soit vrai ou faux, il est sûr que Henri IV et Louis XIII ont eu, jusqu'à leur mort, des valets de chambre gentilshommes ou qu'ils anoblirent, tel fut Pierre Beringhen.

Les Beringhen.

Le fils de celui-ci le fut de Louis XIII, et devint premier écuyer au commencement de la minorité de Louis XIV, et chevalier de l'ordre en 1661. Son fils fut premier écuyer après lui, et chevalier de l'ordre en 1688. Le fils aîné de ce dernier fut le troisième premier écuyer, et son cadet lui succéda en 1723; c'est celui d'aujourd'hui, arrière-petit-fils du premier valet de cham-

bre, un des grands fripons de la cour, au demeurant dévôt. Il vient de mourir (en février 1770).

Quoique la qualité de gentilhomme ne soit pas un titre exclusif, il faut convenir qu'elle n'est pas nécessaire.

Nyert.

Nyert, qui le fut de Louis XIII, étoit fils d'un valet de chambre du marquis de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre, duc et pair en 1603, et père de la marquise de Montespan. Le père de Nyert jouoit parfaitement du luth: Mortemart le produisit auprès de Louis XIII, pour l'amuser les soirs, dans le temps que ce prince cherchoit à forcer le Pas de Suze en 1629. Le fils de Nyert fut premier valet de chambre de Louis XIII; le fils le fut de Louis XIV, et mourut en 1719, laissant sa place à son fils, homme d'un vrai mérite, mort sans enfans en 1736: de ses deux sœurs, l'une a épousé Revol, conseiller, puis président au parlement; l'autre est religieuse.

La mère du dernier Nyert vit encore, vieille janséniste, qui loge actuellement au-dessus de moi, au Louvre, et m'incommode beaucoup. Le second et le troisième Nyert étoient gouverneurs de Limoges et des Tuileries.

Bontems.

Portail, grand-père du conseiller de grand-chambre, et bisaïeul du premier président Portail, étoit premier chirurgien du roi Louis XIII; il manqua ce prince en le saignant : on fit venir Bontems, chirurgien qui exerçoit son art dans Paris; il saigna le roi qui en fut si content, qu'il ne voulut plus être saigné par d'autres. Son fils fut premier valet de chambre; le fils de celui-ci eut la même charge, et fut grand-père de celui qu'on nommoit *Paté*, et bisaïeul du petit étourdi d'aujourd'hui. Le troisième Bontems, brusque, grossier, parfaitement honnête homme, d'une fidélité et d'un secret à toute épreuve, fut une espèce de favori du roi Louis XIV. Ce fut lui qui servit la messe où le roi épousa la marquise de Maintenon; ami de tous les honnêtes gens, il rendit mille services ignorés de la plupart de ceux qui les reçurent : si l'on avoit donné au roi, sur quelqu'un, une prévention défavorable, il s'informoit secrètement, et de son propre mouvement, de la vérité; s'il trouvoit matière à justification, il l'entreprenoit courageusement auprès du roi, jusqu'à ce qu'il l'eût dissuadé. Lui, et son camarade Nyert, étoient si connus pour ce qu'ils étoient, que lorsqu'on les voyoit ensemble auprès de Louis XIV, on disoit

que ce prince étoit entre son bon et son mauvais ange; on en disoit autant de la marquise de Dangeau et de la comtesse d'Heudicourt, auprès de madame de Maintenon.

Blouin s'étant rompu le cou à la descente de la montagne de St.-Germain, en tournant où l'on a mis depuis une barrière, Bontems exerça les deux charges, pour conserver celle de Blouin à son fils encore enfant; il lui conserva aussi l'intendance de Versailles. Après la mort du second Blouin, que j'ai connu vieux, le maréchal de Noailles, d'aujourd'hui, eut le gouvernement de Versailles, auquel il a joint d'autres dépouilles de valets, parce que l'argent ennoblit tout. Bontems eut trois enfans de sa première femme nommée Bosc; il fit son beau-frère, Claude Bosc, procureur-général de la cour des aides, prévôt des marchands, et conseiller de la cour d'état. L'aîné de ses fils fut premier valet de chambre; celui d'aujourd'hui est son arrière-petit-fils, le sixième du nom et le cinquième dans cette charge. Le second fut premier valet de chambre de garde-robe. La fille de Bontems, sœur des deux dont je viens de parler, épousa Lambert, président des requêtes du palais, dont la postérité subsiste. Cette fille, parfaitement belle, fit beaucoup parler d'elle avec le duc d'Elbœuf.

Bontems le favori, étant devenu veuf, épou-

sa secrètement, à l'exemple de son maître, une demoiselle La Roche, qui étoit sa Maintenon, et dont il eut un fils, qui suivit Philippe V en Espagne. Il y fut premier valet de chambre de ce prince, et garde de l'estampille. C'étoit un homme généralement estimé à Madrid; sa mère ne l'étoit pas moins à Versailles. Je ne dois pas oublier qu'à la mort de Bontems, nombre de personnes, qui ne lui tenoient par aucun endroit que par la reconnoissance ou la simple estime, lui firent faire des services d'apparat, où quantité de peuple et de gens considérables assistèrent. En voilà beaucoup sur un domestique: en récompense je serai plus court, et je me tairai même sur des gens titrés, et c'est ce que je puis faire de mieux pour eux.

Bachelier, Binet, Marchais, La Borde, Le Bel.

Il y a eu deux Bachelier : le premier grand-père de Marchais, de très-honnêtes gens. Marchais, un des plus estimables hommes que j'aie connus, a été major du régiment royal Corse. Le roi lui a toujours marqué beaucoup de considération. Il a quitté à regret le service pour lequel il avoit des talens. Il a épousé une fille de La Borde, fermier-général; c'est une femme de beaucoup d'esprit et de mérite; sa maison est le

rendez-vous de la meilleure compagnie de Versailles. La Borde, le fils, a la survivance de son beau-frère Marchais.

Bachelier a fait la fortune de Le Bel, aujourd'hui un des quatre premiers valets de chambre, précédemment garçon, puis premier valet de garde-robe. Bachelier l'introduisit auprès du roi, et se déchargea sur lui de ces petits services qui donnent plus de crédit que d'honneur.

Champcenets, Quentin, Champlost.

Leur nom est Quentin. Le premier, nommé La Vienne, étoit perruquier, et coiffoit tous les jeunes gens de la cour. Comme il passoit pour avoir des secrets propres à ranimer la vigueur, Louis XIV en essaya, et apparemment avec succès. Il le fit premier valet de chambre. C'étoit un très-honnête homme, fort serviable, mais brusque, assez grossier, traitant familièrement avec les plus grands seigneurs, sans la moindre fatuité, car il parloit volontiers de son premier état. Son frère, nommé Quentin, avoit les quatre charges de barbier du roi. Sa femme étoit première femme de chambre de la duchesse de Bourgogne, et leur fils étoit premier valet de garde-robe. Le fils de La Vienne, mort en 1710, se nommoit Champcenets; il avoit toutes les

bonnes qualités de son père, et de plus beaucoup de noblesse et de douceur dans les manières; je l'ai fort connu; il est mort en 176... Son fils, qui servoit avec lui en survivance, et qui lui ressemble en tout, a cédé sa place à Quentin de Champlost.

Origine des noms de M. le Prince, M. le Duc, M. le Comte et Altesse, Monsieur, Monseigneur, Madame, Mademoiselle, etc.

LE prince de Condé, frère cadet d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et oncle de Henri IV, étoit le chef du parti huguenot : comme il y étoit le seul prince du sang, on ne l'y nommoit que M. le Prince tout court. Il fut tué à Jarnac, par Montesquiou, en 1569. Son fils, second Condé, fut nommé M. le Prince, parce qu'on nommoit prince de Béarn son cousin-germain, depuis Henri IV, qui ne prit le titre de roi de Navarre qu'après la mort de Jeanne d'Albret, sa mère, reine de Navarre de son chef. Les divers intervalles de paix ou de trêve entre les deux partis introduisirent parmi les catholiques, comme parmi les huguenots, l'habitude de nommer le prince de Condé M. le Prince. Étant mort à St.-Jean-d'Angely, le 5 mars 1588, son fils posthume, né le 1.^{er} septembre, troisième prince de Condé, fut amené, en 1595, à St.-Germain, pour être élevé auprès de Henri IV. On le nomma naturellement M. le Prince, comme premier prince du sang.

Le comte de Soissons, son oncle paternel, né du second mariage du premier prince de Condé avec une Longueville, se fit, par émulation, nommer M. le Comte tout court; et cela s'étant établi, le titre passa à son fils, avec d'autant plus de facilité, qu'il n'y avoit point de prince du sang qui portât un titre de Comte. Ce prince fut tué à la bataille de Sedan, en 1641; cela donna l'idée au quatrième Condé, dit le Grand, de donner à son fils, le duc d'Enghien, le titre de M. le Duc tout court. Celui-ci, s'étant fait appeler M. le Prince à la mort de son père, fit pareillement nommer son fils, sixième Condé, M. le Duc. Ce fut ce dernier qui épousa une fille naturelle de Louis XIV, et qui ne changea point de nom à la mort de son père, en 1709. Son fils, septième Condé, que nous avons vu premier ministre, s'appela toujours M. le Duc depuis la mort de son père jusqu'à la sienne, en 1740. Celui d'aujourd'hui, huitième Condé, né en 1756, n'a point porté d'autre nom que celui de prince de Condé.

Gaston, frère de Louis XIII, est le premier fils de France qui ait été *constamment* appelé Monsieur à la cour et dans le public. Je dis *constamment*, car les frères de Charles IX furent quelquefois appelés Monsieur ou M. le Duc tout court; mais cela ne sortit pas de l'intérieur de

la cour, ou de quelques mémoires, les lieux et les circonstances faisant connoître de qui on parloit. A la mort de Gaston, en 1660, le duc d'Anjou, frère de Louis XIV, prit le titre de Monsieur, et le garda jusqu'à sa mort, en 1701.

Toutes les filles de France s'appellent Madame, l'aînée n'étant distinguée des cadettes qu'en ce que celles-ci joignent leur nom de baptême au titre de Madame.

La fille aînée du frère du roi, ne pouvant s'appeler Madame, s'appelle Mademoiselle tout court. La première qui ait porté ce nom, est la première fille de Gaston, pour laquelle Louis XIII forma un rang distinct de petite-fille de France; elle s'appela Mademoiselle jusqu'à sa mort, en 1693, quoique Monsieur, frère de Louis XIV, eût des filles dont l'aînée fut aussi appelée Mademoiselle. Pour ne les pas confondre, le public nommoit la fille de Gaston la grande Mademoiselle; l'opinion commune est que le nom de Mademoiselle est affecté à la première petite-fille de France. Cependant le duc de Bourbon-Condé, premier ministre, fit donner un brevet par lequel mademoiselle de Charolois, sa sœur, âgée de trente-deux ans, et seule princesse du sang fille, fut autorisée à se faire appeler Mademoiselle.

Les honneurs une fois accordés, ne se per-

dant plus, le duc d'Anjou, frère de Louis XIV, ne se fit appeler Monsieur qu'après la mort de Gaston, sur qui cependant il eut toujours la présence. Par la même raison, mademoiselle de Charolois conserva son titre en vertu de son brevet, lorsque le duc d'Orléans eut une fille qui, n'étant ni petite-fille, ni même arrière-petite-fille de France, n'avoit aucun droit au titre de Mademoiselle, quoique supérieure de rang à mademoiselle de Charolois. La fille du duc d'Orléans d'aujourd'hui, en 1762, se nomme simplement mademoiselle de Chartres.

Louis XIV auroit désiré que le comte de Toulouse, un de ses bâtards, eût été appelé M. le Comte tout court : on en fit la tentative dans l'intérieur de la cour. Le roi se servoit quelquefois de cette expression. Cela gagnoit insensiblement ; mais cela n'eut pas le temps de se consolider, parce que la demoiselle de Bourbon, sœur du comte de Toulouse, eut deux enfans, dont l'un fut nommé le comte de Charolois, et l'autre le comte de Clermont. Le Comte tout court du comte de Toulouse ne pouvoit plus se soutenir.

Il arriva même que le duc de Bourbon, traversant la salle des gardes à Versailles, entendit le garde en faction annoncer M. le Comte, en parlant du comte de Toulouse : *Apprenez, dit-*

il au garde, *qu'il n'y a en France que le comte de Charolois, mon fils, qui soit M. le Comte.*

Le Dauphin, fils de Louis XIV, est le premier qu'on ait constamment nommé Monseigneur tout court; d'abord en écrivant, c'étoit monseigneur le Dauphin; en lui parlant, Monsieur; en parlant de lui, M. le Dauphin. Bientôt l'usage de ne dire que Monseigneur s'introduisit, et devint une espèce de nom propre, au point que le roi s'en servoit lui-même, quand il ne disoit pas : Mon fils. Le duc de Montausier, qui avoit été son gouverneur, et qui lui servit ensuite de premier gentilhomme de la chambre, le traita toujours de Monsieur, et, quand il entendit dans les commencemens dire Monseigneur, il demandoit si l'on prenoit M. le Dauphin pour un évêque, parce que depuis peu les évêques avoient statué, dans une assemblée du clergé, de se monseigneuriser réciproquement, et il n'y a point de canon de concile qui ait été mieux observé. Le duc de Montausier fut enfin le seul à ne se pas départir du titre de Monsieur. A son exemple, le duc de Beauvilliers, gouverneur du second Dauphin, le duc de Bourgogne, ne traita jamais son élève que de Monsieur; mais il étoit le seul avec les princes du sang et les légitimés.

Pendant la régence du duc d'Orléans, tous les gens titrés l'appelèrent Monseigneur, à l'ex-

ception des ducs de Saint-Simon et de Luynes, qui ne le traitèrent jamais que de Monsieur; mais ils lui écrivoient Monseigneur, et jamais à d'autres princes du sang.

Le ministère du duc de Bourbon lui procura le titre de Monseigneur à lui, à tous les princes du sang, et successivement aux princes légitimés, de la part de tous les gens titrés; cependant, j'ai encore vu des femmes de qualité qui l'évitent avec les légitimés. Le duc de Vendôme se l'étoit fait donner à l'armée, pendant la guerre de la succession. Il n'y a point aujourd'hui de gentilhomme non titré, ni de magistrat, à l'exception du premier président de Paris, qui n'écrive Monseigneur à un maréchal de France comme juge de la noblesse.

On sait qu'autrefois le titre d'Altesse ne se donnoit qu'aux rois. Gaston fut le premier fils de France qui prit l'Altesse, et, pour se relever au-dessus des petits souverains qui l'avoient prise, il ajouta royale. Monsieur, frère de Louis XIV, voyant de petits souverains prendre l'Altesse royale, ne voulut que le *vous*.

Les princes du sang, c'est-à-dire de la maison, et non de la famille, prenoient l'Altesse depuis que les rois étoient traités de Majesté, et y ajoutèrent sérénissime, en 1651, pour se distinguer des princes étrangers.

Extraits des dépêches des cardinaux Dubois et de Rohan, et de l'abbé de Tencin (depuis cardinal), année 1721 et suivantes, et des lettres de ce dernier à sa sœur ().*

Les deux derniers écrivent de Rome. Le cardinal de Rohan y succéda à l'évêque de Sisteron (Laffiteau), et l'abbé de Tencin au cardinal de Rohan, en 1721. Ce dernier fut remplacé par le cardinal de Polignac, et celui-ci par le duc de Saint-Aignan, après lequel l'abbé de Tencin, devenu cardinal, fut encore chargé des affaires de France auprès du Saint-Siège, en 1739, 40, 41 et 42; il arriva à Rome le 1.^{er} juillet 1739, et en repartit le 1.^{er} juillet 1742.

Laffiteau, évêque de Sisteron.

« EN suivant le chemin que l'évêque de Sisteron m'a marqué avoir fait faire à des montres et à des diamans, j'ai trouvé des détours bien obscurs et d'autres trop clairs ».

(L'archevêque de Cambrai, Dubois, au cardinal de Rohan).

« J'appris hier que l'évêque de Sisteron étoit parti d'ici avec la v.....; c'est apparemment pour se faire guérir qu'il va à la campagne ».

(L'abbé de Tencin à sa sœur, 22 juillet 1722).

(*) Qui me les a communiquées. (Note de Duclos).

« Il est certain que M. de Sisteron prétendoit
» se faire cardinal ; je le sais du camerlingue ,
» décembre 1722. Ce cardinal m'a dit une chose
» qui vous surprendra beaucoup : il assure avoir
» vu, de ses yeux , une lettre de M. le cardinal
» Dubois à M. de Sisteron , dans laquelle il lui
» mandoit que , quand sa promotion seroit fai-
» te , il songeroit à le faire cardinal à son tour ».

(Le même à la même , janvier 1723).

« L'amitié du père Tournemine , pour M. de
» Sisteron , ne fera pas honneur au premier ; elle
» ne peut être fondée sur aucun motif qui l'ex-
» cuse , ni devant les honnêtes gens , ni devant sa
» compagnie. Est-il possible que je trouverai
» dans mon chemin un aussi grand et un aussi
» indigne fripon qui n'a ni religion , ni honneur ,
» ni sentimens ? J'ai des preuves évidentes et in-
» contestables de tous ces points ».

(Le même à la même , octobre 1723).

Benoit XIII (Ursini).

« Entre vous et moi , le pape qu'on a fait est
» un saint , mais c'est un fou , ignorantissime ,
» sans aucune expérience , ni talent pour le gou-
» vernement , et capable de donner dans les plus
» grands travers. Je prévois le pontificat le plus
» extraordinaire qui ait jamais été. En homme

» sage et sensé, indépendamment de tant d'au-
 » tres considérations, je dois désirer de me re-
 » tirer, et c'est à quoi il faut songer.... M. le car-
 » dinal de Rohan a fait tout ce qu'il a pu; mais
 » il a été traversé dans le conclave par tout ce
 » qui étoit de François, lesquels y ont eu une
 » conduite très-préjudiciable au service du roi.
 » Outre cela, l'envie et la jalousie contre moi,
 » dans quelques-uns; dans d'autres, l'étourderie
 » et l'indiscrétion; dans plusieurs, l'espérance
 » de servir le cardinal de Polignac, leur font ten-
 » nir une conduite et des discours qui ne ten-
 » dent qu'à me décréditer, et à inspirer au pape,
 » sur les affaires de l'église, des sentimens et des
 » dispositions qu'il ne sera pas aisé de vaincre,
 » parce que, comme je vous l'ai déjà dit, c'est
 » un sot, aussi incapable de gouverner que
 » Fayet (*). Ainsi, le mieux pour moi est de me
 » retirer sur la bonne bouche ».

(Le même à la même, mai 1724).

« J'eus hier ma première audience du pape :
 » en vérité, je puis dire que j'ai le vol de ces mes-
 » sieurs-là. Je fus reçu comme un ange, loué,
 » caressé, et m'étant déjà fait jour à la confian-
 » ce; il est vrai que j'ai un talent singulier pour
 » leur dire des douceurs avec un air de candeur

(*) Laquais de madame de Tencin.

» et de vérité, auquel je sens moi-même qu'il
 » est très-difficile de résister. Il me veut sacrer
 » lui-même; ce qui est un honneur très-distin-
 » gué que les seuls cardinaux ont coutume de
 » recevoir, et qui fera mourir de jalousie mes
 » envieux qui se flattoient que je n'aurois aucun
 » crédit sous ce pontificat, et qui affectent d'exal-
 » ter celui du cardinal de Polignac, pour qu'on
 » le laisse ici chargé des affaires.

» Pour vous donner une idée du génie du pa-
 » pe, qu'il vous suffise de savoir qu'après trois
 » jours de prières, le ciel ne lui a inspiré autre
 » chose que de faire ôter les perruques à tous
 » les écoliers des collèges. En conséquence de
 » cela, les prélats et les cardinaux l'ôteront; il y
 » en a qui l'ont déjà fait : et, moi qui vous par-
 » le, j'en ferai autant ».

(Le même à la même, juin 1724).

Le cardinal de Polignac.

« Il n'est pas possible, avec autant de talent,
 » d'avoir aussi peu de fond; il raisonne à faire
 » pitié : il dit, par exemple, que pour faire un
 » pape il suffit qu'il soit saint, parce que cette
 » qualité ne peut être suppléée, et que toutes les
 » autres peuvent l'être. Raisonnement pernicieux
 » pour la politique et même pour la religion.
 » Les gens sages ont trouvé que la cour avoit

» mal fait de le faire venir au conclave ; le cardinal Dubois l'en avoit toujours écarté ; il est sûr qu'il agira toujours contre les intentions de la cour, parce qu'il voudra faire quelque chose, et que, s'il étoit chargé des ordres du roi, il ne les exécuteroit en rien qui vaille. Son tic présentement est la dévotion ».

(Le même à la même , juin 1724).

L'abbé de Tencin.

« Le roi d'Angleterre, après m'avoir fait mille amitiés, m'a parlé de façon à me faire voir qu'il me donneroit de tout son cœur sa nomination. Je suis persuadé, qu'à moins qu'on ne la veuille pour M. de Fréjus, qui que ce soit ne l'emporteroit sur moi, et même que la chose seroit bientôt faite quand je serai une fois évêque, si M. le cardinal Dubois le veut un peu. Mon chapeau seroit plus sûr que ne l'a été le sien, j'ose le dire, avant que je m'en sois mêlé ».

(Le même à la même , janvier 1723).

« Je fais un château en Espagne ; n'y auroit-il pas moyen de revenir sur le procès de Merlon (*) ? Consultez si on peut faire reprendre l'instance par mon chapitre, et trouver le

(*) Affaire peu honorable à l'abbé de Tencin.

» moyen qu'elle fût jugée par écrit et non pas à
» l'audience où la grand'chambre ne voudroit
» pas se démentir publiquement. Ce diable de
» procès est celui des événemens de ma vie qui
» me fait le plus de peine ».

(Le même à la même, février 1723).

« Ce que vous me mandez, relativement au
» premier ministre (M. le Duc), est très-impor-
» tant : je me suis heureusement conduit à mer-
» veille; je n'ai témoigné aucun empressement
» pour la promotion de l'évêque de Fréjus, par-
» ce que je n'en avois aucun, et que je la regar-
» dois comme une folie; j'ai représenté qu'elle
» étoit impraticable. Je n'exilerois pas l'homme
» en question (toujours l'évêque de Fréjus), je
» le mépriserois, et lui donnerois des dégoûts
» qui l'obligeroient, de lui-même, à prendre le
» parti de fuir, comme il le fit l'année passée ».

(Le même à la même, juillet 1723).

« Je suis un sot, je l'avoue : l'ambition, loin
» de se réveiller en moi, s'éteint tous les jours
» davantage. Je ne désire *bien sincèrement*, et
» bien réellement, que de me retirer et vivre
» tranquillement ».

(Le même à la même, janvier 1724).

« Vous avez beau faire, vous ne me ferez pas



» croire que je vaille beaucoup : je n'ai absolu-
 » ment point de mémoire; je suis abstrait, sé-
 » rieux; je me crois, le plus souvent, très-en-
 » nuyant; ce que je veux faire un peu bien, me
 » coûte infiniment, et ce bien n'est jamais que
 » médiocre; si je réussis dans ma besogne, ce
 » n'est que par une grande application, par une
 » grande exactitude, et par une conduite nette,
 » et à l'abri de tout reproche ».

(Le même à la même, février 1724).

Constitution.

« On a marqué, avec l'imprudence qui accom-
 » pagne toujours les passions, l'animosité qu'on
 » a contre M. l'évêque de Soissons (Languet),
 » par les oppositions qu'on a voulu susciter à son
 » élection à l'académie françoise. M. le duc de
 » Richelieu, M. le maréchal d'Estrées, et l'évê-
 » que de Blois (Caumartin), ont été les cabalis-
 » tes; mais M. l'évêque de Fréjus, et quelques
 » soins de ma part auprès de son altesse royale,
 » ont épargné ce dégoût au prélat, et il a été
 » élu ».

(L'archevêque de Cambrai, Dubois, au cardinal de
 Rohan; 1721).

« Les outrés, pour et contre la constitution,
 » nous font également la guerre. Les uns et les

» autres ne cherchent que le trouble, et s'accor-
 » dent en ce point. Ne pourriez-vous pas faire
 » quelques exemples sévères, dans l'un et l'autre
 » parti, qui les contiât. Gaillande ne nous fait
 » pas moins de mal que M. de Boulogne. Tous
 » ces gens-là ont des commerces en ce pays-ci.
 » Il faudroit tâcher de surprendre leurs lettres ».

(L'abbé de Tencin au cardinal Dubois, 13 jan-
 vier 1722).

« Je joins trois lettres du cardinal Fabroni
 » pour Gaillande, Legendre, je crois, chanoine
 » de Notre-Dame, et Combes, docteur de Sor-
 » bonne. Nous n'avons pu ouvrir les lettres, par-
 » ce que je n'ai pas le secret pour lever les ca-
 » chets, qu'il seroit bon que vous eussiez la bon-
 » té de m'envoyer. Quand votre éminence en
 » aura fait l'usage qu'elle jugera à propos, elle
 » aura la bonté de les envoyer, sans perdre de
 » temps, à madame de Tencin, à qui j'ai donné
 » mes instructions pour les faire rendre à leur
 » adresse.

» Clément XI avoit défendu que, dans les
 » thèses à Rome, il fût jamais parlé de l'infailli-
 » bilité du pape, ni du temporel du roi ».

(Le même au même, 20 janvier 1722).

Le cardinal Fabroni.

« Le cardinal Fabroni est véritablement hon-

» nête homme et homme de bien ; mais d'un zè-
 » le outré, dont la connoissance est bornée dans
 » les limites de l'état ecclésiastique, et dont les
 » maximes de Rome sont les premières lois du
 » *credo*, pour lesquelles il seroit toujours prêt à
 » sacrifier un royaume entier ».

(Le même, 10 février 1722).

Lambertini (depuis Benoit XIV).

« Aujourd'hui M. Lambertini doit venir di-
 » ner chez moi. C'est un prélat du premier or-
 » dre et du premier mérite, qui a beaucoup d'es-
 » prit et de capacité, et sur le tout, comique ;
 » son seul ton de voix fait rire ».

(L'abbé de Tencin à sa sœur, janvier 1723).

« J'ai eu ce soir une fort bonne compagnie
 » chez moi, qui est M. Lambertini, qui, avec
 » beaucoup de mérite, est le meilleur comique
 » qui soit au monde ».

(Le même à la même, août 1723).

Les cardinaux Dubois et de Rohan.

« Je vois croître les nuages entre le cardinal
 » Dubois et le cardinal de Rohan. La plus gran-
 » de consolation que j'ai dans mon absence, est
 » de ne me pas trouver entre deux. Il faut tran-

» cher le mot : le cardinal de Rohan est incapable d'affaires ».

(Le même à la même, juillet 1721).

« Le cardinal de Rohan a eu tort de prendre » le titre d'altesse sérénissime; il ne l'a jamais » eu, et personne ne le lui donne ».

(Le même à la même, décembre 1712).

« Est-il bien possible que le cardinal Dubois » reçût une pension d'Angleterre? Qui est l'hon- » nête homme qui se mêloit de ces ordures »?

(Le même à la même, 1723).

L'abbé de Vauréal (depuis évêque de Rennes).

« Que dites-vous de l'abbé de Vauréal, qui » est allé offrir sa protection au roi d'Angleter- » re, auprès de M. de Morville »?

« L'abbé de Vauréal est le plus impertinent » de tous les hommes, et le plus dangereux dans » les affaires de l'église ».

(Le même à la même, juillet 1724).

~~~~~

Extrait des dépêches du cardinal de Fleuri  
au cardinal de Tencin, à Rome et à Lyon,  
pendant les années 1739, 40, 41 et 42.

*Le roi de Prusse (le grand Frédéric).*

« **P**RINCE faux, vain au suprême degré, et  
» qui se croit du moins égal aux plus grandes  
» couronnes. Il m'a accablé des lettres les plus  
» flatteuses et les plus remplies d'éloges. Je n'en  
» ai pas été la dupe ; car je sais que son système  
» favori est que la France est trop puissante, et  
» qu'il faut travailler à l'abaisser. Il avoit voulu  
» faire un voyage ici ; mais je trouvai le moyen  
» de l'empêcher. Ce qui est le plus fâcheux, est  
» que, par principe et par profession, il n'a au-  
» cune religion ».

(Décembre 1740).

« Le roi de Prusse, qui craint beaucoup la  
» puissance du roi, le recherche fort en appa-  
» rence. Mais peut-on se fier à un roi qui fait  
» tout le contraire de ce qu'il a publié dans son  
» *Anti-Machiavel*, et qui va même plus loin que  
» le pernicieux auteur qu'il fait semblant de ré-  
» futer ? Ajoutez à toutes ces réflexions que,

» quoiqu'il affecte l'irreligion, il veut qu'on le  
» croie protestant, et qu'il se fera honneur d'être  
» tre à la tête de ceux qui professent cette secte ».

( *Ibid* ).

« Le roi de Prusse est indéfinissable, et son  
» caractère est encore une énigme; il m'accable  
» de marques d'amitiés et d'estime, et je ne m'y  
» fie pas; je le mettrai bientôt à l'épreuve. Entre  
» nous, je n'ai lu de son *Anti-Machiavel* qu'une  
» quarantaine de pages, et j'en pense comme  
» votre éminence. J'y trouve du faux en tout;  
» et, en voulant établir de grands principes, il  
» s'en éloigne en les contredisant. Il est de lui  
» et non de Voltaire, quoiqu'ils se ressemblent  
» tous deux par leur irreligion ».

( Janvier 1741 ).

« Si j'étois d'humeur à faire le parallèle des  
» belles protestations que le roi de Prusse m'a  
» faites dans ses lettres avec ses actions, j'aurois  
» de quoi le couvrir de honte, supposé qu'il en  
» soit susceptible.

» Il s'est fait connoître tel qu'il est, et peut-  
» être ne le connoît-on pas encore parfaitement.  
» S'il nous a trompés, ce n'est pas ma faute; car  
» j'ai toujours eu une extrême répugnance à nous  
» lier avec lui, et plus il me marquoit d'estime



» et de bonté, plus les louanges qu'il me pro-  
» diguoit m'étoient suspectes ».

( *Ibid* ).

*L'abbé Franquini.*

« L'abbé Franquini est un menteur, et c'est  
» un nouveau titre à ajouter à son portrait. Il est  
» *chauvelinistissime* (très-dévoué à Chauvelin),  
» aussi bien que son ami le commandeur de So-  
» lar. La lettre, que M. Chauvelin a écrite au  
» cardinal Lambertini, lui ressemble parfaite-  
» ment par l'air de fausseté qui y est répandu ».

( Décembre 1740 ).

☞ « L'abbé Franquini est ce qui s'appelle un fri-  
» ponneau, uniquement occupé de son intérêt ;  
» je ne serai jamais surpris de ses mauvaises ma-  
» nœuvres ».

*Jésuites.*

« Les jésuites commencent à se livrer au bel-  
» esprit, ils achèveront de se décréditer par là ».

( Novembre 1739 ).

« Les jésuites se perdront en France par l'a-  
» narchie qui y est, et par le bel-esprit qui a ga-  
» gné la jeunesse, qui croit par là se faire un  
» nom dans le monde; le père Berruyer est un

» de ceux que je crains qu'ils ne fassent du tort  
» à la compagnie ».

(*Ibid*).

« Il est fâcheux que les jésuites baissent de  
» crédit, parce qu'il faut convenir qu'il n'y a  
» presque qu'eux qui défendent l'église, et ils  
» sont les seuls prédicateurs qui nous restent. Ils  
» m'étoient très-peu favorables sous le feu roi,  
» et m'en avoient donné des preuves bien con-  
» vaincantes. Mais je crois qu'il est du bien de la  
» religion de les soutenir, et je le fais efficace-  
» ment, sans rancune; les oppositions qu'ils trou-  
» vent à la cour de Rome marquent que les jan-  
» sénistes y trouvent sous main beaucoup de  
» protecteurs; car il faut dire, à l'avantage des  
» premiers, que les jansénistes croiroient avoir  
» tout gagné, s'ils les pouvoient terrasser; il n'est  
» pas mauvais, d'ailleurs, que les jésuites ne do-  
» minent pas jusqu'à un certain point; ils en vau-  
» dront beaucoup mieux, quand ils ne seront  
» pas les maîtres ».

(Février 1740).

« Les jésuites ne justifient que trop tous les  
» jours l'opinion que cette compagnie est radi-  
» calement dévouée à la maison d'Autriche; il  
» faut pourtant convenir qu'on ne peut point se  
» plaindre des jésuites de France, quoique je

» ne voulusse pas répondre du fond de leurs  
» cœurs ».

(Janvier 1741).

« Votre éminence pense bien juste sur les sé-  
» minaires donnés aux jésuites.

» Mais l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

» Cette compagnie se perdra par les journaux de  
» Trevoux, qui donnent aux jeunes gens qui  
» ont de l'esprit, trop de connoissance des livres  
» anglois, et d'ailleurs ils sont *acéphales* en  
» France. Il n'y a plus parmi eux de subordina-  
» tion. Ce sont eux seuls, pourtant, de tous les  
» religieux, sur qui on puisse compter ».

(1741).

« Le gouvernement despotique, et la subor-  
» dination absolue qui constituoient la société  
» des jésuites, sont entièrement perdus, et je  
» vois qu'il en est quasi à Rome comme en  
» France, où ils vivent dans une espèce d'anar-  
» chie; les provinciaux ont besoin d'adresse pour  
» se faire obéir ».

#### *Oratoriens.*

« Rien n'est mieux que la réponse de votre  
» éminence au père de La Vallette; c'est une  
» congrégation de qui on peut dire : *A plantá*

» *pedis usque ad verticem non est sanitas*, et  
 » ce seroit un grand bien si on pouvoit la dé-  
 » truire. Les sujets même leur manquent, et ils se  
 » sont avisés de prendre de jeunes ecclésiasti-  
 » ques habillés comme eux, qu'ils font régens  
 » dans leurs classes, sans y être agrégés que par  
 » l'habit et le collet. Depuis trois ans je n'ai pas  
 » voulu permettre au général de venir à Versail-  
 » les saluer le roi, ainsi qu'ils avoient coutume  
 » de faire ».

(Janvier 1741).

#### *Carmes et cordeliers.*

« Les carmes de France pensent assez bien sur  
 » la doctrine; mais ils continuent à conserver la  
 » réputation qu'ils ont acquise, et qui va pres-  
 » que de pair avec celle des cordeliers ».

(Décembre 1741).

#### *Benoit XIV.*

« Le pape est gai, et dit souvent de bons mots  
 » qu'il ne se refuse pas quand ils se présentent.  
 » Le cardinal Valenti en lâche aussi de son côté;  
 » ainsi cela fera un pontificat gaillard ».

(Avril 1740).

« Nous pouvons dire du pape comme disoit  
 » Cicéron : *Lepidum habemus pontificem*.

» Le pape est mieux instruit qu'un autre du  
 » chemin qui conduit au paradis, et il ne se  
 » trompera pas sur ceux qui prétendent y être  
 » admis ; je ne crois pas qu'il imite Clément XIII,  
 » qui avoit fait presque autant de saints que d'é-  
 » vêques *in partibus* ».

(*Ibid.*).

*La reine de Hongrie et l'Empereur.*

« La reine de Hongrie est dans le cas d'une  
 » boutique à qui la mort du chef n'apporte au-  
 » cun changement quand les garçons gouver-  
 » nent à sa place ; elle a le même conseil, et il  
 » n'est pas étonnant qu'elle agisse comme fai-  
 » soient ses ancêtres.

» La reine de Hongrie est jolie, et a de l'es-  
 » prit, avec pourtant la hauteur de la maison  
 » d'Autriche : son mari la gâte, et lui fait beau-  
 » coup de tort. Il est faux, et nous hait souve-  
 » rainement. Croiriez-vous bien qu'il s'est servi  
 » de l'estampille du dernier empereur, pour  
 » décider beaucoup d'affaires après sa mort, et  
 » cela est prouvé » ?

(1741).

*Albéroni.*

« Le cardinal Albéroni est un homme sans  
 » suite, et sur lequel je crois qu'il seroit difficile

» de compter ; il m'a écrit pendant deux ans as-  
» sez régulièrement, de sa main, de grands rai-  
» sonnemens sur les affaires dont je n'ai pas été  
» charmé ».

( Novembre 1739 ).

« Il n'y a rien dont je ne le croie capable pour  
» tâcher de faire une figure à quelque prix que  
» ce soit.

» Il y a peu de fond à faire sur le cardinal Al-  
» béroni, qui aime *a far romore*, et ne cherche  
» qu'à jouer un personnage ».

( 1740 ).

#### *Philippe V.*

« La nouvelle qu'on avoit débitée sur le roi  
» d'Espagne, qu'il avoit une maîtresse, est des-  
» tituée de toute vraisemblance, et il est non-  
» seulement insensible, mais en vérité nul ».

( *Ibid* ).

#### *Le cardinal d'Auvergne.*

« Je n'ai rien à ajouter à ce que votre émi-  
» nence me dit de M. le cardinal d'Auvergne, si  
» ce n'est que je souhaiterois fort que la céré-  
» monie d'ouvrir la bouche aux cardinaux fût  
» réelle, parce qu'elle supposeroit qu'elle seroit  
» fermée jusque-là. Je meurs de peur qu'il ne



» lui échappe bien des pauvretés qui feroient  
» tort à la nation ».

(*Ibid*).

*Le duc de Saint-Aignan.*

« Je ne connois que trop le peu de considé-  
» ration que M. de Saint-Aignan s'est attiré à  
» Rome, je ne pourrois que répéter ce que j'ai  
» déjà eu l'honneur de vous mander, que je vou-  
» drois bien trouver un prétexte honnête pour  
» le faire revenir, et que jusqu'ici il ne s'en est  
» pas rencontré ».

(Janvier 1740).

« Je conçois que le duc de Saint-Aignan vous  
» cause bien des tracasseries ; mais en lui con-  
» fiant de temps en temps des choses qui ne se-  
» ront point essentielles, et dont il ne pourra  
» abuser, peut-être pourrez-vous venir à bout  
» de parer bien des coups de sa part.

(Mars 1740).

« M. le duc de Saint-Aignan promet à M. A-  
» melot une entière soumission aux ordres qu'il  
» a reçus du roi. Si vous me demandez que j'en  
» sois caution, je vous répondrai, sans hésiter,  
» que non ; car le caractère de dévot ne compa-  
» tit pas toujours avec la sincérité ».

(Avril 1740).

« Pour détruire les fausses instructions qu'a

» faites M. de Saint-Aignan , je ne sache plus  
 » d'autre remède que de faire écrire , sur la por-  
 » te de son hôtel, en gros caractères : *Igtorance*  
 » *plénière* ».

(*Ibid*).

« Je ne suis point du tout surpris de la vision  
 » très-visionnaire, assurément, qu'avoit eue M. le  
 » duc de Saint-Aignan d'être cardinal ».

(Juin 1741).

#### *Le cardinal de Polignac.*

« Si M. le cardinal de Polignac pense, comme  
 » il dit, il ne repassera pas les monts, et il assis-  
 » tera à toutes les académies, sans songer qu'il a  
 » un archevêché depuis quinze ans, qu'il traite  
 » comme s'il étoit *in partibus* ».

(Janvier 1740).

« Le fort du cardinal de Polignac étoit de  
 » bien écrire et de bien parler; mais on pouvoit  
 » dire de lui : *Utinam ingenio proprio scripsis-*  
 » *set aliena!* j'ajouterois volontiers *egisset* ».

(Novembre 1741).

#### *Le cardinal Passionei.*

« Je crois Passionei très-dangereux , parce  
 » qu'il joint l'hypocrisie à ses autres mauvaises  
 » qualités; et je n'ai pas oublié ce que feu M. le

» cardinal d'Estrées m'avoit dit de son caractè-  
» re ».

(Mars 1740).

« Je vous ai assez entretenu du cardinal Pas-  
» sionei, et son caractère de duplicité, de vani-  
» té et d'hypocrisie, me le rend fort méprisable.  
» Il est bien connu à Vienne ; et, si j'en crois  
» M. de Lichtenstein (ambassadeur), il y est  
» détesté ».

(Octobre 1740).

« Passionei me paroît un homme bien dange-  
» reux, et je ne puis oublier qu'à Utrecht il pro-  
» fessoit le théisme pour plaire au prince Eu-  
» gène ».

(Avril 1741).

### *La cour de Rome.*

« La nouvelle Rome conserve encore beau-  
» coup de maximes de l'ancienne, dans le temps  
» de sa décadence : elle regarde un grand cou-  
» rage, même dans les entreprises criminelles,  
» comme une vertu ».

(Août 1740).

### *La prélature.*

« Je crois la réforme de la prélature très dif-  
» ficile, car tout le monde convient qu'elle est

» non-seulement gâtée du côté des mœurs, mais  
 » même du côté de l'esprit, et que les livres  
 » anglois y ont communiqué leur venin ».

( Septembre 1740 ).

*Le chancelier d'Aguesseau.*

« M. le chancelier est certainement très-ha-  
 » bile, et a de grandes lumières; mais, à force  
 » d'en avoir, il trouve des difficultés à tout, et  
 » il est élevé dans la crainte de Dieu et des par-  
 » lemens ».

( Mars 1741 ).

« M. le chancelier a, par lui-même, de très-  
 » bonnes intentions, et est bon constitutionnai-  
 » re; mais il est foible, parlementaire et timide.  
 » Les curés de Paris, et les noirceurs des jan-  
 » sénistes, lui font peur, et cela n'est pas sans  
 » raison, car le parti est capable de tout entre-  
 » prendre ».

( Janvier 1741 ).

« Il est un peu trop serviteur des parlemens;  
 » il s'y mêle même un peu de crainte de se  
 » brouiller avec eux; il devrait pourtant être  
 » corrigé de ses ménagemens, car celui de Pa-  
 » ris manque souvent de considération pour lui;  
 » il est absolument livré à M. le procureur gé-

» néral, qui est beaucoup plus fin que lui, et  
» cherche à s'accréditer à ses dépens ».

(Août 1742).

*L'Histoire Ecclésiastique de l'abbé Fleury.*

« Je vous dirai confidemment que j'ai toujours  
» trouvé dans l'Histoire Ecclésiastique de l'abbé  
» Fleury, beaucoup de choses reprehensibles,  
» principalement par rapport à l'acharnement a-  
» vec lequel il relève les moindres choses qui sont  
» quelquefois peu exactes dans les lettres des pa-  
» pes, mais encore plus sur l'affaire de saint  
» Thomas de Cantorbéry, dont il taxe la con-  
» duite de témérité contre les lois et les maxi-  
» mes de la France, c'est-à-dire de celles que le  
» clergé a toujours adoptées. Il y a aussi quel-  
» qu'infidélité dans les extraits qu'il a donnés  
» des ouvrages de saint Augustin, sur lesquels  
» il s'étoit trop confié à un bénédictin de St.-  
» Maur qui en est le véritable auteur; car l'abbé  
» Fleury n'étoit pas théologien, et je lui avois  
» fait des reproches, à lui-même, de ces trois  
» sortes d'excès : il m'avoit prié de lui en don-  
» ner des observations par écrit, mais le temps  
» me manqua, et il mourut. Cela n'empêche pas  
» que je ne trouvasse beaucoup d'inconvéniens  
» à le censurer, parce que cela causeroit un grand  
» feu dans tout le royaume. Ce bon abbé avoit

» été avocat, et en avoit conservé toutes les  
» maximes parlementaires; il faudroit tâcher de  
» borner le zèle de M. le cardinal Corsini à em-  
» pêcher la traduction italienne, sans parler de  
» l'original ».

(Septembre 1739),

*Le cardinal Corsini.*

« Je crois le cardinal Corsini très-honnête  
» homme; mais en même temps je connois trop  
» le monde pour compter, avec sûreté, sur qui  
» que ce soit, quand son intérêt exigera qu'il  
» prenne d'autres liaisons ».

(*Ibid*).

*Abbés françois.*

« Je prie votre éminence de vouloir bien me  
» confier, en honneur et en conscience, la ma-  
» nière dont se sont conduits nos abbés françois  
» à Rome, et sur-tout les abbés de Choiseuil,  
» d'Aydie, Duguesclin et de la Galaizière. Le  
» premier est bon enfant, mais, à ce que je crois,  
» de peu de génie; son frère, évêque de Châ-  
» lons, est très-tolérant, et ils ont eu un docteur  
» très-suspect. Le second est un homme tout  
» mondain et de peu de piété; le troisième a  
» beaucoup d'ambition et de l'esprit, à ce que  
» l'on dit; le quatrième est tout Chauvelin ».

(Octobre 1740).



*Le cardinal de Fleuri.*

« Je ne réponds pas à ce que votre éminence  
» me fait l'honneur de m'écrire de sa main, sur  
» le projet qu'elle a de m'élever à la papauté,  
» parce qu'en vérité je ne puis le croire sérieux,  
» et qu'il faudroit être trop présomptueux ou  
» ignorant des maximes de la cour de Rome,  
» pour y trouver quelque apparence de vérité : je  
» n'en crois pourtant pas moins dans vos senti-  
» mens ; mais votre amitié, dans cette occasion,  
» vous aveugle ».

( Janvier 1739 ).

« Je sens, comme je le dois, les marques de  
» bonté et d'amitié que vous vouliez me donner ;  
» mais de quelque couleur que vous vouliez re-  
» vêtir votre projet de me faire pape, je ne l'ai  
» jamais regardé sérieusement ; et, outre que  
» rien ne seroit plus contraire à ma manière de  
» penser, je n'eusse pu envisager qu'un ridicule  
» dont j'aurois un éloignement infini ».

( Avril 1740 ).

« Ma santé s'affoiblit tous les jours, et mon  
» estomac ne fait quasi plus ses fonctions ; il y a  
» déjà huit mois que ce mal a commencé, et le  
» travail où je suis assujéti, aussi bien que mon

» âge avancé, ne me permettent pas d'espérer  
» qu'il puisse diminuer. Je songe donc très-sé-  
» rieusement à me retirer; je l'ai tenté inutile-  
» ment plusieurs fois; mais j'ai trop de confian-  
» ce aux bontés du roi, pour qu'il me refuse  
» cette grâce, par la connoissance du dépérisse-  
» ment entier de mes forces.

» Votre éminence connoît trop depuis long-  
» temps le cas que je fais de ses talens et de ses  
» lumières pour être surprise que je pense à l'a-  
» voir pour successeur; mais je n'en parlerai pas  
» que je n'aie auparavant sa réponse sur ce qu'el-  
» le pense elle-même de cette proposition. Il ne  
» faut pas que votre éminence soit effrayée du  
» poids de cette place. Elle demande des soins  
» et de l'application; mais, avec un ordre suivi,  
» tout devient facile.

» Ce qui me paroît le plus nécessaire dans le  
» commencement, est d'avoir un homme de  
» confiance et capable de la soulager; j'ai jeté  
» les yeux sur M. d'Argenson, le cadet, que le  
» roi voudroit bien mettre dans son conseil, et  
» sur lequel votre éminence pourroit se reposer  
» d'une grande partie des détails. Il a beaucoup  
» d'esprit, il est très-bien intentionné par prin-  
» cipes, et zélé pour les affaires de la religion.  
» Il est doux, et d'un commerce très-aimable; il  
» m'a paru, dans toutes les occasions où il a été

» question de votre éminence, qu'il l'honorait,  
 » et en pensoit très-favorablement.

» J'ai le cœur françois, j'aime ma patrie, et je  
 » suis tendrement attaché au roi; je ne le quit-  
 » terai qu'avec regret, et forcé par mes infirmi-  
 » tés et par mon âge. Ma retraite ne diminuera pas  
 » mes sentimens, qui sont légitimes, et je don-  
 » nerois ma vie pour son honneur et pour sa  
 » gloire; mais je ne pourrois plus lui être utile  
 » autant qu'il le faudroit, et il est prudent de  
 » prendre son parti, pour ne pas s'exposer à  
 » tomber dans un délabrement de santé, d'esprit  
 » et de corps, qui seroit aussi déshonorant pour  
 » moi que préjudiciable à l'état.

» Votre éminence est dans la maturité de l'â-  
 » ge, et elle a toute la vigueur de son esprit. On  
 » se doit tout entier à son maître et à sa patrie.  
 » Vos intentions sont droites; il faut seulement  
 » travailler à les faire connoître au public. On  
 » va bien loin quand on a gagné ce point impor-  
 » tant (\*).

(24 juillet 1742).

(\*) Le cardinal de Tencin refusa; mais, bientôt après, lui et le comte d'Argenson furent faits ministres, le même jour (25 août). Le cardinal voulut se faire un mérite, auprès du comte, d'avoir contribué à le faire nommer, et, pour cet effet, il lui communiqua, par copie, la lettre du cardinal de Fleuri, et la réponse à cette lettre; mais il y ajouta un

article qui n'étoit pas dans l'original, et qu'il n'auroit eu garde d'y mettre, pour ne pas rendre son refus suspect de dissimulation au cardinal de Fleuri, tout détail étant inutile quand on refuse sincèrement.

*Article ajouté.* « Au reste, si la vue de votre éminence » avoit lieu, elle ne pourroit me proposer un secours plus » conforme à mon inclination et à mon goût que M. d'Ar- » genson ». (*Note de Duclos*).

---

Bons mots, anecdotes, souvenirs, réflexions, etc.

*Le comte de Grammont.*

LE Grammont, dont les Mémoires ont été écrits par Antoine Hamilton, son beau-frère, étoit un roué de la première classe, avec beaucoup d'esprit et très-mordant; il étoit redouté des ministres même, parce qu'il amusoit le roi. Il étoit frère de père du maréchal de Grammont. Sa mère étoit sœur de Bouteville, décapité pour duel, en 1628. Il mourut à quatre-vingt-six ans. Ce fut lui qui vendit quinze cents livres le manuscrit où il est si clairement traité de fripon. Fontenelle, censeur de l'ouvrage, refusoit de l'approuver, par égard pour le comte de Grammont. Celui-ci s'en plaignit au chancelier, à qui Fontenelle dit les raisons du refus d'approbation. Le comte de Grammont, moins délicat sur son honneur, et ne voulant pas perdre les quinze cents livres, força Fontenelle d'approuver pour l'impression; je tiens le fait de Fontenelle même.

La comtesse de Grammont étoit une femme

du plus grand air, de beaucoup d'esprit et de vertu, et fort considérée de Louis XIV.

*Hervé, évêque de Gap.*

Hervé, nommé évêque par ses missions et la sainteté de sa vie, se livra à la plus scandaleuse à cinquante ans. Le cardinal Le Camus lui en faisant des reproches : *Vous finissez comme j'ai commencé, dit l'évêque, et moi je finis comme vous avez commencé, bien fâché de ne pas m'en être avisé plutôt.* Il avoit été conseiller de grand'chambre. Le scandale de son libertinage fut si public, que le roi l'exila dans un couvent; il ne vouloit pas se démettre de son évêché, et ce prince, pour éviter l'éclat d'un concile provincial, qui auroit sûrement déposé cet évêque, en obtint enfin sa démission, moyennant vingt mille livres de pension, avec lesquelles Hervé continua le même train de vie à Paris, jusqu'à ce que la vieillesse et l'impuissance de l'âge le remissent dans la dévotion.

*Cadenat.*

Le cardinal d'Estrées, mort en 1714, ayant cédé son évêché de Laon à son neveu, en 1681, prit un brevet de conservation des honneurs de la pairie(\*), quoique son titre de cardinal les lui

(\*) D'Aubigné ou d'Aubigny, parent réel ou adoptif de



donnât et au delà ; le jour de la réception de ce neveu au parlement, le cardinal donna un repas à trois princes du sang, et aux pairs qui s'étoient trouvés à la réception. L'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre, aperçut, en se mettant à table, trois cadenats que les princes avoient fait apporter, et les fit ôter en disant : *Il est plus aisé d'en ôter trois que de trouver sur-le-champ le nombre qu'il en faudroit pour tout ce que nous sommes ici de pairs.* Les princes prirent le parti d'en rire. J'ai vu aux états de Bretagne, en 1746, à des repas dont j'étois, le duc de Penthièvre avoir toujours son cadenat à table, en présence du duc de Rohan, président de la noblesse. Je connois tels ducs et pairs, qui auroient plutôt fait faire un cadenat de bois, faute d'autres, que de souffrir ou de ne pas partager cette distinction.

*L'abbesse de Maubuisson et l'abbesse de Poissy.*

L'abbesse de Maubuisson, fille de Frédéric V, électeur palatin, et d'une fille de Jacqueline de Maintenon, ayant été transféré de l'évêché de Noyon à l'archevêché de Rouen, eut aussi un brevet de conservation des honneurs de la pairie. C'en est le premier exemple pour un pair ecclésiastique ; car on ne doit pas compter le cardinal d'Estrées à cause de sa dignité.

ques I.<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, et dont la naissance étoit le moindre mérite, pria madame de Chaulnes, abbesse de Poissy, d'assister à une bénédiction d'abbesse qui devoit se faire à Maubuisson; celle-ci fit dire qu'elle n'y pouvoit aller, à moins que madame de Maubuisson ne s'engageât à lui donner la main. *Dites à madame de Poissy,* répondit madame de Maubuisson, *qu'elle n'ait point d'inquiétude : depuis que je suis religieuse, je ne distingue plus ma main droite de ma gauche, que pour faire le signe de la croix.*

*Le duc de Lesdiguières.*

Le dernier duc de Lesdiguières, commandant à Lyon, y donnoit de son carrosse la bénédiction aux passans; étant fort vieux, il se maria. Le cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, et oncle de celui de Metz, demanda au vieux duc pourquoi il se marioit. — *Pour avoir des enfans.* *Mais,* dit le cardinal, *votre femme est bien vertueuse.*

*Saumeri.*

Le chevalier de Saumeri, passant à Rome, alla aussitôt saluer le pape Innocent XII, puis de là à St.-Pierre, et dès la porte : *N'est-ce que cela?* dit-il; et partit sur-le-champ sans coucher à Rome. Le pape ne pouvoit s'empêcher d'en parler

souvent, et avec raison. Saumeri auroit pu prendre pour sa devise : *Nil admirari*.

*Clermont.*

Clermont-Tonnerre, neveu du glorieux évêque de Noyon, étoit attaché à la maison d'Orléans, et disoit qu'il ne savoit pourquoi il y restoit. *Madame* (mère du régent), ajoutoit-il, *est le plus sot homme du monde, et Monsieur la plus sottte femme.*

*Delphini.*

Delphini, nonce en France, en 1705, avoit des mœurs très-peu régulières; Louis XIV lui fit dire ce qu'il pensoit de sa conduite. Delphini fit répondre qu'il étoit obligé au roi, mais qu'il n'avoit jamais pensé à être cardinal par la protection de la France, continua de vivre comme il faisoit, et reçut enfin la barette de la main du roi.

*L'empereur Léopold.*

L'Empereur, mort en 1705, aimoit passionnément la musique, et en composa d'agréable, telle que la parodie : *Quel caprice*, etc. Étant près de mourir, après avoir fait ses dernières prières avec son confesseur, il fit venir sa musique, et expira au milieu du concert.

*La marquise de \*\*\*.*

La marquise de \*\*\* étoit aimée à la fois par M. le Prince, fils du grand Condé, et par le comte de Rouci, et les trompa tous deux. Le prince s'étant aperçu de l'infidélité, la traita comme elle le méritoit. Pour prouver son innocence et le calmer, elle lui offrit de faire assassiner le comte de Rouci; le prince en eut horreur, et avertit Rouci, et tous deux l'abandonnèrent. C'étoit elle qui, ayant été arrêtée dans un bois par des voleurs, ne fut que violée, si l'on peut dire violée en parlant d'elle, et sur ce qu'on lui demanda ce qu'elle pouvoit dire à ces gens-là, dans le moment de leurs caresses, répondit qu'elle disoit : *Mon cher voleur.*

*Charpin, évêque de Limoges.*

Charpin écrivit une lettre si apostolique à Louis XIV, sur la misère des peuples, que ce prince en fut peiné au point d'en être malade. Madame de Maintenon fit écrire là-dessus à l'évêque par un secrétaire d'état, à qui le prélat répondit si hautement que madame de Maintenon crut lui imposer en écrivant elle-même; mais elle en reçut une réponse qui ne l'engagea pas à répliquer.

*Justice d'autrefois.*

• Dans le temps que nous commençons à nous policer, mais que nous n'étions pas encore polis, on voyoit faire en France des actes de justice dont nous avons perdu l'usage plutôt que les occasions.

- Pierre de Brosse, lorrain, d'abord chirurgien de saint Louis, pendant les croisades, et ministre sous Philippe-le-Hardi, fut pendu à Montfaucon, qu'il avoit fait rétablir. Les ducs de Bourgogne et de Lorraine, et Robert, comte d'Artois, honorèrent cette exécution de leur présence (1217). S'il s'en faisoit une pareille de nos jours, je crois que les places seroient chères.

Enguerrand de Marigni, autre réparateur de Montfaucon, fils d'un paysan, et ministre sous Louis Hutin, accusé d'avoir altéré les monnoies, d'avoir augmenté les impôts, détourné de grandes sommes, d'avoir dégradé les forêts du roi, et reçu de l'argent des ennemis, fut pendu, en 1315, audit Montfaucon, où le corps resta jusqu'au règne de Philippe-le-Bel, qui le rendit à l'archevêque de Sens, frère d'Enguerrand. Il resta quelque temps en dépôt aux Chartreux de Paris, d'où il fut transporté dans l'église du village d'Escouy, au Vexin Normand, qu'il avoit

fait bâtir, et où l'on voit encore son tombeau. Le comte de Valois, principal accusateur d'Enguerrand, fit réhabiliter sa mémoire. Ses richesses ne furent pas sans doute les meilleures preuves de son innocence; et le comte de Valois pouvoit fort bien avoir des remords d'avoir sacrifié à sa haine particulière un homme qui pouvoit l'être simplement à la justice.

Gérard de La Guerre, auvergnat de basse naissance, parvenu à être surintendant et grand trésorier sous Philippe-le-Long, et accusé, sous Charles-le-Bel, de concussions, de vol dans les monnoies, et d'aggravations d'impôts, expira dans les tortures de la question, en 1322; sept ans avoient suffi pour lui faire oublier le supplice d'Enguerrand. Les grandes places de finance valent à la fois le Pactole et le Léthé.

Alain de Montaigu, fils d'un bourgeois de Paris, et devenu surintendant et grand-maître de la maison du roi, Charles VI, avoit fait deux de ses frères, l'un archevêque de Sens, et l'autre évêque de Paris; marié son fils avec la fille du connétable d'Albret, et ses deux filles à deux des plus grands seigneurs, le comte de Braine et le sire de Craon. La tête tourna, comme de coutume, à Montaigu, et lui fit faire des actions injustes ou insolentes, et vraisemblablement de l'une et de l'autre espèce. Son procès fut instruit



par des commissaires. Ces juges, toujours vils instrumens de ceux qui les emploient, lui firent trancher la tête aux Halles, le mercredi 17 octobre 1409. Il avoit avoué à la question tout ce qu'on voulut.

Il ne faut pas oublier, pour l'honneur des célestins et l'instruction des princes, que François I.<sup>er</sup>, passant à Marcoussy, voulut railler les moines sur le genre de mort de leur fondateur : *Il ne fut pas jugé par la justice*, lui dit un moine. — *Et par qui donc ? — Par des commissaires.*

François I.<sup>er</sup>, frappé de cette réponse, mit la main sur l'autel, et jura de ne faire jamais juger un accusé par des commissaires. Il ne stipuloit pas apparemment pour ses successeurs et leurs ministres.

Jean Doyac, élevé de la boue aux honneurs dûs au mérite, et que la bassesse, l'intrigue et le crime usurpent, gouverneur d'Auvergne; abhorré des peuples, envié par les grands, qui croient avoir le privilège exclusif des honneurs, et quelquefois des moyens que Doyac avoit employés; reconnu complice de plusieurs faits et gestes d'Olivier le Dain, fut fouetté par les rues de Paris, y eut une oreille coupée, et porta l'autre à Montferrand, en Auvergne, lieu de sa naissance, où il avoit été si insolent, et où on lui

coupa celle qui lui restoit, après la même fustigation qu'à Paris. On ne voit plus de ces choses-là dans notre siècle éclairé et poli : ce qui a fait dire au jésuite Daniel, en parlant de la surintendance ou du contrôle des finances : *Poste toujours si ambitionné, et jusqu'alors si dangereux.* Il a conservé de nos jours la première épithète, il a perdu la seconde.

J'ai lu quelque part qu'il y a un pays où, dans les grandes calamités, on sacrifie un prêtre, et, malgré ce désagrément du sacerdoce, le clergé est toujours complet. Il faut que le métier soit bien bon d'ailleurs. J'en dirois autant de la surintendance d'autrefois.

Fouquet est le dernier exemple d'un administrateur des finances livré à la justice, à tort ou avec raison. Tous ses successeurs, honorés, enrichis, et laissant après eux des dignités dans leurs familles, doivent faire charitablement penser qu'ils ont été sans reproche.

#### *Le comte d'Argenson.*

Le comte d'Argenson, voyant qu'après le parricide du 5 janvier 1757, le confesseur n'avoit pu faire renvoyer madame de Pompadour, apporta un jour, dans le cabinet de cette dame, où le roi alloit venir, des placards que lui d'Argenson, produisoit comme affichés dans Paris, et

qu'il avoit fait arracher. Ces placards pouvoient intimider le roi, et par contre-coup réfléchir sur madame de Pompadour. Le ministre feignoit d'être horriblement peiné d'être obligé de les montrer au roi; l'abbé de Bernis (car il n'étoit pas encore cardinal) lui dit plaisamment : *Ceux qui ont affiché ces placards savoient bien qu'ils ne seroient pas pris.*

*Voltaire et madame de Pompadour.*

Voltaire ayant donné à madame de Pompadour une copie de son histoire de la guerre terminée, en 1742, par la paix d'Aix-la-Chapelle, finissoit ainsi l'histoire :

« Il faut avouer que l'Europe peut dater sa félicité du jour de cette paix. On apprendra avec surprise qu'elle fut le fruit des conseils pressans d'une jeune dame du plus haut rang, célèbre par ses charmes, par des talens singuliers, par son esprit et par une place enviée. Ce fut la destinée de l'Europe dans cette longue querelle, qu'une femme la commençât, et qu'une femme la finît; la seconde a fait autant de bien que la première avoit causé de mal, s'il est vrai que la guerre soit le plus grand des fléaux qui puissent affliger la terre, et que la paix soit le plus grand des biens qui puissent la consoler ».

C'est madame de Pompadour qui me montra cette histoire manuscrite avec une sorte de complaisance ; elle ne doutoit pas que cet article ne fût un jour imprimé.

*Deuils de cour.*

Il falloit, sous Louis XIV, être de la cour, ou domestique, pour en porter les deuils ; il n'étoit permis de draper qu'aux gens titrés, officiers de la couronne, ou grands officiers des maisons du roi, de la reine et des filles de France. On trouva ridicule, en 1711, à la mort du Dauphin, que quelques magistrats du conseil eussent pris des pleureuses ; et à la mort de la reine de Pologne, belle-mère du roi, en 1747, les fermiers généraux en prirent par délibération ; les receveurs généraux n'en prirent point. On en voit aujourd'hui à des gens fort au-dessous de la bonne bourgeoisie : le premier président de Mesmes fut le premier, et alors le seul de son état, qui drapa à la mort du roi, en 1715.

Avant 1746, on ne connoissoit point de deuils de cour dans les provinces. La Dauphine, infante d'Espagne, première femme du Dauphin, étant morte cette année, son deuil duroit encore lorsque les états de Bretagne s'assemblèrent à Rennes. Ceux des gentilshommes qui habitent ordinairement Paris, ayant paru en deuil aux

états, en trois jours tout fut en noir. Depuis cette époque, tous les deuils de cour sont devenus d'émulation. Les commandans des principales villes les ordonnent à ceux qui sont sous leurs ordres, et dans Paris on voit aujourd'hui jusqu'aux perruquiers en noir, quand ils suspendent leurs fonctions, et croient devoir être décemment vêtus.

*Épitaphe du duc de Buckingham.*

A propos de deuil, voici l'épitaphe que le duc de Buckingham avoit composée pour lui, et qu'il vouloit qu'on mît sur son tombeau :

*Pro rege sæpè, pro republicâ semper. Dubius, non improbus vixi. Incertus, non perturbatus morior. In Deo confido. Christum advenror. Ens entium, miserere meî.*

Atterbury, évêque de Rochester, lorsqu'il fut question de mettre cette épitaphe sur le tombeau de Buckingham, à Westminster, s'y opposa, et il y eut à ce sujet beaucoup de débats et d'écrits ; mais, à la fin, Atterbury obtint qu'on la changeât, et qu'on la mît telle qu'on la lit aujourd'hui :

*Dubius, sed non improbus vixi. Incertus morior, non perturbatus. Humanum est nescire et errare. Deo confido omnipotenti et benevolentissimo. Ens entium, miserere meî.*

La première est médiocrement chrétienne, la seconde n'est pas médiocrement plate.

Le comte de Tessin, gouverneur du prince royal de Suède, après avoir été comblé d'honneurs pendant le cours d'une longue vie, et avoir paru le plus heureux des hommes, a ordonné qu'on mît sur sa tombe : *Tandem felix.*

*Autre épitaphe singulière.*

Un homme de beaucoup d'esprit, apparemment, qui, toute sa vie, avoit eu une dévotion particulière pour la Sainte-Vierge, s'étoit fait enterrer sous le seuil d'une église qui lui étoit dédiée, avec cette épitaphe :

Ni dedans, par respect,  
Ni dehors, par amour.

*Courcillon.*

Courcillon, fils du marquis de Dangeau, étoit fort pressé, par son père et sa mère, de se confesser avant qu'on lui coupât la cuisse, pour une blessure reçue à Malplaquet. Courcillon, pour s'en débarrasser, demanda le père de La Tour, général de l'Oratoire, et cité comme grand janséniste. Le père et la mère, trop courtisans pour produire un confesseur si suspect au roi, n'en parlèrent plus : la mère étoit pourtant aussi



vraiment dévôte qu'on peut l'être à la cour; mais le roi sur tout.

En parlant de confesseur, le maréchal de Duras, mort en 1704, disoit au roi qu'il comprenoit bien qu'un roi trouvât un confesseur qui gaignoit assez dans ce monde pour se damner dans l'autre; mais qu'il ne comprenoit pas que ce confesseur en trouvât un pour lui.

*L'abbé de Vateville.*

L'abbé de Vateville, frère du baron, ambassadeur à Londres, grand-oncle de celui d'aujourd'hui, beau-frère du comte de Maurepas, fut d'abord colonel du régiment de Bourgogne pour le roi d'Espagne, Philippe IV, et se distingua par plusieurs actions d'éclat. Mécontent d'un passe-droit, il quitta le service, et se fit chartreux. Après avoir fait ses vœux, s'ennuyant de la solitude, il se procura quelque argent de sa famille; sans laisser soupçonner son dessein, fit acheter, par un affidé, un habit de cavalier, des pistolets et une épée; il se travestit une nuit dans sa cellule, et prit le chemin du jardin. Soit hasard, soit soupçon de la part du prieur, ils se rencontrèrent; Vateville le poignarda sur-le-champ, et tout de suite sauta la muraille de l'enclos. On lui tenoit un cheval prêt; il s'éloigna promptement, et ne s'arrêta que lorsqu'il le fal-

lut, pour faire rafraîchir son cheval. Ce fut dans un lieu écarté, où il y avoit pour toute habitation une auberge. Il fit mettre à la broche un gigot et un autre morceau de viande, ce qui étoit tout ce qui s'y trouvoit alors. A peine commençoit-il à manger, qu'un voyageur arrive, et, ne trouvant plus rien, ne doute pas que le premier arrivé ne veuille bien partager un dîner qui paroît suffisant pour deux. Vateville prétend qu'il n'en a pas de trop, la querelle devient vive, et le nouveau venu s'empare d'un des deux plats. Vateville, ne pouvant le lui arracher, tire un de ses pistolets, et lui casse la tête, met l'autre sur la table, et menace l'hôtesse et un valet, qui accourent au bruit, de les traiter de même s'ils ne se retirent. Quoiqu'ils fussent alors les deux seuls dans la maison, cela paroît assez difficile à croire; mais c'est ainsi que Vateville l'a conté plusieurs fois depuis. Il achève promptement son dîner, fait amener son cheval, et, le pistolet à main, tient en respect le valet, jusqu'à ce qu'il ait conduit son cheval par la bride, assez loin pour monter en sûreté. Il s'éloigna au plus vite. Sans le suivre sur la route, il suffit de dire qu'il finit par se rendre dans les états du Grand-Seigneur, où il prit le turban, et obtint du service. Il s'y distingua assez pour y devenir bacha, et avoir le gouvernement de quelques

places de la Morée, dans le temps que les Turcs et les Vénitiens y étoient en guerre. La circonstance fit concevoir à Vateville le projet de rentrer en sûreté dans sa patrie; il négocia avec les Vénitiens, qui obtinrent pour lui, à Rome, l'absolution de son apostasie, sa sécularisation, et un bénéfice considérable en Franche-Comté, au moyen de quoi il leur livra les places dont il étoit maître. Revenu dans sa province, dans le temps que Louis XIV y portoit la guerre, il servit assez utilement la France, pour en obtenir des grâces marquées, et sur-tout un crédit et une autorité respectés à Besançon. L'archevêché étant devenu vacant, le roi l'y nomma; mais le pape, trouvant du scandale à nommer pour archevêque un apostat, renegat et meurtrier publiquement connu, refusa constamment les bulles, et Vateville fut obligé de se contenter, en échange, de deux abbayes et du haut doyenné de Besançon. Il vivoit en grand seigneur, avec un équipage de chasse, une table somptueuse, craint et respecté, allant de temps en temps aux Chartreux, voir ceux de son temps qui vivoient encore. Il mourut en 1710, âgé de quatre-vingt-dix ans : tant la tranquillité d'âme et la bonne conscience contribuent à la santé.

Voici le portrait qu'en fait Pelisson dans son histoire manuscrite de la conquête de la Fran-

che-Comté, en 1668 : « Un tempérament froid » et paisible en apparence, ardent et violent en » effet; beaucoup d'esprit, de vivacité et d'im- » pétuosité au dedans, beaucoup de dissimula- » tion, de modération et de retenue au dehors. » Des flammes couvertes de neige et de glace. » Un grand silence ou un torrent de paroles » propres à persuader; renfermé en lui-même, » mais comme pour en sortir au besoin avec plus » de force. Tout cela exercé par une vie pleine » d'agitations et de tempêtes, propre à donner » plus de fermeté et de souplesse à l'esprit ».

*Potier de Novion.*

Le premier président de Novion, nommé en 1677, falsifioit les arrêts à la signature: les juges lui firent l'affront et la justice de lui donner un témoin pour y assister. Quelquefois, après avoir recueilli les avis à voix basse, il énonçoit à son gré, chaque côté des juges s'étonnant que le côté opposé pût être absolument d'un avis contraire à celui qui avoit été unanime ou presque général dans l'autre partie. Un des juges interpella Novion, dans une affaire de marguillerie. Novion, qui avoit prononcé contre la très-grande pluralité, se mit à rire, et dit qu'un premier président pouvoit bien peu, s'il ne pouvoit pas faire un marguillier. La plaisanterie ne réus-

sit pas. Tout ce qui avoit précédé fut relevé avec éclat , et il auroit été hautement chassé, si le duc de Gesvres (Potier), son cousin, n'eût obtenu du roi que Novion donneroit simplement sa démission ; on en avoit pendu de moins coupables, mais ce n'étoit pas de ceux qui font pendre. Harlai le remplaça en 1689. Le petit-fils de Novion fut premier président en 1723 ; celui-ci étoit un juge intègre, ne garda sa place qu'un an, et la quitta par dégoût des affaires ; c'est lui qui est l'auteur du libelle contre plusieurs ducs et pairs, ouvrage plein de méchanceté et d'ignorance.

*Le comte et abbé de Clermont.*

Lorsque le comte de Clermont, prince et abbé, fit sa première campagne, il voulut bien recevoir du pape une permission de porter l'épée. L'abbé de La Rochefoucauld en avoit fait autant. Le prince Eugène s'en étoit passé, et cependant il se servit assez bien de son épée.

*Le prince de Montbéliard.*

Le prince de Montbéliard, n'ayant point d'enfans de sa femme, laissa ses états à un bâtard qu'il avoit eu de la baronne de Sponce, et le maria à une bâtarde qu'il avoit eue de la baronne de l'Espérance. Le duc de Wirtemberg les en chassa, et le conseil aulique les déclara bâ-



tards. Ceux-ci, frère et sœur, voulurent en appeler au parlement de Paris. L'affaire fut entamée, mais elle fut arrêtée sur les plaintes de l'Empereur. La princesse de Carignan s'intéressoit vivement pour ce couple incestueux, parce qu'ils s'étoient faits catholiques.

*Fagon.*

Fagon, premier médecin de Louis XIV, ayant obtenu l'expectative de la première place d'intendant des finances, celle de Poulletier vauqua en 1711. Fagon, à qui le roi l'offrit, déclara qu'il ne vouloit point en priver le fils, et qu'il aimoit mieux n'en jamais avoir.

Celle de Dubuisson ayant vauqué en 1714, elle fut donnée au fils de Fagon. Le frère de celui-ci fut d'abord évêque de Lombes, et succéda à dom Côme, feuillant, en 1611. Il passa depuis à Vannes, où il donnoit, tant qu'on vouloit, des dispenses pour mariage, et le parlement les a jugées bonnes.

*D'Aligre.*

Le premier d'Aligre connu, étoit petit-fils d'un apothicaire de Chartres; il fut tuteur onéraire (le Moréri, où l'on fait mettre ce que l'on veut, dit honoraire) du fils du comte de Soissons, puis conseiller au grand conseil, et enfin chancelier de France, en 1624.



*Pontchartrain.*

Le chancelier de Pontchartrain a été un des hommes qui ont eu le plus d'esprit, de savoir, de vertu et de courage mêlé d'adresse; nul magistrat ne distingua aussi bien que lui l'esprit, l'objet et le positif des lois, et ne sut si habilement faire fléchir, sous le juste et le vrai, les formes sans paroître les trop heurter. Son petit-fils, le comte de Maurepas, tenoit beaucoup de son aïeul à cet égard, et à beaucoup d'autres. Ayant été obligé de faire quelques réglemens pour nos colonies, et voyant que ce qui pouvoit être bon en France n'étoit pas exactement applicable aux habitans de nos îles, il communiqua le projet au chancelier d'Aguesseau; celui-ci, quoique très-grand magistrat, et peut-être par cela même, ne se seroit pas si volontiers affranchi des formes; mais il ne put s'empêcher de reconnoître l'habileté avec laquelle le comte de Maurepas les avoit écartées, et signa ces réglemens, en disant: *On ne peut être plus régulièrement irrégulier.*

Mais revenons à Pontchartrain. Un nuage de disgrâce procura son élévation: fils d'un président de la chambre des comptes, il ne put obtenir l'agrément de la charge de son père, pour avoir été favorable au surintendant Fouquet,

dont il avoit été un des commissaires. Sans ce refus d'agrément, enseveli dans la chambre des comptes, il étoit perdu pour l'état. La réputation qu'il se fit au parlement de Paris, effaça l'honnête tache qu'il s'étoit faite, et le fit nommer premier président de celui de Bretagne, où il fit aussi les fonctions d'intendant; il y eut des démêlés assez vifs avec le duc de Chaulnes, gouverneur de cette province, et qui, à l'exemple de ses pareils, vouloit étendre le militaire sur le civil; les Bretons ont depuis vu bien pis sous certain petit homme (le duc d'Aiguillon), qui tâche, à toute force, d'être grand. Pendant les disputes du gouverneur et du premier président, le contrôleur-général Pelletier, très-honnête homme, et cherchant le bien, mais se trouvant surchargé de travail, demanda un aide au roi, et lui indiqua Pontchartrain, qu'on fit intendant des finances, et qui ne quitta la Bretagne qu'avec autant de regrets qu'il en laissa.

La guerre de 1688 et les difficultés de fournir aux dépenses effrayèrent Pelletier, qui demanda sa retraite, et fit nommer Pontchartrain à son insçu; celui-ci auroit refusé s'il eût osé, et ne dissimula pas son chagrin d'être dans une place si généralement enviée. A la mort de Seignelay, en 1690, le roi donna de plus à Pontchartrain la place de secrétaire d'état de la ma-

rine et de la maison du roi, et le fit ministre d'état, sans lui permettre de quitter les finances. Ce fut bien malgré ses représentations que la capitation, imaginée par Lamoignon de Baviile, intendant de Languedoc, et dont Pontchartrain prévoyoit l'abus et l'inutilité, fut établie. Enfin le chancelier Boucherat étant mort en 1699, Pontchartrain, moins pour s'élever que pour se débarrasser des finances, demanda et obtint la place de chancelier avec les sceaux. Après la mort de sa femme, en 1714, il remit sa place, premier exemple d'une démission de chancelier en France, et se retira à l'institut de l'Oratoire, où il mourut, en 1727.

*Le cardinal de Fleuri.*

Le cardinal de Fleuri n'étoit pas, par sa naissance, du nombre de ceux qui, sans avoir eu dans leur jeunesse une conduite parfaitement régulière, peuvent la faire oublier bientôt en se conduisant mieux, et parviennent tous à peu près au même but dans l'état ecclésiastique, c'est-à-dire à l'épiscopat et aux abbayes. L'abbé de Fleuri, né dans la bourgeoisie, sentit qu'il n'avoit pas les privilèges des abbés de qualité, et que pour parvenir, il étoit condamné au manège et à l'intrigue : cependant avec de l'esprit et une figure agréable, il aimoit le plaisir, il vou-

loit le goûter, et le plaisir est quelquefois un moyen pour la fortune; mais il étoit obligé d'éviter l'éclat. Il tâcha de plaire aux femmes, et y réussit. Il fut aimé de plusieurs, et n'oublia rien pour en dérober la connoissance au public, et sur-tout au roi. Cette habitude de contrainte, de dissimulation et de cachotterie devint en partie son caractère; et il le porta dans les affaires du gouvernement. Quoique nos ministres, dans les cours étrangères, fussent, par état, chargés des négociations, cela n'empêchoit pas le cardinal de Fleuri d'y avoir des agens secrets inconnus aux principaux ministres. Il envoya, par exemple, Jeannel, homme de mérite, à La Haye, depuis le mois d'octobre 1734 jusqu'en février 1735, négocier un plan de paix avec les puissances maritimes, à l'insçu du marquis de Fénélon, notre ambassadeur en Hollande, où Horace Walpole s'étoit rendu pour le même objet. Il envoya, avec le même mystère, La Baume, à Vienne; et ces négociations servirent de base au traité de paix, conclu en 1736, et publié le 1.<sup>er</sup> juin 1739.

Il est le premier ecclésiastique, non pair, qui ait monté dans le carrosse du roi; ce fut en 1717.

Saumeri, sous-gouverneur, y monta aussi. Le régent dit à Fleuri qu'il lui accordoit cet honneur personnellement, et non comme précepteur, ni comme prélat, ce qui étoit encore plus flatteur :

jamais Fénelon, soutenu de sa naissance et de son mérite, n'eut cet honneur.

*La princesse de Conti.*

La princesse de Conti, mère du prince de Conti d'aujourd'hui (en 1763) disoit à son mari : *Je puis faire des princes du sang sans vous, et vous n'en pouvez faire sans moi.* On dit qu'elle l'a prouvé. C'est elle qui, subjuguée par le comte d'Aginois, entreprit de ressusciter, en sa faveur, le duché d'Aiguillon. Le garde des sceaux, Chauvelin, dévoué à cette princesse, favorisa de tout son pouvoir le procès à ce sujet contre les pairs, dont le plus grand nombre s'opposoit à cette prétention du comte d'Aginois; et le parlement, flatté de faire un duc, puisque le roi l'en laissoit le maître, déclara, par arrêt, le comte d'Aginois duc et pair, en 1731 : le duc d'Aiguillon d'aujourd'hui est le fils de ce duc de création parlementaire. Sur ce qu'on représentoit à la princesse de Conti qu'elle mettoit, dans l'affaire du comte d'Aginois, une vivacité qui pourroit être mal interprétée : *Il y a long-temps, dit-elle, que le public est mon confident.* Ils vivoient en effet ensemble d'une manière à édifier ce public, s'ils avoient été mari et femme.



*Les pères Lallemand et Contencin, jésuites.*

Lorsque les conférences se tenoient à l'abbaye St.-Germain-des-Prés, chez le cardinal d'Estrées, le père Lallemand, jésuite, s'avisa de dire que rien n'étoit plus avantageux à un état que l'inquisition, et qu'il faudroit l'établir en France. Le maréchal d'Estrées, qui, ayant dîné à l'abbaye, se trouvoit à ce prélude de la conversation qui précédoit la conférence, dit au jésuite, avec beaucoup de douceur, que, sans le respect pour la maison, il le feroit jeter par la fenêtre.

Le père Contencin, agent de la société pour leurs affaires de la Chine, et qui y retourna en 1729, dit publiquement qu'avant peu on verroit l'inquisition en France, ou les jésuites chassés: ce n'est pas trop mal prévoir. Ce père Contencin, pour dire une galanterie à madame de Tencin, sœur du cardinal, et qui me le redit en riant, prétendoit que *Tencin*, en chinois, signifie vénérable; dans ce cas, le père Contencin portoit un nom bien singulier pour un jésuite.

*Discours de Louis XIV à monseigneur le Dauphin.*

Ce discours manuscrit est certainement du roi, qui le dicta à Pelisson. Lorsque ce prince, sur la fin de sa vie, fit brûler beaucoup de pa-



piers, le duc, depuis maréchal de Noailles, qui étoit avec le roi, lui demanda avec instance, et en obtint ce discours, qu'il déposa dans la suite à la bibliothèque du roi, le 6 septembre 1758. Quelques jours après la mort de l'abbé d'Olivet, en 1768, il parut un recueil d'opuscules littéraires, dont le discours fait le premier article. J'ai eu la curiosité de confronter l'imprimé avec le manuscrit, qui contient trois cahiers; il est assez conforme aux deux premiers; mais on a supprimé, dans le troisième cahier, plusieurs choses qu'il falloit conserver, ne fût-ce que pour faire voir que Louis XIV n'approuvoit pas les violences contre les protestans. Par exemple, ceci :

« Il me semble, mon fils, que ceux qui vou-  
» loient employer des remèdes extrêmes et vio-  
» lens, ne connoissoient pas la nature du mal  
» causé en partie par la chaleur des esprits, qu'il  
» faut laisser passer et s'éteindre insensible-  
» ment, plutôt que de la rallumer de nouveau  
» par une forte contradiction, sur-tout quand la  
» corruption n'est pas bornée à un certain petit  
» nombre connu, mais répandue dans toutes les  
» parties de l'état ». Et ailleurs : « Les réforma-  
» teurs disoient vrai visiblement en plusieurs  
» choses: le meilleur moyen pour réduire peu à  
» peu les huguenots de mon royaume, étoit de

» ne les point presser du tout par aucune nouvelle rigueur contr'eux ».

On devine par qui et à quel dessein cette suppression a été faite.

*Fouquet de La Varenne.*

Fouquet de La Varenne, qui d'abord étoit garçon de cuisine chez Catherine, duchesse de Bar, sœur de Henri IV, parut assez intelligent à ce prince, pour qu'il le chargeât du département de la galanterie, poste plus lucratif qu'honorable. Il fit en peu de temps une fortune si considérable, que la duchesse de Bar lui dit : *Tu as plus gagné à porter les poulets de mon frère qu'à piquer les miens.* Il avoit beaucoup d'esprit, et passa bientôt de l'intrigue à la négociation. Henri IV l'employa dans la politique, et le chargea d'affaires qui exigeoient autant de courage que d'habileté. Il ne cherchoit point à en imposer sur ses premiers emplois. Le chancelier, avec qui il eut une discussion, voulut l'humilier en lui rappelant ses fonctions de Mercure : *Point d'airs de mépris,* lui dit La Varenne ; *si le roi avoit vingt ans de moins, je ne troquerois pas ma place contre la vôtre.* Il fut le plus utile protecteur des jésuites, et la politique y entra pour quelque chose. Dès qu'il comprit que son maître les craignoit, il voulut s'en

faire des amis, contribua plus que personne à leur rétablissement, et finit par s'y attacher de plus en plus par ses propres services. Il fut le fondateur de leur célèbre maison de La Flèche, et s'y retira à la mort de Henri IV. Il s'amusoit souvent, dans les environs, à tirer au vol; un jour il aperçut sur un arbre une pie qu'il voulut faire partir pour la tirer. La pie s'étant mise à crier : *Maquereau!* il crut que c'étoit le diable qui lui reprochoit ses vieux péchés, et tomba à l'instant en foiblesse. La fièvre le saisit, et il mourut au bout de trois jours, sans qu'on pût lui persuader que cette pie étoit un oiseau domestique échappé de chez quelque artisan, où elle avoit appris à si bien et si mal parler.

*L'abbé de Longuerue.*

L'abbé de Longuerue étant à son abbaye du Jard, ses religieux lui demandèrent un jour quel étoit son confesseur : *Quand vous m'aurez dit,* répondit l'abbé, *quel étoit celui de saint Augustin, je vous nommerai le mien.* En effet, ce qui paroît prouver que la confession n'étoit pas encore établie, c'est que saint Augustin, qui entre dans le plus grand détail des circonstances de la mort de sainte Monique, sa mère, ne dit pas un mot de confession.

*L'impératrice-reine.*

L'impératrice-reine est certainement une femme d'un grand sens et d'une grande vertu ; mais sa dévotion , un peu minutieuse , la fait quelquefois descendre à des misères qui sont trop au-dessous d'elle. Elle voulut un jour faire une réprimande au prince de Kaunitz , sur ce qu'il avoit une maîtresse : *Votre majesté*, lui dit-il, *trouve-t-elle que j'administre mal ses affaires?* — *Non, elles sont en très-bonnes mains.* — *Eh bien! madame, voilà tout ce qui doit occuper votre majesté à mon égard, le reste est indigne de votre attention.*

Cette princesse disant un jour au feld-maréchal Coningsec de ne point avancer les officiers libertins : *Madame*, lui dit-il, *si votre auguste père eût pensé ainsi, je serois encore enseigne.*

*Le père Neuville.*

Le père Neuville, jésuite, avoit fait, sous les yeux du maréchal de Belle-Isle, un mémoire contre le duc de Choiseul. Après la mort du maréchal, ce mémoire tomba entre les mains du duc ; mais il n'en connoissoit pas l'écriture. Le jésuite, pour plaire, suivant l'esprit de la société, au nouveau ministre, lui écrivit pour lui demander la permission de le nommer avec éloge

dans l'oraison funèbre du maréchal. Le duc, par l'écriture du billet, connut celle du mémoire. J'étois à la cérémonie qui se fit aux Invalides, et j'entendis le trait à la louange du duc. Sur le compliment qu'on lui en fit : *Le père*, dit-il, *fait de beaux discours et de méchants mémoires.*

*La princesse de Robecq et mademoiselle Clairon.*

La princesse de Robecq protégeoit la comédie des Philosophes; mademoiselle Clairon, que la princesse accabloit de caresses et de lettres galantes, blâma la pièce, ce qui la priva tout à coup des bonnes grâces de madame de Robecq; la Vision (\*) sur la pièce et son auteur parut, et mademoiselle Clairon reçut ce billet :

« Madame la princesse de Robecq désire, on » ne peut davantage, d'avoir la Vision. Comme » on lui a dit que mademoiselle Clairon la vend » doit, elle lui sera fort obligée de lui en faire » avoir un exemplaire ».

*Nota* que ce billet étoit écrit de la main de madame de Robecq, dont mademoiselle Clairon connoissoit parfaitement l'écriture.

(\*) Pamphlet ingénieux dans lequel madame de Robecq étoit fort maltraitée.

*Réponse de mademoiselle Clairon.*

MADAME,

« Absente de Paris depuis douze jours, je ne  
» reçois que dans le moment le billet que j'ai  
» l'honneur de vous envoyer. Vos bontés, qui  
» me seront toujours précieuses, ne me permet-  
» tent pas de penser qu'il soit de vous, ni qu'on  
» me l'ait écrit par votre ordre. Une bassesse est  
» si fort éloignée de mon caractère et de toute  
» ma façon d'être, que je croirois manquer à tout  
» ce que je vous dois, si je vous croyois assez in-  
» juste pour m'en accuser avec tant de légèreté;  
» mais, madame, j'en suis sûre, ce billet n'est  
» pas de vous : mon respect, et j'ose le dire, mon  
» attachement vous sont connus. Il m'est adres-  
» sé sans doute par quelqu'un d'aussi obscur que  
» vil, qui, ne sachant ni ce qu'on doit à votre  
» rang, ni ce qu'on doit aux âmes honnêtes et  
» vertueuses, dans quelque classe qu'elles soient,  
» s'est osé servir de votre nom pour me faire un  
» outrage. Je désire ardemment que l'écriture  
» du billet vous serve à en reconnoître l'auteur;  
» et, si jamais vous le découvrez, je suis sûre  
» que vous me vengerez d'une imputation qui  
» m'affecte d'autant plus, qu'elle me paroît vous  
» commettre, et vouloir jeter des doutes sur le  
» respect avec lequel, etc. »



*Le surintendant Fouquet.*

Louis XIV fit des préparatifs pour arrêter le surintendant, comme si c'eût été quelque puissance redoutable; il se donna la peine de faire exprès un voyage en Bretagne, sous prétexte des *états*. Fouquet l'y accompagna comme un ministre des plus utiles: il n'étoit alors que surintendant des finances; car on l'avoit habilement engagé à se défaire de sa charge de procureur général, qu'il vendit à M. Fieubet, dans la crainte que le parlement ne s'opposât à la perte d'un de ses principaux membres. Dénué de cette protection, il fut arrêté sans opposition et sans bruit, à Nantes, le 5 septembre 1661, suivant les historiens, et à Angers, suivant Bussy, en septembre 1763. Il fut conduit comme un criminel d'état, à Paris, où on érigea un tribunal pour lui faire son procès, qui commença par les accusations de péculat et de crime d'état; on ne produisit point le troisième grief, qui tenoit sans doute plus au cœur du roi que les deux premiers, c'étoit d'avoir voulu débaucher La Vallière. Cette fille, fière de la conquête du roi, et d'ailleurs désintéressée, se plaignit d'un sujet assez insolent pour avoir voulu chasser sur les terres de son maître; et le maître, jaloux, n'en put pardonner le désir. Colbert et Le Tellier servirent vive-

ment sa passion : ils étoient enragés de la supériorité que l'esprit et la magnificence lui donnoient sur eux, et de ce qu'il s'étoit fait représenter avec un écureuil entre huit lézards et un serpent, et pour devise : *Quò me vertam nescio*, faisant allusion aux armes de chacun d'eux.

Ces deux ministres, en conséquence, n'épargnèrent rien pour faire des crimes de tout à Fouquet, comme d'avoir fortifié Belle-Isle, d'avoir fait du bien aux seigneurs indigens de la cour, d'avoir même régélé son maître, en sa terre de Vaux, avec trop de splendeur.

La chaleur et la précipitation qu'on mit dans cette affaire, sauva celui qu'on vouloit perdre ; car ayant furtivement fait enlever ses papiers de sa maison de St.-Mandé, dans la crainte qu'on ne les détournât, cela donna lieu à la meilleure défense du prisonnier, qui soutint que, par ce vol, on lui avoit ôté les moyens de faire connoître son innocence et la fausseté des accusations.

Ce vol se découvrit, parce que dans l'endroit où l'on avoit enlevé les papiers de Fouquet, Berrier, commis à l'enlèvement, avoit laissé tomber, par mégarde, une requête présentée à Colbert. L'accusé s'en prévalut très-utilement.

Le fidèle et habile Pelisson composa les défenses de Fouquet, dont il étoit commis, et on fait grand cas de cet ouvrage.

Ces mêmes défenses persuadèrent sans doute une grande partie des juges qu'il étoit moins coupable qu'on ne l'avoit d'abord prétendu et répandu dans le monde ; mais, comme il ne leur étoit pas permis de le déclarer innocent, il fut condamné au bannissement, par arrêt du 4 décembre 1664. De vingt-deux juges qui avoient été nommés pour faire son procès, neuf opinèrent pour la mort, et treize pour le bannissement.

Le roi, par un reste d'animosité, ne pouvant savoir libre un homme qu'il haïssoit, commua la peine en une prison perpétuelle. Il y vécut avec des mœurs si régulières, et des sentimens d'une résignation si parfaite aux volontés de Dieu et du roi, qu'il inspira une compassion générale.

Il faut pourtant avouer que Fouquet avoit poussé la vanité, le luxe et la dépense au delà des bornes qu'un sage courtisan doit se prescrire. Suivant les Mémoires de madame de Motteville, la cause de son jugement peu favorable, fut l'imprudencé qu'il avoit eue de laisser derrière un miroir un mémoire instructif, adressé à tous ses amis, en cas qu'il fût arrêté. Cela fait présumer qu'il sentoit lui-même qu'il méritoit de l'être.

Il dut la vie à M. d'Ormesson, l'un de ses rapporteurs ; et Roquesante, un de ses juges, conseiller au parlement d'Aix, parla si hardiment en faveur de Fouquet, qu'il fut exilé à Quimper.

Le père du surintendant avoit été conseiller d'état, avec la plus grande réputation de talent et de probité. Il refusa, par délicatesse de conscience, d'être surintendant. Il avoit épousé une Maupeou, dont il eut six fils et six filles, toutes religieuses. L'aîné des fils fut le surintendant des finances; le deuxième fut archevêque de Paris; le troisième fut chancelier de l'ordre après Servien, en 1656; le quatrième fut conseiller au parlement de Paris; le cinquième fut évêque d'Agde, et chancelier de l'ordre, sur la démission de son frère, en 1659; le sixième fut premier écuyer de la grande écurie. La mère du surintendant est célèbre par sa vertu et sa charité pour les pauvres; on connoît ses remèdes pour les hôpitaux. Elle mourut à quatre-vingt-onze ans, un an après son fils.

Le surintendant eut deux femmes. De la première il n'eut qu'une fille mariée au duc de Charost, gouverneur du roi, après le maréchal de Villeroi. De la seconde, petite-fille du président Jeannin, il eut trois fils et une fille. La fille épousa le marquis de Crussol, frère du troisième duc d'Uzès. L'aîné fut le comte de Vaux, qui épousa une fille de la célèbre dame Guyon; le deuxième fut le père Fouquet de l'Oratoire; le troisième fut le marquis de Belle-Isle, que j'ai fort connu, et avec qui j'ai passablement bu.

*Le surintendant Bullion.*

Le surintendant Bullion fit frapper les premiers louis d'or. Ayant donné un repas au premier maréchal de Grammont, au premier maréchal de Villeroy, au marquis de Souvré, et au comte de Hautefeuille, il fit servir au dessert trois bassins remplis de louis, dont il leur permit de prendre ce qu'ils en voudroient. Ils eurent la bassesse de le faire, et s'en retournèrent les poches si pleines, qu'ils avoient peine à marcher, ce qui faisoit beaucoup rire Bullion. Le roi, qui faisoit les frais de cette plaisanterie, ne devoit pas la trouver si bonne (\*).

*Helvétius.*

Le désir de plaire à madame de Villette, fit entreprendre à Helvétius le livre de l'Esprit; il fit le premier chapitre pour lui expliquer un passage de Locke qu'elle n'entendoit pas.

Helvétius n'a couru la carrière des lettres que par émulation. Il vit un jour, étant fort jeune, Maupertuis au Palais-Royal, entouré de femmes qui le caressaient, et Helvétius étoit né avec un grand penchant pour le sexe. Il partit de là, et

(\*) Duclos a fait usage de ce trait dans les Considérations sur les mœurs, mais sans nommer les personnages.



chercha, par les lettres, à se donner la même considération.

Tercier, le censeur du livre de l'Esprit, dit qu'il n'avoit pas vu la note sur Mallebranche dans le livre dont il s'agit, tandis qu'elle étoit paraphée de sa main; il vouloit plus, il vouloit nier qu'il eût vu le livre, et assurer qu'on lui en avoit fourni un autre qui n'étoit point celui qui parut. Ses amis l'empêchèrent de se déshonorer, sous prétexte de se tirer d'affaire.

Dans le temps des persécutions qu'on suscita à Helvétius pour son livre de l'Esprit, il reçut une lettre d'une m....., comme elles en écrivent tous les jours aux gens qu'elles savent un peu à leur aise. Elle lui proposoit une fille jeune et charmante.

Cette lettre avoit été écrite à la persuasion d'un jésuite, qui imaginoit qu'Helvétius se seroit rendu à l'invitation, afin de le représenter à la reine, qui le protégeoit, comme un libertin indigne de ses bontés. Helvétius eut la certitude de cette manœuvre par la m.... même, qui, pour de l'argent, lui avoua tout.

*Madame Maldak.*

Charlotte-Louise-Christine-Sophie de Brunswick-Volfenbutel, née le 9 août 1694, épousa, en 1711, le prince Czarowitz, fils de Pierre-le-



Grand. Elle étoit sœur de l'Impératrice, femme de Charles VI. Son mari, barbare au suprême degré, la traitoit avec une extrême dureté; il l'empoisonna plusieurs fois; il lui donna un jour un coup de pied furieux dans le ventre, lorsqu'elle étoit grosse de huit mois. Elle tomba évanouie et noyée dans son sang. Le prince part pour la campagne, espérant apprendre sa mort le lendemain. Le czar étoit alors dans ses tournées en Europe. Dans ces circonstances, la comtesse de Konigsmark, mère du maréchal de Saxe, conseilla à la princesse de faire publier qu'elle étoit morte; on gagna les femmes; on envoya un courrier porter la nouvelle, et on enterra une bûche, dont l'Europe porta le deuil.

La princesse arriva à Paris, se cacha, et quelque temps après partit pour la Louisiane. En 1717, les gazettes de l'Europe annoncèrent la mort du Czarowitz. La princesse, libre alors, ayant perdu ses domestiques de confiance, épousa, quelques-uns disent un officier nommé d'Auban, d'autres le sieur Maldak, sergent d'infanterie: peut-être étoit-ce le même homme qui avoit deux noms. Elle devint enceinte, et accoucha d'une fille. Au bout de dix ans, son mari fut attaqué d'une fistule; on vendit l'habitation, et on revint en France. M. Faverat (dont il sera par-

lé ci-après), la vit arriver à l'Orient, coiffée à l'allemande, avec le sieur Maldak, son mari.

Les fonds étant épuisés, le mari s'adressa à la compagnie des Indes pour obtenir un emploi. Pendant les négociations, la princesse, se promenant aux Tuileries, fut reconnue par le maréchal de Saxe, à qui elle confia son secret, avec permission de le dire au roi dans un temps fixe. La veille du jour où le roi devoit être instruit, le maréchal alla pour en prévenir la princesse : elle étoit partie pour l'île de Bourbon, dont son mari avoit obtenu la majorité. Le roi, ayant tout appris, fit écrire, par M. de Machault, au gouverneur de l'île de Bourbon, pour que M. Maldak y fût traité avec la plus grande considération, et, quoiqu'en guerre avec la reine de Hongrie, il lui écrivit de sa main. La reine de Hongrie adressa une lettre au roi pour sa tante, dans laquelle elle l'invitoit à venir auprès d'elle, mais en lui imposant la loi d'abandonner son mari et sa fille, dont le roi prendroit soin. La princesse se refusa à ces conditions, et elle est restée à l'île de Bourbon jusqu'à la fin de 1757, que son mari est mort. Elle avoit perdu sa fille quelque temps auparavant. Elle vint loger à Paris, à l'hôtel du Pérou, dans le dessein de se retirer dans un couvent. C'est ici que finit le récit qui m'a été fait ; ce qui suit est d'une toute autre certitude.

Madame de Maldak, en 1758, acheta une petite maison à Vitry, village à deux lieues de Paris, où elle a vécu, n'ayant pour domestiques que son jardinier et une négresse. Des personnes respectables et dignes de foi, monsieur et madame de Souci (\*), m'ont dit qu'on voyoit dans son air, dans sa personne, dans sa conversation, des traces et comme des souvenirs de sa grandeur passée. Ils étoient sa société la plus ordinaire. Je les ai trouvés persuadés qu'elle étoit effectivement la princesse de Volfenbutel, femme du Czarowitz, quoiqu'elle ne leur eût jamais fait aucune confiance sur cet objet : leur principale preuve est celle-ci :

On lui lut un jour un mémoire sur la Russie, où son histoire étoit racontée ; on y disoit qu'elle avoit eu un coup de couteau dans le côté gauche, elle reprit vivement : *Que ç'avoit été dans le bras et non dans le côté.* — *Mais, madame, vous savez donc le fait ?* A ce mot, elle se remit, et dit qu'elle l'avoit appris de quelqu'un qui connoissoit particulièrement la princesse. Cette anecdote resta dans la mémoire de M. de Souci. Aussitôt qu'elle eut les yeux fermés, il se transporta chez elle avec M. de Faveraut, chevalier de Saint-Louis, et ancien capitaine d'in-

(\*) M. de Souci, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant aux gardes françoises.

fanterie à la Louisiane, où il avoit connu madame de Maldak, et ayant fait la reconnoissance du cadavre, ils trouvèrent la cicatrice du coup de couteau sur le bras gauche. C'est de M. de Souci et de M. de Faveraut que je tiens le fait.

Madame de Souci la traitoit toujours selon l'opinion qu'elle en avoit. Madame Maldak pressoit un jour cette dame de s'asseoir sur le même sofa à côté d'elle, madame de Souci lui dit qu'elle ne prendroit pas la liberté d'user de cette permission : *Je vous la donnerois encore*, lui dit madame de Maldak, *dans toute autre situation.*

On parloit de madame la Dauphine mourante. Elle s'écria par distraction : *Ce que c'est que les grandeurs humaines ! et me voilà !*

M. le marquis de Brancas lui offroit des services et même des bienfaits : *Je n'ai besoin de rien que d'être ignorée, je voudrois m'ignorer moi-même.*

Elle se portoit, à soixante-dix-sept ans, comme les femmes se portent à vingt-cinq, et, à cette occasion, elle disoit : *Il faut bien que je sois extraordinaire en tout.*

Elle parloit politique en personne intéressée, s'étendoit volontiers sur la reine de Hongrie, et s'arrêtoit, comme par distraction, quand on parloit de la Russie; elle avoit horreur de l'impé-

ratrice Catherine, qu'elle n'appeloit jamais que *la Tambour*.

Jamais elle ne nomma son mari autrement que le défunt.

Elle étoit d'une défiance extrême, et fuyoit sur-tout les questionneurs.

Elle avoit été empoisonnée sept fois, deux fois en Russie, cinq aux îles. Madame de Souci observa que les premières fois qu'elle lui offrit du tabac, elle n'en prit qu'après lui en avoir vu prendre.

J'ai vu sa maison assez pauvrement meublée. Elle avoit un lit pour elle à double rang de rideaux, dont le rang intérieur étoit de mousseline brodée. Sa négresse, que je questionnai, me dit qu'il lui prenoit de temps en temps, sur-tout dans les soirées d'hiver, des accès de tristesse et de désolation amère.

Elle touchoit quelquefois de l'argent de Brunswick, et chargea son jardinier de faire écrire en ce pays-là, dès qu'elle auroit les yeux fermés.

Elle mourut le 20 janvier 1771, et fut portée à l'église, à face découverte, parce qu'elle l'avoit ainsi demandé. Elle a été mise dans le registre mortuaire, sous le nom de *Dorothée-Marie-Élisabeth-Daviel Sola, veuve Maldak*. Ce nom de *Sola* étoit celui d'une de ses femmes



qu'elle avoit fait passer pour sa mère, lors de sa première arrivée aux îles.

L'abbé Imbert, qui vit encore à St.-Germain-en-Laye, étoit à la Louisiane, dans sa chambre, quand elle accoucha de sa fille, et lorsqu'il s'agit de prendre les noms, elle dit le sien : *Volfenbutel*; anecdote à vérifier.

Elle étoit fort connue de madame de La Bourdonnaye.

*Extrait d'une lettre du roi de Prusse à M. d'Alembert du 5 décembre 1771 (\*)*.

« Je puis vous répondre avec plus de précision au sujet de cette dame, qui prétendoit passer pour l'épouse du Czarowitz : son imposture a été découverte à Brunswick, où elle a passé, peu après la mort de celle dont elle emprunta le nom; elle y reçut quelques charités, avec ordre de quitter le pays, et de ne jamais prendre un nom dont sa naissance l'écartoit si fort. Croyez qu'on sait comme il faut tuer son monde en Russie, et que lorsqu'on expédie quelqu'un, principalement à la cour, il ne ressuscite de sa vie ».

(\*) Duclos avoit prié d'Alembert d'écrire au roi de Prusse, au sujet de cette dame Maldak, et d'Alembert lui avoit donné les extraits des réponses qu'il avoit reçues de ce prince.



*Autre extrait (\*)*.

« L'histoire de madame de Maldak, soi-disant czarowizienne, n'est pas plus véridique. » Cette personne a été, ce me semble, fille de garde-robe de la princesse dont elle a pris le nom; son histoire est un tissu de faussetés; mais la comtesse de Konigsmark n'a mis le pied en Russie; le comte de Saxe n'avoit jamais vu la femme du Czarowitz: donc il ne pouvoit pas la reconnoître dans madame de Maldak. Observez sur-tout que si une princesse, comme elle prétendoit l'être, s'étoit sauvée par miracle de la Russie, elle chercheroit un asile naturel dans le sein de sa famille, et ne feroit pas l'aventurière, comme la créature dont vous parlez. Elle peut avoir eu quelque ressemblance avec sa maîtresse, c'est sur quoi elle a fondé son imposture pour avoir quelque considération; mais elle s'est bien gardée de paroître à Brunswick, parce que la czarowizienne étoit trop connue de sa famille, pour qu'on pût abuser tous ses parens par une ressemblance vague, et par des propos qui auroient décelé la friponnerie ».

(\*) D'Alembert ayant envoyé au roi de Prusse, pour réponse à la lettre précédente, l'histoire vraie ou fausse de madame de Maldak, le roi lui écrivit cette seconde lettre, le 26 janvier 1772.

---

## RÉFLEXIONS.

**T**OUTES les négociations que j'ai lues ne m'ont pas donné une grande idée de la politique. Les hommes ne me paroissent jamais plus petits que dans les grandes affaires. J'y vois un amas de finesses sans objet, un intérêt vague et non déterminé. Les rois, croyant avec raison le mensonge contraire à leur dignité, chargent de cette fonction leurs ministres, ce qui revient au même contre l'honneur vrai. Je ne suis pas étonné de la fausseté des petites puissances à l'égard des grandes; c'est souvent l'effet de la foiblesse. Ce qu'on regarde comme variations et inconstance dans leur conduite, est communément nécessité d'obéir aux circonstances; mais à l'égard des grandes puissances, leur vraie politique devrait être la bonne foi.

La gloire est une récompense morale accordée par la société aux actions et aux vertus d'éclat; c'est un bien que nous avons en dépôt dans l'opinion des hommes, et dont nous ne jouissons que par eux; c'est le bien dont nous sommes le plus jaloux, parce qu'il peut être regardé comme le revenu de notre amour-propre.

Nous nous préférons aux autres, et nous voulons marquer la justice de cette préférence; voi-

là d'où naissent, et voilà où tendent l'amour de la gloire et l'ambition; mais ils n'ont de communs que leur principe et leur fin; et la manière dont tous les deux essaient de parvenir à leur but est absolument différente. L'ambitieux en cherche les moyens dans les titres, dans les dignités; il exige des hommes une dépendance forcée, et dès-lors humiliante: celui qui aime la gloire aspire aussi à régner sur ses semblables; mais c'est à eux qu'il le demande, et de leur choix qu'il le veut obtenir. Il s'ensuit que la gloire peut être considérée à un égard, comme un moyen de conciliation entre notre amour-propre et celui du reste des hommes, puisque le désir de l'acquérir n'est excité en nous que par l'idée avantageuse que nous avons de nous-mêmes, jointe au cas que nous faisons du jugement des autres.

Ce désir a eu de tout temps des avantages infinis pour la société; c'est lui qui a formé les grands empires, illustré les monarchies, soutenu les républiques, poli les mœurs, cultivé les arts, et créé enfin tous ces grands hommes à qui chaque siècle et chaque pays s'applaudissent d'avoir donné naissance.

Cependant le désir de la gloire a un inconvénient, qu'il seroit trop heureux que les hommes évitassent, c'est de nous attacher si spécia-

lement aux vertus dont la gloire est la récompense, qu'il nous fait quelquefois oublier les autres. On est plus généreux qu'on n'est reconnaissant. Pourquoi? c'est que la reconnaissance n'est qu'une vertu de devoir, et la générosité une vertu d'éclat.

La considération semble être le prix réservé à la pratique de ces vertus obscures, que négligent les gens avides de gloire. C'est une espèce de demi-gloire qu'il est sans doute moins illustre d'obtenir, mais peut-être plus heureux de mériter; c'est à la considération que se bornent les prétentions de l'homme modéré, et elle pourroit tenir, dans l'ordre de la philosophie, le rang que tient la gloire dans l'ordre du préjugé.

La modestie des hommes supérieurs vient de ce que par l'étendue de leurs lumières dans les sciences et dans les arts qu'ils cultivent, ils voient toujours au delà du terme où ils atteignent par leurs ouvrages, de sorte qu'ils se trouvent encore inférieurs, quoiqu'ils ne le soient qu'à leur propre génie. Si l'on en voit dans cet ordre quelques-uns avantageux et jaloux, c'est toujours par un vice du cœur qui les égare: ils ambitionnent une célébrité exclusive qui les écarte de la vraie gloire; la modestie n'empêche pas un homme supérieur de sentir son mérite. Elle ne con-

siste pas à l'ignorer ; mais à n'en pas avertir les autres ; on le laisse voir sans le montrer , à moins qu'on n'y soit forcé par l'injustice ouverte : alors l'homme supérieur, par un intérêt légitime , par égard , par reconnaissance pour ses approbateurs, par respect pour le public, se fait justice à lui-même, sans chercher à déprimer ses inférieurs ; il se compare , il se juge ; c'est ainsi que Corneille, naturellement modeste , si éloigné de l'intrigue , se vit enfin obligé de se défendre contre les manœuvres d'une cabale puissante, et osa dire avec raison :

*Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.*

Hors ces occasions, où c'est un devoir de se montrer librement , la modestie est un voile transparent qui attire et fixe les yeux. L'homme médiocre cherche à usurper ce qu'il ne peut obtenir. Il peut même de bonne foi se persuader qu'il a atteint le terme de son art, il ne sent pas les beautés qui sont au-dessus de sa portée : il faut plus d'esprit et de goût pour discerner dans un ouvrage les beautés du premier ordre, que pour en apercevoir les défauts.

La réputation se fait par des vertus vraies ou apparentes ; la renommée par les talens, les ouvrages, etc., etc.

Le véritable orgueil ne parle ni bien, ni mal de personne.

Il n'est pas difficile de cacher ce que l'on sait, mais ce que l'on sent.

Il y a une grande différence entre l'ami ferme et l'ami vif.

Les larmes donnent de la consolation : cela est physique et moral.

La honte admet le plus et le moins pour être jugée par les autres, mais non pas pour être sentie par soi-même.

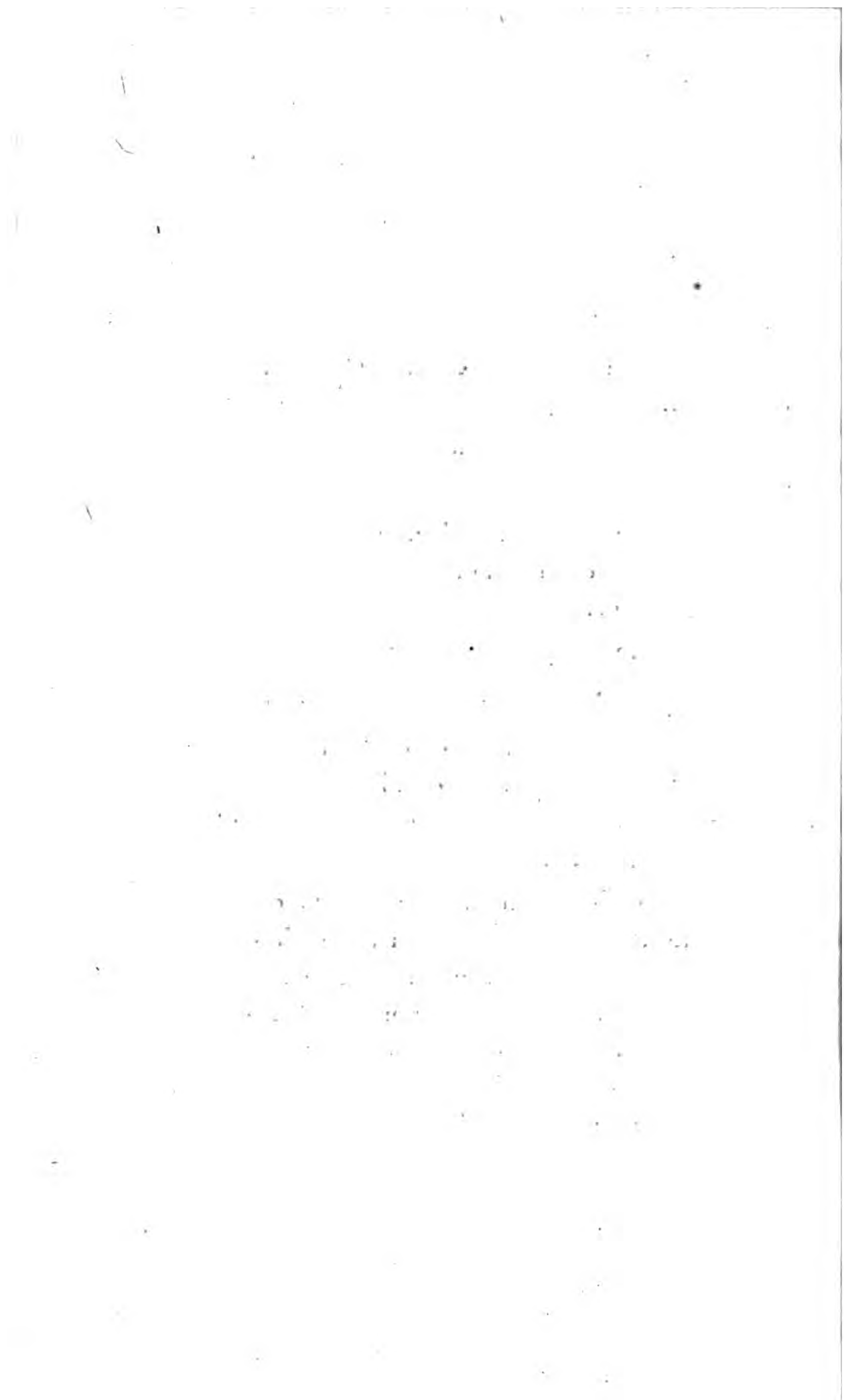
Quand on n'est plus sensible à l'amour, on a plus de repos et moins de plaisir, moins de vie.

Quand le fruit est mûr, le premier qui tend la main le reçoit, et croit l'avoir cueilli ; mais il n'y a pas un fruit qui ne tombe, si on l'abandonne à sa maturité parfaite.

L'intérêt particulier, toujours inhérent à chaque homme, devient vertu quand il s'applique au bien public, tel que l'amour de la réputation : l'intérêt particulier est, en morale, la matière subtile qui pénètre tout (\*).

(\*) Il paroît que ces réflexions, et le morceau plus étendu qui les précède, ont été retranchés des *Considérations sur les mœurs*, ou qu'ils devoient entrer dans une nouvelle édition de cet ouvrage.

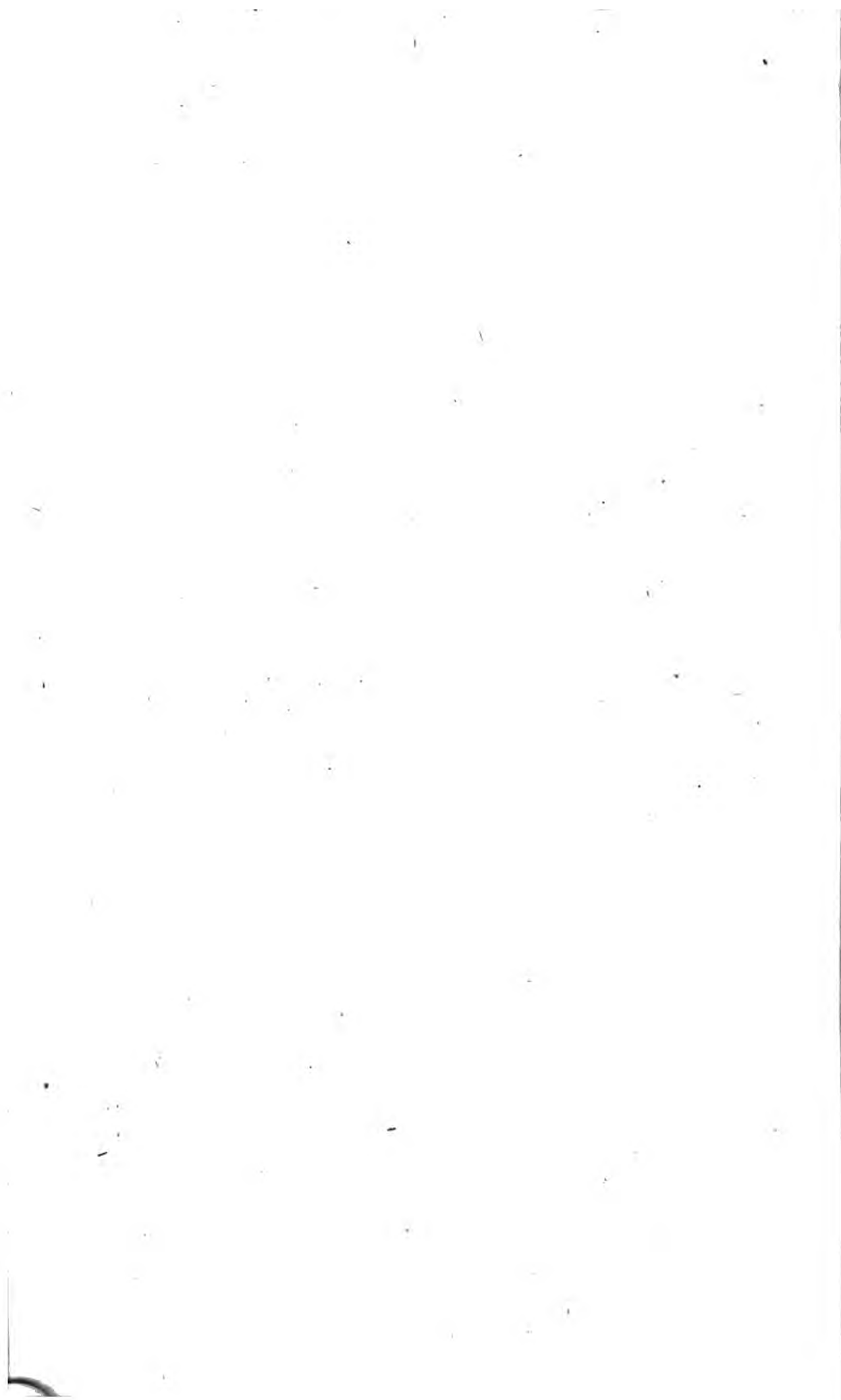




**LA CONVERSION**

**DE**

**MADemoiselle GAUTIER.**



---

## NOTICE

*SUR mademoiselle Gautier, comédienne, et depuis carmélite, morte en 1757.*

**M**ADemoiselle Gautier, actrice reçue au théâtre françois, en 1716, et retirée dix ans après, étoit grande, bien faite, et d'un caractère violent. Elle faisoit assez bien des vers, et peignoit très-bien en miniature. Elle étoit d'une force prodigieuse pour une femme, et peu d'hommes auroient lutté contr'elle. Le maréchal de Saxe, à qui elle avoit fait un défi, et qui, à la vérité, l'emporta sur elle à la lutte au poignet, disoit : Que de tous ceux qui avoient voulu s'essayer contre lui, il n'y en avoit guère qui lui eussent résisté aussi long-temps qu'elle. Elle rouloit une assiette d'argent comme une oublie.

Mademoiselle Gautier avoit eu plusieurs amans, et entr'autres le grand maréchal de Wirtemberg, avec qui elle fit un voyage à la cour du duc. Ce prince avoit une maîtresse qu'il aimoit beaucoup. Soit que mademoiselle Gautier lui fût supérieure par la figure, et qu'elle s'imaginât que la beauté dût régler les rangs entre celles qui tirent de leurs charmes leur principale existence, soit caprice ou jalousie, elle fit tant

d'impertinences à la favorite , que le prince ordonna à mademoiselle Gautier de sortir de sa cour.

Revenue à Paris, le dépit d'avoir été renvoyée lui inspira le dessein de s'en venger sur la favorite, par une insulte d'éclat. Elle se rendit *incognito* à Wirtemberg; et s'y tint cachée quelques jours pour méditer sur sa vengeance.

Ayant appris que la maîtresse du duc étoit à la promenade, en calèche, elle en prit une qu'elle mena elle-même avec deux chevaux très-vifs, et passant avec rapidité derrière celle de son ennemie, elle enleva la roue, renversa la calèche, se rendit du même train à son auberge, où sa chaise l'attendoit avec des chevaux de poste, et repartit à l'instant pour éviter le châtement dont elle ne pouvoit douter.

Elle eut depuis pour amant le comte de Chémeroles, fils et adjoint du marquis de Saumeri, sous-gouverneur du roi. Il y avoit plus de douze ans qu'elle étoit carmélite, lorsque Chémeroles mourut. L'évêque de Rieux, son frère, me fit lire une lettre sur cette mort, qu'il venoit de recevoir de cette religieuse. Je n'en ai point lu de mieux écrite; elle étoit de huit pages; et, quoiqu'il y parût un peu de crainte sur le salut de cet ancien amant, la confiance dans la bonté de Dieu étoit la partie dominante de la lettre.

La carmélite, d'une manière indirecte, et avec autant de respect qu'une humble religieuse croit en devoir à un évêque, donnoit quelques conseils à celui-ci, dont la vie connue étoit on ne peut moins canonique.

Quoique mademoiselle Gautier eût eu des amans aimables, elle n'avoit eu véritablement d'amour pour aucun; mais elle en conçut un violent pour Quinault-Dufresne, son camarade à la comédie, de la figure la plus noble, que nous avons vu jouer avec tant d'applaudissemens, et qui n'a point encore été remplacé. Ils vécurent quelque temps ensemble; et mademoiselle Gautier, en devenant chaque jour plus passionnée, voulut l'épouser. J'ai tout lieu de croire, par ce que j'ai su depuis, qu'il le lui avoit fait espérer; mais s'étant refroidi autant qu'elle s'étoit enflammée, il ne voulut plus entendre parler de mariage; et cette femme si violente et si absolue, tant qu'elle n'avoit pas vraiment aimé, tomba dans l'abattement et la mélancolie!.... Tel fut le premier principe de sa vocation: il se fit une révolution totale dans son caractère.

Jamais elle n'eut le moindre retour vers le monde, et jamais religieuse ni dévote ne porta plus loin l'humilité chrétienne. Elle se croyoit sincèrement indigne de ses compagnes, dont elle éprouva plus d'une fois les mépris.



Des relations qu'elle eut avec la reine, lui procurèrent dans la maison une considération qu'elle ne cherchoit pas.

Elle avoit un neveu nommé Masse, bon violoncelle, et dont il y a même des pièces gravées. Il étoit à la tête de l'orchestre de la comédie.

Ce lieu où mademoiselle Gautier gémissoit d'avoir été, lui faisoit désirer d'en tirer son neveu : elle s'adressa à Moncrif, et le pria d'engager la reine à faire placer Masse dans sa musique.

Le motif seul de la carmélite étant fait pour toucher la reine, Masse fut admis, et mademoiselle Gautier en écrivit à Moncrif une lettre de remerciemens, qu'il montra à la reine. Cette princesse fut enchantée des sentimens de piété de la sœur Augustine de la Miséricorde (c'étoit le nom de religion de mademoiselle Gautier), et la fit assurer de ses bontés. Il s'établit même, en conséquence, une petite correspondance dévote, dont Moncrif étoit le médiateur, et qu'il m'a fait lire. La reine et la sœur Augustine se sont aussi quelquefois écrit directement; et la sœur, la veille de sa mort, adressa encore à la reine les huit vers suivans, qu'elle fit et dicta à la religieuse qui la veilloit :

Thérèse (\*) ! je t'entends !... une éternelle vie  
Brise de mon exil les liens importuns :

(\*) Patrone des carmélites.

Avec une prière offerte par Sophie (\*),  
Mon âme va voler sur l'autel des parfums.  
O reine! âme céleste et le charme du monde!  
Si sur moi tes regards daignèrent s'abaisser,  
J'implore, en expirant, ta piété profonde!...  
Demande mon bonheur : le ciel va t'exaucer.

Les personnes qui l'ont connue aux Carmélites de Lyon, telles que madame Pallu, intendante, et madame de La Verpillière, femme du prévôt des marchands, m'ont dit qu'elle avoit conservé la gaîté de son caractère; que sa vivacité s'étoit changée en ferveur pour ses devoirs; et qu'étant devenue aveugle dans les dernières années de sa vie, elle se servit toujours elle-même, sans vouloir être à charge à qui que ce fût de la maison. Elle aimoit les visites, parloit avec feu, énergie et clarté. Elle n'entendoit point parler d'un malheureux sans être attendrie, et sans chercher à le soulager par le moyen de ses amis. Le pape lui avoit donné un bref pour paroître au parloir à visage découvert. Je ne devine pas la raison de cette singularité.

(\*) L'un des noms de baptême de la reine.

FIN DE LA NOTICE SUR M.<sup>lle</sup> GAUTIER.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both qualitative and quantitative approaches, as well as the use of statistical software to process large datasets. The goal is to identify trends and patterns that can inform future decision-making.

The third part of the report focuses on the results of the study. It presents a series of charts and graphs that illustrate the key findings. These visual aids help to convey complex information in a clear and concise manner, making it easier for the reader to understand the implications of the research.

Finally, the document concludes with a series of recommendations based on the findings. These suggestions are designed to address the challenges identified during the study and to provide a clear path forward for the organization. The author believes that these measures will lead to improved efficiency and better overall performance.

---

# LA CONVERSION

DE

MADemoiselle GAUTIER,

*Imprimée sur le manuscrit autographe.*

J. † M.

**L**E 25 d'avril 1722, temps où plongée dans une mer de délices, selon les pernicieuses façons de parler du monde, et goûtant une funeste sécurité dans les ténèbres de la mort, où j'étois volontairement, je m'éveille à huit ou neuf heures du matin, contre ma contume; je me souviens que c'est le jour de ma naissance. Je sonne mes gens, ma femme de chambre arrive, pendant que je me trouve mal. Je lui dis de m'habiller, parce que je voulois aller à la messe, elle me répond qu'il n'est pas fête, sachant qu'à peine les jours d'obligation m'y faisoient aller; elle m'habille; je vais à la messe aux Cordeliers, suivie de mon laquais, menant avec moi un petit orphelin de mère que j'avois adopté. J'en entends une partie sans nulle attention à mon ordinaire. Vers la préface, une voix intérieure me

demande qui m'amène aux pieds des autels; si c'est pour remercier Dieu de m'avoir donné de quoi plaire au monde, et transgresser mortellement chaque jour sa loi. Cette réflexion de la plus monstrueuse ingratitude envers le Seigneur, me terrasse; de la chaise sur laquelle j'étais nonchalamment appuyée, je me prosterne sur le pavé, et me sens abîmée sous une foule de pensées qui se succèdent les unes aux autres. La messe finie, je renvoie chez moi et mon laquais et l'orphelin. Je demeure seule à l'église dans une perplexité inconcevable. Je vais à la sacristie demander une messe du Saint-Esprit, auquel un germe de foi, qui n'avoit jamais été étouffé par mes désordres, me faisoit avoir recours dans les dangers les plus évidens. Le premier mot que je prononce en attendant le prêtre, est celui-ci : *Mon Dieu ! je voudrois bien me sauver ; mais comment ferai-je ? je tiens à des chaînes d'autant plus indissolubles, qu'elles me sont chères. Après tout, quel mal fais-je de ne rien refuser ni à mes sens, ni à mes passions ? Néanmoins, mon Dieu, si je ne puis me sauver dans une vie si commode et si délicieuse, je suis prête à l'abandonner pour mon salut, car, mon Dieu, je voudrois bien me sauver ; mais, dans le labyrinthe où je suis, que puis-je faire sans votre secours ? Aidez-moi donc vous-même, ô*

*mon Dieu ! Pour être éclairée de vos lumières, je viendrai désormais tous les jours à la messe, j'en ferai dire au Saint-Esprit tous les lundis.* Bref, après plus de trois heures d'agitation et de combats dans cette chapelle des Cordeliers, dédiée au Saint-Esprit, toute propre par son obscurité à l'heureuse révolution qui venoit de se faire en moi, si je ne m'en retournai pas chez moi justifiée, comme l'humble publicain, j'étois du moins dans la résolution d'entrer dans le chemin qui mène à la justification. Six mois se passèrent avec ma messe fidèlement entendue le matin, et le soir mes allures accoutumées; on m'avoit raillée sur mes messes; je me déguise en femmelette pour n'être pas connue; on s'en aperçoit, la raillerie redouble; pour lors je me rappelle cette parole de l'Évangile : *Qu'on ne peut servir deux maîtres*; je prends mon parti, vers la Toussaint, d'abandonner le plus dangereux, quoique le plus agréable; je commence par me passer de ma femme de chambre pour m'habiller, afin de m'accoutumer à la retraite que je méditois; je me retire doucement des parties de plaisir sur une soi-disant indisposition; on se doute de mon projet de retraite, on me le dit; je le désavoue pour n'être pas exposée à des sollicitations auxquelles ma tendresse n'auroit pu résister. Plus le temps pascal appro-



choit, où j'avois fixé ma retraite, plus mes combats devinrent violens. La force de mon tempérament y succomba; mais un vomissement continuel ne m'empêcha pas de travailler, tout le Carême, à écrire ma confession générale, avant de sortir de mon lit; la nécessité de trouver un confesseur me détermine à confier mon secret à une vertueuse parente qui m'avoit souvent en vain moralisée; elle s'adresse au grand pénitencier, qui lui indique un zélé vicaire de St.-Sulpice, ma paroisse. Ce saint prêtre refuse avec mépris et indignation de m'entendre, jusqu'à ce que j'aie fait divorce avec le monde; elle lui répond que le divorce est sûr. Ce mépris et ce rebut ne m'empêchent pas de m'aller prosterner à ses pieds; les larmes et les sanglots furent, dans cette première entrevue, les seuls interprètes de mon cœur; il en est touché, me console, dans l'espérance des miséricordes du Seigneur, et me renvoie à un jour plus tranquille. Quel jour, bon Dieu! le même où, pour la dernière fois de ma vie, les personnes qui m'étoient les plus chères devoient dîner chez moi; mais, quelque chères qu'elles me fussent, elles m'étoient alors moins chères que mon salut. Ce que je souffris à table, pour ne rien laisser apercevoir de ma situation intérieure, ne peut s'imaginer; la grâce et la nature se faisoient sentir dans

tous les replis de mon cœur, sur-tout lorsqu'on me dit : *Vous nous faites grande chère pour le mercredi de la Passion*; et qu'on répondit tout de suite : *Elle nous fait ses adieux*. Me sentant prête à m'évanouir, je me lève de table, sous le prétexte d'un paiement que je devois faire, et pour lequel j'avois donné ma parole. Chacun se lève aussi. On me conduit jusqu'à ma porte, je fais monter ma compagnie en carrosse. Le coup de fouet du cocher me fait pousser un cri perçant, qui, ayant été entendu, fait descendre ma compagnie; je rentre dans une salle basse; ma femme de chambre leur donne le change, et leur persuade que je suis déjà bien loin, et que c'est l'enfant qu'ils ont entendu crier. Ils la croient, remontent en carrosse, et moi jè me sauve à St.-Sulpice, où mon juge m'attendoit dans un confessionnal de la chapelle de la Sainte-Vierge. Dans l'état où j'étois, je commence ma confession; après trois heures de séance, où le seul doigt de Dieu pouvoit me soutenir, le confesseur me dit : *C'est assez, n'allez pas plus loin*; après une courte exhortation, il me remet à une autre séance. Je rentre dans ma maison, où je n'avois plus que quatre jours à demeurer. La désolation s'empare de mon esprit et de mon cœur, j'étois éperdue, je me demandois, comme saint Augustin : « Pourras-tu te passer de

» tant de biens, de tant de douceurs qui ont  
» jusqu'ici comblé tes souhaits; abandonner ce  
» petit palais pour vivre seule dans une cellule  
» de religieuse que tu as détestée de tout temps?»

Enfin, le jour de ma sortie arrive. M. Languet de Gergy, mon curé, m'avoit souvent exhortée, j'avois toujours badiné de ses exhortations; sa joie fut complète lorsque je lui fis part des miséricordes de Dieu sur moi. J'allai, pour la dernière fois, prendre congé de lui. Je passe une partie de la nuit qui précède le Lundi-Saint, à écrire aux personnes avec lesquelles j'étois engagée de profession, et au père de mon petit adoptif, à qui je renvoyois l'enfant, avec vingt pistoles; je laissai les lettres, avec ordre de ne les envoyer à leur adresse qu'à midi, et de dire à quiconque me demanderoit, que j'étois absente pour long-temps, après quoi je pars à cinq heures du matin, 22 de mars 1723, de chez moi, pour n'y jamais rentrer; mais, au lieu des combats précédens, j'en pars avec la même tranquillité que je pars à présent de ma cellule pour aller au chœur, onze mois précisément après cette heureuse messe. J'arrive à Versailles au lever de feu M. le cardinal de Fleuri, et M. le duc de Gesvres, mes constans protecteurs, desquels j'allois prendre congé. Je passe de leur appartement à la chapelle du roi, pour y enten-

dre la messe, pendant laquelle je me souviens qu'il y a dans le château une dame que j'avois violemment offensée; en sortant de la chapelle, je vais chez elle; je la fais prier de passer dans un entre-sol, pour éviter l'éclat de ses premiers mouvemens; elle y descend; à peine est-elle entrée que je ferme la porte, et me prosterne à ses pieds. Elle demeure, à ma vue, interdite et sans voix; je lui demande, dans la posture de suppliante où j'étois, un généreux pardon, parce qu'abandonnant le monde pour faire pénitence, j'avois cru devoir commencer par ce difficile précepte de l'Évangile; cette dame, après être un peu revenue de ce qu'elle pensoit n'être qu'une illusion; me dit tout ce que la colère d'une femme, piquée par l'endroit le plus sensible, lui put suggérer; après lui avoir laissé dire tout ce qui lui plut, je lui répondis, dans une parfaite tranquillité, toujours prosternée à ses pieds, que je n'étois pas venue pour me justifier, mais pour lui demander pardon; que si elle me l'accordoit, je partirois contente; que si elle me le refusoit, Dieu seroit content de ma soumission; mais qu'il ne le seroit pas de son refus, et qu'à l'heure de la mort, elle s'en repentiroit peut-être trop tard, parce qu'il la traiteroit à son tribunal avec la même rigueur qu'elle m'auroit traitée; sur cette réponse, elle se radoucit, me tend la

main pour me relever, et me fait asseoir auprès d'elle ; nous nous réconcilions sincèrement.

Je repars de Versailles sans y prendre de nourriture, l'action que je venois de faire m'ayant suffisamment rassasiée ; je me contente de voir dîner le mari de ma cousine, qui m'avoit accompagnée, mais qui, n'ayant pas été témoin de ma réconciliation, ne savoit ce qui s'étoit passé entre cette dame et moi, parce que mes yeux lui parurent aussi ardents que deux flambeaux, ce fut son expression. Nous remontâmes en carrosse dans un profond silence ; je me rends à Paris, dans la communauté de Ste.-Perpétue, où j'avois fait meubler une petite chambre, pour y demeurer jusqu'à ce que l'inventaire de mes meubles, et autres arrangemens, fussent finis. En entrant dans cette première retraite, j'éprouvai invisiblement ce que saint Paul éprouva visiblement, puisqu'au lieu des écailles qui lui tombèrent des yeux, je me sentis transformée dans une créature toute nouvelle. Montée à cette petite chambre, je me crus déjà montée au ciel. Là, tout le passé s'évanouit ; maisons, biens, amis, plaisirs, tout disparut de mon souvenir ; le calme et la paix intérieure où je me trouvois, me faisoit presque douter si ma vie, jusqu'alors, n'avoit été qu'un songe. Ma cousine, qui fondoit en larmes, et qui ne pouvoit se séparer de moi dans la crainte de



me laisser seule, et qu'elle ne me trouvât morte le lendemain, ne pouvoit comprendre mon empressement à la renvoyer, pour goûter à loisir le nouveau plaisir de la solitude. Je dis à la supérieure que j'avois fait collation le matin, et que je la priois de me donner à souper. Il ne se trouva qu'un peu de carpe à l'étuvée, de reste du dîner de la communauté. On me le donna, et je le mangeai avec appétit; chose admirable! depuis trois mois je ne pouvois garder de nourriture sans la rendre sur-le-champ, même les consommés; j'avois encore vomé un peu de riz au jus que j'avois pris la veille à souper; cette carpe réchauffée, et quelques noix pour dessert, non-seulement demeurèrent dans mon estomac sans peine, mais je dormis toute la nuit d'un sommeil aussi paisible que celui d'un enfant de cinq ans, ce qui a toujours continué depuis.

Dès qu'on sut ma retraite, chacun lui donna la cause qui lui plut : personne ne put croire que, dans la force de l'âge (j'avois alors trente-un ans), et la violence des passions, sans nulle de ces causes ordinaires qui font rompre avec le monde, j'eusse pris un parti si opposé à celui que je quittois. Mon inventaire est affiché; il dure quinze jours, pendant lesquels tout Paris vient se persuader de la réalité de ma fuite. Chacun s'en retourne touché et attendri des miséri-



cordes de Dieu sur moi. On questionne ma parente, chargée de mes affaires temporelles, du lieu où je m'étois retirée; elle est impénétrable; enfin, on la prie de me faire tenir une lettre qu'on lui remet. Cette lettre contenoit des conseils d'un ami, qui m'exhortoit à ne pas faire une telle démarche, dans la gracieuse situation où je me trouvois, et dans un âge où les retours sont inévitables, et les repentirs souvent trop tardifs; l'on me citoit sur cela des exemples capables de m'ébranler, si Dieu ne m'eût soutenue et fortifiée par sa grâce. Je ne balance pas à répondre que depuis onze mois je m'étois suffisamment éprouvée avant de quitter ma maison et quinze à seize mille livres de revenu; que j'espérois, avec le secours d'en haut, ne pas regarder en arrière, et que si j'avois le corps et la tendresse d'une femme, je me sentoís le courage assez mâle pour soutenir, jusqu'à la mort, l'heureux parti que je prenois; qu'au reste j'étois sensible à cette marque d'amitié, mais que je priois de ne pas la réitérer. Enfin, mes affaires rangées, je pars pour le Mâconnois, la veille de l'Ascension, six semaines après ma sortie d'Égypte, où m'attendoit madame la marquise de Valadour d'Arcy, mon amie, à qui j'avois écrit ma détermination, en la priant de m'arrêter une place dans le couvent des Ursulines de Pont-de-Veaux, pour y vivre

pensionnaire et inconnue ; car, pour la vocation , elle étoit encore bien éloignée de ma pensée, et l'aversion que j'avois toujours eue pour ce genre de vie, et pour les filles en général , étoit l'ouvrage d'une nouvelle miséricorde.

En montant dans la diligence , je trouvai pour compagnon de voyage le commandeur de l'Aubepin, qui, trompé sur un extérieur ( que je n'affectois sûrement pas ), me prenant pour toute autre que je n'étois, me combla d'honneurs et d'attentions pendant la route de Paris à Saullieu, où la marquise m'attendoit. Confirmé dans sa favorable opinion , il me supplia de lui dire à qui il avoit rendu ses devoirs ; je lui répondis franchement que je m'en garderois bien , moins par vanité pour moi , que pour lui épargner la confusion d'avoir prodigué ses politesses à qui en étoit très-indigne. Il prit mon refus pour un compliment, et redoubla ses respectueuses instances ; je lui dis : *Monsieur le commandeur, je vous donne ma parole, qu'en arrivant à Lyon, vous saurez qui je suis ; et si je perds l'estime que vous avez conçue de ma personne, vous saurez que je n'ai pas voulu vous tromper, et que la bonne foi méritoit le pardon de mon silence.* En effet, je lui écrivis aussitôt qui j'étois, mon dessein de servir Dieu, et que je le priois de ne pas me savoir mauvais gré de

ma résistance à me faire connoître à lui ; il fut si content de ma candeur, que jusqu'à sa mort je n'ai pas eu un plus solide ami.

A peine fus-je installée dans le couvent de Pont-de-Veaux, où les religieuses m'avoient reçue avec toute la bienveillance possible, que le démon me tendit un piège. Une personne, dont le nom vous est très-connu, m'écrivit que, dans la résolution où j'étois de mener une vie retirée, il me conjuroit d'accepter une de ses terres qu'il me nomma, pour y finir mes jours comme il me plairoit, qu'il me la donneroit en bonne forme ; je le remerciai de son offre, en lui disant qu'ayant quitté ma maison, il ne seroit pas édifiant que j'acceptasse la sienne, et que quelque droites et pures que fussent ses intentions, le public n'est pas Dieu pour les pénétrer, et que m'étant retirée sincèrement de tous les périls, je ne m'y exposerois de mes jours.

Les religieuses de Pont-de-Veaux m'avoient donné une grande chambre, dans laquelle j'en fis construire trois, comptant y finir mes jours. J'assistois à tous leurs exercices. On avoit pour moi des égards qui m'affligeoient, parce que trompé, ainsi que le commandeur de l'Aubepin, sur un certain air de grand monde, et un embonpoint que je n'avois pas encore perdu, on me croyoit du haut parage ; je les tirai d'erreur,

comme j'avois désabusé le commandeur. Elles me témoignèrent encore plus d'amitié qu'avant mon aveu. Je passai les jours à lire, à prier Dieu et à travailler, menant la vie la plus douce qu'on puisse s'imaginer. Je communiois tous les mois, par l'avis de mon premier confesseur, qui avoit d'abord refusé de m'admettre à la sainte table, dans la crainte que je ne retournasse à ce que j'avois quitté ; mais, sur les assurances que je lui donnai du contraire, il se laissa fléchir, et m'avoit permis de faire mes pâques. Je fus exercée, les premiers six mois de mon séjour à Pont-de-Veaux, par des songes qui, chaque nuit, m'affligeoient infiniment, quoique mon confesseur pût dire pour me rassurer. Un jour, me trouvant seule devant le Saint-Sacrement, dans la désolation où j'étois de mes songes impertinens, qui régulièrement me tourmentoient pendant mon sommeil, je m'adressai à la mère de Dieu, comme si elle eût été présente : *Ah ça ! Sainte-Vierge*, lui dis-je avec la même ingénuité que j'avois parlé à Dieu dans la chapelle des Cordeliers, dix-huit mois avant, *on dit que vous êtes toute-puissante dans le ciel, que vous obtenez, pour les pécheurs, ce qu'ils osent vous demander : si par votre intercession je suis délivrée des vexations nocturnes que je souffre depuis long-temps, et qui me font horreur, je*

*vous promets de jeûner, au pain et à l'eau, la veille de toutes vos fêtes, et de communier à votre intention; de porter jusqu'à la mort, sur ma chair, un cordon de laine blanc avec des nœuds, et de dire chaque jour le chapelet; et depuis ce moment je fus si tranquille sur ce point, et j'en ai conservé une si vive reconnoissance envers cette mère de miséricorde, que je répandrois jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour soutenir son pouvoir et sa bonté.*

Il arriva dans ce même temps un événement assez singulier, et où la main de Dieu parut visiblement protéger la communauté. La nuit du jour de Sainte-Anne, il fit un si prodigieux orage, qu'il sembloit que tout alloit être bouleversé. Le tonnerre, roulant sur le toit de la maison, le cribla entièrement, inonda les greniers remplis de farine; l'eau, perçant le plancher, tomboit à torrens dans les infirmeries sur-tout, où gissoit une ancienne mère paralytique. Les religieuses, qui ne savoient de quel côté tourner, vinrent à ma chambre me prier de les aider. Je sors en chemise, et cours au lit de cette pauvre vieille, que personne n'osoit toucher; je l'enlève aisément, et vais pour la mettre dans mon lit, qui n'avoit pas de part à l'inondation; mais, la porte s'étant fermée, la clef en dedans, il fallut la porter ailleurs. Le déluge, qui étoit tombé



sur moi, m'avoit mis dans un état aussi piteux que risible; les religieuses me prêtèrent une de leurs chemises, qui fut le premier cilice que je portai. Nous allâmes toutes au grenier pour sauver ce que nous pourrions de la farine, qui tomboit à moitié pétrie, sans nous apercevoir du danger où nous étions; car, dès que le jour parut, nous vîmes toutes les tuiles pendiller sur nos têtes, sans presque tenir à rien, ce qui fut regardé comme une protection miraculeuse, et attribué à un salut que j'avois fondé pour tous les vingt-cinq de chaque mois à perpétuité, en action de grâces des miséricordes de Dieu sur moi, et dont le premier avoit été célébré le soir même de ce furieux ouragan.

Après dix mois de séjour dans le couvent de Pont-de-Veaux, je vins à Lyon, rendre mes devoirs à feu M. le maréchal de Villeroi. La maison de l'Anticaille me plut beaucoup; et, quoiqu'on n'y reçût point de pensionnaires, M. l'archevêque leur demanda pour moi cette grâce. J'avois eu quelque inquiétude à Pont-de-Veaux, pour avoir refusé la visite du vieux comte de Feuillans, qui en étoit gouverneur. D'un autre côté, mon amie, la marquise d'Arcy, n'approuvoit pas que je fusse aussi séquestrée que je prétendois l'être, et que je regardasse comme une distraction l'offre qu'elle me faisoit continuelle-



ment de passer une partie de la belle saison dans ses terres, avec elle et sa famille, moi qui n'avois pas voulu me retirer à Blois, malgré les sollicitations de madame la marquise de Saumeri, mère de M. l'évêque de Rieux, que j'honorais et chérissais de tout mon cœur, par la seule raison que je ne pourrais me défendre de l'accompagner à Chambort : je présuomais que je serois, à l'Anticaille, à l'abri de ces petites inquiétudes.

Je fis donc revenir mes meubles de Pont-de-Veaux, sans me soucier des accommodemens que j'y avois fait faire, et qui m'avoient coûté beaucoup plus de deux cents pistoles; je fis à peu près les mêmes accommodemens à l'Anticaille, comptant que c'étoit enfin la dernière de mes stations; je suivis, de même qu'à Pont-de-Veaux, les exercices réguliers de l'ordre de Sainte-Marie. J'avois pour directeur le révérend père de Veaux, de la compagnie de Jésus, dont les ordres me paroisoient être ceux de Dieu même. Pour essayer ma ferveur, il commença par me conseiller de me lever à onze heures du soir, et de faire l'oraison jusqu'à minuit; je me tenois bien éveillée pour obéir; mais à peine étois-je à genoux, que je m'endormois comme une marmotte, jusqu'à je ne sais quelle heure. Voyant que cette pratique n'étoit pas de mon ressort, il m'en prescrivit une autre. Dans une

lettre que je reçus de lui, il me marquoit que, puisque j'avois tant d'attrait pour l'expiation de mes péchés, il me conseilloit de prendre la discipline, les vendredis, l'espace d'un *miserere*, ou sur les épaules, ou à la façon des religieuses; qu'on me prêteroit à l'Anticaille un instrument propre à cet usage, sinon qu'il m'en fourniroit un lui-même. Qui fut camuse à la lecture de cette lettre? ce fut moi. Je croyois avoir la berlue, je lisois et relisois cette belle épître, croyant m'être trompée; mais je trouvois toujours la même proposition. *Quoi donc!* me disois-je; *je crois qu'il se moque de ma figure!* *La discipline!* *fi donc!* *Quelle impertinence!* *Les béguines de religieuses n'ont qu'à faire ce qui leur plaira; je ne les imiterai pas sur ce point ridicule. Cependant que ferai-je? car c'est Dieu qui me parle par la bouche de ce père: je ne sais pas le miserere, et je n'ai pas de discipline.* Je n'avois que trois jours pour apprendre par cœur ce pseume. Je l'appris, mais en françois; pour me servir de discipline, j'allai couper six ou sept bouts de corde menue d'emballage, qui avoit servi à emballer mes meubles, je les noue par intervalles, et, pendant que les religieuses étoient à l'oraison, je m'enferme dans ma chambre et découvre mes épaules pour exploiter. J'avois encore le poignet ferme; la première grêle

de ces cruels nœuds me fit une telle douleur, que j'en tombai sur le nez, presque évanouie. Tout le *miserere* s'acheva, et à chaque verset, chaque grêle de nœuds, et chaque chute sur le nez. Je versois des pleurs de dépit, et non de dévotion, bien résolue de chanter une gamme au directeur flagellant.

La nuit se passa comme il plut à Dieu, sans pouvoir fermer l'œil, ni me tenir sur aucun côté; le matin, en m'habillant, j'aperçus mes épaules tricolores de meurtrissures; je sors, outrée de colère, pour aller à St.-Joseph, rendre compte au zélé directeur du succès de ses ordres. Hélas! dès qu'il parut avec son extérieur imposant, je me trouvai si sotte, que je ne pus répondre un mot aux questions qu'il me fit sur la cause de ma visite; mais le mouvement de mes épaules le lui disoit assez. Il me le fit avouer: je lui dis tout net que la proposition m'avoit scandalisée, que je lui avois obéi, mais que je le priois de ne me pas faire réitérer un semblable exercice; il me le promit, mais en m'assurant qu'avant peu je le lui redemanderois à genoux, et qu'il ne me le permettroit plus. *Oh! pour cela,* lui répondis-je, *vous aurez la barbe bien longue avant l'accomplissement de votre prophétie.* Hélas! il avoit raison, le bon père: je ne fus pas sitôt rentrée dans le couvent, que la honte

de ma démarche et de ma lâcheté me fit changer de sentiment et de langage; ces vierges, avec lesquelles je vivois, et qui joignoient la pénitence à l'innocence, faisoient ma condamnation.

Mes épaules n'étoient pas guéries, que je demandai humblement ce que j'avois regardé avec indignation. Ce bon père, pour la forme, se fit un peu tirer l'oreille; mais il eût été bien fâché de ne pas contribuer à la mortification de cette chair si douillette et si potelée : il me fournit abondamment de meubles pour cet usage, qui réparèrent depuis ma première poltronnerie.

Quelque temps après, je lui dis que les religieuses, qui venoient prendre avec moi le café, me railloient chaque jour sur la mollesse de mon lit, que je croyois avoir bien réformé : il me questionna sur ce point; je lui dis qu'il ne consistoit qu'en un lit de plume entre deux gros matelas, sur un sommier de crin; il ne me répondit autre chose avec étonnement que : *Oh! oh! oh! Eh bien, lui demandai-je, est-ce que tout le monde, et vous tout le premier, n'êtes pas couchés de même? Non, assurément,* me dit-il : *commencez par retrancher un matelas.* Non-seulement un matelas, mais ce même soir je jetai tout sur le plancher, à l'exception du sommier de crin sur lequel je passai la nuit.

Je ne finirois pas s'il me falloit ajouter mille aventures dans ce goût. Dieu s'en servoit pour me faire arriver par degrés à la vocation religieuse, pour laquelle j'avois toujours eu une si forte antipathie. Les dames qui avoient pour moi des bontés que je n'oublierai jamais, s'étonnoient de ce que, m'assujétissant à toutes leurs observances, je ne faisois pas à Dieu l'entier sacrifice de ma liberté; je les priois de ne me parler jamais d'engagement, si elles vouloient que je demeurasse avec elles jusqu'à la mort. Elles ne m'en parlèrent plus effectivement; mais elles me donnèrent à lire la vie de madame de Montmorenci, qui se fit religieuse de Ste.-Marie, après la catastrophe de son mari. Leur intention, en me donnant cette lecture à faire, ne fut pas sans fruit. Je fus touchée de l'exemple de cette grande dame; j'y réfléchis profondément, et fis part de mes réflexions au père de Veaux, qui m'y fortifia, et m'assura que le plus grand sacrifice qu'il me restoit à faire à Dieu, étoit celui de ma liberté. Il ne m'apprenoit rien de nouveau, je le sentoient bien. C'étoit au mois de juillet 1724 que ceci se passa.

Lorsque j'eus fait part à la supérieure et aux religieuses de mes premières dispositions au sacrifice de cette liberté si chérie et si mal employée jadis, leur amitié pour moi prit un nou-



vel accroissement ; je fis venir de Paris ma parente, pour régler mon temporel, parce que je comptois prendre l'habit de Sainte-Marie quelque temps après. Ces saintes religieuses crurent m'affermir encore dans ma vocation, en me donnant à lire la vie de dom Jean de Rancé, réformateur de la Trappe ; mais, grand Dieu ! quelle attrape, quand j'eus reconnu, dans cet abbé pénitent, une conformité si grande entre les égaremens de sa jeunesse (toute proportion gardée), et ceux de la mienne ! Pour lors il ne fut plus question de règle douce ; je promis à Dieu, de toute l'étendue de mon cœur, d'imiter, autant qu'il me seroit possible dans ses austérités ce saint pénitent que j'avois imité dans ses désordres. J'aurois été aux Clairettes, filles de la Trappe, si le père de Veaux ne m'eût assuré à moi que je trouverois aux Carmélites ce que je désirois de trouver à la Trappe. Je confiai mon dessein à M. l'archevêque de Villeroy, qui m'honoroit d'une particulière bienveillance. Il voulut d'abord m'en détourner ; mais lui ayant ouvert mon cœur, et l'ayant assuré que je me sentois pressée étrangement de satisfaire à la justice divine, qu'on me chérissoit trop à l'Anticaille, et, qu'outre l'austérité de la pénitence, je désirois encore d'être aussi méprisée que j'avois été vaine et orgueilleuse autrefois. Je fondois en larmes en lui par-



lant, il fut pénétré de mon état, et me dit : *Le doigt de Dieu est là ; j'irai demander une place pour vous aux Carmélites. Mais, monseigneur, lui dis-je, n'omettez pas de leur dire ce que j'ai été dans le monde, parce que je ne veux tromper personne.* Il le fit, et leur dit la profession que j'avois exercée chez le roi et à Paris, ce qui les effraya ; mais, malgré leurs remontrances et leurs difficultés, il leur dit qu'il se chargeoit de tous leurs scrupules ; la mère prieure, qui favorisoit mon dessein, m'écrivit que je n'avois qu'à prendre un jour pour me présenter à la communauté, et pour entrer dans la maison. Je ne voulois pas que les dames de l'Anticaille en eussent le moindre vent, parce que m'ayant sincèrement aimée, et les aimant de même, il étoit à propos d'éviter de tendres reproches qui n'auroient servi qu'à me rendre leur séparation plus douloureuse, parce que j'étois résolue, à quelque prix que ce fût, d'obéir à la voix de Dieu, qui m'appeloit à une vie totalement crucifiée de corps, de cœur et d'esprit.

— Je me rendis ici le 14 d'octobre 1724, d'où j'écrivis à la supérieure et aux religieuses de l'Anticaille, pour leur demander pardon du mystère que je leur avois fait de ma vocation à l'ordre des Carmélites, par pure défiance de moi-même : elles eurent la bonté de me regretter, et

de mander à nos mères plus de bien qu'elles n'en auroient dû trouver en moi, et poussèrent leur charité aussi loin qu'elle pouvoit aller.

C'est ainsi que le Seigneur, par son infinie miséricorde, m'a fait entrer dans la terre des saints, dix-huit mois après m'avoir fait sortir du chemin de perdition où la seule indigence m'avoit conduite, puisque nul de mes parens n'étoit sorti de la simplicité chrétienne. Le seul dérangement d'un père me réduisit, à l'âge de dix-sept ans, grande et assez prévenante, à ce qu'on disoit, à ne savoir quel parti prendre. J'avois horreur du vice; je n'en eus pas moins de la proposition qu'on me fit d'embrasser celui de la comédie: on se moqua de moi, en me disant qu'il n'y avoit que la populace et les bigots qui étoient sur ce point dans de faux préjugés; que tout ce qu'il y avoit de gens de condition à la cour et à la ville, pensoient bien différemment que le bas peuple, sur le compte des personnes qui exerçoient cette profession. Je n'eus pas de peine à me laisser persuader, et une prompte expérience ne m'apprit que trop la perversion inévitable de cet état, pour qui n'est pas en garde contre soi-même, puisque, sans autre travail que celui de la mémoire, on vit dans l'opulence et dans de continuels amusemens: les trois dernières années me rapportèrent quarante-quatre mille

francs. Quelle amorce pour le cœur perversi ! et quelle miséricorde de s'arracher, dans la force de l'âge, à une vie si délicieuse, mais en même temps si opposée au sentier étroit de l'Évangile ! J'avouerai néanmoins que j'y ai connu des personnes sans reproches dans leurs mœurs, et qui vivoient très-chrétiennement ; je n'ai pas été de ce nombre, je le dis à ma honte et à la gloire de Dieu, dont la grâce éclate d'autant plus qu'elle a choisi le sujet le plus indigne pour faire adorer son pouvoir.

En entrant dans cette sainte maison, je compris que Dieu avoit exaucé mes désirs ; il permit au démon d'inspirer à plusieurs méchans hommes de venir, la première nuit, faire et dire, à la porte du monastère, des choses abominables, pour me diffamer et m'en faire chasser. Les sœurs tourières, scandalisées d'un si indigne procédé, s'en plaignirent à la révérente mère prieure, qui me demanda quels en étoient les auteurs. Ne connoissant qui que ce fût dans la ville, je ne pus lui en rendre raison, sinon que j'avois bien mérité un pareil affront, de quelque part qu'il pût venir. La mère prieure le fit savoir à M. l'archevêque, qui, apparemment plus instruit, et indigné de cette noirceur, donna de si bons ordres, qu'il ne s'est plus rien ouï de semblable. Mais, quinze jours après, on débita

que je n'étois pas née d'un légitime mariage, parce que les personnes, dans cette triste circonstance, ne sont point reçues dans ce saint ordre : autre étonnement pour moi. J'écrivis à M. le curé de St.-Sulpice l'honneur qu'on me faisoit en ce point, et le priai de vouloir bien se donner la peine de tirer lui-même, des registres de sa paroisse, mon extrait baptismal, et de me l'envoyer, ce qu'il eut la bonté de faire de sa propre main, et de l'accompagner d'une lettre en forme de certificat, qui confondit la malice du démon. Tant d'épreuves, et mille autres de cette nature que je passe sous silence, loin de me décourager, me faisoient au contraire bénir la miséricorde de Dieu; je crus devoir en prendre le nom à juste titre. Je demandai à la mère prieure de vouloir bien me permettre de vivre cachée et inconnue, sans nulle correspondance avec parens ni amis; elle n'y voulut pas consentir, disant que n'ayant pour amis que des personnes respectables, une correspondance religieuse convenoit pour qu'on sût si je perséverois ou non dans la pénitence que Dieu m'avoit inspirée, et qu'il seroit content que je soumissse mon attrait à l'obéissance: c'est ce que je fis sur-le-champ.

Je l'avois priée, en entrant, de ne me point ménager, et de me faire pratiquer tout ce que je

devois pratiquer dans la suite, parce qu'ayant perdu tant de temps dans ce monde, je n'en devois pas perdre un moment dans la sainte religion; elle eut la bonté de condescendre à mes désirs, et de m'exempter des prudentes attentions qu'on a pour toutes les commençantes; l'on me mit donc le balai dans la main, le premier jour de mon entrée. Laver la lessive; tirer l'eau d'un puits très-profond, pour la communauté; frotter les tables du réfectoire; porter toutes les cruches de chaque sœur à leur place; laver la vaisselle de terre à notre usage; récurer les marmites et les poëles de la cuisine; tout cela fut une satisfaction pour moi, plus grande que ne l'avoient été mes anciennes mollesses. A ces occupations, qui durèrent quatre ans, succéda celle de faire les alpagates ou souliers de corde de toute la communauté, avec le soin de l'horloge, dont il falloit monter chaque jour, à force de bras, trois pierres d'un poids énorme. Je fus neuf ans dans cet emploi, mais, comme il m'avoit un peu dérangé l'estomac, on voulut bien m'en dispenser.

Après les trois premiers mois d'épreuves, l'on m'admit au saint habit, le 20 janvier 1725. L'archevêque me fit la grâce d'en faire la cérémonie. Tout Lyon y assista, malgré l'extrême rigueur du froid.



On avoit peine à se persuader un tel changement, et, de mon côté, j'avois peine à me le persuader. Le souvenir du passé, et la vue du présent, ne me permettoient pas d'avoir besoin de secours étrangers pour m'entretenir avec le Seigneur. Ses miséricordes me rendoient mes anciens égaremens plus odieux; mes yeux étoient deux sources de larmes intarissables. Quoique l'horreur de mes désordres fût pour moi le plus affreux supplice (comme il me l'est encore), je crus devoir faire servir à leur expiation cette riche constitution, et cette force au-dessus de mon sexe, qui me faisoit autrefois rouler une assiette d'argent avec les mains, comme on roule une feuille de papier, et dont j'avois fait un si pernicieux usage. Je demandai à mon confesseur la permission d'ajouter, à la rigueur de la règle, toutes les autres austérités. Ce même père de Veaux, de père flagellant, étoit devenu père temporisateur; il vouloit attendre que mon année de noviciat fût écoulée, après laquelle il me mettroit la bride sur le cou, ce fut son terme ou l'équivalent. Aux approches de ma profession, Dieu permit à Satan de me cribler plus que jamais, en me représentant l'importance des vœux que j'allois prononcer; l'engagement de passer ma vie avec des filles et des religieuses que j'avois toujours haïes mortellement; l'impétuosité



de mon caractère; la subordination à une fille prieure, après mon aversion pour celle que toute femme doit à son mari; l'humiliation de me voir, jusqu'au dernier soupir, au milieu de tant de pures vierges, comme une corneille souillée, au milieu d'un colombier; mille et mille réflexions de cette nature augmentoient mon trouble et ma désolation; j'approche de la sainte table, en disant à notre Seigneur: *Qu'ai-je cherché ici, sinon vous, ô mon Dieu! Nul respect humain, nulle raison quelconque ne m'ont fait quitter le monde et embrasser cet état où je suis, que le seul désir de satisfaire à votre divine justice. Regardez d'un oeil de miséricorde ce publicain, cette Madeleine, cette femme adultère, cette Samaritaine, car je suis composée à la fois de tous les heureux objets de votre clémence.*

J'entends la mère prieure qui s'approche pour me mettre le flambeau à la main, avec lequel je devois commencer la cérémonie de ma profession. A ce moment, j'entends à l'oreille de mon cœur cette parole: *Allons*, que notre Seigneur dit au jardin des Olives à ses disciples, lorsque les soldats venoient se saisir de sa personne. Cette divine parole fit disparaître tous mes combats; à l'instant même un calme et une paix céleste succèdent au trouble et à l'amertume où j'étois plongée; une inexplicable consolation s'em-

pare de mon âme et se répand jusque sur mon front, où la grâce d'en haut sembloit être peinte, à ce que m'a dit depuis la mère prieure ; je vais au chapitre, où il me sembloit voir les cieux ouverts et les anges qui s'y réjouissoient de ma conversion ; je prononce mes vœux avec une voix ferme et une joie qui surprend toute la communauté, et je me sens pénétrée d'une onction que les bienheureux, qui sont dans le ciel, auroient pu m'envier. Cet état de saintes délices dura plus de huit jours de suite sans interruption, après lesquels Dieu me mit dans la disposition habituelle où doit être ici bas une âme pécheresse telle que la mienne, qui sait sûrement qu'elle a un million de fois mérité l'enfer, et qui ignore si sa pénitence et son repentir sont dignes de pardon. Dieu, néanmoins, de temps en temps m'envoyoit des consolations : quelque temps après avoir prononcé mes vœux, je me trouvai, en dormant, occupée d'un songe bien significatif ; il me sembloit être appuyée fort tranquillement sous un des portiques du petit quai de Gesvres, qui est entre le Pont-au-Change et le pont Notre-Dame de Paris ; que de là je voyois le bras de la Seine rempli d'une multitude innombrable d'hommes et de femmes de tout âge et de tout état, qui se pressoient les uns sur les autres, se précipitoient violemment, et sans

retour, sous les arches du Pont-au-Change, qui paroisoient être autant de gouffres profonds; la compassion de tant de personnes qui périssent me frappa tellement, que je m'éveillai: je n'eus pas besoin d'aller bien loin chercher l'explication de mon songe, qui me montrait évidemment le gouffre d'où la main de Dieu m'avoit tirée pour me mettre dans la salutaire pratique de son église.

Le démon, recommençant son ancienne persécution, me tourmenta de nouveau, non plus, comme à Pont-de-Veaux, par des songes impertinens; mais le jour et la nuit je me trouvais dans des états qui me faisoient horreur; cette réponse du Seigneur à saint Paul, dans un cas pareil: *Ma grâce te suffit*, me rassura; mais je crus que je devois opposer, à l'ennemi de mon repos, des armes offensives. Si je n'employai pas les épines comme un saint Benoit, ni le feu comme un saint Martinien, ce fut l'équivalent de l'un et de l'autre; et onc depuis le tentateur n'a reparu, du moins pour une guerre de cette espèce.

Le père de Veaux m'avoit, selon sa promesse, laissé la bride sur le cou après ma profession, pour ajouter à l'austérité commune toutes celles que mes forces et mon courage pourroient me permettre de pratiquer. Je commençai par

faire le vœu de ne jamais boire de vin, pas même en danger de mort, s'il n'en falloit qu'une goutte pour prolonger ma vie. Pendant douze ans de suite, avec la permission du père de Veaux et le secours d'en haut, je me suis exercée à faire servir à la justice divine, les membres qui avoient servi à l'iniquité; et une grande maladie de dix jours seulement ayant affoibli ma forte constitution, je m'en suis tenue depuis à l'austérité commune de la règle, et à un total abandon aux ordres de la divine providence.

J'ai cette grâce particulière à rendre au Seigneur, que depuis le moment que j'ai quitté le monde, jusqu'à ce jour, 10 août 1747, je ne l'ai pas regretté une seule fois, malgré les épreuves qu'il m'a fallu subir, et les violences qu'il m'a fallu faire pour vaincre ma sensibilité et renoncer à moi-même. Elles ont été si grandes ces violences, qu'en très-peu d'années mes cheveux et mes sourcils, de noirs qu'ils étoient, devinrent blancs. Dieu m'a fait passer par le feu et par l'eau, et, dans mes plus profondes afflictions, j'ai toujours adoré la main paternelle qui ne me châtie en cette vie que pour m'épargner en l'autre; la vue de mes péchés, que j'ai toujours présents, me confond de plus en plus; et celle des miséricordes de Dieu sur moi me les fait paroître plus énormes, d'autant plus queces mê-



mes miséricordes m'ont préservée de mille périls où ma jeunesse insensée se livroit aveuglément : car à quoi ne me suis-je pas exposée pour satisfaire et mon intempérance et mes passions ?

Quels risques ne couroit pas naturellement une fille de vingt à vingt-deux ans, d'aller dans le Wirtemberg, et du Wirtemberg à Paris, dans une chaise de poste, accompagnée d'un seul laquais et du postillon ? Le laquais, plus timide que moi et plus raisonnable, me faisoit apercevoir les dangers évidens que je courois. Il approchoit son cheval de ma chaise, dans les bois de Nancy et de Ste-Ménéhould, pour me dire : *Mademoiselle, nous sommes ici dans des coupe-gorges. Eh bien !* lui répondis-je, *que crains-tu ? n'ai-je pas deux bons pistolets ? Va, va, tu suis César et sa fortune.* Étant dans une auberge, j'entends entrer dans ma chambre avant le jour ; je crois qu'on vient m'avertir que les chevaux de poste sont à ma chaise ; j'appelle mon laquais par son nom, personne ne répond, et j'entends qu'on s'avance vers mon lit ; je crie : *Au voleur !* le voleur prend la fuite ; je sors du lit pour l'atteindre, il m'échappe, et se sauve ; on vient au bruit que je faisois ; je dis à l'hôtesse : *Vous avez des voleurs chez vous. Il y a,* me répond-elle, *trois carrosses de voiture qui y logent, je ne connois pas ceux qui les remplissent. Cela*



*suffit*, lui dis-je; *qu'on mette les chevaux à ma chaise*. On les y met; je pars à la pointe du jour, sans m'embarrasser de quel côté aura tourné le voleur; c'est ainsi que Dieu, par une providence marquée, m'a toujours préservée des funestes accidens dans lesquels je me précipitois, malgré les sages remontrances des personnes même les plus respectables par leur rang, par leur âge et par leurs vertus.

Lorsqu'elles me demandoient si j'approchois des sacremens : *Non, sans doute*, disois-je; *je ne veux pas les profaner, et je ne veux pas renoncer à mes plaisirs avant quarante-cinq ans*. — *Mais n'avez-vous point de remords?* — *Non, et pourquoi en aurois-je? je ne fais de mal à personne; je laisse le paradis futur à qui le voudra, je me contente de celui dont je jouis*. O délire pitoyable! qui me faisait parler ainsi; c'est sur cette insensée que le Seigneur a daigné jeter des yeux de compassion pour dessiller les miens, et me rendre à moi-même; car, en naissant, il m'avoit donné une bonne âme, un cœur droit, compatissant, bienfaisant, susceptible des meilleurs sentimens, et une horreur pour le vice bas et honteux. S'il eût permis que des parens plus aisés et plus attentifs à mon éducation eussent cultivé les heureuses dispositions, et la facilité



surprenante avec laquelle j'apprenois tout ce qu'on m'enseignoit, peut-être aurois-je été vertueuse. Dieu sait ce qu'il m'a coûté de larmes pour cesser de l'être ; Dieu sait encore qu'à l'âge de dix-neuf ans, me trouvant dans une ville de Flandres, aux portes de la mort, je promis d'abandonner pour jamais la profession dangereuse où j'étois engagée, si l'on vouloit m'assurer deux cents livres de pension viagère : on le pouvoit ; on le devoit ; on ne l'a pas fait ; Dieu veuille qu'on n'ait pas à rendre compte à son tribunal des égaremens où les occasions séduisantes me plongèrent quelque temps après !

En voilà trop , quoique ce ne soit qu'un léger crayon de l'abîme de misères qui ont attiré les miséricordes du Seigneur. Il me faudroit deux ans au moins pour les écrire toutes, et six mois pour les dire de bouche. Vous avez exigé de ma confiance cet abrégé qui m'a fait répandre de nouveaux ruisseaux de larmes ; j'exige à mon tour de votre zèle , que vous m'aiderez à rendre à Dieu d'éternelles actions de grâces, et que vous lui demanderez de couronner en moi ses propres bienfaits, par la persévérance finale, et une bienheureuse mort.

FIN DE LA CONVERSION DE M.<sup>lle</sup> GAUTIER.

---

# CRITIQUE

DE L'OUVRAGE INTITULÉ :

RECUEIL DE CES MESSIEURS.

Vous voulez absolument savoir mon sentiment sur l'ouvrage que vous allez donner au public : le voici. Il sera d'autant plus désintéressé que je ne connois pas un des auteurs ; et je suis dans une si grande habitude de faire des critiques, que je n'ai pas eu besoin de lire l'ouvrage : les titres me suffisent. Il me paroît que vous avez fait une collection dans le goût de la Bibliothèque de Photius ; je crains seulement qu'on ne la trouve trop savante.

Bon Dieu ! que de contes et d'histoires ! Pour moi, je serois tenté de croire que, dans un recueil aussi grave que celui-ci, tant de fadaïses ont un objet plus sérieux que celui qui se présente d'abord. Ne pourroit-on point, à l'exemple des alchimistes, y chercher des mystères cachés aux profanes ? Pour moi, qui suis de ceux-ci, je ne cherche jamais que ce que je trouve.

*Liradi, nouvelle espagnole*, me donne de l'humeur ; elle est de quelque mélancolique qui

aura pris un travers avec sa maîtresse, pour une infidélité qu'elle lui aura faite : quand on se fâche pour si peu de chose, il n'y a rien dont on ne puisse s'offenser.

*A deux de jeu.* Après la nouvelle espagnole, en voici une françoise : c'est fort bien fait ; mais je voudrois qu'on me fît grâce du pays, et qu'on le reconnût aux caractères des acteurs et à la nature des événemens.

A quoi bon un *Dialogue des morts* ? Il me semble que pour faire dire des sottises, il suffiroit de faire parler des vivans. A propos de vivans, je trouve encore qu'il est ridicule de donner l'oraison funèbre d'un mort ; personne ne s'y intéresse. Je me suis quelquefois trouvé à ces sortes de cérémonies ; j'ai toujours remarqué qu'on n'étoit occupé que de l'orateur, et nullement du héros : pourquoi ? c'est que celui-ci est mort, et que l'autre est vivant. On ne dit jamais de bien des morts que pour humilier les vivans ; comme on exalte les étrangers pour ne pas reconnoître de supérieurs dans sa patrie. Pourquoi Molière n'a-t-il pas été jugé digne d'être de l'académie ? c'est qu'il étoit vivant. Pourquoi est-on étonné aujourd'hui qu'il n'en ait pas été ? c'est qu'il est mort : tous les plats motifs qu'on lui opposoit ont disparu, il ne reste plus que le grand homme qui manque à la liste. Je crois cependant que le

manteau de Sganarelle décoreroit bien autant aujourd'hui l'académie, qu'un manteau ducal.

Je serois volontairement ami de l'*Original du portrait*; ce n'est pas en considération de ses bonnes qualités, c'est à cause de ses défauts. Je ne veux point d'ami parfait : on pense assez généralement comme moi ; car je vois peu de gens qui ne déchirent leurs meilleurs amis : c'est apparemment de peur qu'on ne les soupçonne d'avoir des amis parfaits.

Je suis édifié du *Sermon turc*. Béni soit l'auteur ! c'est une bonne âme , puisqu'il pense bien des femmes. En effet , on doit aimer leur beauté , estimer leur caractère , respecter le malheur de leur situation ; elles sont belles , tendres et malheureuses. Les hommes , toujours injustes , cherchent à les séduire , affectent de les mépriser , abusent contr'elles de la tyrannie qu'ils ont usurpée par force : ce seroient-là les trois points de mon discours , si elles me jugeoient digne d'être leur avocat. En attendant , je ne puis m'empêcher d'observer que les hommes ne suivent que l'impétuosité de leurs désirs , en recherchant les femmes ; celles-ci , avec les sens plus calmes , ont le cœur plus tendre : une femme , dans cet état , voudroit que son amant fût , comme elle , satisfait de la possession du cœur ; mais il presse , il pleure , il supplie , il excite la com-

passion ; elle ne peut voir son amant malheureux , elle cède à la pitié , à la tendresse , à la générosité seule ; elle accorde tout , non pour elle , mais pour lui. L'amant est-il heureux ? Aussitôt ses feux s'éteignent , il devient inconstant , il court vers un autre objet ; le voilà perfide , sans que sa maîtresse ait rien à se reprocher que des vertus et une foiblesse. Je suis d'autant plus surpris que les femmes soient les dupes des hommes , qu'elles ont infiniment plus d'esprit qu'eux ; il est vrai qu'elles ont une meilleure éducation.

Les hommes exercent des professions , ou cultivent des talens qui les obligent d'acquérir quelques connoissances nécessaires et pénibles. Jusqu'ici je ne vois point d'esprit. Voici pourquoi nous n'avons pas tout celui que nous pourrions avoir : les langues ont été imaginées par le besoin de se communiquer réciproquement ses idées ; on devroit donc avoir ses idées propres , et n'apprendre que les mots qui en sont les signes ; mais , au lieu de nous apprendre simplement , dans notre enfance , des mots pour nous exprimer , on nous donne des pensées toutes faites qui ne sont que des phrases ; chacun pensant différemment , et voulant nous suggérer ses idées , les nôtres deviennent un amas informe , et ne sont ni précises ni suivies ; nous n'en avons guère de justes que celles que nous acquérons de



nous-mêmes , comme on ne sait bien que ce qu'on invente. Si l'on interroge un enfant, la mère ou la gouvernante lui dicte aussitôt sa réponse; de sorte qu'au lieu de dire une sottise de lui-même , qu'on pourroit ensuite rectifier, il répète celle de la sotte qui est auprès de lui. L'habitude et la paresse font qu'insensiblement il sait toujours ce qu'il faut dire et jamais ce qu'il faut penser. Une fille, au contraire, est obligée, grâce au peu de soin qu'on prend de son éducation, de penser d'elle-même; elle reçoit ses idées de l'impression des objets, elle pense bientôt, elle fait la comparaison, elle tire ensuite des conséquences : voilà sa raison formée ; ses pensées naissent les unes des autres, sont toujours justes. On dira peut-être qu'elle n'est occupée que d'objets peu importans ; mais je n'en connois point qui le soient les uns plus que les autres; tout consiste à les voir tels qu'ils sont : d'ailleurs, qu'y a-t-il de plus important que d'étudier les hommes, et de connoître leur caractère? Veut-on juger de la différence d'éducation? Il suffira de voir un jeune homme sortant du collège, en présence d'une sœur plus jeune que lui : il ne sait ni ce qu'il dit ni ce qu'il entend, pendant que sa sœur est toujours au fait de la conversation, et quelquefois en est l'âme. Pourquoi? c'est qu'elle n'a point appris de latin. Pourquoi les Romains a-



voient-ils, dit-on, plus d'esprit que nous? c'est qu'ils n'apprennent pas le latin; mais comme ils apprennent le grec, les Grecs qui n'apprennent rien, avoient plus d'esprit qu'eux. Ainsi je conclus qu'on doit aimer, estimer et respecter les femmes; c'est même très-bien fait de les aimer toutes à la fois, ne fût-ce que pour prévenir l'inconstance.

*Il ne faut compter sur rien.* Cela est bien vrai, car je m'attendois à trouver un conte en vers. Je parierois que c'est ainsi que l'auteur a coutume de penser; après quoi il traduit en prose, quand il juge que son ouvrage peut se passer de vers; il faut bien un autre mérite pour la prose. Que d'ouvrages perdroient leur réputation, si on les y réduisoit! Ce seroit une espèce de coupelle, pour savoir s'il y a des choses et non pas des mots. Souvent, pour remettre des vers en prose, il suffiroit d'ôter leurs rimes.

Il y a long-temps que je voulois savoir pourquoi *la Vérité est au fond d'un puits*. Me voilà un peu éclairci; mais je n'en suis pas plus avancé: il me paroît plus difficile que jamais de l'en retirer, parce que ceux qui sont allés la chercher, étant tombés dedans sur les morts, il faudroit commencer par les dégager de tout ce qui les accable aujourd'hui.

Je ne sais pas pourquoi les hommes taxent les

femmes de fausseté, et ont fait la Vérité femelle. Problème à résoudre. On dit aussi qu'elle est nue, et cela se pourroit bien. C'est sans doute par un amour secret pour la Vérité que nous courons après les femmes avec tant d'ardeur ; nous cherchons à les dépouiller de tout ce que nous croyons qui cache la Vérité ; et, quand nous avons satisfait notre curiosité sur une, nous nous détrompons, nous courons tous vers une autre, pour être plus heureux. L'amour, le plaisir et l'inconstance ne sont qu'une suite du désir de connoître la Vérité.

*Lettres pillées.* C'est du moins tirer d'un vieil ouvrage un titre neuf. L'auteur est de bonne foi ; c'est sans doute un honnête homme, quelque pauvre diable qui ne peut se passer d'écrire et qui vit de sa plume.

Le *second Dialogue* est défectueux à bien des égards. Je désirerois, par exemple, quelques traits satiriques et personnels. Un auteur qui se prive d'un si grand avantage, entend mal ses intérêts. S'il s'avise de donner un éloge à quelqu'un, les autres le trouvent mauvais, parce qu'ils voudroient qu'il s'adressât à eux. Celui même qui en est l'objet, use de fausseté et tâche de persuader qu'il est outré, et que c'est à son insçu : le comble de la gloire est de mériter et de mépriser les louanges. Si vous mettez, au

contraire, quelques traits piquans et applicables à plusieurs personnes, l'intérêt commence à s'échauffer : chacun en fait l'application à d'autres.

*La Sincérité*, par une jeune demoiselle, est quelque anecdote publique : j'aimerois mieux l'auteur que l'ouvrage.

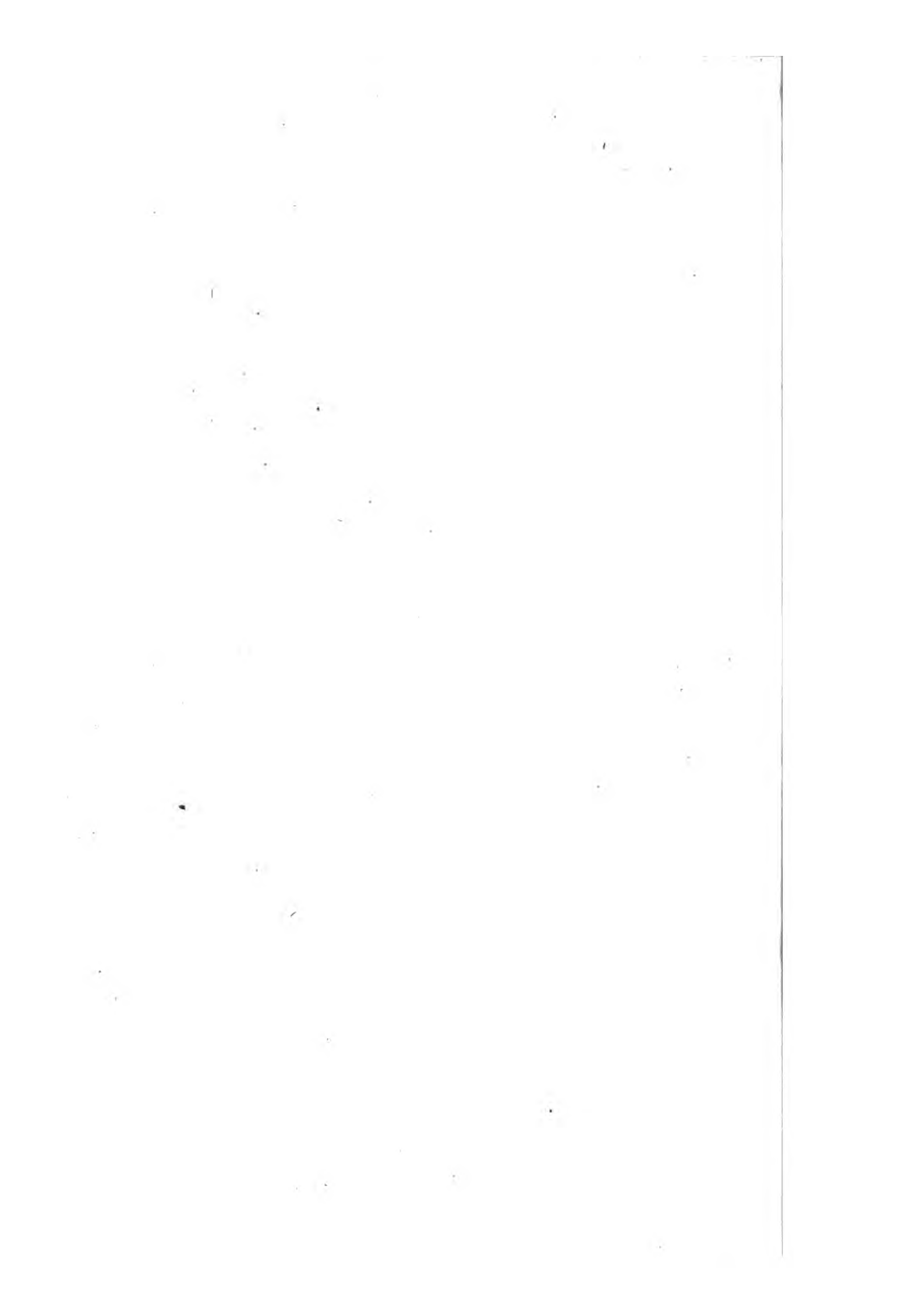
Ce qui me plaît de l'auteur sur *la Paresse*, c'est qu'il doit avoir l'esprit naturel ; car il n'auroit pas la force de courir après.

J'aime le morceau du *Chien enragé* : il y a de l'esprit et point de raison. Voilà ce qui fait les bons ouvrages. L'esprit est quelque chose de décidé ; la raison est arbitraire. Tout le monde court après l'esprit, tout le monde en veut avoir : preuve de l'estime qu'on en fait. L'esprit se fait sentir tout d'abord, on ne peut le méconnoître. Qu'un homme parle et écrive avec esprit, il est aussitôt l'objet de l'admiration et de la satire, deux sortes d'éloges ; au lieu qu'on ne sait ce que c'est que la raison, puisque les gens les plus opposés de sentimens prétendent tous avoir raison. On appelle une chimère un être de raison, parce qu'un mauvais arbre ne peut produire que de mauvais fruits. L'esprit a de commun avec le bonheur, qu'il ne dépend pas d'autrui. Le plus heureux est celui qui croit l'être ; le plus spirituel est celui qui prétend le plus à l'esprit. Quel bien que celui qui se partage

sans s'affaiblir ! Ayons donc beaucoup d'esprit , puisque tout le monde en doit avoir. Je dois pourtant avertir en conscience qu'il est plus rare qu'on ne l'imagine, sur-tout depuis qu'il est devenu plus commun. La marque de l'esprit borné d'un siècle, est lorsque tout le monde en a ; c'est la preuve qu'il n'y a point d'esprits supérieurs ; car ils ne sont jamais en troupe.

Ah ! voilà donc enfin la *Géométrie* appliquée à quelque chose d'utile ! Cela me réconcilie avec elle ; jusqu'ici les sciences ne m'avoient paru propres qu'à rendre une raison pénible de ce que nous faisons sans leur secours. On fait voir ici comme quoi on devient plus grand quand on se redresse. La proposition n'est pas si vraie au moral qu'au physique.

FIN DE LA CRITIQUE.



---

## LETTRES

*Écrites par Duclos , pendant son  
voyage en Italie.*

---

### LETTRE PREMIÈRE.

*A M. Abeille.*

Toulon , le 6 décembre 1766.

**J**E suis ici depuis trois jours , mon cher ami. M. Hurson , intendant de la marine , le commandant du port et tous les officiers voudroient nous y retenir tout l'hiver , qui n'en est pas un ici. Je retourne cependant demain à Marseille ; peut-être reviendrai-je encore ici , d'où je partirai pour Antibes , où je m'embarquerai pour Gênes. Je vous écrirai des différens séjours. Nous avons partout reçu le plus grand accueil.

Huit jours après vous , nous savons tout ce qui se passe à Paris. Voilà donc M. de la Chalotais à la Bastille ! il n'y aura que les accusés qui sauveront leur honneur de cette effroyable affaire. J'ai le plus grand désir que vous m'envoyiez le journal que je vous ai demandé , lors-



que je serai en état de vous donner une adresse. On parle ici avec de justes éloges de M. de Montigni et de M. de Montrou : je n'en suis pas surpris. Voici ma seconde lettre (\*); marquez-moi le nombre que vous en aurez reçu, pour que je sache si tout vous parvient. Je ne vous répéterai plus les complimens et amitiés dont je vous chargeois dans ma première : cela soit dit une fois pour toutes. *Vale et me ama.*

---

## LETTRE II.

*Au même.*

Gênes, le 22 décembre 1766.

**J**E suis ici depuis plusieurs jours, mon cher ami, et j'en pars aujourd'hui pour Rome, où je serai avant que vous receviez ma lettre. Vous pouvez donc m'adresser actuellement, par la voie de M. Jeannel, tout ce que vous voudrez. Mon adresse peut être indifféremment, ou chez notre ambassadeur, ou chez le directeur de la poste à Rome, au choix de M. Jeannel : je veillerai à l'un et à l'autre entrepôt. Je n'ai pu me dispenser de m'arrêter ici huit jours, par l'accueil qu'on m'y a fait. Notre ministre ne vouloit pas que

(\* La première n'est point parvenue.

j'eusse d'autre maison que son hôtel; et M. de Lomellini, ancien doge, m'a reçu comme un frère. Nous avons bu ensemble à nos amis de Paris. D'Alembert pense bien qu'il n'a pas été oublié. Faites-lui, je vous prie, grande mention de moi, et bien des amitiés pour celle qu'il me fait lui-même de tenir notre froid registre. Ne m'oubliez pas auprès de mademoiselle Quinault, la bonne Olympe, toute votre famille et du Tartre, qui se chargera de tous ceux de mes amis que vous ne connoissez pas. Il sait à quel degré j'en suis avec chacun.

Vous devez avoir le journal de M. de la Chartais. Je ne vous demande point de me l'envoyer; mais gardez m'en un, et m'en dites votre avis et son effet. Si vous voyez actuellement sa respectable fille, mettez-moi à ses pieds. On m'avoit recommandé, en partant, la prudence sur cette affaire. Mais j'ai peu de vocation pour cette vertu-là: j'ai préféré le courage de l'amitié. J'ai parlé comme je pense, à tout ce que j'ai rencontré, et j'ai eu la satisfaction de plaire à tous les questionneurs. Bon jour, mon cher ami.  
*Vale iterùm et me ama.*

## L E T T R E III.

*Au même.*

Rome, 28 janvier 1767.

**J**E ne vous demande, mon cher ami, d'autres nouvelles de France que sur nos amis et nos sociétés. A quinze jours près, je suis aussi bien instruit que vous, et quelquefois mieux, grâce à la confiance dont m'honore notre ambassadeur. Je ne saurois trop m'en louer; il me dit hier que je réussissois très-bien dans Rome, et qu'il l'avoit mandé en France, aux ministres et à d'autres; cependant je me mets aussi à l'aise ici à table et ailleurs qu'à Paris.

Il m'est impossible d'être de retour plutôt qu'en juin. Si j'écrivois mon voyage, il ne ressembleroit à aucun autre, et n'en vaudroit pas moins: je remets cet article-là pour nos dîners du samedi. Rome est certainement digne de curiosité, et même d'un examen réfléchi; mais, pour se fixer, Paris l'emporte supérieurement, et à tous égards, sur l'Italie, l'Angleterre, etc. Je me porte à merveille; et la saison s'adoucisant journellement, j'espère me sauver des rhumes auxquels je suis sujet l'hiver, puisque je me

suis tiré de l'Apennin, où j'ai éprouvé le plus grand froid que j'aie éprouvé de ma vie. Je vous parlerai, à mon retour, du physique et du moral de ce pays-ci. Je voudrais que les états durassent six mois, pour trouver à Paris notre ami Bellangerais. Il me semble que les lettres patentes sont des lettres de grâce accordées aux accusateurs. Mandez-moi s'il y a d'autres exilés, et où ils sont. Qu'est devenu Le Boucher? Au diable le papier sur lequel j'écris! il n'a pas plus d'âme que les gens du pays.

Je reçois dans ce moment une lettre de la comtesse d'Oxford, qui veut que je loge chez elle à Naples; et, quelque goût de préférence que j'aie pour les auberges, je serai peut-être obligé d'accepter, attendu le déluge d'étrangers qui inondent Naples, par l'interdiction du carnaval et des spectacles à Rome. Cela peut être d'un saint pape; mais cela est sûrement d'un sot prince. Je vous parois un peu léger en style. Rassurez-vous: le peuple crie hautement contre celui dont il reçoit la bénédiction à genoux, dans la rue et dans la boue. Vous croyez bien que les gens propres, et je le suis beaucoup, évitent sa rencontre, quand il pleut. La semaine sainte ramenera ici tous les déserteurs. L'affluence y sera si grande que je garde mon logement pendant mon absence, pour en être sûr. A pro-

pos de logement, on m'en destine un à l'inquisition de Cività-Vecchia. Si j'y vais, rassurez-vous encore : le père dominicain, premier inquisiteur, m'a pris en affection sur ce qu'on lui a dit de moi, et veut me loger, comme il a déjà fait à l'égard de quelqu'un qui me ressembloit beaucoup : ce qui n'empêche pas que je ne sois fort bien venu ici, au Collège Romain, chez les jésuites; car eux et les dominicains *non contuntur*. J'ajouterai qu'à quelques petites et honnêtes discrétions près, je ne me suis masqué nulle part. En voilà bien assez pour un écrivain ennemi de l'écriture. Je n'ose m'informer de l'état de notre malheureuse et respectable mademoiselle de la Chalotais. Mais, si vous avez par vous ou par d'autres quelque correspondance avec elle, soyez l'interprète de mes sentimens que vous connoissez. *Vale iterùm.*

Ma mère me fait mander que, dans les circonstances présentes, elle approuve fort mon voyage : cela n'est pas d'une tête centenaire. Quel plaisir j'aurai à la revoir !

Donnez-moi des nouvelles de tous nos amis, et longuement, en cahier. On me mande qu'on dit à Paris que je suis exilé.

## LETTRE IV.

*Au même.*

Rome, le 4 janvier 1767.

CROYEZ-VOUS donc que ce soit aux exilés à écrire? Je n'ai encore reçu qu'une seule lettre de vous. Je ne vous demande aucune nouvelle de gazette, ni même des états, dont nous recevons ici un journal aussi exact que celui de notre ami. Je veux que vous me parliez de nos sociétés et de mille riens si agréables à trois cents lieues.

Après les pluies abondantes des premiers jours de janvier, nous avons eu quelques petites gelées les matins, et depuis huit jours le plus beau mois de mai. J'en profite pour parcourir les ruines. Si M. votre frère étoit ici, la tête lui en tourneroit; il se joindroit sans doute aux dessinateurs qu'on rencontre dans les places, les débris des temples et les vignes, sans que le peuple y fasse seulement attention, tant il y est fait.

Je fus, hier, présenté au pape avec qui je m'entretins plus d'une demi-heure aussi à mon aise qu'avec l'intendant de Bretagne. Il finit par se faire apporter un chapelet qu'il me donna, et que je reçus en lui baisant la main, ce qui le



fit rire en regardant les assistans : j'appris, en sortant, que c'étoit de ma familiarité, attendu qu'il n'y a que les cardinaux qui aient ce privilège; tout autre ne baise que sa mule, ce que j'avois fait en entrant. M. l'ambassadeur me dit que le saint père m'avoit donné une marque de distinction. En effet, de tous les présentés, je suis le seul depuis deux mois à qui il ait donné le cha-pelet : c'est qu'il connoît bien ses ouailles. La présidente de Langle en sera peut-être jalouse; car il y a eu bien des intrigues pour le sien.

Sachez un peu de d'Alembert pourquoi Thomas n'est pas encore reçu.

---

## L E T T R E V.

*Au même.*

Naples, le 14 février 1767.

**D**EPUIS le départ de votre lettre, mon cher ami, vous devez en avoir reçu deux de moi : dans la dernière, je vous parlois de ma présentation au pape, et vous faisais des reproches de votre silence. Voilà l'inconvénient d'une correspondance éloignée. Quoi qu'il en soit, écrivez-moi toujours à Rome, par la voie de M. Jean-nel; j'y serai de retour avant votre réponse à celle-ci.

Je ne puis vous peindre la beauté de la position de Naples, la douceur du climat et la fécondité du sol. A peine quelques jours du commencement de janvier diffèrent-ils d'un beau mois de mai de France; et le mouvement de la mer tempère, m'a-t-on dit, les chaleurs de l'été que la beauté de l'hiver me faisoit supposer. *Ver ibi perpetuum*. Nous avons ici tous les légumes et les fleurs de l'été. Pour surcroît d'agrément, j'ai trouvé une Angloise de ma connoissance, riche, et que la beauté du climat a engagée à s'y fixer; elle n'a jamais voulu me laisser à l'auberge : son hôtel ou palais domine le port et la ville, et l'appartement qu'elle m'a forcé d'occuper, est en face du Vésuve et de Portici que je vois aussi distinctement que s'il n'étoit qu'à mille toises; il est cependant à deux lieues et demie; mais n'ayant que la mer entre le volcan et mes fenêtres, je crois y toucher : il fume le jour, et jette quelques feux que je n'aperçois que la nuit. Depuis huit jours cela augmente, et l'on croit qu'il se prépare une éruption : je le voudrois; comme mon Angloise a sa maison de plaisance à Portici, au pied du Vésuve, elle compte m'y mener, et je ferai alors votre commission sur la lave.

L'affoiblissement de ma mère, dont vous me parlez, me fait tout craindre; et, quoique son âge doive me préparer à l'événement, je me flat-

te toujours de la voir encore une fois. Je vous embrasse de tout mon cœur. Quelque plaisir que j'aie à vous écrire, c'est pourtant avec humeur que je pense que je n'aurai votre réponse que dans cinq semaines révolues. Envoyez à Helvétius la lettre que je lui écris sur la mort de sa mère.

---

## LETTRE VI.

*Au même.*

Naples, le 28 février 1767.

**J**E suis dans la plus horrible inquiétude, mon cher ami ; jugez-en : c'est par les gazettes étrangères que j'apprends la mort de ma mère ; les complimens de M. de Nivernois, du chevalier de Rochefort, et d'autres, me la confirment, le tout par la voie de M. Jeannel ; et de vous et de ma sœur, pas un mot. Cependant, dans le même paquet où se trouvent toutes ces lettres du 24 janvier, il y en a une de vous du 20 : vous m'y parlez du dépérissement de ma mère ; vous et les autres pouviez le 20 ne pas savoir sa mort ; mais vous avez dû l'apprendre aussitôt que ceux qui m'ont écrit le 24, et m'en écrire en même temps. Je connois votre exactitude : cepen-

dant deux ordinaires se passent depuis ; je reçois d'autres lettres de Paris, et de vous et de ma sœur, pas un mot. Vous connoissez mon caractère, les circonstances où je me trouve ; imaginez la violence de mon agitation ! Je ne puis croire que je ne reçoive d'un jour à l'autre quelque lettre de vous , qui débrouille cette énigme. Quoi qu'il en soit, que vous m'ayez déjà écrit ou non, répondez-moi, je vous en conjure, à celle-ci ; elle partira de Rome, le mercredi 4 mars , arrivera à Paris le 19 ou 20. Vous avez tout le temps de me répondre par l'ordinaire de Rome du mardi 24 mars. Envoyez plutôt votre réponse , et ce que vous aurez de ma sœur le 23, à M. Jeanne, en lui recommandant le tout, comme pour un homme qui est dans des convulsions d'impatience. Je recevrai ce paquet le 6 ou 7 avril.

Je n'écris pas à ma sœur, jusqu'à ce que j'aie reçu une lettre d'elle : l'impatience que je lui témoignerois, ne feroit que la mettre elle-même sur les épines. Je reçois ici le journal des états, et le dernier est daté de Rennes : quelque intérêt que j'y prisse dans tout autre temps, vous croyez bien que j'aimerois mieux une lettre de vous ; comme je ne puis vous supposer en faute, je vous embrasse.

## LETTRE VII.

*Au même.*

Naples, le 14 mars 1767.

**V**OUS n'avez pas dû être étonné, mon cher ami, du désordre de ma dernière lettre, attendu la persuasion où j'étois de la mort de ma mère. La lettre de ma nièce m'a détrompé, puisqu'elle est postérieure d'un mois à celles qui m'annonçoient cette nouvelle; je ne vous ai pas marqué l'effet qu'elle avoit produit sur moi : le dépit de n'avoir pu aller cette année en Bretagne, la fureur contre ceux qui en sont cause, se joignant à la douleur de perdre la seule personne à qui l'on soit sûr d'être cher, me mirent dans un état convulsif. Pour me soustraire aux attentions qu'on a ici pour moi, alors très-importunes, je sortis de la ville, et je montai aux Chartreux qui sont sur une montagne d'un mille d'élévation. Cette marche, par un soleil très-ardent, me mit en sueur : le froid me saisit dans des cloîtres revêtus de marbre; je revins avec la fièvre, je fus deux jours sans y rien faire; il fallut enfin me faire saigner, et une pinte de sang brûlé, dont on me dégagea, para les grands accidens. Cepen-

dant il m'a fallu une convalescence graduelle; mais votre lettre et celle de ma nièce m'ont presque subitement rétabli. Je partirai dans huit jours, et serai à Rome le 25. Comme je n'en sortirai que le lendemain des fêtes, je pourrai y recevoir la lettre que vous m'écriviez par l'ordinaire du 6 avril, après quoi je ne vous en demande plus, et vous en recevrez de moi. Je vous ai fait une très-belle collection des fruits du Vésuve. M. Hamilton, ministre d'Angleterre ici, m'a fort aidé, et a fait polir un côté des pierres, afin qu'on en pût connoître la nature.

---

## L E T T R E V I I I.

*Au même.*

Rome, 1.er avril 1767.

**V**OICI, mon cher ami, une lettre qui ne demande plus de réponse, attendu que je n'aurois pas le temps de la recevoir, et que, jusqu'à mon retour en France, je n'aurai plus d'adresse fixe, ce qui ne m'empêchera pas de vous écrire de différens endroits. La dernière quinzaine que j'ai passée à Naples, avec la tête dénoircie, a été délicieuse pour moi : j'ai parcouru tout le sixième livre de l'Énéide à Pouzol, à Baies, et je ne con-



nois ni n' imagine de pays plus singulier, et je conçois, par conséquent, pourquoi Tibère, Néron, et les grands de Rome, en faisoient leurs maisons de plaisance. Je retournerai cependant à Paris, passant par Florence, Venise, Milan, Parme et Turin : vous voyez que je prends, comme La Fontaine, mon plus long pour aller à l'académie.

Dites à notre ami de la rue \*\*\* , que je l'embrasse de tout mon cœur, et aux beaux enfans que, si j'étois à Paris, je serois leur écuyer et leur *cicerone*, sans leur tendre des pièges, comme Bellangerais, que je blâme fort. Si un an de Bastille ne l'a pas rendu sage, faites-le mettre à St.-Lazare, ne fût-ce que pour me le garder jusqu'à mon arrivée, car je le reverrai avec grand plaisir. Faites dire à Marmontel, par d'Alembert, que je suppose qu'il m'a réservé un exemplaire de la première édition. Je trouve assez bien qu'on fasse un peu justice de Forbonnais, si le bien de la chose l'exige, mais d'un ton poli, ferme et sans aigreur, en lui faisant cependant honte du sien.

Les convives du vendredi sont, dites-vous, déconcertés : ce n'est pas là ce qu'ils devroient être; ils ont dû être affligés d'avoir perdu une bonne femme qui nous aimoit en mère : pour moi, je la regrette fort, j'ai toujours aimé ceux

par qui je l'ai été, et comme je crois qu'il en est ainsi de Borot, je l'admets aux samedis. Comme mademoiselle Quinault fait ses Pâques à Paris, elle y sera sans doute quand vous recevrez ma lettre : vous savez combien je l'aime et l'estime, aussi bien que notre Olympe ; partez de là en faisant mention de moi. Vous serez peut-être à Fourqueux en recevant celle-ci ; mais là ou ailleurs vous savez ma vénération pour le mari et la femme, et mon dévouement pour tout ce qui leur appartient au centième degré. A l'égard de votre famille, et de ceux de nos amis communs, vous connoissez si parfaitement mes sentimens, que vous saurez ce qu'il leur faut dire. Je charge en particulier notre ami du Tartre de Monticourt et de Collé. Mais voici ce que vous ne savez pas, c'est le dépit avec lequel je vous écris, quand je pense, à chaque ligne, que je n'y recevrai pas de réponse : cela devoit accourcir ma lettre, et cela l'allonge. Tâchez de persuader à notre ami de la rue \*\*\* , qu'il faut au moins quatre mois de Paris quand on ne peut aller à Valogne, pour faire perdre aux beaux enfans l'air provincial : ce n'est pas qu'il me déplaie, j'ai tant vu de vices brillans, que j'estime le contraire ; recommandez-leur bien de ne pas changer.

Faites-moi le plaisir de demander à M. Quinebaut, de me faire venir d'Amiens deux culot-

tes noires tricotées, de les lui payer, et de les mettre chez moi. Quoique M. Dinvau ne soit plus intendant de Picardie, M. Quinebaut doit y avoir conservé assez de crédit pour cela; d'ailleurs le successeur est une de mes anciennes connoissances; je crois même que nous avons été rivaux, ce qui fait liaison à Paris. Mais en voilà trop pour une culotte. Dites, je vous prie, à madame Brusselle, que son mari (\*) se porte bien; que, malgré son âge et sa santé, il est aussi peu galant que moi, ce qui n'est pas une chose commune ici: aussi y a-t-il bien des gens qui s'en ressentent. Nous avons su, dès le 23, par un des courriers de bénéfices, la mort de madame la Dauphine; et M. l'ambassadeur a notifié ce deuil à tous les François qui font ici sensation; il tient ici le plus grand état; il m'a offert un logement chez lui, que je n'ai pas accepté, mais j'y suis souvent et j'y trouve la meilleure compagnie. Rome est un balcon d'où l'on voit passer ce qu'il y a de mieux dans toutes les parties de l'Europe. *Vale iterùm et me ama.*

(\*) Domestique de Duclos.

## LETTRE IX.

*Au même.*

Rome, 8 avril 1767.

Vous aviez cru faire pour le mieux, mon cher ami, ainsi je n'ai point à me plaindre : cependant le résultat a été de me faire boire deux fois le calice. Lorsque je reçus de ma nièce une lettre du mois de février, dans laquelle elle me parloit de ma mère, dont les gazettes et les lettres particulières fixoient la mort vers la mi-janvier, je ne doutai point que cette nouvelle ne fût fautive. Depuis la lettre où je me plaignois de votre silence à cet égard, vous en avez reçu une autre où mon cœur se dilatoit par l'espoir d'aller encore embrasser ma première et plus sûre amie. Ce n'a pas été sans une cruelle révolution que je suis retombé dans un état que le temps seul pourra calmer. Vous ne pouvez supposer combien cette perte m'a été sensible : je devois, sans doute, y être préparé ; mais les circonstances ajoutoient à ma douleur. La fureur contre ceux qui m'ont privé de la consolation de voir ma mère, ne me quittera pas aisément ; je suis si agité en écrivant, que la main m'en tremble.

Vous me dites que je puis agir et écrire d'après l'erreur où l'on me suppose ; mais je n'ai jamais su ni voulu savoir contredire mes sentimens : c'est beaucoup pour moi que de les contraindre. Je vous prie, au contraire, de dire à tout ce qui s'intéresse à moi, le véritable état des choses ; car d'ici à mon retour je n'écrirai qu'à vous. M. le duc de Nivernois, qui ignore la fausse joie que j'ai eue, a dû être bien étonné de la dernière lettre qu'il a reçue de moi, après celle où le dépit me faisoit exhiler mon ressentiment contre des gens qui le touchent de près ; vous pouvez lui en faire connoître les raisons par mademoiselle Quinault qui le voit. Je n'écris ni à ma sœur ni à ma nièce ; mais écrivez à l'une ou à l'autre que je ne leur fais aucun reproche, mais qu'elles ne continuent pas à me faire supposer à Rennes dans une ignorance impossible et dès là ridicule. Il est inutile qu'elles m'écrivent désormais, parce que je ne puis recevoir de lettres, et que je leur donnerai de mes nouvelles s'il le faut. Je vous embrasse de tout mon cœur. Chargez-vous pour tous nos amis, de tout ce que je leur dirois moi-même, si j'avois l'âme plus tranquille. Croiriez-vous, ce qui est fort en pensant à une personne centenaire, que l'espoir de la revoir, après l'erreur où j'ai été, ne s'efface que successivement de mon esprit ?



## LETTRE X.

*Au même.*

Florence, 28 avril 1767.

**J'**AI été infiniment touché, mon cher ami, des sentimens que vous me témoignez dans votre dernière lettre, et je les mérite par les miens pour vous. J'espère vous rejoindre dans les premiers jours de juin. Avant ce temps, il arrivera à mon adresse au Louvre une ou plusieurs petites caisses, par les rouliers de Marseille. Donnez ordre chez moi qu'on vous avertisse, ou, en votre absence, M. de Launay, pour faire ce que madame Brusselle ne sauroit pas, et vous marquez ce que vous paîrez. Comme je n'oublierai jamais rien de ce qui vous intéresse, j'emporte avec moi les reliques et l'authentique désirées par madame de Livois, et j'ai pris pour elle les soins de la plus scrupuleuse dévote. Je vous prie de faire partir la lettre pour ma sœur, à qui j'écris obligeamment sur son intention sans la moindre plainte sur les suites. Je trouve vos enfans mieux placés que partout ailleurs. J'ai toujours aimé ce quartier le plus élevé, quoiqu'éloigné, et que j'habiterois, si je n'étois pas



lié à l'académie. Je suis très-satisfait de mon voyage, et cependant je reverrai la France avec plaisir. Depuis que je m'en suis rapproché de quelques postes, je me crois dans les faubourgs de Paris. Je vais cependant m'en éloigner encore dans peu de jours, pour me rendre à Venise, d'où j'irai à Parme, pour faire ma cour à notre petit-fils. Je le connois par ses lettres familières à ses amis; car il en a, et il en mérite. Il seroit à désirer pour l'humanité qu'il fût le souverain d'un grand état, ou le ministre de.... *O utinam!* Les réflexions m'étouffent: je vous les garde. Je me suis amusé des lieux que j'ai parcourus, et occupé des hommes et des mœurs. Sans les fatigues indispensables, il vaudroit mieux voyager à mon âge que dans la jeunesse. Dites, je vous prie, à chacun de mes amis ce que je leur dois. Vous êtes actuellement plus en état que moi-même de juger de mes dettes. Peut-être paiois-je aux uns trop, aux autres trop peu.

## LETTRE XI.

*Au même.*

Venise, le 16 mai 1767.

**J**E suis ici depuis douze jours, mon cher ami; mais j'en pars demain, après avoir épuisé tout ce qui mérite d'être vu. On est fort étonné que je n'y attende pas le carnaval de l'Ascension, qui y attire tous les étrangers, et même une foule d'Italiens des autres états. Il n'y a point d'instances que l'ambassadeur de l'Empereur ne m'ait faites, jusqu'à me dire obligeamment qu'il seroit tenté de me faire consigner aux inquisiteurs d'état; mais j'ai tenu ferme. Si je restois à la première fête, il faudroit suivre les autres, qui me meneroient jusqu'à la fin de juin, temps où je veux être à Paris. Je suis d'ailleurs très-peu sensible aux tristes convulsions de joie dont j'ai vu assez d'échantillons pour ne pas regretter la pièce; et j'ai des objets plus intéressans sur ma route. Mandez-moi l'état de mes amis, c'est-à-dire ce qu'ils deviennent dans le mois de juin, afin que je sache qui sont ceux que je dois trouver à Paris, à mon arrivée. Sur ce, je vous embrasse, vous et tout ce qui vous touche.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and is mostly centered on the page.

---

# TESTAMENT

ET

## CODICILLE DE DUCLOS.

**AU** nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Je donne et lègue douze cents livres de rente viagère à ma nièce, madame de La Souallaye.

Je donne et lègue à Brusselle, qui me sert avec zèle et amitié depuis plus de vingt ans, six cents livres de rente viagère, qui sera continuée à sa femme, si elle lui survit; de plus deux cents livres une fois payées pour leur deuil, et au mari toute ma garde-robe, mon linge de corps et les draps. Toutes ces rentes viagères seront payées chaque année d'avance, à commencer du jour de mon décès.

J'augmente de cent francs la rente viagère de pareille somme, que je fais à Guillemette qui a servi ma mère : ainsi sa pension sera désormais de deux cents livres.

Je donne et lègue à mademoiselle Olympe Quinault dix mille livres une fois payées.

Je donne et lègue trois mille livres aux pauvres de la paroisse de St.-Sauveur de Dinan, les-

quelles seront remises au recteur; et j'excepte des pauvres les mendiants valides à qui je ne donne rien, et à qui l'on ne doit que du travail.

Je lègue douze cents livres à mon curé pour m'enterrer comme il voudra.

Je donne un diamant de cent louis à mon confrère M. d'Alembert.

Je donne à M. Du Tartre de Bourdonné mon tableau de Boucher, et tous autres tableaux et estampes qui sont chez moi, s'il les veut. Je donne à l'académie mon buste du roi en bronze, et je la prie de me donner pour successeur *un homme de lettres.*

Mes dettes acquittées, s'il s'en trouve, et le présent testament entièrement rempli et exécuté, je lègue le surplus des biens que je posséderai à mon décès, à M. de Noual, mon neveu à la mode de Bretagne; et, à son défaut et mourant sans enfans, je lui substitue sa sœur, madame Michel.

Si mes héritiers, ou légataires, ou aucun d'eux contestoient, en tout ou partie, les dispositions de mon présent testament, du jour que la contestation sera formée, je veux que de plein droit toutes les dispositions faites en faveur des contestans soient nulles, les révoquant en ce cas expressément; et je donne et lègue à l'hôpital

de Paris, toujours en cas où il seroit contrevenu à ma volonté, les mêmes droits qu'auroient eus celui, celle ou ceux qui auroient contesté.

Je prie M. Abeille d'être mon exécuteur testamentaire, et d'accepter un diamant de cent louis.

C'est pour qu'on satisfasse le plus promptement que faire se pourra à mes différens legs, et pour me précautionner contre les accidens de la fortune, que j'ai gardé chez moi une somme assez considérable.

Paris, le 15 décembre 1769.

PINOT DUCLOS.

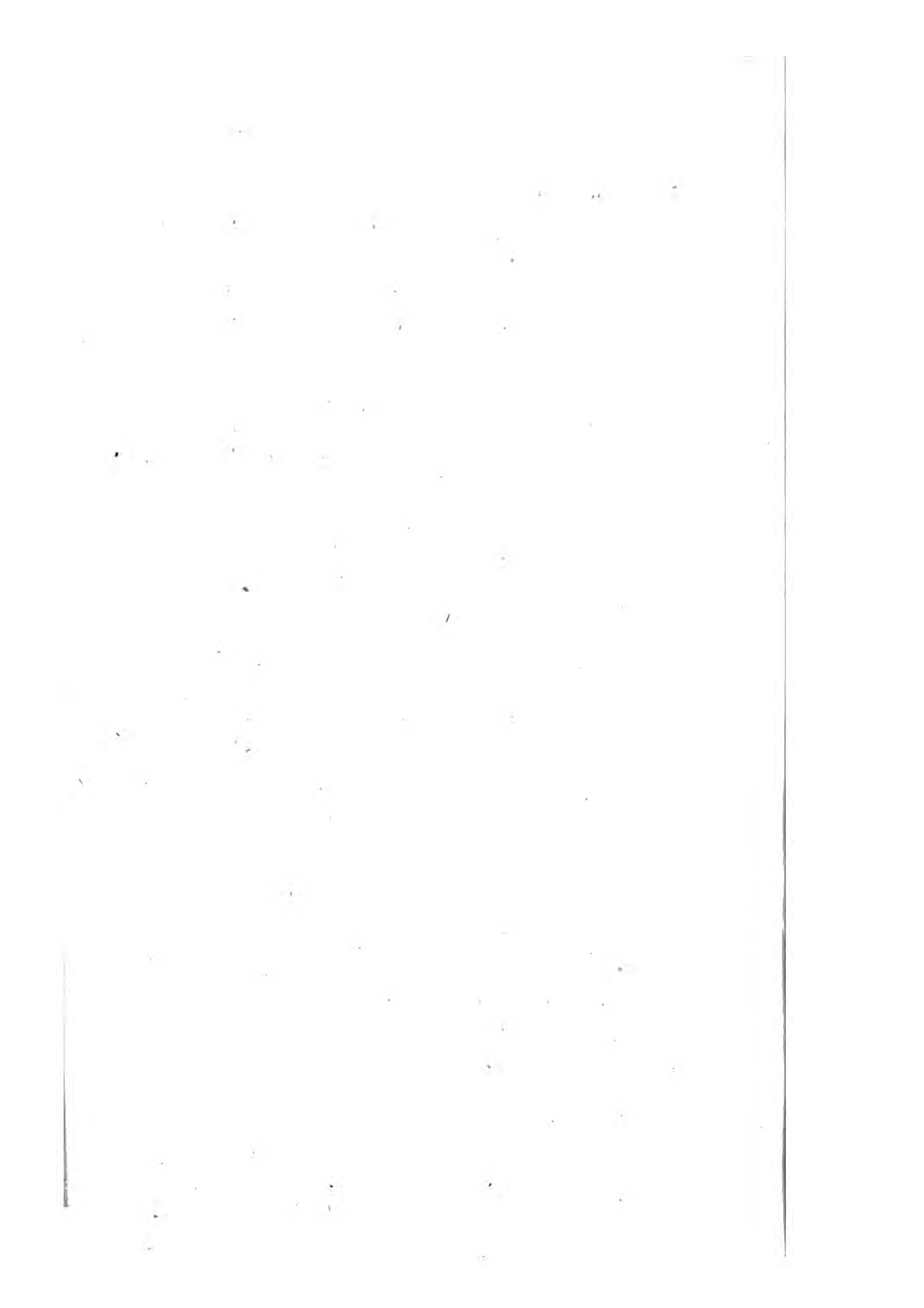
La rente de douze cents livres viagères que je laisse à ma nièce, sera continuée à son mari, s'il survit à sa femme : ainsi cette rente viagère porte sur les deux têtes. Je ratifie tous les articles du présent testament.

Paris, le 18 mai 1771.

PINOT DUCLOS.

FIN DU TESTAMENT DE DUCLOS.



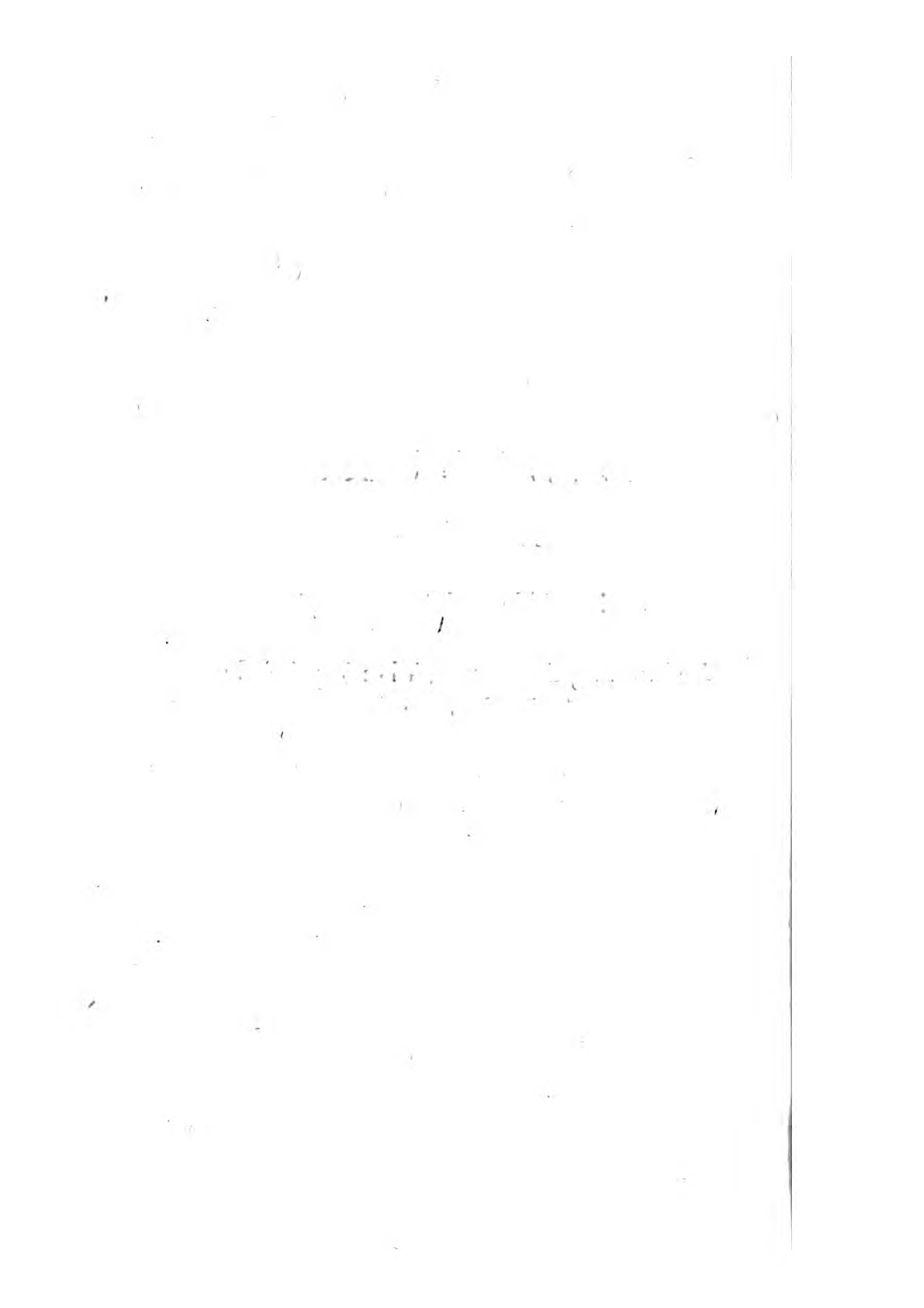


# DISCOURS

PRONONCÉS

DANS L'ACADÉMIE FRANÇOISE,

Le lundi 6 juillet 1772 , à la réception de  
M. Beauzée.



---

# DISCOURS

PRONONCÉS

DANS L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

---

*M. BEAUZÉE ayant été élu par messieurs de l'académie françoise, à la place de M. DUCLOS, y vint prendre séance le lundi 6 juillet 1772, et prononça le discours qui suit :*

**M**ESSIEURS,

LE laurier que je reçois aujourd'hui de vos mains, n'est dû qu'aux talens les plus distingués; mais votre sagesse l'accorde quelquefois à titre d'encouragement. C'est sous ce point de vue que je dois envisager la grâce que vous m'avez faite en m'associant à votre gloire, et je sens tout le prix d'une adoption si honorable. Les avantages et les agrémens du commerce où j'ai l'honneur d'entrer avec des hommes que la France respecte comme ses maîtres, et dont l'Europe admire les écrits; la part qu'ont bien voulu prendre aux succès de mes vœux, par des actes également honorables et authentiques, des corps respecta-

bles qui, depuis long-temps, ont un juste intérêt d'avoir les yeux ouverts sur moi, et dont les témoignages peuvent servir de supplément aux titres qui doivent me rendre digne de vous (\*): voilà, Messieurs, la source des plus douces émotions que j'aie jamais éprouvées, et qui semblent avoir donné à mon âme une sorte d'existence toute nouvelle. Auroit-elle jamais pu suffire à toute sa félicité, si la douceur n'en avait été altérée dans son principe ?

Vous m'entendez, Messieurs; le gémissement de mon cœur retentit dans les vôtres : la place que je viens occuper aujourd'hui, je ne la dois qu'à la perte la plus douloureuse; et le bonheur

(\*) Le conseil de l'hôtel de l'École Royale Militaire m'a fait l'honneur, par un arrêté du 2 juin, de me marquer la part qu'il prend à mon admission dans l'académie françoise; mais ce qu'il y a de plus flatteur pour moi, c'est le témoignage honorable qu'on y rend à la manière dont j'ai rempli mes différentes fonctions dans l'hôtel depuis près de dix-neuf années.

MM. les officiers de l'hôtel de ville de Verdun, ma patrie, m'ont aussi adressé une lettre de félicitation, sous la même date du 2 juin. Le zèle patriotique qui l'a dictée, fait encore plus d'honneur à leur cœur, qu'il ne peut flatter mon amour-propre : l'enthousiasme qu'il leur inspire, va jusqu'à désirer, pour exciter l'émulation de mes jeunes compatriotes, de placer mon portrait dans la même salle, avec celui de M. deChever t.

même d'être admis parmi vous , ne sera pas pour moi sans amertume , puisqu'il me rappellera sans cesse que j'y suis assis , pour ainsi dire , sur la cendre précieuse d'un ami.

Mânes chères à mon cœur ! objet immortel de ma reconnoissance , de mes regrets et de ma vénération ! l'amitié dont vous m'avez honoré , et qui n'est point , comme vos dépouilles mortelles , la triste proie du tombeau , vous rappelle encore le souvenir de m'avoir inspiré les premiers desirs qui m'ont porté vers ce temple auguste ; d'avoir encouragé , éclairé , dirigé les travaux qui pouvoient m'y conduire ; d'avoir disposé en ma faveur les suffrages qui devoient m'y placer ; d'avoir répondu à vos illustres confrères de mon assiduité à leurs assemblées , de ma docilité pour leurs décisions , de mon attachement à leurs personnes , de mon respect inviolable pour la compagnie ; en un mot , de leur avoir promis qu'il ne tiendrait ni à la persévérance de mon travail que je ne justifiasse à leurs yeux le titre d'académicien ; ni à la nature de mon caractère qu'ils ne me jugeassent digne du titre de confrère. Souffrez que , sous votre garantie et sous vos auspices , je renouvelle moi-même , en présence de l'académie et du public , les promesses que vous avez faites pour moi ; et que l'invocation que je vous adresse donne aux engagemens que



je contracte, la sanction inviolable d'un serment consacré par la religion.

J'y serai fidèle, Messieurs; mais tous mes efforts ne vous dédommageront jamais de la perte de M. Duclos. Avec le même dévouement et le même zèle, je n'ai ni les mêmes talens ni les mêmes ressources; toutefois, comme je l'ai pris pour mon garant, je le prendrai pour mon modèle, et peut-être pourrai-je obtenir par là votre estime et même votre amitié, sans avoir des titres aussi brillans et aussi solides que ceux de mon prédécesseur.

Au lieu des fleurs que l'éloquence a coutume de répandre ici sur la tombe des académiciens qu'on y remplace, permettez, Messieurs, à ma douleur de consacrer seulement, sur celle de mon ami, quelques détails historiques qui lui tiendront lieu d'éloge, et dont la simplicité convient mieux sans doute au langage de l'amitié, que les pompes de l'éloquence.

La fortune sembloit préparer M. Duclos, dès son enfance, aux fonctions académiques: un de vos confrères, également distingué par sa naissance, par ses lumières et par l'usage louable qu'il savoit en faire, M. l'abbé de Dangeau, dirigeoit alors une pension qui a été comme le germe et le modèle; à quelques égards, de l'École Royale Militaire: seize gentilshommes pau-

vres y recevoient gratuitement une éducation digne de leur naissance, et ils en sortoient chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare, par la faveur de M. le marquis de Dangeau, frère de l'abbé, son confrère à l'académie, et grand-maître de l'ordre depuis 1693. D'autres jeunes gens choisis y recevoient les mêmes leçons; et la famille du jeune Duclos, qui sentoit tout le prix d'une éducation confiée à de pareils hommes, sollicita et obtint pour lui une place dans cette école.

C'est là qu'il puisa ce goût pour les lettres, qui l'a mis depuis en état d'en parcourir la carrière avec tant de célébrité, et qui lui a ouvert les portes des académies les plus distinguées de la capitale, des provinces et des royaumes étrangers. Celle des inscriptions l'adopta en 1739, et ses précieux recueils y ont acquis d'excellens mémoires dignes de servir de modèles en ce genre : on y remarque l'exactitude d'un observateur attentif, le discernement d'un philosophe qui réfléchit, et la discrétion d'un sage qui respecte ceux qu'il instruit, ceux mêmes qu'il censure; la sécheresse de l'érudition y est tempérée par la finesse des réflexions, par les agrémens de l'esprit, par un style clair, aisé, correct et toujours proportionné à la matière; les décisions n'y sont jamais énoncées avec cette morgue qui

dépare trop souvent le ton dogmatique, elles y prennent communément le ton modeste du doute, et n'en ont que plus sûrement l'efficacité de la démonstration.

Après d'autres ouvrages d'une composition plus légère, peut-être même plus délicate, qui avoient annoncé de bonne heure le talent de l'écrivain, des mémoires travaillés avec tant de goût, presque sous les yeux de l'académie françoise, et dont quelques-uns avoient beaucoup d'analogie avec l'objet de ses travaux, procurèrent à l'auteur, en 1747, l'honneur d'y succéder à M. l'abbé Mongault; et il vous auroit consolés, Messieurs, de la perte de ce savant confrère, si de tels hommes n'étoient pas dignes en effet de laisser des regrets éternels.

M. de Mirabaud, qui étoit sincèrement attaché à la compagnie, et par goût et par le devoir de sa place, désiroit de transmettre la plume qui lui étoit confiée, à un homme qui eût de la délicatesse et de la présence d'esprit, un zèle sans bornes pour l'académie, et du courage pour en soutenir les intérêts : il sentit bientôt tout le prix de votre nouvelle acquisition, et eut le bonheur de vous déterminer à choisir M. Duclos pour être son successeur. Ce n'est point à moi, c'est au digne chef qui préside aujourd'hui l'académie, et qui en est l'organe, à lui rappeler tout ce qu'el-

le doit au dévouement, à l'activité, à l'habileté du secrétaire qu'elle vient de perdre. Mais je ne rendrais justice ni à lui, ni à vous, Messieurs, si je passois sous silence les ouvrages qu'il a composés au milieu de vous, et perfectionnés sans doute par l'influence secrète, mais infaillible, de vos lumières réunies.

Les Considérations sur les Mœurs de ce siècle suffiroient seules pour assurer à l'auteur une réputation immortelle : une philosophie tout à la fois hardie et discrète, aimable et austère, lumineuse et profonde; une sagacité qui pénètre dans tous les replis du cœur humain, qui développe toutes les ruses des passions, qui apprécie les hommes dans tous les états; un goût de probité qui censure les vices sans commettre les personnes, qui fronde les ridicules sans lever les masques, qui ménage les foiblesses sans les autoriser, qui respecte les préjugés sans les épargner, qui pèse les devoirs sans les affoiblir ni les exagérer : tels sont les titres qui ont mérité à ce livre le glorieux avantage d'être consacré par l'estime publique. Des éditions multipliées, des traductions faites en des langues étrangères sur la foi des éloges publics, l'ont mis au-dessus des traits de la censure. Les sages, dans tous les temps, placeront dans leurs cabinets, et sur la même ligne, Platon et Théophraste, Épictète et Mare

Antonin, Montagne et Charron, La Rochefoucauld, La Bruyère et Duclos.

En 1660, le savant Lancelot, d'après les vues du célèbre Arnaud, avoit publié la fameuse Grammaire générale et raisonnée, connue sous le nom de Port-Royal. C'est une réduction systématique, aussi bien faite qu'il étoit possible, des principes de grammaire reçus jusqu'alors; mais c'étoit, j'ose le dire, un beau germe, condamné peut-être à une stérilité éternelle, si les Remarques judicieuses et savantes de M. Duclos, n'en avoient préparé et assuré la fécondité; elles étendent les vues du texte, en rectifient les principes, en développent les conséquences; elles font voir que tout n'étoit pas découvert dans ce genre, et marquent assez nettement la route des découvertes.

Génie facile qui savoit s'accommoder à toutes les espèces d'ouvrages d'esprit, M. Duclos avoit aussi entrepris une continuation de l'Histoire de l'académie françoise. On se souvient d'en avoir entendu lire, dans une de vos assemblées publiques, un morceau qui fut reçu avec applaudissement: ce fut pour moi en particulier un moment bien agréable; j'entendois un éloge où Fontenelle étoit loué, à la manière de Fontenelle, par un homme qui avoit sur ma reconnoissance et sur mon attachement les mêmes droits que Fontenelle.



Quel préjugé en faveur de votre historien , Messieurs, que son Histoire de Louis XI, qui me semble approcher fort près de la pureté de Quinte Curce , de la noblesse de Tite Live et de la vigueur de Tacite ! Cet ouvrage, qui avoit été l'un de ses titres pour obtenir une place parmi vous, lui valut, en 1750, le brevet d'historiographe de France ; et, dans la même année, le roi l'honora des entrées de sa chambre.

Il reçut, en 1755, une autre faveur encore plus grande : il fut anobli ; et les lettres patentes données à cet effet, également, quoique diversement, honorables pour le prince de qui elles émanent et pour le sujet qu'elles concernent, le sont sur-tout pour la littérature, en ce qu'elles rappellent comme autant de motifs les succès littéraires de M. Duclos, et particulièrement son admission dans l'académie françoise.

Mais à quelle occasion lui fut accordée cette distinction éclatante ? Le roi, satisfait du zèle qu'avoient montré pour son service les états de sa province de Bretagne, leur ordonna de lui indiquer les membres sur lesquels il pourroit verser des grâces qui éternisassent le souvenir de sa juste satisfaction, et M. Duclos fut unanimement désigné dans le tiers-état. Sa gloire en effet n'est pas uniquement fondée sur ses talens littéraires, il en eut un beaucoup plus précieux : sa



droiture inflexible forçoit le sentiment de l'estime ; et son penchant à obliger obtenoit celui de l'amitié.

Dès 1744, quoiqu'il fût domicilié à Paris, l'estime de ses compatriotes le fit élire maire de Dinant ; et, lorsqu'attaché plus particulièrement au service du roi, il quitta cette charge en 1750, les regrets de ses concitoyens, consignés jusque dans les lettres patentes de son anoblissement, marquèrent assez combien il étoit cher à leur cœur. Il n'a pas cessé depuis de mériter leur amour : des services publics et particuliers, d'abondantes aumônes qu'il répandoit annuellement dans cette ville, et qu'il a doublées dans les temps où l'augmentation de la misère publique l'avertissoit du besoin de multiplier les secours ; voilà des titres pour être aimé, et il l'étoit. Quand il alloit chercher quelque relâche au milieu de ses compatriotes, il en étoit reçu comme un ange tutélaire, l'allégresse étoit générale ; quand la nouvelle inopinée de sa mort leur fut portée, on perdoit l'homme de la patrie, le deuil fut universel.

« Les qualités propres à la société, écrivoit-il  
» lui-même (\*), sont la politesse sans fausseté,  
» la franchise sans rudesse, la complaisance sans  
» flatterie, les égards sans contrainte, et sur-tout

(\*) Considérations sur les Mœurs, chap. VIII.

» le cœur porté à la bienfaisance : ainsi, ajoutoit-il , l'homme sociable est le citoyen par excellence ». Le voilà peint par lui-même : ses concitoyens le reconnoissent à ces traits ; vous le reconnoissez vous-mêmes, Messieurs, et la vérité du tableau ne peut qu'augmenter vos regrets et les miens.

J'avoue toutefois qu'on lui a reproché de la vivacité dans le ton, peut-être quelque chose de plus dans la dispute. Mon amitié ne m'aveugle point ; mais elle m'autorise, je pense, à mettre dans son vrai jour un ami qui, au fond, étoit digne de ne trouver que des amis. Il aimoit la vérité, ses écrits l'attestent ; il vouloit le bien avec force, ses concitoyens et ses confrères en sont les garans : si l'on cherchoit à obscurcir la vérité, il ne tiroit point le voile, il le déchiroit ; s'il rencontroit des obstacles au bien, il ne les détournoit point, il les renversoit. Ainsi, les deux vertus les plus nobles qui puissent honorer le cœur de l'homme, s'armoient alors du feu que la nature avoit mis en lui. Eh ! ce feu même qui donnoit à ses expressions ce je ne sais quoi de dur qui paroissoit offensant, n'étoit-il pas aussi le principe de ce zèle officieux si bien connu de l'académie, et dont le souvenir arrache des larmes à une ville entière et à tous ses amis ? Disons de M. Duclos ce qu'il vous disoit, Messieurs,

de l'académicien à qui il succédoit : « Pensant » librement, il parloit avec franchise, ne cédoit » point au sentiment d'autrui par foiblesse, con- » tredisoit par estime, ne se rendoit qu'à la con- » viction : il étoit un exemple qu'un caractère » vrai, fût-il mêlé de défauts, est plus sûr de » plaire continûment qu'une complaisance ser- » vile qui dégoûte à la fin, ou une fausse vertu » qui tôt ou tard se démasque ». La sienne étoit bien loin d'être fausse : comment n'auroit-elle pas été sincère dans un cœur qui la chérissoit et l'honoroit dans les autres ? Comment ce cœur auroit-il manqué de sincérité, tandis qu'on se plaignoit de l'excès de sa franchise ? Il avoit des défauts sans doute, parce qu'il étoit homme ; mais ses défauts mêmes tenoient à des vertus, et en deviennent la preuve. . . .

FIN DU DISCOURS.

---

## RÉPONSE

*De M. le prince de BEAUVAU au discours de  
M. BEAUZÉE.*

MONSIEUR,

QUAND je me bornerois à faire connoître à cette assemblée que M. Duclos vous avoit toujours désiré pour confrère, je m'acquitterois à la fois de deux obligations que le sort m'impose aujourd'hui : vous recevriez, Monsieur, l'éloge le plus flatteur par un suffrage d'un si grand prix, et la mémoire de M. Duclos se trouveroit honorée par le choix que l'académie fait de vous pour le remplacer ; mais le public et vos nouveaux confrères me reprocheroient de ne pas les entretenir assez, et de vos ouvrages qui leur ont été utiles, et des différens mérites d'un académicien qui sera long-temps l'objet de leurs regrets.

A l'exemple de M. l'abbé Girard, vous vous êtes occupé, Monsieur, à déterminer le sens de ces mots qu'on employoit trop indifféremment l'un pour l'autre, et par là vous avez ajouté à la précision et à la clarté de notre langue.

Vous avez enrichi d'un très-grand nombre

d'articles de grammaire, ce dépôt des connoissances humaines qui fait tant d'honneur à la littérature françoise. Vous avez pleinement justifié le choix des éditeurs éclairés de ce grand ouvrage ; ils vous avoient jugé digne de remplacer le célèbre Du Marsais qui en étoit chargé avant vous.

L'académie, qui a souvent employé dans son dictionnaire les observations dont vous lui avez fait part, regarde la Grammaire Générale, que vous avez publiée, comme un des ouvrages de nos jours où la science du langage a été le plus approfondie.

Ces travaux, dont le genre et le succès ont fait vos titres pour être adopté par l'académie, vous firent connoître avantageusement de M. Duclos : l'étude de notre langue devint un objet commun entre vous, Monsieur, et ce digne secrétaire qui, sur la fin de sa vie, ne se livroit plus qu'aux occupations que lui imposaient ses emplois, la continuation de l'Histoire de l'académie et des Recherches sur l'histoire de France.

Les premiers ouvrages de M. Duclos avoient été plus propres à faire connoître ses talens : la jeunesse de l'auteur s'y fait apercevoir par le choix des sujets, plutôt que par la manière dont ils sont traités ; on y démêle un homme qui a beaucoup observé, qui aperçoit la variété et les nuances

des caractères, qui saisit les rapports de la galanterie avec notre esprit et avec nos mœurs.

M. Duclos s'essaya quelquefois à faire des vers : quoique la nature ne l'eût point formé poète, il fit un ballet qu'on se plaît encore à voir, et qui peut être mis à côté de tout ce qu'on peut faire en poésie, avec de l'esprit et du goût.

M. Duclos étoit très-savant dans notre histoire ( il est fâcheux que ce mérite soit, dans les hommes de lettres, une distinction ). L'académie des belles-lettres l'adopta fort jeune encore ; les dissertations les plus estimées dont il ait enrichi le recueil de cette académie, sont celles qui ont pour objet les épreuves du feu, de l'eau bouillante, et plusieurs autres que nos ancêtres regardoient comme des moyens de distinguer le crime et l'innocence : ces absurdités subsistent encore dans des pays très-éloignés de nous ; il n'est pas nécessaire que les hommes se communiquent leurs idées , pour se rencontrer dans les mêmes erreurs.

Dans l'Histoire de Louis XI, M. Duclos raconte avec rapidité les événemens d'un des règnes les plus remarquables de la monarchie, et qui prépara la révolution la plus importante dans le gouvernement et dans les mœurs : sa narration est vive, animée et semée de réflexions ; il peint



avec énergie et avec impartialité : on voit que Tacite est son modèle.

L'Histoire de Louis XI procura sans doute à M. Duclos l'honneur de remplacer M. de Voltaire dans la charge d'historiographe de France. Il avoit depuis plusieurs années mérité d'être admis dans l'académie françoise ; il s'occupoit avec zèle du genre d'étude qui est un de nos devoirs ; il donna un commentaire sur la Grammaire de Port-Royal , et ce commentaire est estimé de ceux mêmes qui n'adoptent pas toutes les idées de l'auteur.

Les Considérations sur les Mœurs sont un des derniers ouvrages que M. Duclos ait donnés au public : il y a peu de livres de morale où l'on trouve un plus grand nombre d'observations justes, fines et profondes ; c'est un recueil de maximes vraies et de définitions exactes : c'est sur-tout dans cet ouvrage, digne d'un philosophe, que M. Duclos a mis son caractère ; on y remarque toute la pénétration, la justesse, la précision de son esprit, et le tour énergique ou plaisant qu'il donnoit à ses idées dans la conversation. La sienne étoit toujours agréable, parce qu'elle étoit toujours instructive et gaie : on étoit sûr d'entendre de lui des vérités neuves et intéressantes ; elles lui échappoient comme des saillies : ses maximes étoient souvent prouvées par des anec-

dotes bien choisies ; ses plaisanteries du moment étoient des bons mots, dont plusieurs ont survécu aux occasions qui les avoient fait naître.

Dans sa jeunesse il ne haïssoit pas la dispute ; il y portoit une finesse de discussion qu'il devoit à sa sagacité naturelle et à l'étude philosophique de la grammaire : il fut souvent aussi le censeur sévère de tout ce qui avoit des prétentions sans avoir des titres : l'âge, l'expérience, un grand fonds de bonté lui avoient appris à devenir indulgent pour les particuliers , et à ne plus dire qu'au public des vérités dures.

Il avoit ce caractère d'humanité, cet amour-propre généreux qui attachent les hommes aux sociétés dont ils sont les membres : il étoit particulièrement zélé pour les académies qui l'avoient adopté ; mais rien n'approche de l'attachement qu'il eut pour la province où il étoit né, si ce n'est les regrets dont cette province l'honore : sa bienfaisance envers ses concitoyens ne pourra jamais être mieux célébrée que par les larmes que sa mort leur a fait répandre.

Dans sa place de secrétaire de l'académie françoise, il donna de fréquentes preuves de son amour et de son respect pour les lettres : attaché scrupuleusement à maintenir les privilèges de l'académie, sa dépendance immédiate du roi et l'égalité entre ses membres, il ne tenta jamais

de faire prévaloir son suffrage sur celui de ses confrères; il ne cherchoit point à s'appuyer pour cela du crédit des gens en place, qu'il est plus aisé de séduire qu'il ne l'est de mériter l'estime et la confiance de ses égaux; il savoit trop que les gens de lettres sont les plus intéressés à ne donner la préférence dans leur choix qu'au mérite le plus reconnu; c'est parmi les gens de lettres qu'il avoit formé les liaisons les plus intimes; il connoissoit les devoirs et le prix de l'amitié; il savoit servir courageusement ses amis et le mérite oublié; il avoit alors un art dont on ne se défioit pas, et qu'on n'auroit pas même attendu d'un homme qui aima mieux toute sa vie montrer la vérité avec force, que l'insinuer avec adresse.

FIN DE LA RÉPONSE ET DU DIXIÈME  
ET DERNIER VOLUME.

---

# TABLE GÉNÉRALE

## DES OUVRAGES

Contenus dans les dix volumes.

### TOME I<sup>er</sup>.

|                                                                                         | PAGES. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>N</b> OTICE <i>sur la vie, le caractère et les ouvrages de Duclos.</i> . . . . .     | 1      |
| <i>Discours de Duclos prononcé à l'académie françoise, le jour de sa réception.</i> . . | 33     |
| <i>Réponse de l'abbé, comte de Bernis.</i> . . .                                        | 50     |
| <i>Considérations sur les Mœurs.</i> . . . .                                            | 63     |
| <i>Mémoire sur les druides.</i> . . . .                                                 | 277    |
| <i>Mémoire sur les épreuves par le duel et par les élémens.</i> . . . .                 | 297    |
| <i>Mémoire sur les jeux scéniques.</i> . . . .                                          | 353    |

### TOME II.

*Histoire de Louis XI, livres I.<sup>er</sup>, II, III, IV, V, VI.*

### TOME III.

*Histoire de Louis XI, livres VII, VIII, IX et X.*

### TOME IV.

*Pièces justificatives pour servir à l'Histoire de Louis XI.*

## TOME V.

|                                                | PAGES. |
|------------------------------------------------|--------|
| <i>Mém. secrets sur le règne de Louis XIV.</i> | 17     |
| — <i>Sur la régence.</i> . . . . .             | 195    |
| <i>Notes de M. l'abbé de Vauxcelles.</i> . . . | 439    |

## TOME VI.

|                                                   |     |
|---------------------------------------------------|-----|
| <i>Suite des Mémoires secrets sur la régence.</i> | 1   |
| — <i>Sur le règne de Louis XV.</i> . . . . .      | 185 |

## TOME VII.

|                                                 |     |
|-------------------------------------------------|-----|
| <i>Voyage en Italie.</i> . . . . .              | 1   |
| <i>Mémoires sur les mœurs de ce siècle.</i> . . | 219 |

## TOME VIII.

|                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Les Confessions du comte de ***.</i> . . . .                    | 3   |
| <i>Histoire de madame de Luz.</i> . . . . .                        | 195 |
| <i>Lettre à l'auteur de l'Histoire de madame de Luz.</i> . . . . . | 327 |
| <i>Acajou et Zirphile.</i> . . . . .                               | 347 |

## TOME IX.

|                                                                                           |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Remarques sur la Grammaire générale et raisonnée de MM. du Port-Royal.</i>             | 1   |
| <i>Mémoires sur l'origine et les révolutions des langues celtique et françoise.</i> . . . | 215 |
| <i>Histoire de l'académie françoise.</i> . . . .                                          | 275 |
| <i>Éloge de Fontenelle.</i> . . . . .                                                     | 315 |

|                                        |     |
|----------------------------------------|-----|
| <i>Mémoire sur l'action théâtrale.</i> | 331 |
| <i>Les caractères de la Folie.</i>     | 365 |

## TOME X.

|                                                                                               |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Mémoires sur la vie de Duclos, par lui-même.</i>                                           | 1   |
| <i>Considérations historiques et critiques sur le goût.</i>                                   | 91  |
| <i>Morceaux historiques et matériaux pour l'histoire.</i>                                     | 121 |
| <i>Mort de madame Henriette d'Angleterre, première femme de Monsieur, frère de Louis XIV.</i> | 125 |
| <i>Causes secrètes de la guerre de 1741.</i>                                                  | 129 |
| <i>Négociation du duc de Duras en Espagne.</i>                                                | 140 |
| <i>Révolution de Russie de 1762.</i>                                                          | 151 |
| <i>Lettre écrite par Catherine II.</i>                                                        | 163 |
| <i>Bâtards de la maison de France.</i>                                                        | 177 |
| <i>Ordre du Saint-Esprit.</i>                                                                 | 186 |
| <i>Valets de chambre du roi.</i>                                                              | 193 |
| <i>Origine des noms de M. le Prince, M. le Duc, M. le Comte, etc.</i>                         | 200 |
| <i>Extraits des dépêches des cardinaux Dubois et de Rohan, et de l'abbé de Tencin.</i>        | 207 |
| <i>Extraits des dépêches du cardinal de Fleuri.</i>                                           | 217 |



386 TABLE GÉNÉRALE DES OUVRAGES.

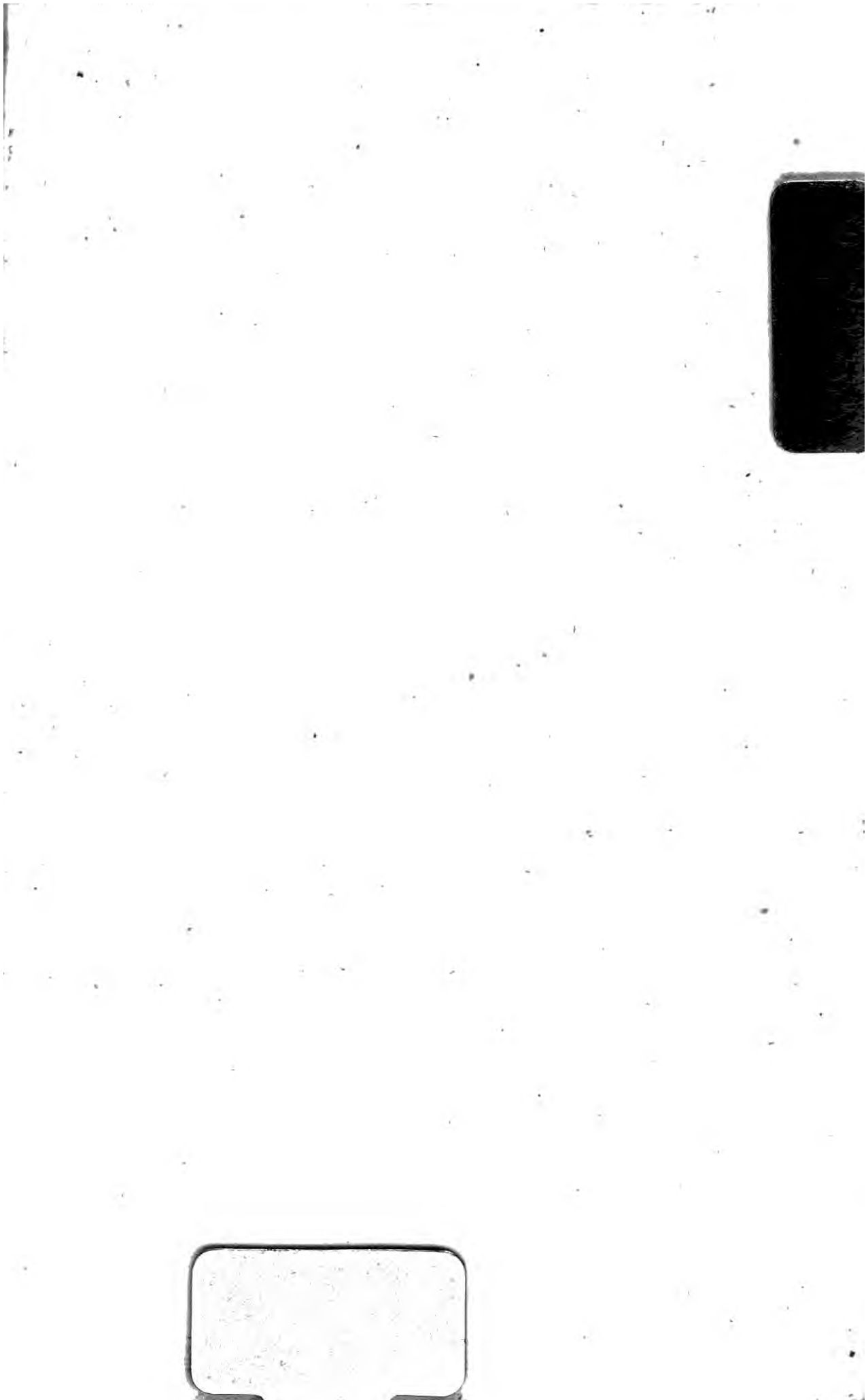
|                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Bons mots , anecdotes , souvenirs , réflexions.</i> . . . . .            | 234 |
| <i>Conversion de mademoiselle Gautier.</i> . . . . .                        | 285 |
| <i>Critique du Recueil de ces Messieurs.</i> . . . . .                      | 327 |
| <i>Lettres écrites par Duclos , pendant son voyage en Italie.</i> . . . . . | 337 |
| <i>Éloge de Duclos par Beauzée.</i> . . . . .                               | 365 |
| <i>— par M. de Beauveau.</i> . . . . .                                      | 377 |

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES OUVRAGES.

81324101



Claverhill  
17.6.82



Clavrenil  
17.6.82





Clavrenil  
17.6.82



Claverhill  
17.6.82

